

Rapport National Volontaire sur la mise en oeuvre des Objectifs de Développement Durable

Deuxième Revue Nationale Volontaire
de la Principauté d'Andorre 2022



Govern d'Andorra



REMERCIEMENTS

Le deuxième Rapport National Volontaire de la Principauté d'Andorre, soumis en juin 2022 aux Nations Unies, a été préparé sous la coordination du Ministère des Affaires étrangères, qui souhaite exprimer sa gratitude envers tous les ministères et départements du Gouvernement andorran pour leur précieuse contribution et leur engagement constant dans ce projet. Nous souhaitons également remercier toutes les Mairies (*Comuns*), le Parlement (*Consell General*), les entreprises, les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement et le public en général pour leur participation, sans laquelle le Programme 2030 ne serait pas une réalité. Nous exprimons aussi notre reconnaissance envers Joan, Raquel et Jan, pour leur dévouement inconditionnel, l'entreprise Totem pour la mise en page du présent document, les traducteurs, le service de politique linguistique et tous les journalistes qui nous ont permis de rédiger ce rapport.



CRÉDITS

Ministère des Affaires étrangères

Maria Ubach Font

Ministre des Affaires étrangères

Florència Aleix

**Directrice des Affaires multilatérales
et de la Coopération**

ÉLABORATION

López Lavado, Joan Josep

Raduan Corrius, Gemma

Roche Artajo, Nahia

Vergés Aleix, Adrià

TRADUCTION

Aleix, Corina

Batlle, Nina B.

Bornal traduccions

CONCEPTION ET MISE EN PAGE

TOTEM



TABLE DES MATIÈRES

Message du Chef du Gouvernement

Liste des abréviations

Introduction

Contexte

Plan Stratégique national pour la mise en oeuvre de l'Agenda 2030

Plan d'Action Horizon 23

Accord d'association avec l'Union européenne

Financement international

Méthodologie

Un processus participatif et inclusif

Consultation nationale

Appropriation des ODD

Intégration au budget du Gouvernement andorran

Intégration au SPT

Collecte de données

Mise en œuvre des ODD



Conclusions et prochaines étapes

Annexes



MESSAGE DU CHEF DU GOUVERNEMENT

L'épidémie de la Covid-19 a éprouvé notre société, et nous a fait prendre conscience que le présent et le futur exigent de nous moins d'individualisme, d'égoïsme et de confrontation, et plus de coopération, de résilience, d'empathie et de solidarité. Elle nous a aussi amenés à réfléchir au besoin d'unir nos efforts pour créer une société plus durable et inclusive. De par sa vocation et son caractère, la Principauté d'Andorre est aujourd'hui plus que jamais engagée envers les Nations Unies et les Objectifs de Développement Durable du Programme 2030, qui constituent une feuille de route universelle pour l'avenir – proche – de nos sociétés. Cet engagement n'est pas seulement le fait des institutions publiques, il émane également du Parlement (*Consell General*), des autorités locales, du secteur privé, de la société civile et des citoyens. C'est la raison pour laquelle la rédaction de ce deuxième Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 a bénéficié, dès le début, de la participation de divers agents politiques, sociaux et économiques. Nous sommes heureux de présenter un document qui a été pensé et élaboré de manière inclusive, sans nul doute représentatif de la réalité de l'Andorre, qui reste fermement attachée au développement durable.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Cette deuxième révision nous a permis de constater les grandes avancées de la Principauté d'Andorre dans les domaines de l'éducation, qui est excellente, et de l'environnement : en effet, l'Andorre a été l'un des premiers pays à prendre des mesures pour atténuer les effets du changement climatique et améliorer la gestion de ressources primordiales telles que l'eau, et en faveur de la transition énergétique. De même, elle s'est résolument engagée dans la promotion et la défense de l'égalité entre les femmes et les hommes, et tout particulièrement dans la lutte contre la violence fondée sur le genre. Il est bien entendu difficile d'exceller dans tous les domaines. Sur certains sujets, tels que notre dépendance à certaines ressources énergétiques provenant de l'étranger, il nous faut redoubler d'effort, et c'est ce que nous entendons faire, car nous ne nous dérobons pas face aux véritables responsabilités et sommes pleinement convaincus que les petits États peuvent donner l'exemple.



L'irruption de la pandémie de la Covid-19 nous a obligés à revoir intégralement notre feuille de route afin de l'adapter à un scénario radicalement différent, de fixer les bases du redressement et des politiques publiques du pays pour rendre l'Andorre plus résiliente, plus durable et l'aligner sur les ODD. Ce nouveau Plan d'action, intitulé Horizon 2023, nous a également permis de mesurer le degré d'implication et de sensibilisation de notre société, de constater la volonté générale de faire de la durabilité, de l'innovation et de la cohésion les piliers de tous les changements désormais à venir.

La Principauté d'Andorre souhaite aujourd'hui renouveler son engagement envers le multilatéralisme inclusif, qui permet de débattre et de progresser ensemble afin de garantir un avenir meilleur pour les générations futures. Le multilatéralisme continue d'être la seule voie possible face aux défis de notre monde globalisé, et l'Agenda 2030 demeure la feuille de route privilégiée pour ne laisser personne de côté.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Xavier Espot Zamora".

Xavier Espot Zamora
Chef du Gouvernement

[Revenir à la table des matières](#)



Cliquez pour regarder le message du Chef du Gouvernement



LISTE DES ABRÉVIATIONS

- ADAPYR : Projet de coopération pour le suivi et l'adaptation au changement climatique dans les Pyrénées
- AFSA : European Food Safety Authority (Autorité européenne de sécurité des aliments)
- APRA : Associació de Pagesos i Ramaders d'Andorra (Association des paysans et éleveurs d'Andorre)
- AR+I : Andorre Recherche + Innovation
- BMWP : Biological Monitoring Working Party (Groupe de Travail de Surveillance Biologique)
- BOPA : Butlletí Oficial del Principat d'Andorra (Bulletin officiel de la Principauté d'Andorre)
- CASS : Caixa Andorrana de Seguretat Social (Caisse Andorrane de Sécurité Sociale)
- CCNUCC : Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- CEB : Banque de Développement du Conseil de l'Europe
- CENMA : Centre d'Estudis de la Neu i la Muntanya d'Andorra (Centre andorran d'études de la neige et de la montagne)
- CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
- CNECC : Commission nationale de l'énergie et du changement climatique
- CNIA : Convenció Nacional de la Infància i l'Adolescència (Convention nationale relative à l'enfance et à l'adolescence)
- CNRA : Comissió Nacional de la Ramaderia i l'Agricultura (Commission nationale de l'élevage et de l'agriculture)
- CODIA : Conférence des directeurs ibéro-américains de l'eau
- CONAVA : Comissió Nacional per a l'Avaluació de la Discapacitat (Commission nationale d'évaluation du handicap)
- CONPVGD : Comissió Nacional de Prevenció de la Violència de Gènere i Domèstica (Commission nationale de prévention de la violence sexiste et domestique)
- COP 21 : Conférence des parties à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
- COPEC : Commission pour la participation des entités civiques dans le domaine des services sociaux et socio-sanitaires
- CPCP : Communauté de Pays de Langue Portugaise
- CREI : Centre Residencial d'Educació Intensiva (Centre résidentiel d'éducation intensive)

[Revenir à
la table des
matières](#)



- CSPS : Cartera de serveis i productes de Salut (Portefeuille de services et de produits de santé)
- CTP : Communauté de Travail des Pyrénées
- CTR : Centre de Tractament de Residus (Centre de traitement des déchets)
- DESI : Digital Economy and Society Index (Indice de l'économie et de la société numérique)
- ECOSOC : Economic and Social Council (Conseil économique et social)
- ECV : Enquête sur les conditions de vie
- EDD : Éducation au développement durable
- EFSA : Autorité européenne de sécurité des aliments
- ENBA : Estratègia Nacional de Biodiversitat d'Andorra (Stratégie nationale pour la biodiversité d'Andorre)
- ENPA : Estratègia Nacional del Paisatge d'Andorra (Stratégie nationale du paysage d'Andorre)
- EOW : European Observatory of Wildlife (Observatoire européen de la faune sauvage)
- FAO : Food and Agriculture Organization (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture)
- FEDA : Forces Elèctriques d'Andorra (Forces électriques d'Andorre)
- FEDER : Fonds européen de développement régional
- FIV : Fécondation in vitro
- FMI : Fonds monétaire international
- GES : Gaz à effet de serre
- GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
- GRECO : Groupe d'États contre la corruption
- GRETA : Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains
- GTO : Groupe de travail ouvert
- H23 : Plan d'action Horizon 23
- HCR : Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
- IEA : Institut d'Estudis Andorrans (Institut des Études Andorraines)
- IED : Investissements étrangers directs
- IGP : Indication Géographique Protégée
- INDC : Contributions prévues et déterminées au niveau national
- IPC : Indice des Prix à la Consommation
- LAAPPP : Projet de loi sur l'évaluation environnementale des projets et plans et programmes

[Revenir à
la table des
matières](#)



- LED: Light Emitting Diode (Diode Électro-Luminescente)
- LITECC : Loi 21/2018 du 13 septembre sur la transition énergétique et le changement climatique
- MFDC : Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance
- NDC : Deuxième contribution déterminée au niveau national
- OBSA : Observatoire andorran du développement durable
- OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques
- ODD : Objectifs de développement durable
- OECC : Oficina de l'Energia i del Canvi Climàtic (Bureau de l'énergie et du changement climatique)
- OICV : Organisation internationale des commissions de valeurs
- OIF : Organisation Internationale de la Francophonie
- OMD : Objectifs du millénaire pour le développement
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé
- OMT : Organisation Mondiale du Tourisme
- ONG : Organisation non gouvernementale
- ONU : Organisation des Nations unies
- OPCC : Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique
- OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- PERMSEA : Pla Estratègic de Reforma i Millora del Sistema Educatiu andorrà (Plan stratégique de rénovation et d'amélioration du système éducatif andorran)
- PIB : Produit intérieur brut
- PISMA : Pla Integral de Salut Mental i Addiccions (Plan global de santé mentale et des dépendances)
- PNASS : Pla Nacional de Serveis socials i sociosanitaris (Plan national des services sociaux et socio-sanitaires)
- PNR : Pla Nacional de Residus (Plan National Déchets)
- PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement
- POCTEFA : Programme INTERREG V-A Espagne-France-Andorre
- Protocole PAI : Protocol d'actuació immediata per les situacions d'abús sexual infantil i maltractament físic (Protocole d'action immédiate pour les situations d'abus sexuels envers les enfants et la maltraitance physique)
- Protocole PAS : Protocol d'actuació i intervenció en les situacions de risc d'infants i adolescents (Protocole d'action et d'intervention dans les situations à risque des enfants et des adolescents)
- RIOCC : Red Iberoamericana de Oficinas de Cambio Climático (Réseau de bureaux ibéro-américain sur le changement climatique)

[Revenir à
la table des
matières](#)



- RNV : Rapport National Volontaire
- RTVA : Ràdio i Televisió d'Andorra (Radio et Télévision d'Andorre)
- SAAS : Servei Andorrà d'Assitència Sanitària (Service andorran des soins de santé)
- SAPYRA : Projet transfrontalier pour la Sécurité des Accès Pyrénéens face au Risque Avalanche
- SAVVG : Servei d'Atenció a les Víctimes de la Violència de Gènere (Service d'accueil des victimes de violences basée sur le genre)
- SEGIB : Secrétariat Ibéro-américain
- SIAD : Servei d'Atenció Integral a la Dona (Service de prise en charge globale de la femme)
- SMI : Salaire Minimum Interprofessionnel
- SPT : Secrétariat pro tempore
- SUDOE : Programme de coopération territoriale de l'espace Sud-ouest européen
- UCLM : Universidad de Castilla la Mancha (Université de Castilla-La Mancha)
- UE : Union européenne
- UIFAND : Unitat d'Intel·ligència Financera d'Andorra (Unité andorrane de renseignement financier)
- UIP : Union interparlementaire
- UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)
- UNICEF : United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'enfance)
- VAB : Valeur Ajouté Brute

[Revenir à
la table des
matières](#)

Introduction

*Revenir à
la table des
matières*



INTRODUCTION

Le Gouvernement de la Principauté d'Andorre a présenté, au siège des Nations Unies en juillet 2018, son premier Rapport National Volontaire sur le développement durable. Ce premier exercice s'est concentré sur 8 Objectifs de développement durable (ODD 4, 6, 7, 11, 12, 13, 15, 17), qui correspondaient à la revue thématique du Forum politique de haut niveau cette année-là.

Ce premier rapport a supposé un travail interne de grande ampleur pour garantir l'intégration des ODD à tous les niveaux et dans tous les domaines. Il incluait des informations détaillées sur le contexte géographique, historique et économique de l'Andorre, ce qui permettait de mieux comprendre les spécificités et particularités du pays, ainsi qu'une section sur la méthodologie de révision, le processus d'intégration de l'Agenda 2030 et la plateforme participative qui a été créée pour promouvoir la participation de la population andorrane.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Le rapport de 2018 mettait en évidence les bonnes pratiques mises en œuvre, ainsi que les lacunes et défis à relever, notamment le manque de données statistiques et d'indicateurs relatifs aux ODD. L'un des résultats positifs les plus marquants qui y était mis en avant portait sur les actions et la grande sensibilisation, à tous les niveaux, en faveur de la mise en œuvre des Objectifs. En effet, la rédaction du rapport et, notamment, le travail de sensibilisation et de participation de la population avait permis une réelle amélioration qualitative de l'appropriation de l'Agenda 2030 par celle-ci.

Ces synergies, créées en 2018, se sont maintenues grâce à la volonté de continuer à renforcer les alliances entre toutes les parties et de faire de l'Agenda 2030 une réalité en Andorre.

Le deuxième Rapport National Volontaire s'inscrit dans la continuité de cet engagement national envers le développement durable et décrit la situation de la mise en œuvre des 17 ODD. Il analyse de manière exhaustive les plans d'actions significatifs, émanant du Gouvernement, d'organismes publics, des autorités locales, du secteur privé et de la population, illustre les initiatives et mesures clés qui ont eu des conséquences positives sur la mise en œuvre des ODD, reconnaissant néanmoins les défis existants qui requièrent davantage de mesures et d'engagement.



Afin de rédiger un rapport multidisciplinaire actualisé, le présent RNV s'est penché sur les efforts réalisés entre 2018 et 2021 pour les ODD déjà revus lors du premier examen, et sur les efforts menés entre 2015 et 2021 pour les autres, tout en intégrant notamment l'impact de la pandémie de la Covid-19. En effet, les répercussions économiques et sociales de la crise ont représenté un véritable défi pour l'Andorre, qui a dû adapter ses politiques pour mettre en place un modèle de développement plus résilient, plus inclusif et plus respectueux de l'environnement.

C'est pour cette raison que chaque chapitre du présent rapport consacre une section spécifique aux effets de la pandémie de la Covid-19, pendant laquelle la priorité du Gouvernement a été de protéger la population et sa santé, en répondant aux conséquences sociales et économiques de cette crise. Il convient de signaler la participation active et largement reconnue des bénévoles pendant cette période.

*Revenir à
la table des
matières*



CONTEXTE

La préparation du rapport de 2018 a montré que l'Andorre avait besoin de créer un mécanisme de coordination des ODD au niveau national. Suite à cette observation, le Conseil des ministres a approuvé, le mercredi 17 avril 2019, le Plan stratégique national pour la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030.

Ce Plan stratégique constituait l'étape logique suivante pour que la mise en œuvre des ODD en Andorre devienne une priorité de l'agenda politique et un projet d'État. Il est ainsi devenu le premier document destiné à promouvoir de nouvelles politiques, mesures et initiatives en vue d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2030, dont le but était la mise en commun de toutes les actions déjà menées par les différentes parties prenantes en Andorre, et de continuer à encourager les initiatives en faveur du développement durable d'une manière plus coordonnée et inclusive.

[Revenir à
la table des
matières](#)

À cet effet, ce Plan stratégique prévoit la création d'un Groupe de travail ouvert (GTO), composé de représentants de tous les secteurs concernés, chargé de promouvoir et de coordonner les politiques et les actions de mise en œuvre de l'Agenda 2030, et réaliser le suivi des ODD.

Ce Plan stratégique établit cinq objectifs nationaux pour le développement durable en Andorre, intégrant les 17 ODD des Nations Unies:

1. Maintenir une éducation de qualité tout en promouvant la citoyenneté démocratique et les droits humains
2. Consolider le bien-être social dans une société inclusive et résiliente
3. Garantir la préservation de la planète pour les générations futures dans une société connectée avec la nature
4. Promouvoir l'ouverture et la diversification d'une économie durable
5. Préserver l'État de droit dans une société sûre et pacifique

De même, le Plan stratégique prévoit que l'approche transversale en matière d'égalité des sexes soit le principe de toute action publique, sans préjudice des actions spécifiques menées en matière d'égalité femmes-hommes.



Considérant que pour garantir la réalisation de l'ODD 5, « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles », il est nécessaire de transversaliser la question de l'égalité des sexes dans tous les domaines d'intervention.

Plan d'action Horizon 23

En raison de la crise sanitaire et du nouveau contexte international apparu au début de l'année 2020, il a été indispensable d'adopter des mesures urgentes afin de répondre aux nouvelles problématiques et préoccupations de la population. Le travail qui avait été prévu avec le GTO n'a pas pu être effectué, cependant, les décisions prises au niveau gouvernemental se sont davantage concentrées sur l'Agenda 2030.

[Revenir à la table des matières](#)

Ainsi, le 27 juillet 2020, le Gouvernement andorran a approuvé le [Plan d'action 2020-2023](#) - Horizon 23, un ensemble de politiques et d'actions entièrement alignées sur les Objectifs de développement durable, afin d'apporter une réponse immédiate aux conséquences de la pandémie de la Covid-19 et d'encourager une reprise économique établissant les bases d'un développement plus durable.

Le plan Horizon 2023 comprend, en tout, 77 actions divisées en 20 initiatives qui s'organisent autour de trois axes : bien-être social et cohésion, économie et innovation, et alliances pour le changement. Le budget prévisionnel destiné aux 77 actions spécifiques incluses dans ce plan d'action est de 80 millions d'euros pour toute la législature, 38 % desquels seront directement affectés aux investissements. Si l'on ajoute à ce budget les investissements des organismes parapublics, tels qu'Andorra Telecom et FEDA, l'effort financier total prévu est de 212 millions d'euros.

Le programme Horizon 2023 tient également compte des négociations pour un accord d'association avec l'Union européenne, qui doit permettre la mise en place d'un cadre juridique garantissant la création de nouveaux secteurs économiques et l'internationalisation des secteurs existants en Andorre, grâce à leur participation au marché intérieur européen. Il inclut par ailleurs la candidature de l'Andorre en tant que Réserve de biosphère de l'UNESCO, devant promouvoir un changement vers un modèle touristique plus respectueux de l'environnement et la mise en valeur des caractéristiques culturelles, paysagères et environnementales de l'Andorre.



Accord d'association avec l'Union européenne

La Principauté d'Andorre est un pays européen qui se caractérise par son fort dynamisme socioéconomique et la stabilité de son système politique et institutionnel. L'activité économique de l'Andorre est essentiellement fondée sur les services, le tourisme et le commerce étant les piliers fondamentaux de son économie. Le tourisme, de plus en plus diversifié selon la saison, attire près de 8 millions de visiteurs par an, principalement d'Espagne et de France. C'est pour cette raison que le développement économique de l'Andorre est largement tributaire de la situation économique de ses pays voisins.

La crise de 2007-2008 a mis en évidence la nécessité de repenser le modèle économique andorran, donnant lieu à d'importantes réformes. Sur le plan intérieur, la réforme fiscale et le processus d'ouverture de l'économie a été mis en place, sur le plan extérieur, il a été décidé de mettre le système économique andorran en adéquation avec celui d'autres pays tout en se rapprochant de l'Union européenne.

[Revenir à
la table des
matières](#)

En 2015, l'Andorre a lancé le processus de négociation avec l'Union européenne en vue d'un Accord d'association, qui permettrait, entre autres, d'accéder au marché intérieur européen. Pour l'Andorre, l'objectif principal de cet accord est la diversification de son économie et sa participation progressive et structurée au marché intérieur européen, tout en tenant compte des spécificités andorraines. Il s'agit de mettre en place une relation stable et moderne avec l'Union européenne, apportant une sécurité juridique sans que l'Andorre ait besoin d'adhérer à l'UE. Il faut espérer que cet accord renforcera la confiance accordée à l'Andorre en tant que centre d'affaires, et rendra aussi possible une coopération avec l'Union européenne dans d'autres domaines en permettant, par exemple, d'accéder aux programmes européens.



Implications

La portée de cet accord est très vaste. Il suppose, d'une part, l'intégration, dans l'ordre juridique andorran, de la réglementation européenne devant permettre la libre circulation des personnes, marchandises, services et capitaux.

D'autre part, il inclut les politiques horizontales régissant des domaines transversaux tels que l'environnement, la protection des consommateurs, les politiques sociales, l'énergie, les marchés publics, le droit des sociétés, etc.

En fin de compte, l'Andorre devra assimiler une grande partie de la réglementation européenne. La mise en œuvre de l'accord d'association devra donc s'accompagner d'une transformation visant à assouplir et à moderniser l'Administration.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Crise sanitaire

La pandémie de la Covid-19 a montré que l'Andorre avait besoin de créer et de renforcer des synergies avec l'extérieur (pays voisins et Union européenne). En effet, outre ses répercussions sur la population, le système de santé et l'économie, la crise sanitaire a également mis en évidence certaines des vulnérabilités de l'Andorre, comme l'acquisition de vaccins, les aides économiques ou l'homologation du certificat Covid numérique.

L'Accord d'association est ainsi devenu un projet d'État et une priorité pour l'Andorre ; les négociations devraient aboutir dans les mois qui viennent. Il est prévu que ses effets sur l'économie et la société andorrane soient considérables, transversaux (qu'ils bénéficient à de nombreux domaines et secteurs) et dynamiques (avec une fluctuation et une évolution dans le temps).





Financement international afin de répondre aux conséquences de l'épidémie de la Covid-19

Au cours de ces dernières années, l'Andorre a entamé un véritable processus de transformation: transparence, normes internationales d'échange de renseignements, et consolidation d'un cadre réglementaire complet et moderne en matière fiscale et économique équivalent à celui de ses pays voisins. L'Andorre s'est ainsi engagée à adopter les normes de l'OCDE relatives à la transparence et à l'échange de renseignements à des fins fiscales.

Il convient de signaler qu'en plus des conventions permettant d'éviter une double imposition (9) et des accords d'échange de renseignements fiscaux (24), l'Andorre a aussi signé les conventions multilatérales de l'OCDE qui permettent l'échange automatique et à la demande de renseignements fiscaux avec tous les membres signataires.

[Revenir à la table des matières](#)

L'Andorre prend également en compte les recommandations d'organisations internationales telles que le FMI et MONEYVAL, les principes de l'OICV et de l'OCDE dans la rédaction des principales dispositions et réglementations de son activité financière, afin de satisfaire aux bonnes pratiques et aux normes internationales. Elle réaffirme ainsi son engagement international dans la lutte contre la fraude fiscale, et franchit un nouveau cap pour l'application de la réglementation sur l'échange de renseignements financiers mis en place par les pays membres de l'OCDE.

Dans le contexte de la pandémie de la Covid-19, il est devenu nécessaire pour l'Andorre de diversifier ses sources de financement afin de faire face au risque financier et à la pression supportée par ses sources habituelles de financement. Elle a donc contacté des institutions financières multilatérales, des banques publiques de développement et des marchés d'émission de titres de dette internationaux:

- Le 27 mai 2020, l'Andorre est devenue le 47e État membre de la CEB, ce qui lui permet, depuis juin 2020, de participer aux réunions des organes de gouvernance. Depuis son adhésion, l'Andorre a négocié l'ouverture d'une ligne de crédit pour faire face à ses dépenses de santé liées à l'épidémie de la Covid-19 et a ainsi obtenu, le 14 octobre 2020, un prêt de 12 millions d'euros.



- Depuis octobre 2020, la Principauté d'Andorre est un membre de plein droit du Fonds Monétaire International, ce qui apporte une plus grande stabilité à son système financier, réaffirme son engagement envers la transparence et la mise en adéquation de son système avec ceux d'autres pays, et lui permet de bénéficier d'un soutien financier en cas d'éventuelles difficultés de paiement.

Enfin, l'Andorre a réalisé, en avril 2021, sa première émission de titres de dette publique internationale, pour un montant de 500 millions d'euros sur 10 ans, d'obligations vertes, sociales et durables. Deux autres émissions ont suivi, l'une de 175 millions d'euros sur 20 ans en novembre 2021 et l'autre de 500 millions d'euros, sur 5 ans, en obligations vertes, sociales et durables. Ces opérations sont listées au Luxembourg et ont permis à l'Andorre de placer sa dette dans plus de vingt pays, d'avoir plus de 75 % de sa dette nationale en obligations vertes, sociales et durables, et d'aligner les axes stratégiques de sa politique sur la stratégie de financement de l'État.

[Revenir à
la table des
matières](#)

MÉTHODOLOGIE

Le 9 septembre 2021, le Gouvernement andorran a approuvé la méthodologie d'élaboration du deuxième Rapport National Volontaire de la Principauté d'Andorre, présenté lors des Révisions nationales volontaires du Forum politique de haut niveau 2022. La première étape de cette élaboration a été la création d'un Groupe de rédaction composé de 4 diplomates du Ministère des Affaires étrangères, de différents parcours et expériences dans le domaine du développement durable.

Le Ministère des Affaires étrangères a ainsi coordonné la conception et la rédaction de ce rapport, en veillant à ce que le processus soit participatif et inclusif à tous les niveaux, et reflétant la réalité de l'Andorre.



Un processus participatif et inclusif

Le secteur public

Le Groupe de rédaction du RNV a pu, dès le départ, compter sur la participation des différents ministères et départements du Gouvernement. Il a ainsi invité chaque ministère à apporter sa contribution dans son domaine de compétence. Chaque ODD a été attribué à un ou plusieurs départements afin que ceux-ci compilent les informations pertinentes. Il a été demandé aux différents ministères de mettre particulièrement l'accent sur les politiques menées pendant la pandémie et les défis à relever, et de fournir un maximum de données statistiques, en collaboration avec le Département des Statistiques du Gouvernement.

Durant le premier trimestre 2022, le Groupe de rédaction et les différents départements des ministères ont tenu de nombreuses réunions afin de définir la structure de chaque section du rapport et les informations à inclure dans celles-ci. Le rapport final est donc le fruit d'une collaboration entre les différents ministères et les autres instances du pays.

[Revenir à la table des matières](#)

Le Parlement et les Mairies

Pour ce deuxième rapport, le Gouvernement a souhaité inclure les parlementaires et les autorités locales dès le début du travail de rédaction. Ainsi, au lieu de compléter un avant-projet de rapport comme pour le premier RNV, ceux-ci ont été invités à participer activement à l'élaboration du présent document et à envoyer leurs contributions, qui ont été directement incluses dans le rapport. Les retours ont été très positifs, qu'il s'agisse de celui des autorités locales ou de celui du Parlement. Des rapports détaillés de leurs activités ont été envoyés par l'ensemble des participants.

Les contributions ont été insérées directement dans chaque ODD. Le rapport exhaustif du Parlement (*Consell General*) peut être consulté [ici](#). Soulignons la méthode d'analyse utilisée par le Parlement, à soir l'outil [EscanerODS.ad](#) mis au point par la fondation Andorra Recerca i Innovació (Andorre Recherche et Innovation).



EscànerODS.ad est un outil innovant, qui permet d'identifier, dans des textes ou des documents, les expressions relatives aux Objectifs de développement durable. Cet outil a été conçu pour identifier les informations relatives aux ODD grâce à un système avancé d'étiquetage automatique massif. La présente version de cet outil est une version bêta, qui ne concerne que les ODD 4, 5 et 10.

Fonctionnement

EscànerODS.ad possède une base de données terminologique relative aux ODD qui, par le biais d'un processus automatique d'étiquetage massif, classe les expressions des textes introduits en fonction de leur relation avec les termes des ODD. Il affiche ensuite, dans une interface intuitive, attrayante et accessible, toutes les informations pertinentes de manière réutilisable. Selon leurs besoins, les utilisateurs peuvent charger leurs textes ou documents afin de les scanner.

[Revenir à la table des matières](#)

Auteurs

L'outil EscànerODS.ad a été créé par CIECODE/Political Watch, un think tank espagnol, en collaboration avec différentes institutions andorranes (Actua Innovació, le Conseil Général, l'Institut d'études andorranes, l'Observatoire de la durabilité d'Andorre et le Gouvernement andorran). La tâche des institutions andorranes a consisté à traduire la terminologie des ODD et à l'adapter au contexte andorran.



La société civile et le Défenseur des droits citoyens

Afin que le présent rapport reflète la réalité de l'ensemble du pays et qu'il ne soit pas seulement un rapport gouvernemental, les ONG, les associations, les fédérations et les collèges professionnels andorrans ont été conviés, dès le début, à participer à son processus de rédaction. Il leur a été demandé d'envoyer toutes les informations jugées pertinentes sur leurs activités pour qu'elles soient incluses dans le rapport. Malheureusement, la réponse n'a pas été à la hauteur des espérances, ce qui montre la nécessité de continuer à travailler de concert avec tous ces organismes.

Le *Raonador del Ciutadà* (Défenseur des droits citoyens), quant à lui, a envoyé un rapport sur les actions menées, détaillées par ODD. Les principales mesures sont celles visant à réduire le risque d'exclusion sociale en Andorre et les campagnes relatives aux droits des enfants. D'un point de vue transversal, ce rapport souligne la tâche quotidienne du *Raonador del Ciutadà*, dont toutes les actions se basent sur l'ODD 16.

[Revenir à la table des matières](#)

Le secteur privé

Le secteur privé a indéniablement joué un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de l'Agenda 2030, grâce, entre autres, à la créativité et à l'innovation de ses processus, à l'utilisation durable de la technologie et des ressources naturelles, à la promotion du travail décent et de l'égalité entre les sexes. Conscient de l'importance des alliances entre l'État et le secteur privé, le Groupe de rédaction a, au début de l'année, demandé à ce secteur de participer à la rédaction du présent rapport.

Contrairement à 2018, la participation au présent rapport n'a pas suscité l'intérêt des entreprises, du secteur bancaire ou de la Chambre du commerce. L'un des défis révélés par la présente révision est la nécessité de poursuivre et de soutenir les partenariats publics-privés qui promeuvent des actions conjointes de mise en œuvre des ODD.



Toutefois, la tâche réalisée par de nombreuses entreprises et corporations andorranes, qui intègrent les ODD dans leurs politiques corporatives et notamment dans leurs politiques de responsabilité sociale, est incontestable. C'est pour cette raison que ce rapport inclut des exemples détaillés de leurs bonnes pratiques.

Trois entreprises, membres du **Pacte mondial des Nations Unies**, se distinguent tout particulièrement : Crèdit Andorra, FEDA et TAG Systems.

La population andorrane

En Andorre, le Gouvernement n'est pas le seul à s'être engagé à mettre en œuvre les valeurs et principes de l'Agenda 2030: la population andorrane s'investit elle aussi dans ce projet. Afin de la faire participer à l'élaboration du présent rapport, le Groupe de rédaction du Ministère des Affaires étrangères, en coopération avec le Département de la participation citoyenne du Ministère des Administrations publiques et de la Participation citoyenne, a réalisé une campagne de communication et de diffusion sur ce sujet.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Cette campagne de communication avait deux fonctions : d'une part, continuer à sensibiliser la population à l'Agenda 2030 et aux 17 ODD (et introduire le concept de Rapport National Volontaire), d'autre part, faire participer activement la population à la rédaction du rapport. Une consultation publique, accessible à tous, a ainsi été réalisée sur Internet de mars à avril 2022.

Consultation nationale

Cet espace d'interaction entre les autorités et la population a été un succès et a considérablement contribué aux résultats du présent rapport. Pour inciter la population à participer à l'enquête et à donner son avis, le Gouvernement a mené une vaste campagne diffusée dans les médias nationaux (écrits et radiophoniques) et, plus particulièrement, sur les réseaux sociaux. Il a également profité de cet élan pour créer un compte Instagram, @Agenda2030_Andorra, qui publie des informations et donne une visibilité aux différentes actions menées en matière de développement durable.



Cette consultation nationale, composée de 14 questions, a été accessible du 7 mars au 30 avril 2022 sur la plateforme VISC, via les réseaux sociaux et les journaux numériques. L'outil Visc a également inclus une section d'information sur les ODD, le RNV et le calendrier y afférent.

ENQUÊTE 2022

Andorran Resident Étranger

Âge

Activité professionnelle (liste déroulante) : ~

Sexe F M

Avez-vous entendu parler de l'Agenda 2030 et des ODD:

OUI NON

Comment en avez-vous entendu parler ? ~

Liste déroulante (École, Réseaux sociaux, Campagne de communication du Gouvernement, Presse, Bouche à oreille, Autres, etc.)

Quels termes vous viennent à l'esprit lorsque vous pensez à l'Agenda 2030 et aux ODD ?

- | | | |
|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Environnement | <input type="checkbox"/> Transversalité | <input type="checkbox"/> Croissance économique |
| <input type="checkbox"/> Égalité | <input type="checkbox"/> Santé | <input type="checkbox"/> Paix |
| <input type="checkbox"/> Éducation | <input type="checkbox"/> Développement durable | <input type="checkbox"/> Sécurité |
| <input type="checkbox"/> Démocratie | <input type="checkbox"/> Consommation responsable | <input type="checkbox"/> Développement |
| <input type="checkbox"/> Lutte contre le changement climatique | <input type="checkbox"/> Lutte contre la famine et la pauvreté | |

Pensez-vous que les ODD pourront être atteints d'ici 2030 ?

OUI NON Pourquoi?

D'après vous, quels devraient être les ODD prioritaires au niveau mondial ?

- | | | | | | |
|--|--------------------------------|--|---------------------------------|--|---------------------------------|
| | <input type="checkbox"/> ODD 1 | | <input type="checkbox"/> ODD 7 | | <input type="checkbox"/> ODD 13 |
| | <input type="checkbox"/> ODD 2 | | <input type="checkbox"/> ODD 8 | | <input type="checkbox"/> ODD 14 |
| | <input type="checkbox"/> ODD 3 | | <input type="checkbox"/> ODD 9 | | <input type="checkbox"/> ODD 15 |
| | <input type="checkbox"/> ODD 4 | | <input type="checkbox"/> ODD 10 | | <input type="checkbox"/> ODD 16 |
| | <input type="checkbox"/> ODD 5 | | <input type="checkbox"/> ODD 11 | | <input type="checkbox"/> ODD 17 |
| | <input type="checkbox"/> ODD 6 | | <input type="checkbox"/> ODD 12 | | |

D'après vous, quels devraient être les ODD prioritaires en Andorre ?

- | | | | | | |
|--|--------------------------------|--|---------------------------------|--|---------------------------------|
| | <input type="checkbox"/> ODD 1 | | <input type="checkbox"/> ODD 7 | | <input type="checkbox"/> ODD 13 |
| | <input type="checkbox"/> ODD 2 | | <input type="checkbox"/> ODD 8 | | <input type="checkbox"/> ODD 14 |
| | <input type="checkbox"/> ODD 3 | | <input type="checkbox"/> ODD 9 | | <input type="checkbox"/> ODD 15 |
| | <input type="checkbox"/> ODD 4 | | <input type="checkbox"/> ODD 10 | | <input type="checkbox"/> ODD 16 |
| | <input type="checkbox"/> ODD 5 | | <input type="checkbox"/> ODD 11 | | <input type="checkbox"/> ODD 17 |
| | <input type="checkbox"/> ODD 6 | | <input type="checkbox"/> ODD 12 | | |

Pensez-vous que la pandémie de la Covid-19 a eu un effet positif ou négatif sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 ?

OUI, Pourquoi et comment ? NON, Pourquoi et comment ?

Participez-vous à la réalisation des ODD dans votre vie quotidienne ?

OUI NON Comment?

Comment a évolué la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Andorre depuis 2015 ?

Elle a régressé Elle est identique Elle a progressé

[Revenir à la table des matières](#)



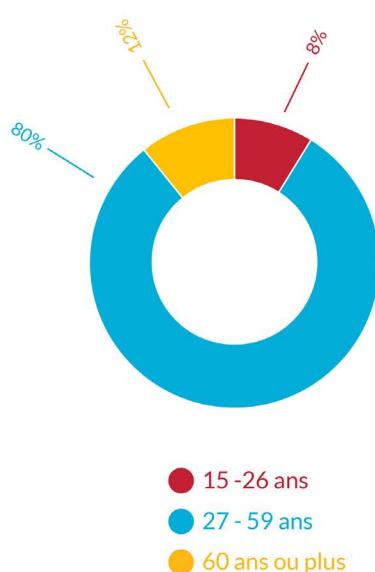
Les actions et suggestions de la population mises en lumière par les processus participatifs organisés par le Gouvernement andorran ont démontré la volonté de faire de la réalisation des ODD des Nations Unies un projet commun.

En effet, l'analyse des réponses à la consultation publique montre l'intérêt croissant de la population pour les ODD et notamment, une augmentation du nombre de réponses (623) par rapport à 2018 (130). Les jeunes (12-26 ans) constituent toujours la tranche d'âge qui participe le moins à cette consultation, ce qui traduit la nécessité de continuer à développer des stratégies visant à atteindre et à faire participer les jeunes.

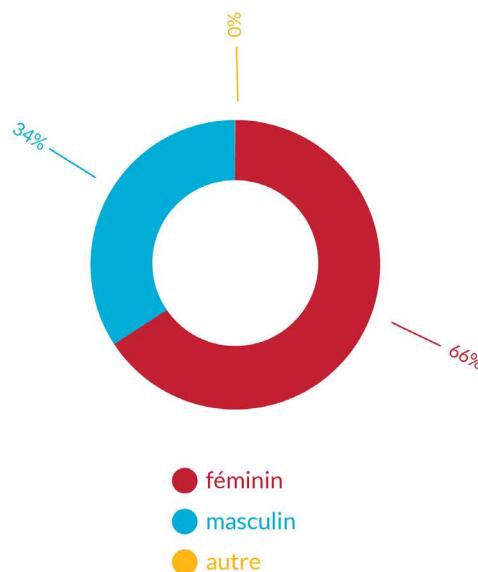
La première partie de l'enquête, composée d'une série de questions pratiques, a servi à classer statistiquement les participants en fonction de leur âge, de leur sexe et de leur activité professionnelle : la majorité des participants sont actifs (80 %) et travaillent dans l'Administration publique (51,9 %).

[Revenir à la table des matières](#)

Graphique 1 : Age des participants à l'enquête

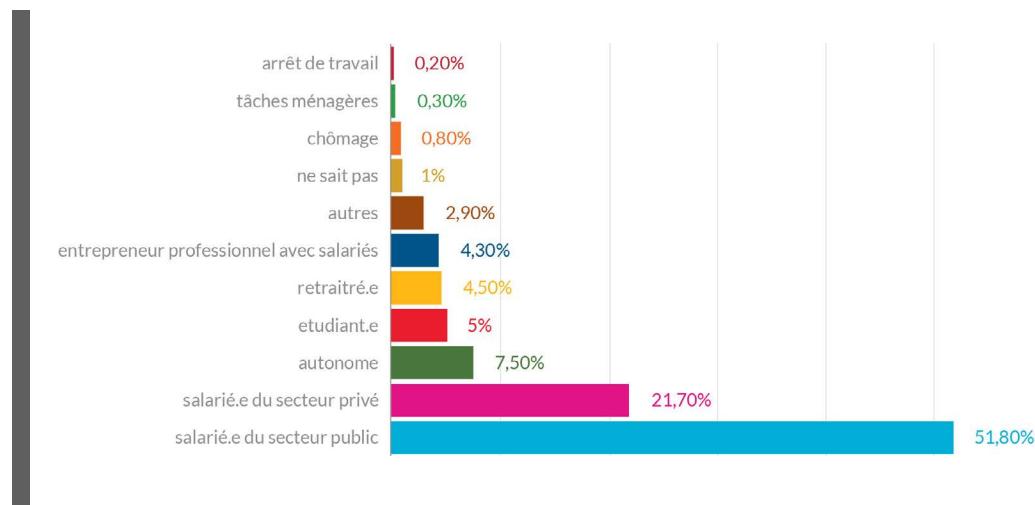


Graphique 2 : Genre des participants à l'enquête





Graphique 3 : Activité professionnelle des participants à l'enquête



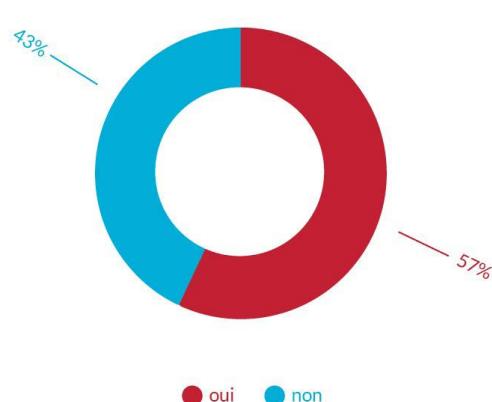
[Revenir à la table des matières](#)

La deuxième partie de l'enquête, composée de questions générales, a permis d'évaluer le degré de connaissance de la population andorrane en ce qui concerne les ODD. En effet, le but était de savoir si la population andorrane s'était mieux appropriée les ODD au cours des dernières années et d'analyser le degré de connaissance de l'Agenda 2030.

Les questions 1, 2 et 3 ont permis de constater qu'environ 60 % des participants ont quelques notions sur les ODD, dont ils ont entendu parler sur leur lieu de travail ou par le biais des campagnes de communication menées par les institutions, ce qui indique que le travail de diffusion réalisé au cours des dernières années a porté ses fruits.

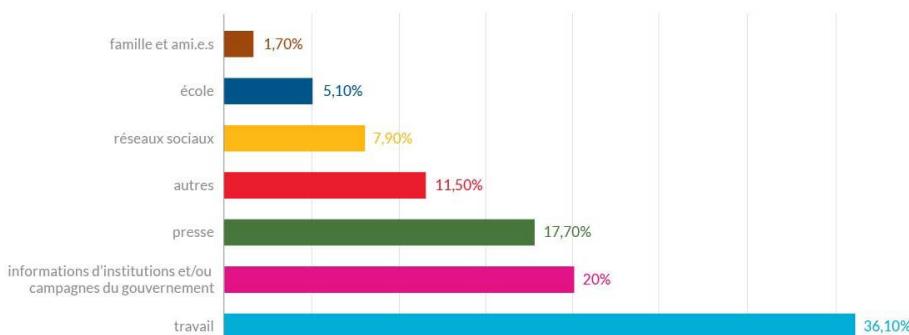


Graphique 4 : Participants à l'enquête ayant entendu parler de l'Agenda 2030 et des ODD



[Revenir à la table des matières](#)

Graphique 5 : Biais par lequel les participants à l'enquête ont entendu parler de l'Agenda 2030 et des ODD



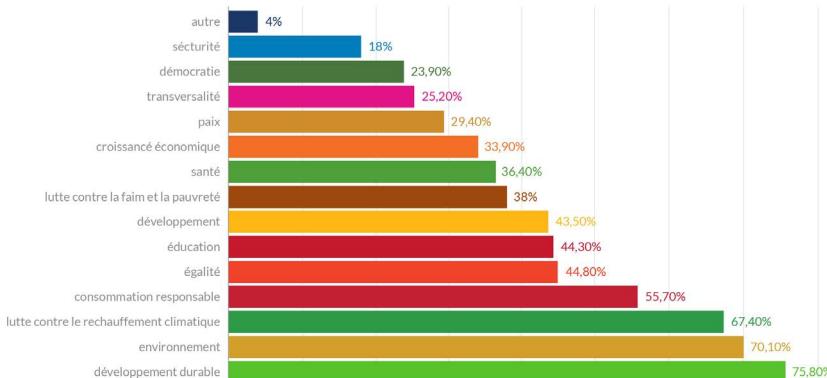


Il paraissait évident, de prime abord, que dans un pays de haute montagne, niché au cœur des Pyrénées, la population serait particulièrement sensible aux ODD liés à la protection de l'environnement. Par ailleurs, l'économie est très étroitement liée au climat et aux sports d'hiver et une grande partie de la population attache une importance particulière aux activités liées à la montagne et au respect de la nature, très présente dans la vie quotidienne des Andorrans.

Il n'est donc pas étonnant que, à l'instar de 2018, la plupart des participants voient une relation entre Agenda 2030/ODD et la protection de l'environnement ou la lutte contre le changement climatique.

Graphique 6 : Relation entre l'Agenda 2030 et certains mot clés

[Revenir à la table des matières](#)



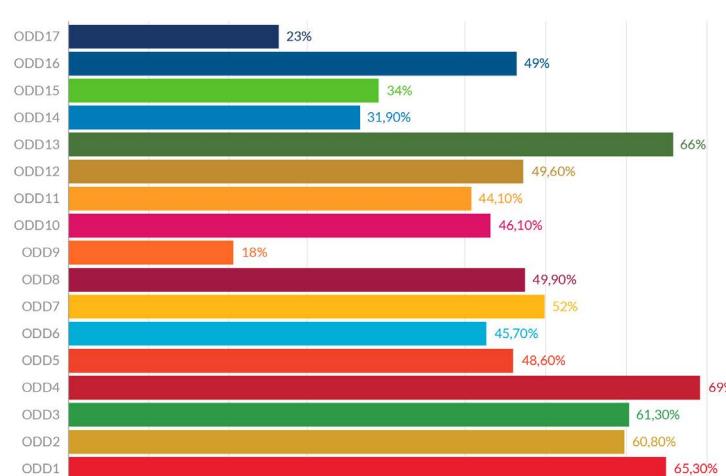
Il a également été demandé aux participants d'indiquer les ODD qui, d'après eux, devraient être prioritaires au niveau mondial et national. En ce qui concerne les priorités au niveau mondial, presque 70 % des participants ont déclaré qu'il fallait donner la priorité à l'ODD 4 (éducation de qualité), puis à l'ODD 13 (changement climatique) et à l'ODD 1 (fin de la pauvreté).

Il est surprenant de constater que la population andorrane considère l'éducation de qualité comme la première des priorités. En effet, la réalité géographique, historique et institutionnelle de la Principauté d'Andorre a créé une structure éducative singulière. Les trois systèmes éducatifs qui coexistent en Andorre



permettent de renforcer la diversité culturelle et le respect de la différence, et de consolider la forte cohésion sociale du pays. Le fait que la population andorrane soit fortement sensibilisée à l'importance de l'éducation pour atteindre le bien-être social permet d'expliquer les réponses à cette question. L'ODD 4 est suivi de très près par l'action en faveur du climat, ce qui réitère le point indiqué précédemment concernant la sensibilité de la société andorrane aux ODD environnementaux.

Graphique 7 : ODD prioritaires au niveau mondial selon les participants



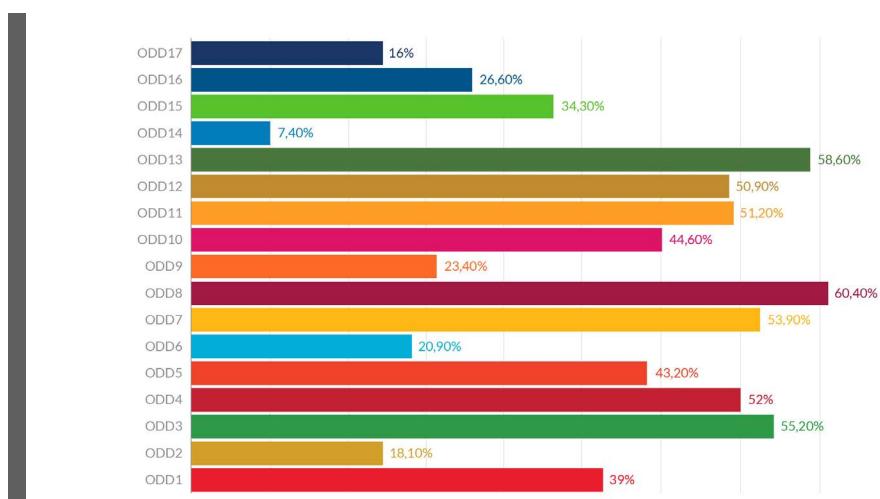
[Revenir à la table des matières](#)

En ce qui concerne les priorités au niveau national, la majorité des participants considèrent comme prioritaires l'ODD8 (travail décent et croissance économique), puis l'ODD 13 (lutte contre le changement climatique) et l'ODD 3 (santé et bien-être). En effet, les répercussions de la crise sanitaire sur l'économie andorrane sont manifestes, raison pour laquelle la population demande que les efforts se concentrent sur la reprise économique dans tous les secteurs. *Les avancées et les actions menées dans ce domaine sont détaillées tout au long du rapport.*

Il est également important de signaler que, contrairement à 2018, la population considère aujourd'hui l'ODD 3 comme prioritaire. Même si le niveau de santé dont elle bénéficie reflète l'état de bien-être en Andorre, la crise sanitaire provoquée par la Covid-19 a mis en avant la relation entre les ODD et les insuffisances des services publics. *Les avancées et les actions menées dans ce domaine sont détaillées tout au long du rapport.*



Graphique 8 : ODD prioritaires au niveau national selon les participants



[Revenir à la table des matières](#)

Bien que les résultats de la consultation nationale laissent entrevoir des différences de priorités selon que celles-ci soient nationales ou mondiales, ils montrent la sensibilité évidente de la population andorrane pour les objectifs environnementaux et l'éducation de qualité. Cette consultation a également mis en avant le fort impact de la pandémie et la prise de conscience concernant l'importance de l'ODD 3.

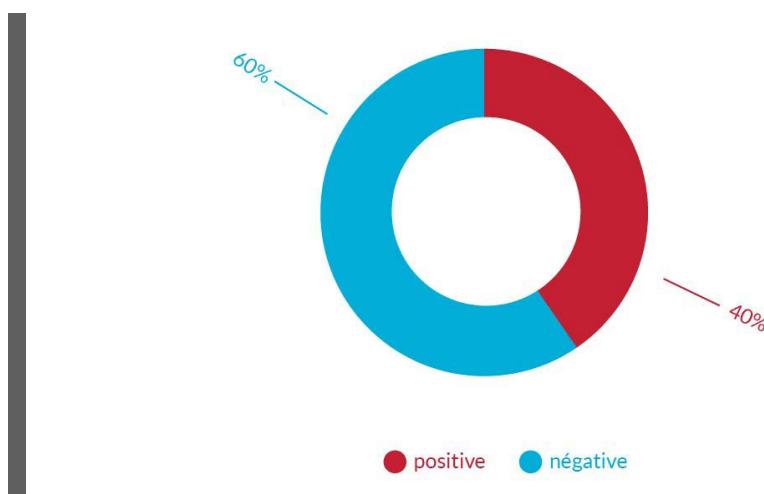
La population a également été interrogée sur l'impact de la crise sanitaire mondiale sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Le 40 % des participants ont considéré que cet impact a été positif. En effet, selon eux, la pandémie a favorisé une réflexion sur les habitudes quotidiennes néfastes pour l'environnement, sur les modèles de consommation et sur la fragilité du modèle économique andorran basé sur le tourisme. Ils insistent beaucoup sur le fait que les mois de confinement ont été positifs pour l'environnement, car ils ont permis une restauration de la biodiversité grâce à l'arrêt des activités humaines. Ils mentionnent aussi l'efficacité des nouvelles méthodes de travail (le télétravail, par exemple), qui permettent de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle, et d'améliorer la santé mentale. Enfin, ils s'accordent sur le fait que la pandémie a permis de redéfinir les valeurs, et a incité le Gouvernement et la société civile à prendre des mesures positives.



Malgré cela, 60 % des participants considèrent que la pandémie de la Covid-19 a eu un impact négatif sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030, notamment parce qu'elle a renforcé les inégalités sociales (en particulier en référence à l'ODD 5) et les inégalités financières (différences entre les classes sociales au niveau des revenus ou de l'accès au logement, par exemple). Ils indiquent de manière récurrente que la pandémie a eu de très fortes répercussions sur l'économie andorrane, notamment sur les petits commerces, et qu'elle a montré la grande dépendance du pays pour le commerce et l'approvisionnement. Ils considèrent aussi que la crise sanitaire a provoqué une modification non prévue des politiques nationales et mondiales, ce qui a changé les priorités et entraîné un ralentissement général, y compris dans la mise en œuvre des ODD. Enfin, ils s'accordent sur le fait que la santé mentale de la population s'est dégradée en raison des restrictions et de l'isolement imposés.

[Revenir à la table des matières](#)

Graphique 9 : Participants considérants que la Covid-19 a eu un effet positif ou négatif sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030

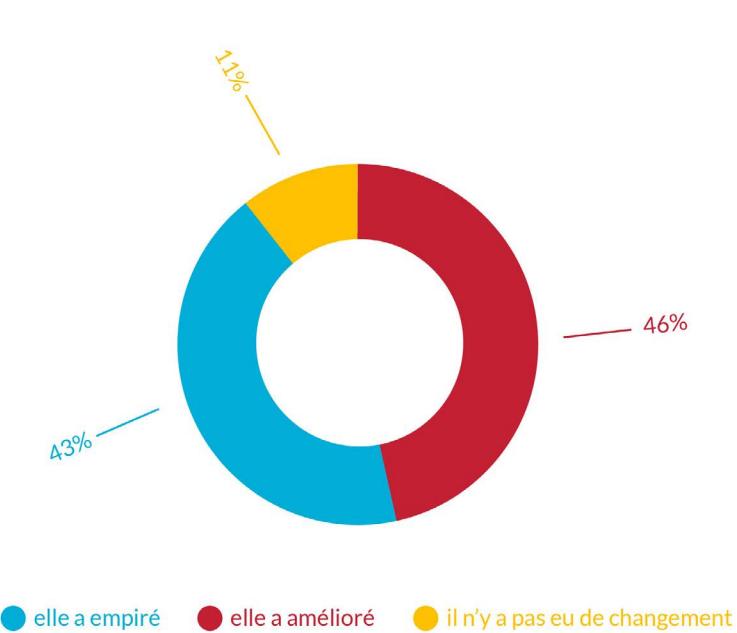


En conclusion, les résultats de la consultation nationale sont satisfaisants : l'on constate notamment une augmentation de la participation (+478 %) par rapport à la première consultation de 2018, ce qui traduit une meilleure appropriation des ODD par la population andorrane. Celle-ci est consciente de la relation entre l'Agenda 2030 et la protection de l'environnement, y compris l'environnement naturel dans lequel se situe la Principauté.



Les remarques concernant l'impact de la pandémie sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 sont intéressantes. Une majorité de la population considère que la crise sanitaire a eu des conséquences négatives ; toutefois, l'ensemble des participants à l'enquête s'accordent sur le fait qu'il est indispensable de travailler de concert, d'une manière coordonnée et intégrée, pour changer le modèle de développement actuel.

Graphique 10 : Évolution de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Andorre depuis 2015 selon les participants à l'enquête



[Revenir à la table des matières](#)



APPROPRIATION DES ODD

Intégration au budget du Gouvernement andorran

L'intégration des principes de l'Agenda 2030 à tous les niveaux d'intervention est l'une des priorités du Gouvernement andorran. Le premier RNV de 2018 décrivait déjà les mesures mises en œuvre au cours des premières années afin de diffuser et de faire connaître les ODD. En effet, depuis 2015, l'une des premières mesures visant à inclure l'Agenda 2030 dans les politiques nationales a été la diffusion de ce dernier auprès de la société civile et de l'Administration publique. Par la suite, en 2016, le Gouvernement a souhaité que toutes les décisions soumises à l'approbation du Conseil des ministres soient associées à un ou plusieurs ODD. L'Agenda 2030 est ainsi devenu la base des décisions du pouvoir exécutif andorran.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Récemment, le Gouvernement a voulu aller encore plus loin et a effectué une ventilation du budget de l'État selon les ODD. Ce n'est encore qu'un projet, mais le but est de distribuer les postes budgétaires du Gouvernement andorran en fonction des 17 ODD afin de mesurer la contribution attribuée à chacun d'eux.

Pour cela, l'entreprise PwC, avec la coopération et le soutien de la Direction du Budget et du Patrimoine et du Secrétariat à l'Agriculture et au Développement durable du Gouvernement andorran, a réalisé la ventilation des projets de dépense et d'investissement du budget andorran en associant à chacun d'eux un ODD prioritaire.

La procédure de ventilation a suivi la méthodologie suivante

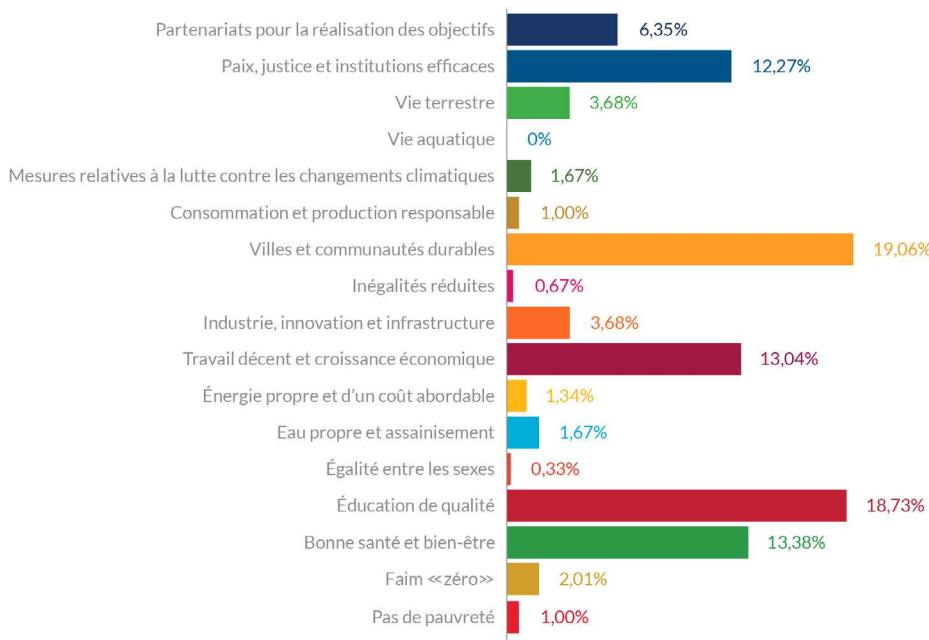
- Analyse ascendante: attribution d'un ODD à chaque projet en tenant compte du niveau de proximité et d'adéquation entre les projets et les ODD définis par les Nations unies;
- Analyse descendante: vérification des ODD attribués, bloc par bloc, afin de garantir une cohérence interne et un alignement conceptuel par rapport au système d'attribution utilisé par le Gouvernement catalan et le Gouvernement espagnol.



Un exemple du résultat final est illustré dans les graphiques ci-dessous, qui indiquent la ventilation par projet, par montant, en pourcentage et sous forme absolue. Les projets sont également ventilés selon les 5 P définis par les Nations Unies (peuple, prospérité, planète, paix et partenariats).

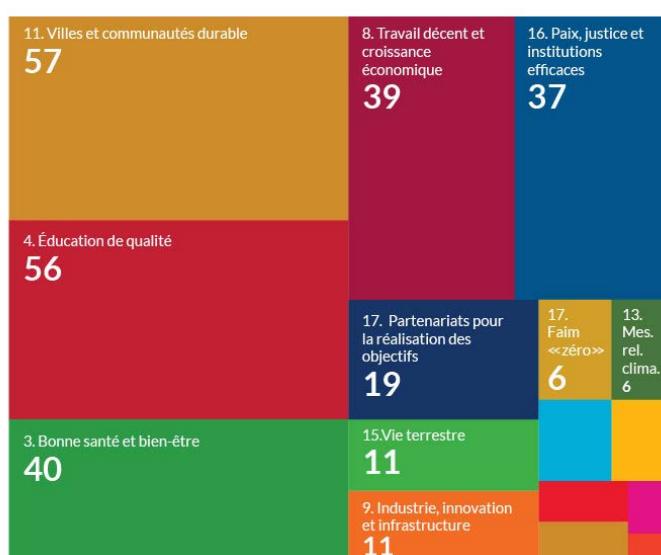
VENTILATION PAR NOMBRE DE PROJETS

Graphique 11: Ventilation du budget par nombre de projets Répartition relative (en%)



[Revenir à la table des matières](#)

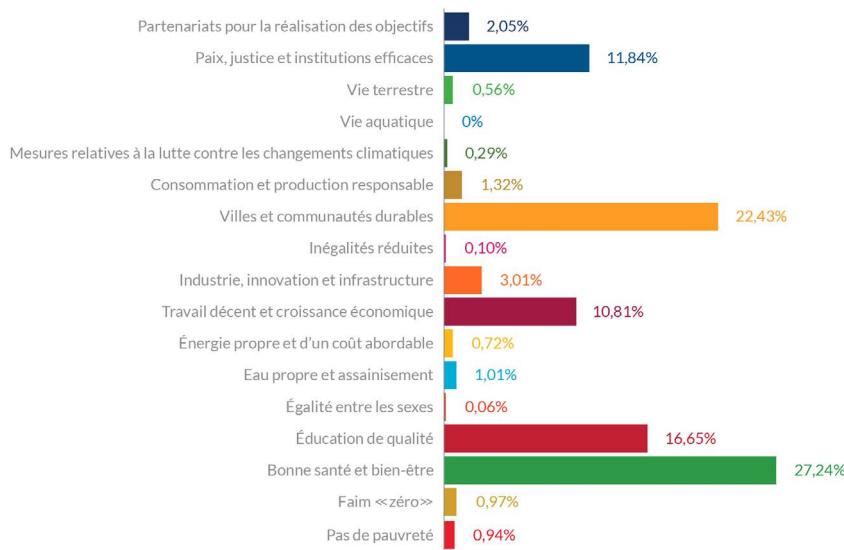
Graphique 12: Ventilation du budget par nombre de projets Répartition absolue (en valeur absolue)





VENTILATION PAR MONTANT

Graphique 13: Ventilation du budget par montant - Répartition relative (en %)



[Revenir à la table des matières](#)

Graphique 14: Ventilation du budget par montant – Répartition absolue (en valeur absolue)





Intégration au Secrétariat pro tempore (SPT) de la Conférence ibéro-américaine

Le 16 novembre 2018, le Ministère des Affaires étrangères andorran a pris les fonctions du **Secrétariat pro tempore (SPT) de la Conférence ibéro-américaine** et a ainsi consolidé son engagement des liens qui unissent l'Andorre et cette région.

Pendant les deux années de sa présidence et jusqu'au XXVIIIème Sommet ibéro-américain de Chefs d'État et de gouvernement, l'Andorre a participé à la consolidation des accords ibéro-américains, mis en œuvre les mandats des différents sommets, identifié les défis communs aux pays de la région et les potentielles opportunités de coopération.

Pour cela, le SPT andorran a choisi comme thème du XXVIIe Sommet ibéro-américain : « L'innovation au service du développement durable – Objectif 2030 », intégrant le travail initié par le SPT du Guatemala, et a proposé de continuer à placer l'Agenda 2030 au centre de toute action, en se concentrant tout particulièrement sur le principe fondamental selon lequel il ne faut laisser personne de côté.

Pendant toute la période où elle a été en charge du SPT, l'Andorre n'a eu d'autre volonté que de promouvoir l'innovation dans la région ibéro-américaine et de se mettre au service des Objectifs de développement durable. Ceci avait pour but de provoquer des changements, technologiques et autres entraînant une réaction du secteur public et de l'ensemble des sociétés, et un effet accélérateur dans la réalisation des 169 cibles, en abordant le développement durable d'un point de vue social, culturel, éducatif, environnemental et économique.

Avec l'irruption de la crise de la Covid-19, la présidence andorrane a également dû prendre en compte le point de vue sanitaire. Cette crise a montré que le thème choisi par l'Andorre pour le Sommet ibéro-américain était tout à fait pertinent, car l'innovation est un outil plus que jamais nécessaire. La Covid-19 a mis en avant le potentiel de développement scientifique et technologique face aux défis actuels ainsi que les conséquences du manque d'innovation.

En fin de compte, le XXVIIème Sommet ibéro-américain s'est tenu en semi-présentiel à Soldeu, en Andorre, le 21 avril 2021. Les 22 pays de la région y ont

[Revenir à
la table des
matières](#)



participé, battant un record d'assistance de haut niveau avec 18 Chefs d'État et de gouvernement, 2 Vice-présidents, 2 Ministres des Affaires étrangères et 2 Vice-ministres. Les dirigeants politiques ont adopté la Déclaration de l'Andorre, l'Engagement pour l'innovation au service du développement durable et le Programme d'action.

Les mandataires ont plaidé pour le renforcement du multilatéralisme et ont convenu de mesures sanitaires, économiques, sociales et environnementales pour aider la région ibéro-américaine à se relever de la crise sanitaire provoquée par la Covid-19. La consolidation de la Conférence ibéro-américaine en tant qu'espace unique et privilégié de dialogue politique et de coopération régionale, privilégiant le multilatéralisme pour partager des expériences et trouver des solutions y a également été réaffirmée.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Collecte de données

Le RNV de 2018 avait conclu que la Principauté d'Andorre devait améliorer sa production de données statistiques en tenant compte du besoin croissant de statistiques officielles. En conséquence, le 28 février 2018, le Gouvernement andorran a approuvé le premier Plan statistique (2018-2021), un outil fondamental permettant d'organiser, de réglementer et de systématiser l'activité statistique de l'Andorre.

Ce Plan établit les objectifs généraux et spécifiques à atteindre pendant sa période de validité, ainsi que les activités statistiques à mettre en œuvre à cet effet. Les objectifs sont spécifiés dans les programmes statistiques annuels approuvés par le Gouvernement. Les activités statistiques prévues dans ce Plan sont organisées selon une adaptation de la classification des activités statistiques de la Commission des statistiques des Nations Unies.

Malgré ces avancées, il convient de mentionner que la Loi 28/2017 relative au Plan statistique 2018-2021 ne prévoyait pas la production de données et d'indicateurs relatifs aux ODD. C'est pour cette raison, et grâce à la sensibilisation et aux conclusions du premier RNV, que le Gouvernement a présenté un nouvel avant-projet de loi de Plan statistique 2022-2025.



Ce dernier reprend et consolide le Plan 2018-2021, et prévoit la production d'indicateurs et de données relatifs aux Objectifs de développement durable. Il comprend une vingtaine de nouvelles activités statistiques, qui répondent aux demandes des utilisateurs, mais anticipent également les futurs besoins en information engendrés par l'accord d'association avec l'Union européenne. Il prévoit aussi un registre statistique relatif au territoire, et des indicateurs sur la qualité de vie, les personnes âgées, le déséquilibre macroéconomique, la mondialisation et l'indice DESI de maturité numérique.

La collecte des données destinées à l'élaboration du présent rapport a de nouveau représenté un défi pour le Département des statistiques. Bien que l'accès aux données relatives aux ODD soit plus facile, en partie grâce au travail déjà réalisé en 2018, force a été de constater qu'il manquait des indicateurs qui dépendent d'enquêtes nationales. En effet, le nombre limité de ressources humaines empêche souvent la réalisation de telles enquêtes ainsi que l'approfondissement de l'extraction et de la systématisation des informations fournies par ces indicateurs.

En dépit de ces difficultés, l'évaluation finale est très positive au vu de toutes les actions et avancées mises en œuvre dans ce domaine. Le travail entamé en 2018 ne s'est jamais interrompu et les améliorations sont notables grâce au Plan statistique, tout comme l'accompagnement de l'Institut de statistique de l'UNESCO, qui aide actuellement l'Andorre à définir des indicateurs nationaux. Il est donc espéré que le prochain Plan statistique 2022-2025 relèvera les défis actuels, à savoir un besoin croissant en statistiques officielles de qualité à l'échelle nationale et internationale.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Mise en œuvre des ODD

*Revenir à
la table des
matières*

1 PAS DE PAUVRETÉ



*Revenir à
la table des
matières*

**1 PAS
DE PAUVRETÉ**

ODD 1: Fin de la pauvreté

L'approbation de la Loi 28/2017 du Plan statistique 2018-2021 a signifié une avancée substantielle dans la production et la collecte de données statistiques relatives au risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Plus concrètement, le Plan statistique pour la période 2018-2021 prévoyait la réalisation annuelle d'une Enquête sur les conditions de vie (ECV), ce qui a permis ces dernières années de suivre de manière adéquate les données sur la pauvreté dans le pays. Cette activité statistique, ainsi que l'étude sur le coût de la vie en Andorre réalisée en 2018, fournissent des informations très précieuses sur la situation de la pauvreté dans le pays, ainsi que le calcul d'un revenu suffisant pour maintenir un niveau approprié d'intégration sociale. Les données permettent en outre d'identifier le rôle de l'aide sociale dans la réduction du risque de pauvreté. Sans aucun doute, les prestations sociales prévues dans le système de protection sociale d'Andorre se sont révélées essentielles pour faire face aux conséquences immédiates de la pandémie de la Covid-19 et éviter qu'une partie de la population ne soit en risque d'exclusion sociale.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Lutte contre la pauvreté (1.2)

La Constitution d'Andorre définit, dans son article 1, le pays comme « *un État indépendant, de droit, démocratique et social* ». En outre, « *la Constitution proclame comme principes inspirateurs de l'action de l'État andorran le respect et la promotion de la liberté, l'égalité, la justice, la tolérance, la défense des droits de l'homme et la dignité de la personne* ». L'évolution normative du pays au fil des années a permis de le doter d'un système de protection sociale adéquat, qui garantit le soutien de l'État dans la promotion et la défense de la dignité de la personne. En ce sens, l'approbation de la Loi 06/2014 sur les services sociaux et socio-sanitaires a signifié une avancée notable dans l'organisation et la structuration du système de protection sociale du pays, à travers la régulation et l'organisation des différentes prestations qui composent le système de protection sociale du pays.

La définition nationale du seuil de risque de pauvreté suit les critères établis par Eurostat, c'est-à-dire la population dont le revenu est inférieur à 60 % du revenu médian par unité de consommation.

1 PAS DE PAUVRETÉ



Des seuils de 40 % de la médiane pour l'incidence de la pauvreté extrême et de 50 % de la médiane pour la pauvreté relative sont également fixés.

Tableau : Taux de risque de pauvreté (2019-2020)

	Population sous le seuil (%)		
	2020	2019	Differences
Population à risque de pauvreté (moins de 60 % de la médiane)	13.0	13.4	-0,4
Population en situation de pauvreté relative (inférieure à 50 % de la médiane)	7.2	7.3	-0,1
Population en situation de grande pauvreté (inférieure à 40 % de la médiane)	4.6	3.7	0,9

Source: Département des statistiques - Gouvernement d'Andorre

[Revenir à la table des matières](#)

En 2020, 13 % de la population andorrane était menacée de pauvreté, avec une réduction de 0,4 % par rapport à l'année précédente. Cependant, il convient de noter une certaine augmentation du pourcentage de la population andorrane en situation de risque de pauvreté extrême, soit près de 4,6 %.

Tableau: Population à risque de pauvreté avant les prestations sociales (hors et y compris les retraites) par tranches d'âge (2019-2020)

		2020	2019	Différence
Moins de 16 ans	Après prestations	16.1	19.2	-3,1
	Avant prestations sociales (hors pensions)	17.7	19.0	-1,3
	Avant prestations sociales et pensions	15.3	18.5	-3,2
Entre 16 et 64 ans	Après prestations	10.1	11.1	-1,0
	Avant prestations sociales (hors pensions)	12.6	12.6	0,0
	Avant prestations sociales et pensions	13.4	13.2	0,2
65 ans ou plus	Après prestations	24,8	19,2	5,6
	Avant prestations sociales (hors pensions)	26,9	22,9	4,0
	Avant prestations sociales et pensions	66,7	59,4	7,3
Total	Après prestations	13.0	13,4	-0,4
	Avant prestations sociales (hors pensions)	15.3	14,9	0,4
	Avant prestations sociales et pensions	20.8	20,2	0,6

Source: Département des statistiques - Gouvernement d'Andorre

1 PAS DE PAUVRETÉ



Bien que les données totales soient restées stables sur la période 2019-2020, il convient de noter la réduction (-3,2 %) du risque de pauvreté dans la population des moins de 16 ans, mais une augmentation significative (+7,3 %) de la pauvreté du secteur de la population de 65 ans ou plus. Ces données permettent également d'évaluer l'impact de l'aide sociale sur la réduction du risque de pauvreté dans le pays. En 2020, 66,7 % de la population âgée de plus de 65 ans était dans une situation de risque de pauvreté, un pourcentage qui tombe à 24,8 % après les prestations sociales.

Il ne fait aucun doute que l'aide sociale destinée aux personnes âgées contribue de manière significative à réduire le risque de pauvreté. Concrètement, le pays dispose d'une pension de solidarité en faveur des personnes âgées. Il s'agit d'une prestation économique non contributive destinée aux personnes se trouvant en dessous du Seuil Économique de Cohésion Sociale (LECS), qui permet d'assimiler les revenus du demandeur au Salaire Minimum Interprofessionnel (SMI).

[Revenir à la table des matières](#)

Tableau: Évolution du nombre de personnes bénéficiant de la pension de solidarité pour personnes âgées et montant total (2015-2021)

Année	Bénéficiaires	Montant total
2015	698	3 073 928,40 €
2016	754	3 636 609,25 €
2017	798	3 497 496,38 €
2018	861	4 346 762,13 €
2019	973	4 870,99,70 €
2020	1 023	5 462 280,43 €
2021	1 075	5 635 917,27 €

Source: Ministre des Affaires sociales, de la Jeunesse et de l'Égalité

Comme le montrent ces données, le groupe de population des personnes âgées de plus de 65 ans est le groupe le plus vulnérable et le plus exposé au risque de pauvreté. Ce risque est associé, en partie, au retrait de la vie active du groupe et à la réduction conséquente des revenus.

**1 PAS
DE PAUVRETÉ**



L'Andorre dispose d'un système public de prestations économiques de retraite. Il s'agit d'une rente viagère ou d'un capital qui est déterminé en fonction du nombre de mensualités cotisées tout au long de la vie active de la personne. Les conditions d'admission sont d'être âgé d'au moins 65 ans et d'avoir cotisé à la branche retraite pendant au moins 15 ans.

Fin 2021, le nombre total de personnes bénéficiant d'une pension de la branche retraite de la CASS était de 12 517 personnes, dont 7 489 résidaient dans le pays et 5 028 à l'étranger. Le montant mensuel moyen de l'allocation en 2021 était de 653 euros.

Tableau: Évolution de la retraite moyenne et du nombre total de retraités résidant en Andorre (2016-2022)

[Revenir à la table des matières](#)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Retraite moyenne (€)	564,43 €	578,49 €	598,29 €	614,99 €	638,63 €	652,94 €	672,59 €
Retraités résidant en Andorre	5 563	5 836	6 201	6 602	7 042	7 489	7 549
Total des retraités	9 028	9 570	10 344	11 085	11 720	12 517	12 669

Source: Caisse Andorrane de Sécurité Sociale (CASS)

Un autre facteur de pauvreté est la situation professionnelle de la personne. En 2020, les chômeurs et les retraités étaient les groupes de population les plus exposés au risque de pauvreté, 22 % et 23,2 % respectivement.

Tableau: Pourcentage de la population en situation de risque de pauvreté selon la situation d'emploi 2019-2020

	Population à risque de pauvreté (%)		
	2020	2019	Différences
Population de plus de 16 ans	12.4	12.3	0,1
Avec un emploi	8.5	8.7	-0,2
Sans emploi	22,0	21.7	0,3
À la retraite	23.2	21.9	1.3

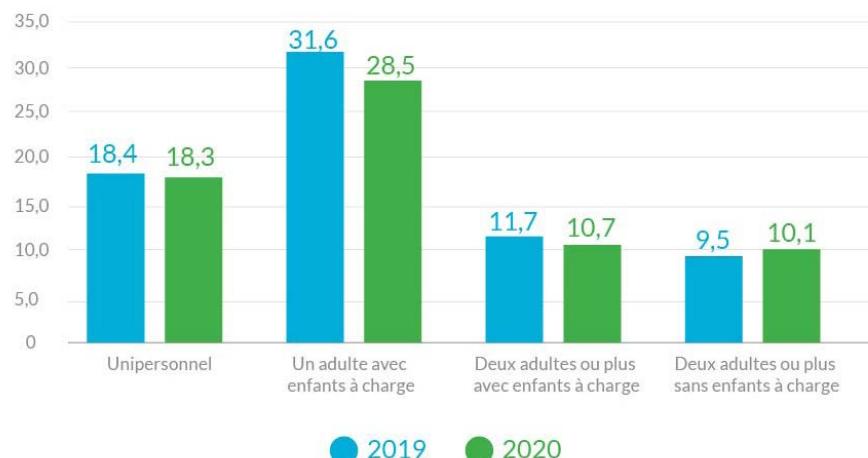
Source: Département des statistiques – Gouvernement d'Andorre

1 PAS DE PAUVRETÉ



Il ne fait aucun doute que le niveau de revenu a un impact direct sur le risque de pauvreté, tout comme la composition du ménage. Selon les données, les personnes présentant un taux de risque de pauvreté plus élevé sont les ménages composés d'un adulte avec enfants à charge (28,5 %), suivis des ménages composés d'une seule personne (18,3 %).

Population en situation de risque de pauvreté selon le type de ménage 2019-2020 (%)



*Revenir à
la table des
matières*

Source: Département des statistiques - Gouvernement d'Andorre

Au sein du système andorran de protection sociale, il existe l'allocation familiale **pour enfant à charge**, qui vise à aider les familles dont les revenus sont inférieurs à la LECS familiale pour les charges inhérentes aux dépenses habituelles et à l'éducation des enfants.

**1 PAS
DE PAUVRETÉ**



Tableau: Évolution du nombre de personnes bénéficiant de l'allocation économique familiale par enfant à charge et montant total (2016-2021)

Année	Bénéficiaires	Montant total
2016	569	979 632,44 €
2017	613	1 085 039,34 €
2018	643	1 145 203,04 €
2019	803	1 301 542,88 €
2020	718	1 336 479,60 €
2021	718	1 367 370,40 €

Source: Ministre des Affaires sociales, de la Jeunesse et de l'Égalité

[Revenir à
la table des
matières](#)

Un autre facteur qui a eu une incidence directe sur le bien-être social de la population au cours des dernières années est l'accès à des logements abordables. La hausse des prix de l'immobilier et la baisse de l'offre de logements locatifs pèsent sur le budget des ménages, avec pour conséquence une augmentation du risque de pauvreté.

Tableau: Évolution du prix moyen au m² des logements locatifs de moins d'un an (2016-2021)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prix moyen au m ² de logement locatif	7,3 €	8,4 €	9,2 €	9,5 €	9,5 €	9,9 €

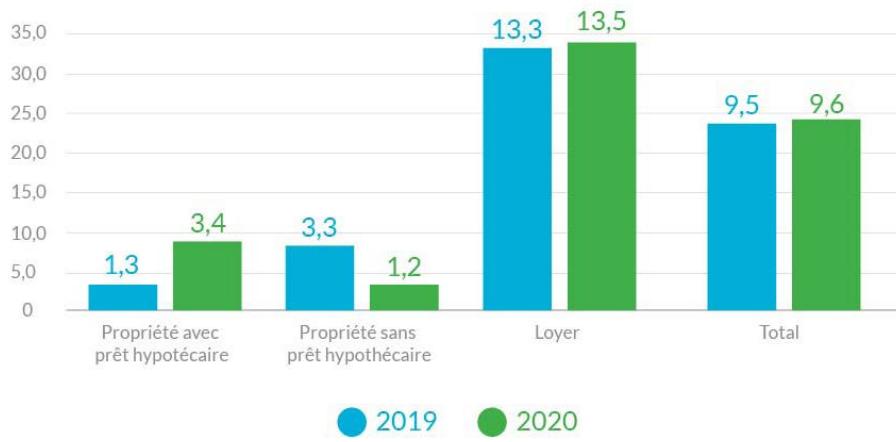
Source: Département des statistiques - Gouvernement d'Andorre

Ainsi, en 2020, 13,5 % des personnes vivant en logement locatif sont en surcharge de coûts du logement, c'est-à-dire que les coûts du logement représentent plus de 40 % de leurs revenus.

1 PAS DE PAUVRETÉ



Population avec surcharge de coûts du logement (2019-2020)



[Revenir à la table des matières](#)

Source: Département des statistiques - Gouvernement d'Andorre

Afin de faire face aux problèmes d'accès au logement locatif à des prix abordables, le va créer une aide financière annuelle au logement locatif. En 2020, le montant de cette aide financière a augmenté de 48,58 % par rapport à 2019, avec un montant total de 2 987 718,95 €.

Incidence de la pandémie

Le ralentissement économique résultant des mesures prises pour contenir le virus de la Covid-19 a été une source de détresse pour de nombreuses familles et individus qui ont vu leur niveau de revenu diminuer. Le Gouvernement d'Andorre a agi avec détermination et en faveur des plus vulnérables selon les principes de solidarité et de coresponsabilité. En ce sens, ces dernières années, les critères d'accès aux aides économiques sociales ont été allégés, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre de personnes qui ont pu en bénéficier. De même, la Loi 03/2019 sur les mesures urgentes en matière de logement a été adoptée et a introduit des mesures pour freiner l'augmentation du coût du logement, à travers la mise en place de prolongations de baux de location, entre autres mesures.

1 PAS DE PAUVRETÉ

Plus récemment, le Gouvernement a adopté un ensemble d'actions pour améliorer le pouvoir d'achat de la population andorrane, notamment l'augmentation du salaire minimum interprofessionnel à 1 200 € en mai 2022, dans le but qu'en 2023 la recommandation de fixer le salaire minimum interprofessionnel à 60 % du salaire moyen soit atteinte.

Tableau: Évolution des aides ponctuelles, bénéficiaires et montant (2016-2021)

Année	Bénéficiaires	Montant total
2016	679	2 470 563,90 €
2017	779	2 757 259,67 €
2018	882	3 318 088,53 €
2019	1 179	2 332 080,66 €
2020	1 566	4 530 670,00 €
2021	1 990	4 277 760,03 €

Source: Ministre des Affaires sociales, de la Jeunesse et de l'Égalité

[Revenir à la table des matières](#)



Bonne pratique

La Mairie d'Escaldes-Engordany et le Comité national andorran pour l'UNICEF signent un accord afin de convertir Escaldes-Engordany Commune amie des enfants. Cette dénomination comprend le maintien et l'extension des avantages sociaux en faveur des enfants, tels que les exonérations des crèches et des activités de loisirs, ainsi que la détection et l'orientation des enfants potentiellement à risque ou vulnérables.

**1 PAS
DE PAUVRETÉ**



Il convient de souligner que la société civile andorrane a pleinement participé au soutien en faveur des plus vulnérables. Ainsi, en 2021, Caritas Andorre est venu en aide à un total de 2 250 personnes, contre une moyenne de 850 personnes les années précédentes. Cette aide a été permise par l'élan de solidarité de la population en faveur des personnes vulnérables. Ces chiffres démontrent une fois de plus le fort impact social provoqué par la pandémie.

Il est également important de souligner les mobilisations sociales de ces dernières années dans le pays en faveur d'augmentations salariales, de retraites décentes et de logements abordables, qui permettent de faire face à la hausse du coût de la vie en Andorre.

[Revenir à
la table des
matières](#)



Auteur: Adrià Solé Simon, Diari ARA

1 PAS DE PAUVRETÉ**Défis, prochaines actions**

L'ensemble des aides sociales qui composent le système de protection sociale du pays et les mesures prises pour en assouplir l'accès ont permis d'amortir les conséquences directes de la pandémie, évitant qu'une partie importante de la population ne tombe dans la pauvreté et l'exclusion sociale. Cependant, l'augmentation progressive du coût de la vie, actuellement exacerbée par les répercussions du conflit en Ukraine, pose un défi supplémentaire au pays.

De même, la réforme du système des retraites, qui garantit des retraites décentes et pérennes dans le temps, représente un enjeu prioritaire pour les pouvoirs publics. Ainsi, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Horizon 2023, les travaux se poursuivront pour promouvoir un pacte d'État pour la pérennité du système de retraite qui permettra la mise en œuvre de mesures urgentes pour garantir la pérennité du système.

[Revenir à la table des matières](#)

Progrès

Collecte et production d'indicateurs sociaux liés à la pauvreté et à l'exclusion sociale

Réduction du risque de pauvreté par l'extension de l'aide sociale

Défis

- Réforme du système public de retraite

2 FAIM «ZÉRO»



*Revenir à
la table des
matières*

2 FAIM «ZÉRO»



ODD 2: Faim zéro

L'Andorre est consciente de l'importance de parvenir à éradiquer la faim et la malnutrition dans le monde. La faim a un impact direct sur la santé des populations et pèse sur les efforts de développement des États et la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Pour cette raison, le pays s'est joint aux efforts internationaux pour assurer la sécurité alimentaire des pays et des groupes les plus vulnérables, à travers divers projets de coopération internationale.

Au niveau national, les secteurs de l'agriculture et de l'élevage font partie de l'identité culturelle du pays. L'Andorre, en tant que pays montagneux par nature, a subi une transformation de sa société au cours du siècle dernier. D'une économie fondamentalement agricole, elle est passée à une économie tertiaire, où le secteur des services représente actuellement environ 80 % du Produit Intérieur Brut. Ces dernières années, diverses initiatives ont été prises pour assurer la pérennité du secteur, favoriser sa diversification et sa transformation vers un modèle plus durable et respectueux de l'environnement, mettant en avant la production de produits agricoles de haute qualité et de proximité et sa contribution au maintien des traditions et de la culture du pays.

[Revenir à la table des matières](#)

Promotion de la productivité agricole durable et des opportunités commerciales (2.3 et 2.4)

Depuis 2014, le Département de l'Agriculture promeut la marque « Produits agricoles et artisanaux d'Andorre ». Il s'agit d'une initiative qui compte actuellement sur la participation de 30 micro-entreprises du pays et qui vise à renforcer l'esprit d'entreprise et la qualité des produits agricoles et artisanaux produits dans le pays. À travers la promotion de cette marque, l'objectif est d'encourager la production et la consommation responsables de produits locaux, la promotion du respect de l'environnement, ainsi que la promotion de la diversification de l'économie des produits de haute montagne.



Etiquette des produits agricoles et artisanaux d'Andorre

2 FAIM «ZÉRO»



En même temps, le pays dispose de différents signes distinctifs qui identifient les produits alimentaires et agricoles mis à la disposition des consommateurs, tels que le badge ou le sceau qui identifie la viande de bœuf, d'agneau et de cheval produite en Andorre selon un système de production extensive basé sur les pratiques traditionnelles conformément au cadre réglementaire respectif qui définit les conditions de commercialisation de la viande sous le sceau officiel de « **Viande de Qualité Contrôlée d'Andorre** ».

De la même manière, il existe également une Indication Géographique Protégée (IGP), l'IGP Viande d'Andorre qui a été reconnue par l'Union européenne en 2013 et qui met en avant la viande issue des bovins de la race Brune d'Andorre, en tant que race locale qui a subi un processus de sélection et d'amélioration continue afin d'obtenir des animaux pouvant avoir une constitution favorisant la production de viande et qui soient en même temps adaptés aux conditions orographiques du territoire afin de pouvoir favoriser le pastoralisme. La viande andorrane est synonyme de qualité et de tradition, avec un système de production respectueux de l'environnement montagnard qui a perduré et a su résister à la pression des modèles de production plus conventionnels.

[Revenir à la table des matières](#)



Sceau officiel IGP Viande d'Andorre

2 FAIM «ZÉRO»



La viticulture a également été récupérée pour la production de vins qui sont commercialisés sous le sceau Vins de qualité contrôlée d'Andorre, un cadre réglementaire qui a permis l'implantation de plus de 9 hectares de vignes en quelques années et la création de 3 caves spécialisées dans la production de vins de haute qualité.



Sceau officiel des « Vins de qualité contrôlée d'Andorre » et vignes andorraines

[Revenir à la table des matières](#)

L'Andorre a également participé au projet transfrontalier « DietaPYR2 », qui fait partie du programme POCTEFA, financé par l'Union européenne et qui vise à mettre en lumière les stratégies de collaboration transfrontalière qui soutiennent les innovations dans la filière bovine, de la production à la consommation. Il s'agit d'une plateforme de R & D qui permet l'échange de connaissances et de technologies liées à la production, la transformation et la commercialisation de la viande.

Infographie du projet transfrontalier « DietaPYR2 » 10 raisons pour consommer de la viande de races autochtones des Pyrénées produite dans les Pyrénées
Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional

2 FAIM «ZÉRO»

Conservation de la diversité génétique des espèces et de l'environnement (2.5)

L'Andorre est clairement engagée dans la production et la consommation des espèces indigènes du pays qui garantissent un modèle plus durable et respectueux de l'environnement. En 2019, le Conseil Général a approuvé la Loi 7/2019 relative à la conservation de l'environnement naturel, de la biodiversité et du paysage. La Loi stipule que l'introduction d'organismes hybrides ou de variétés génétiquement modifiées ne peut être autorisée par le Gouvernement que si des avis techniques sont disponibles pour garantir la préservation à long terme de la diversité génétique des peuples autochtones. La Loi souligne également la contribution du secteur à la politique nationale du paysage. En ce sens, l'action des administrations et des citoyens doit être orientée vers la préservation du paysage de la Principauté et la conservation des milieux agricoles et urbains, suivant les principes du développement durable.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Le Département de l'Agriculture organise chaque année différentes activités pour la promotion des espèces indigènes, comme la Foire-concours national de mâles de race brune d'Andorre. Elle organise également le Concours National Agricole de Prés Fleuris, qui vise à encourager les bonnes pratiques agricoles et valorise la contribution des prairies à la qualité du paysage à travers la conservation de la diversité végétale et de la flore.



Cabane traditionnelle de montagne

2 FAIM «ZÉRO»



Dans le but de générer de nouvelles opportunités de marché permettant au secteur alimentaire national de disposer des outils nécessaires pour être compétitif sur les marchés internationaux, le Conseil Général a adopté **la Loi 18/2018 sur la production biologique et les régimes de qualité des produits agricoles et alimentaires**. La Loi établit son propre cadre réglementaire pour la production biologique et les différents régimes de qualité, tout en valorisant le patrimoine culturel et gastronomique. La Loi vise également à conduire la transformation du secteur vers des modèles de production plus durables et respectueux de l'environnement. Concrètement, la Loi instaure des aides destinées aux producteurs afin qu'ils puissent effectuer la conversion ou la transition et favoriser ainsi un meilleur positionnement du secteur sur les marchés.

En octobre 2020, le règlement qui développe cette Loi a été approuvé. Il définit et concrétise la production de produits agricoles et alimentaires biologiques, en créant le signe distinctif qui devrait permettre de les identifier lors de leur mise à disposition des consommateurs.



[Revenir à la table des matières](#)

Par la suite, en octobre 2021, un cadre d'aides publiques a été établi pour la promotion de la production biologique, qui prévoit une aide directe pour encourager la conversion des cultures pour la production de produits agricoles biologiques de jusqu'à 3 000,00 €/hectare et une subvention de jusqu'à 2 000,00 € / hectare une fois que le processus de conversion est terminé et que la certification correspondante disponible auprès d'un organisme de contrôle indépendant a été obtenue.

Ce cadre réglementaire prévoit également des aides indirectes destinées dans ce cas à supporter le coût du processus de certification de la production biologique, incitant ainsi les exploitations agricoles et les petites entreprises qui exercent des activités de transformation et d'élaboration de produits alimentaires biologiques à adhérer à ce type de production.

À l'heure actuelle, le secteur agricole du pays présente de nombreux défis qui entravent sa continuité, tels que l'adaptation aux effets du changement climatique, le relais générationnel et la valorisation des systèmes de production traditionnels dans le produit final. Conscients que ces enjeux sont partagés avec

2 FAIM «ZÉRO»



les territoires de la région des Pyrénées, en décembre 2021, une convention de collaboration a été signée entre le Département de l'Agriculture d'Andorre et la Chambre d'Agriculture de l'Ariège (France) dans le but de promouvoir le secteur de l'élevage, et en particulier le secteur bovin.



Bonne pratique

Dans la commune d'Encamp, afin de transmettre aux jeunes générations les pratiques du patrimoine culturel et agricole national andorran, des jardins urbains avec auto-composteurs ont été attribués aux écoles primaires. Il s'agit de terrains fertiles où les enfants peuvent apprendre et pratiquer une activité agricole, ainsi que connaître, produire et apprécier les produits km0 à haute valeur nutritionnelle.

[Revenir à la table des matières](#)

Au niveau international

L'Andorre s'est jointe aux efforts internationaux pour faire face à diverses crises alimentaires qui ont touché des millions de personnes et qui, à ce jour, restent l'un des plus grands défis mondiaux.

L'Andorre a voulu être présente dans la lutte contre les pénuries alimentaires et la malnutrition en apportant des aides financières dans les cas de crises alimentaires au Yémen notamment ou de la crise humanitaire à la frontière éthiopienne-soudanaise. Dans ces contextes humanitaires très critiques où de nombreuses personnes souffrent de la faim et luttent pour atteindre un niveau de nutrition minimum vital, l'Andorre contribue à l'aide humanitaire par des apports financiers, soit en les remettant directement aux institutions locales, soit par le biais de fonds multilatéraux. Ces contributions financières sont ainsi intégralement destinées à la lutte contre la faim en des circonstances de crise alimentaire sévère.

2 FAIM «ZÉRO»



Depuis 2018, dans le cadre de la collaboration avec le Programme Alimentaire Mondial des Nations Unies, l'Andorre a contribué au financement du projet de production hydroponique de fourrage frais pour le bétail dans les camps de réfugiés sahraouis en Algérie. Le but de ce projet est l'intensification, la conservation et la transformation de la production agricole et de ses produits, ainsi que l'amélioration de la qualité nutritionnelle et de la capacité d'action des propres institutions locales afin d'améliorer les conditions de vie des réfugiés sahraouis grâce à un meilleur accès à des produits agricoles frais dans un environnement où l'accès à l'eau est extrêmement rare.

Depuis 2009, l'Andorre et Monaco se sont associés pour travailler sur des projets humanitaires et de développement communs. En effet, en collaboration avec le Gouvernement de la Principauté de Monaco et le Programme Alimentaire Mondial, l'Andorre a co-financé un projet de transformation, conservation et enrichissement communautaire des aliments à Madagascar. L'objectif de ce projet est d'améliorer la consommation des ménages, et en particulier des femmes et des enfants, grâce à l'amélioration de la production agricole communautaire. Le projet vise concrètement à améliorer les systèmes de production, de conservation et de transformation des aliments, à renforcer les capacités des autorités locales, régionales et de la société civile et à développer un cadre national pour la nutrition. Toutes ces mesures ont permis de doter les communautés d'outils pour favoriser l'autosuffisance en matière de production alimentaire et réduire la malnutrition notamment des femmes et des enfants.

[Revenir à
la table des
matières](#)

2 FAIM «ZÉRO»**Défis, prochaines actions**

Au cours de ces dernières années, l'Andorre s'est engagée dans la promotion des produits agricoles de haute montagne à travers diverses initiatives visant à reconnaître la qualité du produit, la préservation de l'environnement et sa contribution à l'entretien du paysage, à la conservation de la biodiversité et du patrimoine culturel national.

Cette politique en faveur du secteur agricole et de l'élevage du pays s'appuie également sur la diversification agricole afin d'encourager la production d'autres produits de proximité tels que le miel, les confitures et les conserves, la charcuterie et le fromage élaborés à partir de recettes traditionnelles, ainsi que la production de produits artisanaux à base de laine et autres sous-produits issus du secteur primaire comme la production de cosmétiques à base de plantes naturelles.

Le **Projet de loi pour le développement et la diversification des secteurs de l'élevage et de l'agriculture** est actuellement en cours d'examen au Parlement. Le texte vise à ce que le secteur primaire fasse un saut qualitatif en faveur de la diversification, de l'innovation et de la transition écologique, afin que les activités caractéristiques d'Andorre, comme l'agriculture et l'élevage, soient dans des conditions optimales et en pleine harmonie avec l'environnement naturel, tout en respectant les traditions nationales et en favorisant une bonne transmission des connaissances entre les générations. Le projet de loi prévoit des mesures visant à promouvoir la création d'infrastructures pour faciliter la continuité des activités d'élevage et agricoles, l'augmentation soutenue des aides économiques publiques au secteur agricole en lien avec l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC), l'accès du secteur agricole à des aides publiques destinées à encourager la mise en place d'infrastructures de production d'énergie à partir de sources renouvelables et le développement de nouvelles activités complémentaires telles que l'agrotourisme et la vente directe de produits agricoles et alimentaires afin d'accroître l'attractivité des nouvelles générations et de perpétuer leur continuité.

[Revenir à la table des matières](#)

2 FAIM «ZÉRO»



En outre, ce projet de loi vise une plus grande implication institutionnelle entre les administrations publiques et le secteur à travers la création de la Commission nationale de l'élevage et de l'agriculture (CNRA) à laquelle participeront des administrations locales (Mairies), le Gouvernement et l'Association des paysans et éleveurs d'Andorre (APRA) en tant qu'entité regroupant et représentant le secteur primaire.

Dans le but de mettre en valeur le système agro-pastoral du pays et de promouvoir sa reconnaissance sociale et sa continuité, l'Andorre, ainsi que neuf autres pays, a récemment présenté sa candidature «Transhumance, mouvement saisonnier des troupeaux» en tant que candidature pour l'élargissement d'un Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

De même, à l'heure actuelle, la candidature d'Andorre au programme SIPAM: Systèmes ingénieux du Patrimoine Agricole Mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été déposée. L'inscription à ce mécanisme international doit permettre de valoriser le système agro-pastoral du pays, en contribuant à la création des instruments jugés nécessaires pour assurer sa préservation.

*Revenir à
la table des
matières*

Progrès

Développement du cadre réglementaire de la production biologique

Défis

Garantir la relève générationnelle du secteur

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



*Revenir à
la table des
matières*

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



ODD 3 : Bonne santé et bien-être

L'Andorre a réalisé des progrès substantiels dans le maintien de l'excellence de la qualité des soins dans les services de santé du pays. Au cours des dernières années, un travail important a été fait pour attirer le talent des professionnels de la santé travaillant dans le pays, ainsi que des avancées importantes ont été faites dans les domaines de la recherche médicale et de l'innovation. En outre, différentes mesures ont été prises pour favoriser la rationalisation des dépenses publiques tout en garantissant une meilleure qualité de soins aux citoyens. Cependant, la pérennité du système de financement public des soins de santé devient un défi qui nécessite l'action consensuelle de toutes les forces politiques du pays. En ce sens, ces dernières années, diverses réunions se sont tenues, dans le cadre du pacte d'État de santé, pour convenir à des mesures nécessaires pour faire face à ce déficit croissant.

[Revenir à la table des matières](#)

Progrès des indicateurs de santé (3.1, 3.2, et 3.3)

Les principaux indicateurs de santé en Andorre sont satisfaisants. En témoigne, par exemple, l'espérance de vie élevée dans le pays, qui a atteint en 2020 l'âge de 83,4 ans en moyenne (2016-2020), même s'il faut tenir compte du retour dans les pays d'origine de certains résidents. En ce qui concerne la mortalité maternelle, elle est de 0 % et il faut noter que les accouchements sont assistés par du personnel de santé spécialisé.

Ces dernières années, le Ministère de la Santé a mis à jour les protocoles de détection et d'action sur les maladies transmissibles. Il a également publié récemment un arrêté ministériel sur les maladies à déclaration obligatoire.

Tableau: Incidence de la mortalité néonatale et de la mortalité des moins de 5 ans pour 100 000 habitants (2016-2020)

	2016-2020
Mortalité néonatale	1,8
Mortalité infantile	3,1

Source: Ministère de la Santé

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Tableau: Espérance de vie à la naissance (2016-2021)

	Mondial	Homme	Femme
2016	83,4	81,2	85,6
2017	83,6	80,8	86,3
2018	83,3	81,2	85,3
2019	84,1	81,1	86,9
2020	82,5	79,4	85,7
Moyenne	83,4	80,7	86,0

Source: Département des statistiques- Gouvernement d'Andorre

Tableau: Incidence du VIH pour 100 000 habitants (2016-2020)

	2016	2017	2018	2019	2020
Incidence du VIH pour 100 000 habitants	0,0387	0,0757	0,1495	0,0741	0,0364

Source: Ministère de la Santé

[Revenir à la table des matières](#)

Tableau: Incidence de la tuberculose et de l'hépatite B pour 100 000 habitants (2017-2021)

	2016-2020	2017-2021
Hépatite B	0	0
Tuberculose	0,032	0,027

Source: Ministère de la Santé

Le Ministère de la Santé consacre par ailleurs une part importante de ses efforts à la promotion d'habitudes saines pour réduire l'incidence des maladies non transmissibles, ainsi qu'à des campagnes de sensibilisation sur la prévention des maladies. Le programme de détection précoce du cancer du sein auprès des femmes âgées de 50 à 69 ans en est un exemple. En 2020, cette fourchette a été étendue à 74 ans.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Prevenció
del Càncer
de Mama



« À partir de 50 ans, une mammographie tous les 2 ans »

Tableau: Incidence de la mortalité par type de maladie pour 100 000 habitants (2016-2020)

	2016-2020
Maladies du système circulatoire	106,5
Cancer	136,2
Diabète	1,7
Maladies respiratoires	10

Source: Ministère de la Santé

[Revenir à
la table des
matières](#)

Soins de santé mentale et conduites addictives (3.4 et 3.5)

L'Andorre a fait des progrès dans la prise en charge de la santé mentale de la population. En février 2022, le Plan global de santé mentale et des dépendances (PISMA) a été présenté. Il vise à transformer le système actuel vers un nouveau modèle de soins global, interdisciplinaire, centré sur l'individu et communautaire. Parmi les mesures de ce Plan figurent, entre autres, la lutte contre la stigmatisation sociale en rapport avec la santé mentale, qui prévoit des campagnes de sensibilisation à destination de la population, l'élaboration d'un plan national de lutte contre le suicide, ou la définition du rôle des psychologues au sein du portefeuille de services de santé.



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Dans le cadre des différentes initiatives sur la santé mentale et les dépendances, en 2021, la **Commission nationale de la santé mentale et des dépendances** a été mise en place en tant qu'organe consultatif ayant pour objectif de conseiller le Gouvernement sur la promotion des soins complets de santé mentale et d'améliorer la coordination de tous les acteurs concernés. Cet organe, qui inclut des représentants de la société civile et de la jeunesse, est également chargé de superviser la mise en œuvre du PISMA. Récemment, la Commission de la santé mentale a mis sur pied un groupe de travail pour les jeunes adolescents présentant des troubles de conduites et des dépendances, afin d'évaluer leurs besoins.

Les conséquences de la pandémie de la Covid-19 ont également eu un impact évident sur la santé mentale de la population. Conscient de cet enjeu, le Ministère de la Santé a lancé en avril 2021 un **Programme de prise en charge psychologique dans le cadre de l'urgence sanitaire provoquée par la Covid-19**, destiné à toutes les personnes de plus de 6 ans qui en éprouvent le besoin.

Enfin, un nouveau portefeuille de services et de produits de santé a récemment été approuvé, définissant les services pris en charge par l'État et la manière dont les services sont fournis, intégrant, entre autres, les consultations auprès de psychologues. Un décret doit encore entériner ces décisions.

[Revenir à la table des matières](#)

Couverture sanitaire universelle (3.8)

Le système de santé publique du pays est basé sur un système de sécurité sociale dans lequel la Caisse andorrane de Sécurité sociale (CASS) collecte les cotisations des travailleurs et des employeurs par le biais des retenues salariales correspondantes. La couverture santé en Andorre a tendance à être universelle. Il s'agit d'un système public de sécurité sociale avec un système de copaiement, tout en parvenant à être solidaire. Il existe de multiples mécanismes de prise en charge complémentaire pour cause de maladie ou de ressources insuffisantes.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Tableau: Nombre d'affiliés à la Caisse andorrane de Sécurité sociale (2021)

Affiliés par type	2016-2020
Salariés	44 634
Assurés indirects	17 106
Travailleurs indépendants	7 337
Retraités	15 088
Total	84 165 *

Source : CASS

* Il convient de noter que certaines personnes peuvent être comprises dans 2 régimes à la fois

Ces dernières années, la CASS a mené diverses initiatives pour améliorer la gestion publique du service. Concrètement, en 2017-2018, le nouveau portail web a été lancé, ce qui a permis la numérisation progressive du service, l'accès aux informations personnelles des usagers et la gestion des démarches en ligne. Par ailleurs, un système de rendez-vous à l'avance a été mis en place afin d'améliorer la gestion et le temps d'attente des citoyens. Aussi, en 2018-2019, une campagne de communication a été réalisée, à l'occasion du 50e anniversaire de la CASS, permettant d'en expliquer le fonctionnement et les services qu'elle offre aux citoyens.

[Revenir à la table des matières](#)

Ces évolutions progressives de la gestion de l'entité sont suivies depuis 2017 au travers de l'enquête annuelle de satisfaction des usagers de la CASS, qui recueille l'avis des citoyens sur les services prodigués par l'établissement public et permet de déterminer les actions nécessaires à l'amélioration du service. Les résultats de la dernière enquête (2020) indiquent que la satisfaction globale à l'égard du service est très bonne et que la perception du service rendu par la CASS aux usagers s'est améliorée ces dernières années.

En réponse aux avancées internationales concernant la protection des droits et des devoirs en matière de santé, le Conseil Général a approuvé en 2017 la **Loi 20/2017 sur les droits et les devoirs des usagers et des professionnels du système de santé et sur le dossier médical partagé**. Cette Loi a permis de disposer d'une norme spécifique qui rassemble la formulation des droits et des devoirs de l'usager du système de santé et qui assure la sécurité juridique des citoyens et des professionnels. La Loi réglemente également les droits et les devoirs des professionnels de la santé et introduit un régime disciplinaire pour ces derniers. Enfin, le texte prévoit la création du **dossier médical partagé**, devenu incontournable pour la promotion de soins de santé de qualité.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



En effet, le dossier médical partagé est un outil essentiel, auquel ont accès tous les professionnels de la santé exerçant en Andorre, à condition qu'ils aient une motivation justifiée, et permet une utilisation partagée des informations disponibles sur la situation et l'évolution d'un patient tout au long de la continuité des soins. Son objectif est d'évoluer vers un système intégré qui permet une plus grande coordination entre les professionnels et les prestataires de santé et, en fin de compte, conduit à une plus grande qualité et sécurité des services de santé destinés à l'usager. Ainsi, il convient de noter l'approbation, en mars dernier, du **Portefeuille de services et de produits de santé (CSPS)**, qui définit les prestations de santé financées publiquement par la CASS et le Gouvernement et fixe les conditions de prestation des services inclus.

La mise en place du dossier médical partagé, ainsi que la prescription électronique et le déploiement du modèle de la voie préférentielle, qui renforce la coordination entre les niveaux de soins et la figure du médecin des soins de santé primaires, ont clairement contribué à renforcer la prévention et la promotion de la santé tout en garantissant une rationalisation des dépenses publiques.

[Revenir à la table des matières](#)



« Le médecin référent vous connaît, vous écoute et vous accompagne »

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Formation des professionnels de la santé (3.c)

L'Andorre est pleinement engagée pour la formation des professionnels de la santé et leur perfectionnement. Il existe divers accords de coopération avec les pays voisins, l'Espagne et la France, qui incluent l'échange de professionnels et la formation partagée. Dans le cadre de la planification des professionnels de la santé, en octobre 2019, le règlement d'accréditation des professionnels préalable à la signature de la Convention avec la CASS a été approuvé dans le but de mettre en valeur la formation continue et d'établir des mécanismes favorisant la rétention des talents. Ainsi, les nouvelles accréditations des professionnels de la santé doivent répondre aux besoins sectoriels ou aux accords de coopération avec les pays voisins. L'objectif est de promouvoir l'exercice et le retour en Andorre des professionnels qui ont passé une partie de leur vie dans le pays et connaissent les structures et le fonctionnement du système de santé andorran.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Soins aux personnes âgées

Le vieillissement progressif de la population du pays a rendu nécessaire la révision des politiques destinées à cette tranche d'âge. Dans le domaine de la santé, le **Service andorran des soins de santé** (SAAS) a lancé le Service de vieillissement en bonne santé, qui, entre autres mesures, prévoit des actions pour évaluer les capacités intrinsèques des personnes âgées et établir des interventions, généralement diététiques et physiques, pour retarder la dépendance. La stratégie du Projet APTITUDE est également complémentaire des actions de ce service. Le Projet APTITUDE fait partie des projets POCTEFA et vise à mettre en place des mesures de prévention du handicap afin de prévenir la perte d'autonomie chez les personnes âgées. L'objectif est d'inverser la fragilité des plus de 65 ans afin de retarder leur dépendance par diverses interventions liées à l'exercice, aux habitudes alimentaires, ainsi qu'à la formation, ou la recherche et l'innovation dans le domaine de la gériatrie.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Réduction des victimes des accidents de la route (3.6)

Tableau: Blessés, victimes mortelles des accidents de la route et ratio pour 100 000 habitants (2016-2021)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Victimes mortelles	0	4	6	2	2	2
Blessés	297	303	284	291	262	288
Nombre de morts pour 100 000 habitants	0	5,35	7,88	2,58	2,56	2,51

Source: Département des Statistiques / Gouvernement d'Andorre

[Revenir à la table des matières](#)

Le Gouvernement d'Andorre s'est engagé à atteindre les objectifs mondiaux de réduction des accidents de la route et de promotion de la sécurité routière dans le but global d'atteindre 0 victime d'ici 2050. Le pays dispose du **Plan national de sécurité routière (2021-2030)**, qui comprend un ensemble de mesures pour avancer vers cet objectif. Concrètement, le Plan prévoit diverses mesures, notamment des campagnes de sensibilisation à la conduite responsable, la révision des limitations de vitesse sur les routes du pays, ou la promotion des transports en commun dans des conditions météorologiques défavorables.

De même, depuis 2020, le programme d'éducation routière dans les écoles est devenu un outil très important à la fois pour éduquer les nouvelles générations, et sensibiliser la population à une mobilité plus sûre et plus responsable. En ce sens, le groupe de personnes qui subit le moins d'accidents de la route est celui des jeunes entre 20 et 30 ans.

Soulignons que la Mairie d'Encamp a pris différentes initiatives conjointes avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, l'Automobile Club d'Andorre et le Département de la Mobilité pour sensibiliser les élèves des écoles aux mesures de sensibilisation et de prévention des accidents de la route. Cela a également favorisé la création d'espaces urbains paisibles pour donner la priorité aux piétons et réduire la circulation automobile.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Promotion des droits sexuels et reproductifs (3.7)

La promotion et le respect des droits sexuels et reproductifs est une action décisive du Gouvernement. Le Ministère de la Santé, en collaboration avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, organise divers ateliers pédagogiques dans les écoles sur la santé sexuelle et reproductive, conformément aux engagements internationaux existants. En outre, plusieurs campagnes de sensibilisation ont été menées sur l'utilisation des méthodes contraceptives destinées à la population jeune, dans le but de garantir une santé reproductive efficace.

Plus récemment, en mars 2020, le Ministère de la Santé a lancé le Service de prise en charge globale de la femme (SIAD). Ce service vise à devenir un espace public d'information et de conseil pour celles et ceux qui ont besoin d'orientation sur la santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale, assurant une assistance individualisée, gratuite et sur tout le territoire. Le SIAD, les Urgences et la Consultation Jeunes du SAAS proposent la pilule du lendemain gratuitement. Les jeunes femmes de plus de 16 ans recevront la pilule sans avoir besoin d'être accompagnées, tandis que les jeunes de moins de 16 ans doivent être accompagnées de leurs parents ou tuteurs légaux pour la recevoir.

[Revenir à la table des matières](#)

Concernant l'interruption volontaire de grossesse, le SIAD a défini un protocole d'action pour les personnes qui souhaitent bénéficier de conseils liés à cet aspect. Le SIAD prévoit également la possibilité d'une prise en charge de la patiente à un stade postérieur de l'interruption de grossesse.



Inauguration du SIAD. Source: Gouvernement d'Andorre

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Sans aucun doute, la question de la dépénalisation de l'avortement est objet de débat dans la société andorrane. C'est aussi l'une des principales revendications des mouvements féministes du pays, qui ont plaidé ces dernières années pour aller de l'avant sur cette question.

Le développement des techniques de procréation humaine assistée a été l'une des avancées majeures de la science et a résolu de nombreux problèmes liés à la stérilité et à l'infertilité. Cette avancée contient des implications éthiques qui nécessitent une réglementation spécifique. En réponse à cette question, le Conseil Général a approuvé, en 2019, la Loi 12/2019 qualifiée de techniques de procréation assistée. L'objet de cette Loi est de réglementer l'application des techniques de procréation assistée, scientifiquement et cliniquement indiquées, de réglementer la même application dans la prévention et le traitement des maladies d'origine génétique et de réglementer les hypothèses et les exigences d'utilisation des gamètes humains cryoconservés et embryons in vitro, ainsi que les conditions de leur traitement et de leur éventuel rejet.

Enfin, le portefeuille des services et de produits de santé a été récemment approuvé, définissant ce qui est financé par l'État et comment les prestations sont fournies, y compris, entre autres, la FIV (Fécondation in Vitro), qui sera développée par décret.

Incidence de la Covid-19

Le pays a été durement touché par la pandémie de la Covid-19. Au niveau sanitaire, les débuts de la pandémie ont été particulièrement difficiles en raison de l'augmentation de la pression hospitalière provoquée par l'afflux de patients. Cependant, les mesures de prévention et de confinement et surtout la collaboration citoyenne ont permis d'alléger significativement la pression hospitalière lors de la première et de la deuxième vague d'infections. Les données au 30 mars 2022 sont : 40 024 personnes touchées et un total de 39 283 fins d'hospitalisation. Le nombre total de décès est de 153. Depuis le début du Plan de vaccination, 156 427 doses, 58 053 premières doses, 57 359 deuxièmes doses et 41 015 troisièmes doses de vaccin ont été administrées.

À noter également l'augmentation ces dernières années des dépenses publiques de santé pour renforcer les actions de confinement, de prévention et de soins.

[Revenir à la table des matières](#)

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



Tableau: % du PIB consacré à la santé publique et dépenses par habitant (2015-2020)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
% du PIB consacré à la santé publique	4,3 %	4,4 %	4,6 %	4,6 %	4,7 %	6,0 %
Dépenses publiques par habitant	1 518 €	1 559 €	1 629 €	1 647 €	1 694 €	1 941 €

Source : CASS

[Revenir à la table des matières](#)

Le Gouvernement d'Andorre s'est clairement engagé dans la détection précoce de la maladie, grâce à une campagne de tests intensifs de la population, qui a permis d'obtenir des données importantes sur l'incidence de la maladie dans la population. De plus, avec l'assouplissement des restrictions et la volonté d'assurer un retour à la normalité en toute sécurité, le Gouvernement d'Andorre a fourni des tests de diagnostic gratuits pour la maladie à des moments précis de forte affluence, ainsi qu'un accès garanti à ceux-ci à des prix abordables. Cette stratégie planifiée centrée sur la détection de la maladie a fait de l'Andorre l'un des pays avec l'un des ratios les plus élevés de tests de diagnostic. Ainsi, par exemple, fin janvier 2022, le chiffre de 20 116 tests de diagnostic pour 100 000 habitants a été atteint.

L'Observatoire COVID a également été récemment mis en place dans le but d'accompagner l'exécutif dans le suivi et le contrôle des effets de la crise du coronavirus. Ses fonctions spécifiques comprennent la promotion d'études scientifiques d'intérêt liées à la pandémie, la définition d'indicateurs et de sources d'information pour connaître l'état de la situation, l'analyse des données pertinentes avec leur évolution et leur impact, la promotion de protocoles d'action de soins spécialisés ou la diffusion de résultats et d'informations pertinents.

Actuellement, une **étude sur la Covid persistante** et son incidence dans la population est en cours. Les résultats préliminaires, présentés en février dernier, ont fourni des données précieuses sur le comportement de la Covid persistante et ont été utiles pour sensibiliser les personnes présentant des symptômes compatibles avec la maladie à rechercher des soins de santé appropriés.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**Défis, prochaines actions**

Les mesures de confinement qui ont dû être appliquées dans le pays pour freiner la propagation du virus ont posé un défi en termes de gestion publique de l'urgence sanitaire. Dans ce sens, des travaux sont actuellement menés sur l'élaboration du **Plan National de contingence en situation de crise sanitaire**. Un groupe de travail a été mis en place composé de membres du Ministère de la Santé, du SAAS et de la Protection Civile. Le document devrait être finalisé au premier trimestre 2023.

Le 11 mai 2020, l'Andorre a adhéré à la **Convention-cadre de l'Organisation Mondiale de la Santé pour la lutte antitabac** (Genève, 2003). Le Ministère de la Santé travaille actuellement sur des amendements législatifs pour adapter le cadre réglementaire. Le projet de loi devrait être déposé au cours de l'année 2022.

Les 12 et 13 mai 2022, le ministère de la Santé, le SAAS, l'Université d'Andorre et l'agence Andorra Recerca + Innovació ont organisé conjointement la **Conférence sur la santé planétaire**. Cette conférence internationale a permis de donner de la visibilité à un nouveau domaine transdisciplinaire qui se concentre sur l'analyse et le traitement des impacts des perturbations humaines sur les systèmes naturels de la Terre sur la santé humaine. La Conférence a été l'occasion de réfléchir sur l'impact du changement climatique et de la perte de biodiversité sur la santé humaine.

En ce qui concerne la promotion de la recherche, le **Projet de loi sur la recherche dans le domaine de la santé et de la biomédecine** est actuellement en cours d'examen au Parlement. Le texte repose sur des principes éthiques fondamentaux et applique comme critère la primauté de la personne sur l'intérêt de la société ou de la science, sauf dans le cas où cette prééminence pourrait mettre en danger la santé publique. Dans le même temps, la Loi élargira considérablement les opportunités de développement du secteur et contribuera à attirer et à retenir le talent de nouveaux professionnels.

[Revenir à la table des matières](#)

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

L'Andorre a pris des mesures décisives pour garantir une meilleure qualité des services de santé à ses citoyens. Cependant, la question de la pérennité du système de financement public reste un défi. Alors que les rapports soulignent l'urgence de remédier au déficit croissant du système de financement, il n'y a pas d'accord général parmi les forces politiques représentées dans le Pacte national de santé sur la manière de réformer le système public de financement pour maintenir des services de santé de qualité et durables.

Progrès: Voie préférentielle entièrement déployée et Dossier médical partagé d'Andorre entièrement mis en place.

Défis: Développement de la prescription électronique.

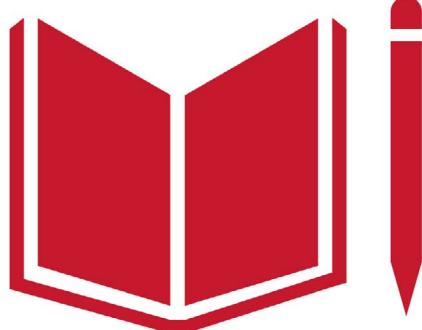
[Revenir à la table des matières](#)

Bonne pratique

Sant Julià de Lòria, une ville cardio-protégée. Signature en 2020 d'un accord de collaboration entre la Mairie de Sant Julià de Lòria et la Croix-Rouge andorrane pour l'installation de défibrillateurs dans différents points stratégiques de la ville, ainsi que des formations destinées à tout le personnel de l'administration locale et des agents sociaux.



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



*Revenir à
la table des
matières*

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**ODD 4: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie**

La réalité géographique, historique et institutionnelle de la Principauté d'Andorre a tissé une structure éducative singulière. En Andorre, trois systèmes éducatifs publics cohabitent jusqu'au baccalauréat : l'enseignement andorran, qui dépend du Gouvernement andorran; l'enseignement espagnol, laïque et congréganiste, qui dépend de l'Administration espagnole; et l'enseignement français, qui dépend directement de l'État français et qui suit les programmes d'enseignement du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse français.

Ces trois systèmes éducatifs ont pour principe fondamental d'assurer l'admission de toute personne sans distinction d'origine, de religion, de sexe, d'ordre politique et idéologique. Il existe également deux écoles privées, Agora International School qui enseigne le programme du système éducatif espagnol et depuis 2018 le British College of Andorra qui est basé sur le programme national de l'Angleterre et du Pays de Galles.

Dans le cadre de l'année scolaire 2021-2022, 10 660 élèves de 65 nationalités ont été recensé participant ainsi à la mixité et à la cohésion sociale qui caractérise la Principauté.

Une éducation gratuite et de qualité (4.1)

Depuis la publication de la première Loi d'Organisation du Système Éducatif andorran de 1994, le système éducatif s'est développé au-delà de l'enseignement scolaire, en diversifiant les offres de formation, notamment au niveau de l'enseignement post-obligatoire, en maintenant le baccalauréat général comme option de poursuite des études universitaires, mais aussi en promouvant le baccalauréat professionnel et en favorisant la formation tout au long de la vie. Cette mise à jour apparaît dans la loi sur l'organisation du système éducatif andorran publiée en 2018.

Ces dernières années et dans le cadre du Plan stratégique pour la Réforme et l'Amélioration du Système Éducatif Andorran (PERMSEA), ce système a intégré des changements importants et a orienté son modèle pédagogique en mettant l'accent sur l'acquisition de compétences.

[Revenir à la table des matières](#)

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Cette approche pédagogique est particulièrement novatrice et attribue un rôle important au développement des compétences et à la capacité d'agir efficacement dans des situations réelles diverses et complexes grâce aux connaissances, aux compétences et à l'expérience acquises. Cette méthodologie transforme les processus d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation.

Formation tout au long de la vie (4.4)

Dans la perspective de la formation tout au long de la vie, la loi sur l'organisation du système éducatif andorran prévoit la nécessité de diversifier l'offre de formation et d'élargir les opportunités pour les jeunes en fin de scolarité obligatoire, afin qu'ils puissent poursuivre leur formation dans le domaine professionnel sans condition de diplôme préalable.

En 2021, un Centre de formation tout au long de la vie a été créé. Son objectif est de promouvoir les formations liées à la croissance personnelle, avec un renouvellement des compétences qui peuvent améliorer la formation professionnelle des adultes, et en même temps, promouvoir la formation professionnelle continue.

Il s'agit aussi d'améliorer l'accès aux études supérieures pour les personnes adultes avec un programme de formation pour les plus de 25 ans.

L'Université d'Andorre favorise aussi l'apprentissage tout au long de la vie grâce au large éventail de formations continues. Dans le cadre de cette offre, des cours de troisième cycle et des cours liés aux grands défis auxquels sont confrontés les ODD sont proposés.

Assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées (4.5)

Le principe d'inclusion est l'une des caractéristiques de l'enseignement en Andorre. Depuis de nombreuses années, le ministère chargé de l'éducation fait de nombreux efforts pour assurer la scolarisation et la formation des élèves en situation de handicap, au nombre de 321 pour un effectif total de 10 660 élèves, soit 3,01%.

[Revenir à
la table des
matières](#)

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

La dépense annuelle pour ce projet est passée en onze ans de 1 960 684 € à 3 996 896,60 €, ce qui représente une augmentation de plus de 2 036 212,60 €. **Actuellement, 98,44% des élèves ayant un handicap sont scolarisés dans les écoles ordinaires et 1,56% sont accueillis au sein d'une institution spécialisée.** En effet, le droit à l'éducation pour tous les enfants, qu'ils soient ou non en situation de handicap est un droit fondamental. Pour garantir un cadre d'apprentissage efficace, exempt de violence et inclusif, le ministère chargé de l'éducation met à disposition des trois systèmes éducatifs les services et les ressources pédagogiques suivants:

- Un Service de l'inspection et de l'évaluation pédagogique: participation aux évaluations pour déterminer le degré de dépendance/handicap des élèves scolarisés qui en font la demande.

[Revenir à la table des matières](#)

- Mise à disposition de ressources personnelles et de matériel spécialisé pour soutenir les projets d'inclusion des élèves porteurs de handicap dans les établissements scolaires :

- Éducateurs spécialisés
- Assistants spécialisés
- Ressources en matériel pédagogique

- Ressources technologiques.

- Mise à disposition d'espaces pour l'intervention des professionnels médicaux qui travaillent dans le cadre scolaire.

- Suivi de la mise à disposition de ressources spécialisées pour les établissements scolaires.

- Suivi de l'application des protocoles d'absentéisme et de harcèlement.

- Participation à des commissions techniques en collaboration avec le ministère en charge de la protection de l'enfance et des affaires sociales, et le ministère en charge de la santé pour l'élaboration et l'encadrement des plans de travail adressées aux élèves en situation de risque ou en danger.



Égalité des sexes, promotion d'une culture de paix et de non-violence (4.7)

En 2020, le ministère chargé des affaires sociales et le ministère chargé de l'éducation ont mis en place un plan stratégique de sensibilisation pour l'égalité des sexes adressé aux établissements scolaires. Ce plan offre des orientations dans une perspective sexospécifique qui vise à donner aux professionnels impliqués dans le contexte scolaire des lignes directrices d'action visant à traiter les garçons et les filles sur un plan d'égalité réelle et efficace dans les politiques éducatives et à éliminer les inégalités entre les sexes qui caractérisent le système social et culturel actuel.

Les principes d'action sont les suivants: la prévention en tant qu'axe fondamental et transversal, la transversalité entre les sexes, la visibilité des femmes, le respect de la diversité et de l'éducation inclusive et la participation équilibrée des femmes et des hommes. Il établit également un circuit pour la détection et l'intervention dans des cas de violence sexiste et domestique.

Chaque année des ateliers sont organisés dans les établissements scolaires du secondaire pour assurer l'égalité des genres et l'autonomisation des filles et des femmes dans et par l'éducation.

[Revenir à la table des matières](#)

Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté Démocratique (4.7)

Le Gouvernement de la Principauté d'Andorre a tenu à faire de l'Éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté Démocratique un élément essentiel de l'éducation en Andorre mais également de son action au niveau des instances internationales.

L'éducation aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté Démocratique est obligatoire dans les trois systèmes éducatifs présents en Andorre. Il s'agit de maîtriser, comme individu et comme citoyen, les règles élémentaires de la vie en société et de les mettre en œuvre dans le cadre scolaire. L'élève acquiert des repères dans plusieurs domaines:

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

- Les droits et les devoirs du citoyen.
- Les notions de responsabilité et de liberté et le lien qui existe entre elles.
- Les principes d'un État de droit, le fonctionnement des institutions, etc.
- La participation des élèves comme citoyens.

Il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de compétences dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle, d'exercer sa liberté en pleine conscience des droits d'autrui et de refuser la violence pour un dialogue interculturel pacifique.

Éducation au Développement Durable (4.7)

[Revenir à
la table des
matières](#)

L'Éducation au Développement Durable (EDD) est un concept clé dans l'éducation de la Principauté. Il est abordé en tant que processus éducatif intégrateur conçu pour générer une conscience critique sur la réalité mondiale et faciliter des outils de participation et de transformation sociale en tant qu'élément clé du développement humain juste et équitable. Et ce, afin de créer des sociétés plus durables au niveau social et environnemental.

Dans le domaine de l'éducation formelle, dans les programmes scolaires, plusieurs programmes ont été mis en place. Parmi eux, le projet des **Écoles vertes** est devenu le programme de référence de l'EDD en Andorre.

Le projet est né au cours de l'année scolaire 2010-2011 à l'initiative des ministères chargés de l'environnement et de l'éducation dans le but d'assurer la revitalisation de l'EDD dans l'ensemble de la communauté éducative.

Ses lignes et principaux objectifs spécifiques sont les suivants:

- Générer des valeurs, des attitudes et des comportements durables pour former des citoyens qui soient capables d'agir et de promouvoir l'amélioration de l'environnement.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

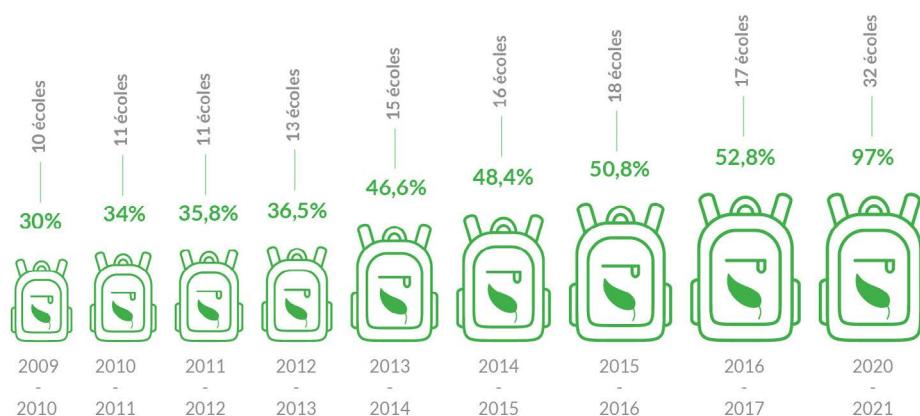


- Améliorer les connaissances sur l'environnement du pays et la culture de la durabilité (introduire les fondements conceptuels de la culture de la durabilité dans l'ensemble des matières et des domaines de connaissances enseignés, tout en améliorant l'interdisciplinarité).
- Améliorer le fonctionnement quotidien de l'établissement scolaire: réduction et collecte des déchets, consommation d'eau, consommation et utilisation rationnelle des fournitures scolaires, bruit, consommation d'énergie, etc.
- Impliquer l'ensemble de la communauté éducative des établissements scolaires (élèves, enseignants, personnel non enseignant, parents).

[Revenir à
la table des
matières](#)

Évolution du pourcentage d'élèves en École verte

En 2022, 32 écoles ont participé au projet Écoles Vertes , soit 97% des élèves scolarisés en Principauté.



Source : Ministère de l'Education et de l'Enseignement supérieur

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Stratégie andorrane d'éducation environnementale pour le développement durable

La Stratégie pyrénéenne d'éducation à l'environnement a été élaborée dans le cadre du projet transfrontalier POCTEFA ADNPYR, composé de trois pays (Espagne, France et Andorre) et de 6 régions (Aragon, Catalogne, Navarre, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Andorre). Il a été conçu comme un cadre général de mise en valeur de l'éducation à l'environnement pour le développement durable, en tant qu'instrument pédagogique à part entière et comme outil de pilotage au service des objectifs de développement durable des territoires des Pyrénées. Il vise à créer une vision commune et à permettre le développement d'actions de collaboration interrégionales. Il a été structuré en corrélation avec le Plan Stratégique Pyrénées 2018-2024 de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) pour faciliter son intégration, son articulation et sa cohésion.

En ce sens, un groupe de travail formé par des représentants du Ministère des Affaires étrangères, du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable, du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, du Ministère de l'Administration publique et de la Participation citoyenne, en collaboration avec Andorra Recerca + Innovació et Andorra Sostenible, a initié les travaux pour élaborer la Stratégie andorrane d'éducation environnementale pour le développement durable.

La volonté du Gouvernement est de mettre en œuvre un processus participatif et inclusif. Pour cela une première consultation nationale publique a été lancée au mois de mai 2022. De même, le groupe de travail s'est réuni avec les différentes parties prenantes, à savoir les associations, les écoles, les fédérations, les stations de ski, etc., dans le but d'initier un dialogue et de construire la Stratégie andorrane d'une manière transparente et participative. Il est prévu que le projet soit adopté et présenté lors de la Réunion de haut niveau des Ministres de l'Éducation et de l'Environnement, organisé par l'UNECE à Nicosie (Chypre), en octobre 2022.

[Revenir à la table des matières](#)

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Affectation de la Covid-19

La crise de la Covid-19 a eu des conséquences dévastatrices sur l'éducation partout dans le monde. Pour assurer la continuité pédagogique, l'Andorre a mis en place, en collaboration avec les trois systèmes éducatifs, plusieurs mesures en application du protocole sanitaire : enseignement virtuel, publications de documents « action », diffusion d'informations, prêts de matériel informatique en partenariat avec l'opérateur national de télécommunications, mise en réseau, connexion internet pour les familles qui en étaient dépourvues, élaboration de documents pédagogiques, suivi individuel des élèves. En effet, les dimensions réduites de la Principauté ont permis de privilégier une approche personnalisée pour pouvoir cibler les difficultés rencontrées par les élèves et leurs familles.

Pour rassembler les informations liées à la Covid-19 dans le domaine éducatif, une page web a été créée (www.infoeducacio.ad).

[Revenir à
la table des
matières](#)

Les équipes enseignantes pouvaient se rendre dans les écoles et un accueil des élèves, avec des effectifs réduits, a pu être mis en place à partir du 2 juin 2020. Le retour des élèves n'était pas obligatoire et la priorité a été donnée aux élèves vulnérables ou en situation de handicap.

Ce plan de sortie du confinement prévoyait une nouvelle organisation de l'espace et du temps scolaires. Des dispositions communes à toutes les écoles ont été établies: gestes barrières, port du masque obligatoire pour accéder dans l'enceinte scolaire et dans tous les lieux où la distanciation physique ne peut être respectée, organisation des classes en bulles (15 élèves pour les 6 à 18 ans, 10 élèves pour les moins de 6 ans), ventilation régulière des salles de classe au cours de la journée; matériel toujours à usage personnel ; renforcement du nettoyage et la désinfection de toute surface en particulier balustrades, tables, chaises ; prise en considération des besoins de soins et d'attention psycho-émotionnelles pour les élèves.

Également, des cours de soutien scolaire adressés aux élèves de 6 à 12 ans issus de tous les systèmes éducatifs ont permis d'assurer la continuité de l'accompagnement des élèves dans les enseignements et les apprentissages. Ils ont été proposés en priorité aux élèves volontaires de l'élémentaire ayant rencontré des difficultés à suivre les enseignements en ligne pendant le confinement. L'organisation reposait sur le volontariat des enseignants ou de jeunes diplômés.

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

Pour l'année scolaire 2021-2022, des formations ont été mises en place pour permettre aux enseignants de parfaire l'utilisation des outils numériques dans le cadre de leur enseignement, sans oublier les familles qui ont pu bénéficier au mois de septembre de formations leur permettant d'accompagner leurs enfants.

Grâce à l'engagement des professeurs et du personnel, il a été possible de mettre en place un enseignement présentiel et virtuel lorsqu'il y avait une classe ou quelques élèves confinés. Il n'y a pas eu de fermeture des écoles mais il a fallu tenir compte des mesures sanitaires et former des groupes « bulles », en respectant la composition du groupe-classe.

Autre sujet important fut l'évaluation des élèves dont les résultats sont certainement plus significatifs en raison du faible absentéisme des élèves après plusieurs mois d'enseignement à distance. La situation a permis de renforcer davantage le concept de pédagogie différenciée et de travailler de façon personnalisée avec chaque élève.

[Revenir à la table des matières](#)

Les enseignants ont repéré des élèves en situation de souffrance psychologique complexe, lesquels ont été orientés vers des services de psychopédagogie ou de psychologie. Dans ce contexte, des formations tendant à la gestion des émotions ont été proposées aux enseignants.

Les écoles ont dû multiplier leurs ressources pédagogiques afin de personnaliser davantage l'apprentissage et de répondre aux besoins individuels de chaque élève. Pendant les cours avec leur professeur principal, un travail d'éducation émotionnelle a été mis en place pour que les élèves puissent exprimer leurs émotions et leurs angoisses.

Les interventions des psychopédagogues et des techniciens spécialisés dans le domaine de l'éducation sociale ont également fortement augmenté afin de répondre aux besoins affectifs et sociaux des élèves.

Tous les collégiens ont consacré une matinée à faire des activités avec du personnel spécialisé pour travailler exclusivement l'éducation émotionnelle en milieu naturel (en dehors de l'école).

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**Bonne pratique: L'Université d'Andorre**

Dès le 16 mars 2020, l'Université d'Andorre a lancé un système de salles de visioconférence afin de reproduire au maximum le fonctionnement des cours présentiels en format virtuel. Afin de garantir le télétravail du personnel de l'Université et le suivi de la formation en ligne par tous, du matériel informatique et un support technologique ont été mis à disposition du personnel et des étudiants. Afin de faciliter au maximum la poursuite de l'enseignement dans les formations formelles, certains stages programmés au cours du second semestre de l'année académique 2019-2020, que ce soit en licence, DPA ou master, ont été développés en télétravail.

De même, des formations spécifiques ont été conçues : cours d'entrepreneuriat, cours de mise à jour sur les outils de travail, cours de mathématiques en temps de crise et cours en ligne sur l'utilisation des outils de télétravail et des outils de travail collaboratif.

Étant donné que la crise sanitaire a éclaté juste au début de la période de préinscription pour l'année universitaire 2020-2021, le processus d'inscription a été assoupli et des tutoriels et des séances d'information ont été créés en format virtuel pour répondre aux besoins des futurs étudiants.

Au cours du deuxième semestre de l'année académique 2019-2020, l'Université d'Andorre a pris plusieurs mesures économiques pour atténuer les effets de la crise sanitaire sur les étudiants, le personnel et les fournisseurs, telles que le report de certains frais de scolarité, le remboursement des frais de service non utilisés ou la réduction des délais de paiement aux fournisseurs. L'Université d'Andorre a également fait un don aux comptes bancaires solidaires que le Gouvernement avait mis en place pour répondre à la crise de la Covid-19, au sein de la communauté universitaire des contributions ont été promues moyennant l'envoi de SMS et le budget 2020 a été révisé pour optimiser les dépenses.

[Revenir à la table des matières](#)

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Sur le plan international

Sur le plan de la coopération au développement, la Principauté d'Andorre octroie aux projets éducatifs, en particulier ceux dédiés à la formation des filles et des femmes, une place de choix. En effet, les efforts mis en place pour une éducation de qualité au niveau national le sont également au niveau international.

Il est urgent de promouvoir, tous ensemble des partenariats et une coopération internationale plus efficace visant à faire face au défi éducatif qui demeure dans beaucoup de régions. C'est pourquoi le Ministère des Affaires Etrangères accorde la plus grande attention à la qualité et à la cohérence des projets éducatifs qui lui sont soumis pour une éventuelle subvention.

[Revenir à la table des matières](#)



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ**Projet éducatif d'excellence en Bolivie pour les enfants à risque d'exclusion (Cooperand amb Llatinoamèrica)**

Le projet élaboré par l'ONG andorrane Cooperand amb Llatinoamèrica (Cooperand auprès de l'Amérique latine) illustre cette volonté d'une éducation de qualité, d'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires et d'apporter de réelles possibilités d'insertion professionnelle.

Cooperand amb Llatinoamèrica travaille en collaboration avec un homologue local qui mène un grand projet dédié aux enfants des rues de Santa Cruz (Bolivie) avec la volonté de leur offrir un encadrement, de les scolariser et de leur offrir des formations professionnelles (menuiserie, jardinerie, etc.). Les stratégies de lutte contre le problème des enfants des rues impliquent, effectivement, la réinsertion de ces derniers dans la société.

En 2013, la phase pilote de ce projet a permis à 10 000 enfants de suivre une introduction aux nouvelles technologies. Depuis 2014, cette association exécute un projet en 4 phases, qui consiste à créer et à mettre en œuvre une formation de l'enseignement secondaire et supérieur de technicien en solutions numériques et d'opérateur en informatique.

La phase 1, présentée dans l'appel à projet de 2018, a permis de financer un minibus pour qu'une équipe de techniciens se déplace toutes les nuits et pendant 3 heures, à travers la ville accédant aux principaux points d'agglomération des enfants des rues et apporte les premiers soins et un soutien nutritionnel minimal. Les enfants sont encouragés à venir dans les foyers relais pour participer à des ateliers et les intégrer plus définitivement dans un foyer.

La phase 2, financée dans le cadre de l'appel 2019, a mis en place 6 espaces différents et formé des éducateurs et des animateurs pour pouvoir réaliser des ateliers pédagogiques pour les enfants des rues et les écoles.

[Revenir à la table des matières](#)

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ

La troisième phase, financée en 2020, s'est concentrée sur la formation du personnel scolaire, des enfants et des familles sur un large éventail de sujets tels que l'hygiène, la sexualité, la maternité infantile et la violence sexiste.

Cette année, le projet vise à réaliser le «Jardin de la Joie», qui sera un espace où les enfants inscrits dans l'un des centres de l'ONG et / ou des écoles du quartier pourront profiter d'activités, à la fois récréatives et académiques pendant les heures extrascolaires. Pendant les heures de classe, le centre proposera des formations aux éducateurs présents les après-midis et les week-ends. L'intention est de pouvoir ouvrir le centre à temps plein pour l'année 2023. Grâce à ce projet, le centre deviendra le premier du genre dans le quartier Plan 3000, quartier très défavorisé de Santa Cruz.

[Revenir à
la table des
matières](#)



Mans Unides: Construction, dotation en personnel et mise en service de quatre salles de classe pour améliorer l'accès à l'éducation au Centre - Institut de Sindian, Communauté rurale de Sindian, Zone de Fogny Nord, Région de la Basse Casamance, Sud du Sénégal

Le projet vise à réduire le problème chronique du manque d'infrastructures éducatives adéquates dans une commune rurale du département de Bignona (Sindian) en construisant et en équipant 4 nouvelles salles de classe dans un lycée, facilitant ainsi l'accès à l'éducation formelle dans des conditions adaptées à l'apprentissage.

Le projet répond au manque d'infrastructures scolaires en milieu rural au Sénégal. En outre, dans la région de Ziguinchor, également appelée région de la Basse Casamance, il existe une instabilité socio-politique et socio-économique résultant d'un ancien conflit de faible intensité entre l'État sénégalais et le MFDC (Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance). Ce projet est développé en collaboration avec la Fondation Kassumay, qui possède une vaste expérience dans le domaine.

La construction de 4 salles de classe permettra à 447 élèves (234 garçons et 213 filles) d'avoir accès à une éducation dans des infrastructures de qualité.

[Revenir à la table des matières](#)

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



Progrès

97% des élèves scolarisés en Principauté d'Andorre appartiennent à une École verte.

Création du Centre de formation tout au long de la vie

Lancement du Plan stratégique national pour l'égalité des sexes adressé aux établissements scolaires.

Défis

Mise en œuvre du Décret de création du Diplôme de Compétence

Numérique Citoyenne, décliné en trois niveaux de compétence (utilisateur, intermédiaire et avancé) et initier la conception d'un programme de formation pour préparer le test à son obtention.

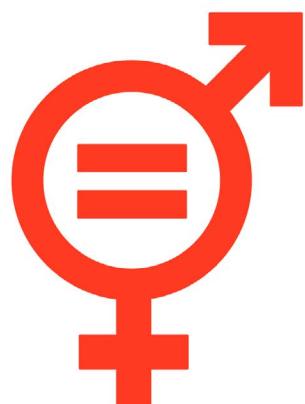
Diversifier l'offre de formation professionnelle.

Promouvoir la coopération avec d'autres ministères pour la mise en œuvre des objectifs : Ministères chargés du travail ; des affaires sociales ; de l'environnement

Continuer de sensibiliser les écoliers et la communauté éducative à l'environnement durable et à l'égalité des sexes.

*Revenir à
la table des
matières*

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



[Revenir à la table des matières](#)

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

ODD 5: Égalité entre les sexes

La Constitution de la Principauté d'Andorre reconnaît le droit à l'égalité dans son article 6.1 « *Toutes les personnes sont égales devant la loi. Nul ne peut être discriminé en raison de sa naissance, de sa race, de son sexe, de son origine, de son opinion ou de toute autre condition personnelle ou sociale* ».

L'article 6.2 stipule également que « *les pouvoirs publics doivent créer les conditions pour que l'égalité et la liberté des individus soient réelles et effectives* ». En effet, changer les structures sociales et les conditions d'une égalité effective entre les hommes et les femmes est un défi pour le pays. Conscient que la réalisation de l'égalité des genres nécessite l'implication de toute la société, le Gouvernement d'Andorre a mené différentes actions de manière inclusive, garantissant la participation des différents acteurs de la société, ce qui a permis d'obtenir un processus transparent, inclusif et déterminé en faveur de l'égalité. Sans aucun doute, l'égalité effective entre les hommes et les femmes nécessite l'inclusion et la participation de tous les secteurs de la société afin de parvenir à un changement effectif et réel dans la vie quotidienne des citoyennes et des citoyens.

[Revenir à la table des matières](#)

Promotion et défense de l'égalité (5.1)

Le 15 janvier 2015, le Conseil Général a adopté à l'unanimité l'**Accord pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes du Conseil Général**. Cet accord comprend un engagement à mettre en œuvre les recommandations contenues dans le Plan d'action pour des parlements sensibles au genre de l'Union interparlementaire (UIP) et à veiller à ce que les présidents des commissions législatives et la composition des délégations internationales respectent la parité hommes-femmes. L'accord prévoyait également la rédaction d'un livre blanc sur l'égalité.

Le **Livre blanc sur l'égalité** était un processus participatif visant à détecter les situations d'inégalité dans le pays et à proposer des politiques correctives afin de rendre effectif l'un des principes de la Constitution.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Le Livre blanc sur l'égalité, présenté en 2017, propose un diagnostic précis de la situation de l'égalité dans le pays basé sur des données statistiques, une analyse de la législation en vigueur, les contributions des entités et la perception des citoyens à travers un processus participatif. Le résultat le plus remarquable de ce processus a été l'approbation le 15 février 2019 de la **Loi 13/2019 pour l'égalité de traitement et la non-discrimination**.

La Loi 13/2019 est une avancée décisive en faveur de l'égalité, en ce sens elle établit des mesures pour corriger les situations d'inégalité dans les sphères publique et privée. La Loi prévoit également une amélioration de la protection du droit à l'égalité des groupes les plus vulnérables, tels que la population migrante, les femmes, les personnes âgées et la communauté LGTBI+.

Gardant à l'esprit que la promotion de l'égalité nécessite les efforts de tous les secteurs de la société, à partir de 2020, le Ministère des Affaires sociales, de la Jeunesse et de l'Égalité a proposé des subventions pour les organisations et entreprises qui promeuvent des projets en faveur de l'égalité des genres.

Tableau: Subventions aux entités (2020-2021), entreprises bénéficiaires et montant total

Année	Entreprises	Montant total accordé
2020	1	4 000 €
2021	5	22 013,75 €

Source: Ministère des Affaires sociales, de la Jeunesse et de l'Égalité

La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est par ailleurs menée par les autorités locales. En ce sens, la Mairie d'Encamp a organisé une formation destinée aux dirigeants sur la gestion de l'innovation en termes de perspective de genre et une formation spécifique dans des groupes professionnels particuliers. De plus, la subvention annuelle attribuée aux clubs sportifs et associations qui promeuvent des politiques d'égalité a été augmentée.

Il convient en outre de souligner l'important travail et la contribution à l'égalité du tissu social andorran. En ce sens, les organisations féministes d'Andorre sont particulièrement actives et collaborent régulièrement avec le Gouvernement

[Revenir à la table des matières](#)

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



dans le cadre de diverses campagnes et initiatives en faveur de l'égalité et de la lutte contre la violence sexiste. La deuxième enquête citoyenne sur l'Agenda 2030, où 43,20 % des répondants mettent en avant l'Objectif de développement durable 5 comme une priorité pour le pays, en est la preuve.



[Revenir à la table des matières](#)

Photo : Concentration à l'occasion de la Journée internationale de la femme travailleuse (2020). Auteur: Association Action Féministe d'Andorre

Violence basée sur le genre (5.2)

La lutte contre les violences envers les femmes est une priorité pour le Gouvernement d'Andorre et bénéficie du large consensus et du soutien de toutes les forces politiques du pays et de la société en général. À cet égard, le 15 janvier 2015, toutes les forces parlementaires représentées au Conseil Général ont approuvé à l'unanimité la **Loi 1/2015 sur l'éradication de la violence basée sur le genre et la violence domestique**. Cette Loi suit les dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Istanbul, 2011), un instrument juridique international ratifié par l'Andorre le 14 août 2014.

La Loi 1/2015 assure la coopération et la coordination de tous les services de l'administration publique qui ont une fonction directe ou indirecte dans le traitement des cas de violences domestiques et de genre. Cette coordination est assurée par la **Commission nationale de prévention de la violence sexiste et domestique** (CONPVGD), organe chargé de veiller au respect de la législation et de recommander l'adoption de mesures de prévention et d'assistance aux

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

victimes de violences basées sur le genre. La Loi 1/2015 prévoit également des actions multidisciplinaires pour promouvoir une culture de non-discrimination en matière de genre et de violence domestique, en promouvant des attitudes de résolution pacifique des conflits. À l'initiative du CONPVGD, en 2018, un **Guide de Collaboration** a été édité. Il s'agit d'un document qui garantit l'organisation des actions des différents services. Ce Guide contient le **Protocole de détection précoce des cas de violences basées sur le genre et de violences domestiques** et les circuits de référence entre les différents services pour assurer une prise en charge globale des victimes et prévenir la victimisation secondaire.

Depuis 2006, le Ministère des Affaires sociales dispose **du Service d'accueil des victimes de violences basée sur le genre (SAVVG)** qui a pour objectif d'assister les femmes victimes de violences. En plus de fournir une assistance et des conseils aux femmes victimes de violences basées sur le genre, il est chargé de mener diverses activités et politiques de sensibilisation sur les violences envers les femmes. Chaque 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, le SAVVG présente en conférence de presse les activités réalisées au cours de l'année, ainsi que les différentes initiatives interservices, comme les ateliers pédagogiques sur les comportements abusifs dans tous les établissements scolaires du pays.

[Revenir à la table des matières](#)

Incidence de la pandémie dans les cas de violences de genre

Les mesures restrictives appliquées en 2020 et 2021 pour freiner la propagation du virus Covid-19 ont posé un défi au pays. Pendant cette période, une augmentation des cas de violences basées sur le genre a été détectée, en raison du confinement dans tout le pays. Afin de répondre à cette augmentation des cas, différentes initiatives ont été prises par le Gouvernement. Plus précisément, le 10 juin 2020, le Ministère des Affaires Sociales, du Logement et de la Jeunesse et la société de télécommunications Andorra Telecom ont signé un accord de collaboration pour fournir une ligne d'assistance téléphonique d'urgence gratuite via le programme WhatsApp qui complète le numéro de téléphone déjà établi et gratuit, le 181.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Afin d'impliquer tous les acteurs de la société dans la prévention et la lutte contre les violences envers les femmes, le Gouvernement d'Andorre a signé en 2020 deux protocoles d'action pour la prise en charge de la violence basée sur le genre et domestique avec les mairies et l'Association d'action féministe.

Le SAVVG a traité un total de 289 cas de violences basées sur le genre en 2021, dont 117 nouveaux cas. La même année, 131 aides financières ont été accordées pour un montant total de 161 828 euros pour couvrir les besoins de base, les activités périscolaires, les crèches ou pour assurer le processus de rétablissement des victimes de violences basées sur le genre.

L'augmentation des cas dénoncés de violence sexiste depuis 2015 répond également à l'amélioration des protocoles de détection et d'action sur les cas de violences basées sur le genre et de violences domestiques. Incontestablement, le cadre réglementaire et les mesures mises en place depuis, ont permis une meilleure détection des cas. Dans ce sens également, les campagnes de sensibilisation ont permis de détecter des attitudes auparavant normalisées dans la société, ce qui a conduit à une avancée dans la lutte contre la violence sexiste et domestique.

[Revenir à la table des matières](#)

Tableau: Cas de violence basée sur le genre, nombre de prestations accordées et montant total (2015-2021)

Année	Cas	Nombre de prestations	Montant total
2015	135	58	83 728,52 €
2016	159	102	125 506,18 €
2017	209	76	85 077,23 €
2018	295	78	167 822,41 €
2019	327	112	118 229,98 €
2020	332	156	160 764,70 €
2021	325	131	161 828,05 €

Source: Ministère des Affaires sociales, de la Jeunesse et de l'Égalité

En réponse à la nécessité de lutter contre les stéréotypes de genre et les inégalités structurelles, diverses initiatives de formation ont été mises en place. Par exemple, le 8 octobre 2020, le Ministère des Affaires sociales, du Logement et de la Jeunesse a signé un accord avec l'Université d'Andorre pour la formation de base et la qualification des professionnels qui interviennent directement ou indirectement dans le domaine de la violence sexiste et domestique.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



De plus, le 22 juin 2020, le Ministère des Affaires Sociales, du Logement et de la Jeunesse et le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ont signé un Plan de sensibilisation à l'égalité des genres dans les établissements scolaires d'Andorre qui propose des lignes directrices et des voies d'action dans une perspective de genre pour tous les professionnels de l'éducation. Ce Plan promeut également la création du référent de l'égalité de l'établissement, chargé de détecter les situations au sein de l'école qui pourraient conduire à des inégalités de genre et de proposer des mesures pour les corriger.

En termes de campagnes de sensibilisation, le Service des politiques d'égalité a lancé en 2021 une campagne de diffusion de 10 courts métrages avec des situations quotidiennes pour visualiser le phénomène des violences sexuelles et de genre. Ces courts métrages ont également été inclus dans les activités scolaires pour sensibiliser les élèves à la violence faite aux femmes. De plus, à l'occasion de la Journée internationale contre la violence sexiste, le gouvernement d'Andorre et l'équipe de basket Mora Banc Andorra ont mené une campagne conjointe # MaiPor25N.

[Revenir à la table des matières](#)



Photo: Gouvernement d'Andorre
Campagne de sensibilisation à la Journée internationale contre la violence basée sur le genre

Campanya 25N 2021: Dia internacional contra la violència envers les dones

ACCIÓ 5:

Curtmetratges per visibilitzar les diferents violències sexuals que poden patir les nenes i les dones al llarg de la seva vida.



Photo: Gouvernement d'Andorre
Campagne de court métrage de sensibilisation à l'occasion de la journée internationale contre la violence basée sur le genre

Un pas décisif a également été franchi en faveur de l'aide juridictionnelle gratuite pour les femmes victimes de violence basée sur le genre, à travers l'approbation, en mars 2021, du Décret relatif à la défense et à l'aide juridictionnelle aux

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



victimes de violences basées sur le genre. Suite à l'approbation de ce Décret, en octobre 2021, le SAVVG a organisé des séances de formation sur la violence basée sur le genre au sein de l'Ordre des Avocats d'Andorre. L'objectif de ces formations était d'informer les professionnels de la justice du pays sur le droit à l'assistance judiciaire dans les cas de violence basée sur le genre à travers les gardes permanentes.

Afin de protéger les filles et les adolescentes de toutes les formes de violence, y compris l'exploitation sexuelle, en novembre 2020, le **Protocole d'action et d'intervention dans les situations à risque des enfants et des adolescents** (Protocole PAS) et le **Protocole d'action immédiate pour les situations d'abus sexuels envers les enfants et la maltraitance physique** (Protocole PAI) ont été approuvés.

[Revenir à la table des matières](#)

Avec la mise en œuvre de ces protocoles, les notifications télématiques destinées aux professionnels et aux citoyens sont activées via le site Web afersocials.ad ainsi que, avec la collaboration d'Andorra Telecom, le numéro de téléphone pour enfants 175, un numéro vert disponible 24 heures sur 24, 365 jours par an pour répondre aux situations d'urgence et de risques pour les enfants.

Des campagnes de sensibilisation et d'information sont également menées auprès de la population ainsi qu'un guide et une formation des professionnels intervenant auprès de l'enfance et de l'adolescence du pays afin de détecter les situations de maltraitance et d'abus sexuels. La mise en œuvre des deux protocoles a conduit à une plus grande détection des cas de maltraitance d'enfants et d'abus sexuels.



Guide enfance à risque pour les professionnels et campagnes de sensibilisation

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



En collaboration avec le Ministère de la Culture et des Sports, à partir de la campagne menée par le Conseil de l'Europe en 2018, Start To Talk, le projet de prévention des abus sexuels sur les enfants dans le sport a été lancé, une campagne destinée aux organisations pour promouvoir une culture de tolérance zéro face aux violences sexuelles. Grâce à ce projet, depuis 2020, 125 techniciens des fédérations sportives du pays ont été formés afin de pouvoir détecter et prévenir les abus sexuels. La campagne #trencaelsilenci est également en cours, consistant en la diffusion sur les réseaux sociaux du Gouvernement et des athlètes du pays d'affiches informatives dans lesquelles figurent des athlètes du Programme andorran de haute performance pour la prévention des abus sexuels sur les enfants.



#TRENCAELSILENCI

#TRENCAELSILENCI

[Revenir à la table des matières](#)

Lutte contre la traite des êtres humains (5.2)

L'Andorre a apporté plusieurs modifications législatives à son cadre juridique afin d'aligner la législation pénale sur les dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (ratifiée par l'Andorre le 23 mars 2011). Suite aux recommandations du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), le 25 mai 2017, la **Loi 9/2017 relative aux mesures de lutte contre la traite des êtres humains** a été approuvée et protège les victimes. Cette Loi contient les mesures nécessaires en matière de prévention et d'identification des victimes de la traite des êtres humains. La Loi, en particulier, modifie la Loi qualifiée sur l'immigration afin d'établir une période de réflexion et de rétablissement des victimes, afin qu'elles puissent prendre du recul et décider si elles souhaitent coopérer avec les autorités dans l'enquête sur le délit correspondant. De plus, la Loi prévoit un certain nombre de prestations et d'aides afin que les victimes puissent se rétablir d'un point de vue physique, psychologique et social. Cette aide comprend, entre autres, la prise en charge à 100% de la sécurité sociale.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



En outre, le Service des politiques d'égalité a mis en place des formations destinées à différents professionnels dans le domaine des violences basées sur le genre et la traite des êtres humains pour détecter et intervenir dans les différents cas, et un Protocole d'action pour l'assistance aux victimes de traite des êtres humains a été adopté. Il est important de noter que depuis la mise en œuvre du Protocole d'action en 2018, un seul cas de victime a été traité en 2021.



[Revenir à la table des matières](#)

Promouvoir l'égalité effective des femmes et des hommes dans les sphères publiques et économiques (5.5)

La législature actuelle du Gouvernement d'Andorre (2019-2023) est pleinement paritaire. De même, depuis les trois dernières élections au Conseil Général (2011, 2015 et 2019), la composition du Conseil Général respecte l'égalité femmes-hommes. Il est à noter que ce cap a été atteint sans aucun quota établi par les forces politiques qui se sont présentées aux dernières élections. De même, en 2022, les autorités locales ont une représentation paritaire (3 hommes maires et 4 femmes maires).

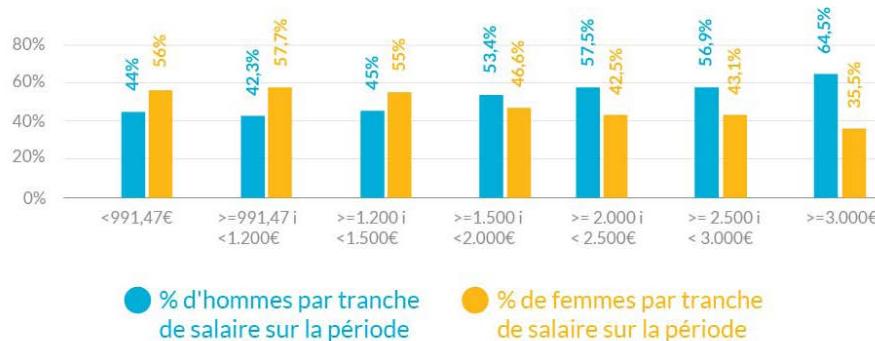
Cependant, la promotion de l'accès des femmes aux postes de direction dans les entreprises privées reste un défi. L'écart salarial, compris comme la différence de salaires perçus par les femmes par rapport aux hommes, reste élevé.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



De même, le taux de travail indépendant des femmes était de 32 % en 2017. Un chiffre significatif si l'on garde à l'esprit que les travailleurs indépendants sont associés à des activités économiques plus rémunératrices.

Tableau : Pourcentage d'hommes et de femmes par tranche de salaire (2018)



[Revenir à la table des matières](#)

Source: L'écart salarial en Andorre (2018), CRES

Face à cette problématique, le Service des politiques d'égalité organise depuis 2017 le **Prix Olympe de Gouges**. L'objectif du prix est de distinguer les entreprises qui s'engagent pour l'égalité femmes-hommes et qui travaillent de manière transversale et communautaire pour promouvoir une culture de l'égalité.



Bonne pratique

L'Ordre des Avocats d'Andorre a créé la Commission Égalité qui vise à créer un Plan d'Égalité pour l'Ordre des Avocats, à intervenir dans les initiatives législatives pour inclure la perspective de genre, à mener des initiatives pour la médiation familiale et la coresponsabilité des avocats et de donner de la visibilité à la contribution des femmes dans le monde juridique, entre autres mesures.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES**Défis et actions à venir**

L'élaboration du Livre blanc sur l'égalité a été un processus très fructueux pour le pays, car il a permis d'obtenir une vision globale de la perception de l'égalité par les citoyens, ainsi qu'une analyse, à travers les données existantes, de l'égalité effective entre hommes et femmes. Le rapport contient une série de recommandations d'action par le Gouvernement qui ont été mises en œuvre au fil des ans. La dernière a été l'approbation, le 31 mars 2022, de la Loi 6/2022 pour l'application effective du droit à l'égalité de traitement et des chances et à la non-discrimination entre hommes et femmes.

Il s'agit d'une Loi qui découle des dispositions de la Loi 13/2019 pour l'égalité de traitement et la non-discrimination, qui a déterminé la nécessité d'établir une réglementation spécifique sur la discrimination entre hommes et femmes. Le texte repose sur 5 axes fondamentaux : la transversalité du principe d'égalité et de non-discrimination et l'introduction de la perspective de genre dans toutes les politiques publiques ; la présence équilibrée des femmes et des hommes dans les domaines de la représentation politique et de la participation publique ; la mise en œuvre de mesures d'action positive qui favorisent l'égalité des chances pour les femmes et les hommes, tant dans le secteur public que privé ; la promotion de la conciliation de la vie familiale et professionnelle et la coresponsabilité de la prise en charge des tâches de soins dans le domaine familial ; et la promotion d'une participation équilibrée des femmes et des hommes au marché du travail et de l'égalité de traitement dans le domaine des relations de travail.

La Loi prévoit également la création de l'Institut andorran des femmes dont l'objectif principal est de promouvoir la participation des femmes à la vie politique, culturelle, économique et sociale sur un pied d'égalité, à travers la promotion, le contrôle et l'évaluation des actions du secteur public et privé du pays.

[Revenir à la table des matières](#)

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Il s'agit d'un texte ambitieux qui établit, entre autres, l'obligation de tenir un registre des données sur les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans les entreprises, et la nécessité d'établir des plans d'égalité au sein de toutes les administrations publiques du pays et les entreprises de plus de 50 salariés. En outre, il établit un régime de sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas les dispositions de la Loi. Cette Loi est sans aucun doute un pas en avant, visant fermement à atteindre l'égalité effective entre les hommes et les femmes, à travers, entre autres, la mise en place de mesures d'action positive.

Il reste néanmoins encore un long chemin à parcourir pour parvenir à une égalité effective entre les hommes et les femmes. Ces dernières années, le pays s'est doté d'un cadre réglementaire ambitieux en matière d'égalité. Les campagnes de sensibilisation, ainsi que les diverses initiatives pédagogiques visant à briser les structures sociales des inégalités sont des actions prioritaires et leurs résultats devraient porter leurs fruits à mesure que les nouvelles générations entrent dans le monde du travail avec une culture de l'égalité plus présente dans la société.

De même, l'écart salarial et la nécessité de faire face à l'augmentation des cas de violence basée sur le genre sont deux des défis à souligner. La mise en place et le renforcement de protocoles de détection et d'action dans les cas de violences basées sur le genre ont permis de visualiser et de traiter davantage de cas. Sans aucun doute, l'engagement en faveur de l'éducation et le renforcement des structures sociales et la promotion d'une culture de l'égalité sont plus que jamais nécessaires pour faire des progrès décisifs en faveur de l'égalité des sexes. En ce sens, et dans le but de promouvoir cette culture de l'égalité, le Service des politiques d'égalité prévoit de réaliser prochainement des formations adressée à chaque ministère et département du Gouvernement d'Andorre afin que chaque structure puisse former leurs propres travailleurs sur la violence sexiste.

[Revenir à la table des matières](#)

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



Progrès

Avancée dans la promotion de l'égalité effective entre les hommes et les femmes

Défi

Augmentation de l'écart salarial

*Revenir à
la table des
matières*

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



*Revenir à
la table des
matières*

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**ODD 6: Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau**

L'Andorre est un pays d'eau, comptant 1.276 km de rivières et situé en amont de deux grands bassins versants (celui de l'Èbre et celui de la Garonne).

Le pays est tout à fait conscient de l'importance et du rôle de l'eau dans la préservation de la vie, la santé, le bien-être social et l'exercice d'activités économiques, ainsi que du haut niveau de pression amené par son attractivité touristique. L' Andorre se concentre sur la gestion, le contrôle et la surveillance des caractéristiques qualitatives et quantitatives de l'eau et des infrastructures associées.

Le Gouvernement et les administrations locales partagent les compétences liées à la gestion de l'eau. En 1996, le Gouvernement a approuvé le **Plan d'assainissement des eaux d'Andorre**, un instrument décrivant les actions nécessaires pour passer les niveaux de qualité des eaux de rivières de bons à excellents pour 2020. Afin d'atteindre cet objectif, les actions du Plan se concentraient sur la réduction progressive de la pollution des eaux et des lits des rivières, l'entretien des débits minimaux des rivières, la prévention de la pollution des aquifères et la promotion de la conscience sociale pour une utilisation rationnelle des ressources hydriques.

Le Plan s'est finalisé en 2020, mais les objectifs qui y sont établis sont toujours d'actualité et pleinement alignés avec l'ODD6.

[Revenir à la table des matières](#)

Amélioration de la qualité de l'eau (6.3)

La volonté de préserver les ressources hydriques et, en conséquence, le traitement des eaux usées a toujours été une des priorités des administrations publiques, qui sont parvenues à les traiter dans leur totalité. Dès 2005, le Gouvernement et les Administrations locales ont signé un accord pour travailler de concert pour l'eau (eaux usées, eaux parasites, eaux pluviales, eaux superficielles et eaux souterraines), et dont l'un des objectifs visait à l'optimisation des systèmes d'assainissement en empêchant les eaux propres d'arriver aux stations d'épuration d'eaux usées.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Actuellement, les administrations publiques s'y attellent toujours et souhaitent arriver à un 20% d'eaux propres n'atteignant pas le système d'assainissement et d'eaux résiduelles.

Un réseau de stations de la qualité des eaux superficielles a été installé sur le territoire afin de prévenir la pollution des aquifères et des eaux superficielles. Ces stations enregistrent de façon continue divers paramètres, les envoient à un système d'acquisition de données qui, en cas de dépassement de niveaux préétablis, déclenche un système d'alerte afin de commencer l'inspection pour en rechercher l'origine.

Les épisodes accidentels de déversement d'hydrocarbures provenant des réservoirs de stockage étaient l'une des problématiques importantes en Andorre. Ayant conscience de l'importance de les supprimer, une campagne d'inspection des réservoirs a été lancée en 2015, avec pour objectif d'éviter ces déversements dans l'environnement. La campagne informait les propriétaires de l'arrêté les obligeant à la réalisation de tests d'étanchéité et à déclarer les réservoirs pour l'obtention de plaques d'identification.

Le résultat des inspections réalisées au cours de ces dernières années a permis la réduction du nombre de cas de sols pollués par déversement de 5 en 2015 à 1 en 2021. Dans les cas de déversements accidentels, une démarche administrative est ouverte et des études de diagnostic sont menées, et si cela s'avère nécessaire, une analyse de risques pour les personnes et un projet de décontamination pour éliminer ce risque sont également requis.

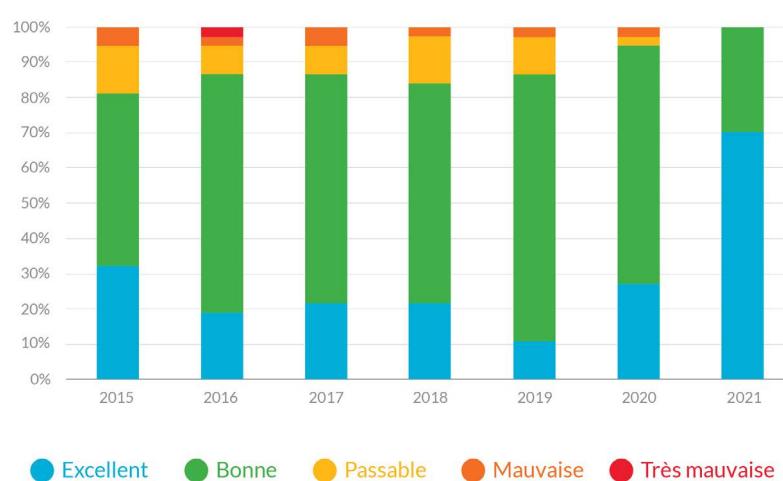
D'autre part, dans le cadre du suivi du Plan d'assainissement visant la réduction de la pollution des eaux de manière graduelle, dans le but d'obtenir des niveaux de qualité d'eaux superficielles passant de bons à excellents pour 2020, un réseau de stations de contrôle est à disposition et permet des échantillonnages périodiques. Durant les 5 dernières années, aucune station de contrôle n'a présenté une analyse de qualité physico-chimique très mauvaise et, en 2021, pour la première fois, un résultat de 100% de qualité des eaux, entre bonne et excellente, a été atteint dans la Principauté. Le résultat susmentionné a été possible grâce aux travaux entrepris depuis 1996 et aussi comme **conséquence de la pandémie**, qui par les restrictions adoptées a induit moins de pression sur le système d'assainissement.

[Revenir à la table des matières](#)

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Qualité des eaux superficielles



Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

[Revenir à la table des matières](#)

Une amélioration des niveaux de qualité biologique des rivières est également observable depuis quelques années. En 2021, 93% des stations présentent une qualité entre excellente et acceptable. L'amélioration est progressive et plus lente par rapport à celle observée pour les paramètres physico-chimiques. Cela s'explique par le fait qu'elle intègre des paramètres structurels de la rivière, comme par exemple, la variation de débit.

Indice biotique, IBG-DCE - % stations



Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



Indice biotique, BMWP - % stations



Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

[Revenir à la table des matières](#)

Utilisation rationnelle et durable des ressources en eau (6.4)

Promouvoir la sensibilisation sociale sur l'utilisation appropriée des ressources en eau est important, cela amène les différentes administrations publiques à célébrer chaque année la Journée mondiale de l'eau avec pour objectif de divulguer et sensibiliser sur la nécessité d'une utilisation rationnelle de l'eau. Ainsi, les activités réalisées regroupent des concours de photographie sur la thématique de l'eau, des campagnes de réduction de la consommation d'eau pour les douches en centres sportifs, des ateliers d'éducation environnementale dans les écoles et des journées portes ouvertes des installations d'assainissement pour rapprocher plus facilement la population au fonctionnement de ces infrastructures. En 2021, la visite physique de la station de traitement a dû être reconvertie en visite virtuelle, celle-ci est devenue une ressource supplémentaire, qui est accessible en permanence.

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**Coopération transfrontalière (6.5)**

Témoignant de l'importance des défis en matière de coopération transfrontalière, la Principauté a organisé, lors de la présidence d'Andorre du Secrétariat pro tempore de la Conférence ibéro-américaine, une Conférence ibéro-américaine des directeurs de l'Eau (CODIA) en 2020, avec des dialogues techniques sur l'assainissement et la biodiversité et, en 2021 le séminaire de haut niveau sur gestion des eaux transfrontalières.

Protection et restauration des écosystèmes liés à l'eau (6.6)

La modification des débits des rivières peut affecter directement la faune fluviale, altérant à son tour les écosystèmes. C'est pour cela que, dans le cadre des actions de conservation et surveillance des rivières et torrents, les débits écologiques minimaux pour les captages d'eau ont été établis par arrêté, qui requièrent également aux titulaires de suivre l'état écologique de la rivière et les possibles impacts sur l'environnement aquatique. Un inventaire des captages d'eau est actualisé régulièrement afin de superviser le tout. Parallèlement et afin de protéger les environnements fluviaux, des services de nettoyage sont mis en place afin d'éliminer les résidus solides amenés par le vent dans les rivières . En 2021, 11,4 tonnes de résidus, soit 17,7 kg/km ont été retirées, restant inférieur au ratio de 45 kg/km pour 2015. Durant les quatre dernières années, cette valeur s'est stabilisée.

[Revenir à la table des matières](#)

Résidus retirées

Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

Les loutres, par exemple, espèces semi aquatiques habitant les rivières et lacs d'Andorre, étaient au bord de l'extinction. Le réseau de collecteurs et stations d'assainissement ont permis l'épuration de 100% des eaux usées du pays. Le retrait des déchets et la restauration de leurs habitats avec des espèces végétales propres aux lits des rivières andorranes ont été des facteurs clés pour l'amélioration de la qualité écologique de l'environnement aquatique. Grâce aux efforts entrepris, les loutres sont à nouveau présentes aux abords de nos lacs et de nos rivières.

[Revenir à
la table des
matières](#)



Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT**Progrès**

Les objectifs de qualité des eaux superficielles ont été atteints.

Les écosystèmes liés à l'eau ont été restaurés.

Les déversements d'hydrocarbures dans l'environnement ont été réduits.

*Revenir à
la table des
matières*

Défis

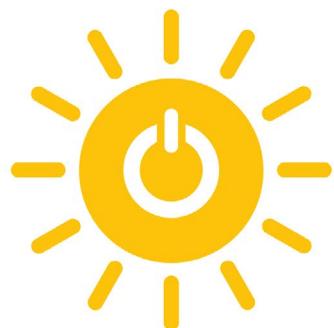
Développer un nouveau cadre promouvant une gestion intégrée de l'eau.

Maintenir et améliorer les infrastructures d'assainissement.

Maintenir et améliorer la qualité de l'eau.

Promouvoir la sensibilisation sociale pour une utilisation rationnelle des ressources hydriques.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



*Revenir à
la table des
matières*

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE**ODD 7: Garantir l'accès, pour toutes les personnes, à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable**

Pour l'Andorre, le secteur énergétique et la conservation des forêts sont deux éléments clés dans la lutte contre le changement climatique (voir ODD 13). De ce fait, avoir une incidence sur la réduction de la consommation énergétique et de l'émission des gaz à effets de serre mènera progressivement à l'atténuation de ce changement. C'est pour cela que l'Andorre mise sur une décarbonisation de grande ampleur du secteur énergétique, condition primordiale pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030.

Le secteur énergétique représente 95% des émissions globales de gaz à effet de serre (GES) du pays, et approximativement 56% de ces émissions correspondent à la consommation énergétique associée à la mobilité (23% si l'on ne considère que la mobilité interne), et 24% à la consommation énergétique des bâtiments (40% si l'on ne considère que la mobilité interne). Par conséquent, le secteur énergétique est donc l'un des points principaux sur lequel il faut travailler en ce qui concerne les politiques climatiques du pays. La Stratégie énergétique nationale et de lutte contre le changement climatique 2020-2050 approuvée en 2021 inclut le Programme de décarbonisation (I) planifiant la transition énergétique nécessaire à la réduction de la consommation d'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement de la production énergétique à partir de sources renouvelables, entre autres.

[Revenir à la table des matières](#)

Pour mener à bien ce Programme, notamment dans le domaine de l'énergie, les axes de travail développés seront les suivants:

- Politiques publiques intégrant le changement climatique.
- Encourager la responsabilité sociale par la création d'un marché national de compensation d'émissions de GES ainsi que d'un certificat de garantie d'origine pour les énergies renouvelables et de haute efficacité énergétique.
- Cadre institutionnel solide grâce à l'application de la Loi 21/2018, d'impulsion de la transition énergétique et du changement climatique.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

- Souveraineté énergétique par l'augmentation de la production énergétique nationale, la diversification des sources de production et, par conséquent, par la réduction de la vulnérabilité aux marchés.
- Planification urbanistique visant un modèle d'énergies durables grâce à la mise en œuvre du Plan sectoriel d'infrastructures.

Accès à l'énergie à un coût abordable et modernisation des systèmes d'énergie électrique (7.1)

Garantir l'accès universel à des services d'énergies propres, abordables, fiables et modernes, implique un engagement dans la lutte contre la précarité énergétique. En ce sens, depuis 2016 l'Andorre travaille sur des campagnes spécifiques afin d'assurer l'approvisionnement énergétique, en garantissant des ressources adéquates pour les personnes et les familles en situation de vulnérabilité et ne pouvant assumer les coûts générés par l'augmentation de la consommation énergétique de leur foyer pendant les saisons au climat plus défavorable. Cette mesure priorise les collectifs de personnes ou les familles vulnérables, en particulier les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les familles avec enfants ou monoparentales et les personnes vivant seules.

[Revenir à la table des matières](#)

Plusieurs actions ont été mises en place pour affronter la précarité énergétique. Elles consistent à assumer les coûts de consommation énergétique, à contacter les fournisseurs pour éviter des coupures d'approvisionnement, et à l'accompagnement à domicile pour évaluer et améliorer l'efficacité énergétique des foyers par l'achat d'appareils ou de matériel adéquat.

Lors de la première campagne, en 2016-2017, 56 familles et 128 personnes ont eu accès à ce programme contre 99 familles et 199 personnes lors de la campagne de 2020-2021.

Actuellement, la crise énergétique et, en particulier, les conséquences de la pandémie de la Covid-19, ont eu des répercussions sur l'économie et pour les familles andorranes. C'est pour cela que l'Exécutif a pris en compte la proposition de FEDA (Forces Électriques d'Andorre), entreprise parapublique d'approvisionnement, de geler les prix de l'électricité pendant trois ans.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Malgré l'augmentation du coût de l'énergie des pays voisins, auprès desquels l'Andorre importe 80% de l'électricité qu'elle consomme, FEDA a assumé ce surcoût jusqu'en avril 2022. L'objectif principal de cette action était d'éviter l'impact négatif de la crise sanitaire de la Covid-19 sur la stabilité économique de la population et des entreprises du pays.

De plus, pendant la crise sanitaire de la Covid-19, des aides ont été destinées aux entreprises qui ont dû interrompre partiellement ou totalement leurs activités, et durant cette période, elles ont pu bénéficier de réductions sur leurs factures d'électricité pouvant aller jusqu'à 100% de celle-ci. En outre, la possibilité de fractionner ou différer le paiement des factures a été offerte à l'ensemble des clients, tandis que sur cette période, les coupures d'approvisionnement ont été suspendues, même en cas de non-paiement.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Avant la Covid-19 les clients bénéficiant de prestations sociales profitaient déjà d'un tarif bonifié pour l'électricité, mais, en 2020, les critères de concession ont été assouplis et son existence généralisée. Ce tarif permet d'exempter la partie du prix correspondant aux différentes puissances électriques, afin de favoriser un plus grand nombre de familles en difficulté. Ces changements de critères ont élargi le nombre total de bénéficiaires, passant de 3 à près de 700.

En ce qui concerne la modernisation des services du secteur électrique, diverses actions ont été menées pour permettre la transition du modèle énergétique. À titre d'exemple, le comptage intelligent d'énergie électrique, par le biais de compteurs automatiques, permet d'améliorer le relevé et le traitement des données de consommation électrique et supprime les estimations. Ce système facilite également le suivi et la gestion de la charge du réseau et facilite la réponse de la demande en même temps qu'il optimise l'utilisation du réseau.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

La promotion d'énergies renouvelables et technologies à haut rendement énergétique (7.2)

Le développement d'un modèle énergétique plus durable, basé sur l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, l'implantation de systèmes plus efficents et une baisse de la demande, contribue à diminuer les émissions globales dans l'atmosphère.

Il convient de souligner que l'Andorre importe 80% (2019) de l'électricité, cette dépendance en fait un pays vulnérable quant à la volatilité des marchés. En conséquence, il est nécessaire d'adopter les mesures nécessaires pour promouvoir la résilience du pays face aux changements. L'Andorre mise grandement sur l'augmentation de ses niveaux de production énergétique nationale et sur la promotion de nouvelles sources d'énergie renouvelable. Pour ce faire, la Loi 21/2018 du 13 septembre, d'impulsion de la transition énergétique et du changement climatique (Litecc) est la clé de voûte des actions de l'Andorre dans le domaine de la transition énergétique et de lutte contre le changement climatique. Cette Loi régule, pour la première fois, le pourcentage minimum de production électrique au niveau national et le situe à 33% pour 2030 et à 50% en 2050. La Loi établit aussi que pour 2050, la production nationale d'électricité devra être composée, au minimum, de 75% d'énergies renouvelables. Ce dernier engagement sera même durci et relevé à 80% dans le cadre de la Déclaration d'urgence climatique et écologique établie en 2020 par le Conseil Général.

Depuis la présentation du rapport national volontaire de 2018, la production nationale d'énergie électrique est passée de 19,3% (2017) à 32,6% (2020), par conséquent les importations depuis les pays voisins sont passées de 81% (2017) à 67,4% (2020) en seulement trois ans. Ainsi, l'objectif de 33% de production nationale d'énergie fixé pour 2030 est quasiment atteint. La production interne de sources renouvelables est passée majoritairement par l'hydraulique à 82,9% (2020), suivie de la valorisation des résidus à 13,3% (2020), la cogénération à 3% (2020) et le photovoltaïque à 1% (2020). Il convient néanmoins de signaler l'augmentation de production de cette dernière qui est passée de 0,5% (2017) à 1,2% (2020) et dont le potentiel restant à explorer est vaste.

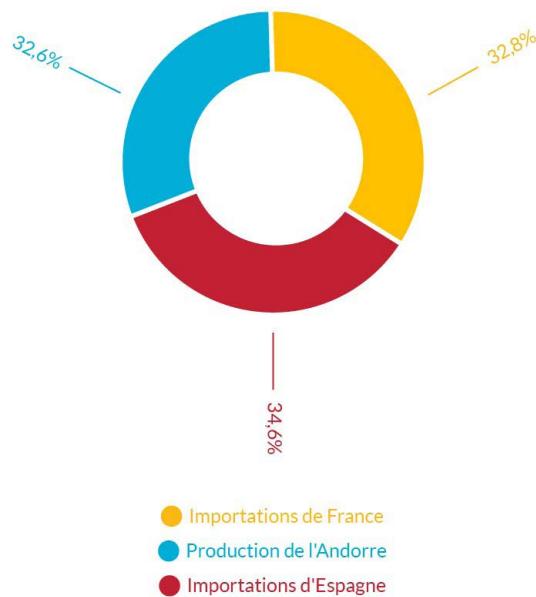
[Revenir à la table des matières](#)

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Andorra Recerca+Innovació (AR+I) réalise actuellement une étude d'analyse du potentiel de production électrique du pays, par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures des immeubles. ARI propose également un outil orientatif, *potencial.solar*, informant du potentiel énergétique, de la rentabilité économique et des bénéfices environnementaux d'éventuelles installations.

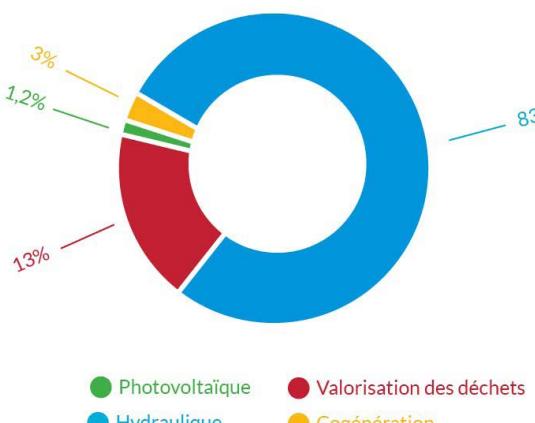
Production vs importation d'énergie en Andorre 2020



[Revenir à la table des matières](#)

Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

Origine de la production énergétique d'Andorre 2020



Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE

Il convient également de souligner que la Loi 21/2018 vise à consolider les énergies renouvelables dans le pays et développe la réglementation relative aux garanties d'origine de l'électricité renouvelable et de la cogénération à haut rendement. Le système de garantie d'origine de l'énergie électrique permet d'accréditer qu'une certaine quantité d'énergie électrique a été produite dans le pays ou importée, ainsi que d'accréditer son origine selon qu'il s'agisse de l'utilisation de sources d'énergie renouvelables ou d'installations de cogénération à haut rendement.

Économie d'énergie et efficacité énergétique dans le bâtiment (7.3)

Les immeubles sont un des éléments clés pour réduire la consommation d'énergie. Agir sur ceux-ci permettra d'impulser la transition énergétique que souhaite le pays. La Litecc permet de réguler et d'étendre de nouvelles aides financières du Programme Renova qui est, par excellence, le plan destiné à la rénovation du parc immobilier national pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, réduire la consommation énergétique et promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables. Ainsi, dès 2018, les subventions destinées aux actions d'amélioration énergétique dans le secteur du bâtiment sont passées de 30% à 35%. Une nouvelle catégorie de subventions a été créée, pour les façades et les fenêtres, et l'énergie photovoltaïque est mise en avant afin d'encourager l'autoconsommation énergétique. En 2021, le pays comptait plus de 110 installations solaires, équivalant à la consommation énergétique de 752 foyers. Toujours en 2021, une nouvelle initiative a été lancée afin de favoriser le changement des systèmes de chauffage actuels par des systèmes plus efficaces et durables.

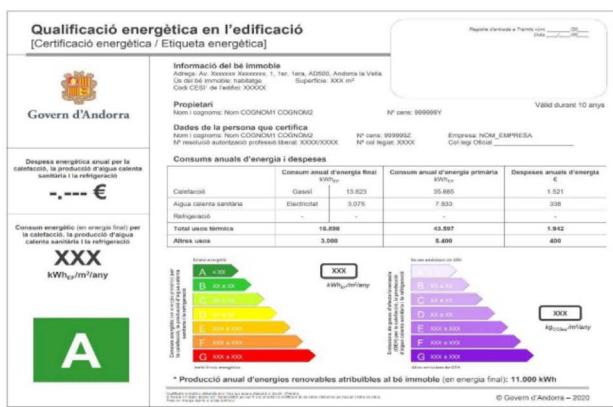
[Revenir à la table des matières](#)

Il convient de mentionner que la Loi-cadre d'impulsion de la transition énergétique et du changement climatique introduit un nouvel outil de qualification énergétique: l'étiquette de qualification d'efficacité énergétique des bâtiments, qui devient obligatoire à partir du 1er janvier 2020. Les objectifs sont d'améliorer la transparence du marché immobilier en termes d'efficacité énergétique, de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie pour tout usage dans les bâtiments, d'informer et orienter les consommateurs sur le classement énergétique et sur la consommation et émissions des bâtiments. La qualification énergétique attribue une lettre, classant ainsi l'efficacité énergétique et les émissions de gaz à effet de serre d'un bâtiment ou d'une unité immobilière tout en informant sur le coût énergétique approximatif annuel du bâtiment.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Bilan énergétique du bâtiment



Source : Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

[Revenir à la table des matières](#)

Rappelons que les services publics doivent tenir le rôle d'exemple dans la création d'un nouveau modèle de consommation énergétique, c'est pourquoi ils travaillent à la rénovation du parc immobilier et au remplacement progressif des moyens de transport par d'autres moyens utilisant une source d'énergie à plus faible émission de carbone. Quant aux bâtiments de l'Administration publique, des audits énergétiques sont prévus pour l'année 2022. Sur la base des diagnostics réalisés, il est prévu de rénover tous les bâtiments en misant sur des énergies renouvelables, pour atteindre les exigences optimales en termes d'efficacité énergétique, favorisant ainsi la réduction de la consommation d'électricité et de chauffage.

En ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'éclairage public, le nouveau Décret 194/2021 du 9/6/2021 approuvant le Règlement sur la qualité lumineuse et d'efficacité énergétique de l'éclairage, qui favorise la réduction de la consommation d'énergie, a été approuvé. Plusieurs mairies de la Principauté ont déjà commencé à remplacer l'éclairage urbain par des systèmes LED, améliorant ainsi l'efficacité énergétique.

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Coopération internationale (7.a)

La coopération internationale en matière d'énergie est indispensable pour atteindre l'objectif de garantir un accès universel aux services énergétiques. Afin de contribuer à cet objectif à l'échelle internationale, le Ministère des Affaires étrangères finance le projet de l'association *Dàlmates Sense Fronteres* qui consiste à l'installation de panneaux solaires dans un centre de formation à Réo au Burkina Faso.

Planification urbanistique: Plan sectoriel d'infrastructures (7.b)

La promotion des énergies renouvelables et des technologies à haut rendement énergétique, la production distribuée et l'autoconsommation d'électricité et de chaleur est ce qui permettra d'atteindre les pourcentages souhaités d'ici 2030 puis 2050. À cet égard, en 2022, le Règlement relatif aux activités de production d'électricité dans le cadre de concession administrative a été approuvé. Celui-ci facilite la construction et l'exploitation d'installations de production d'électricité provenant de sources d'énergie renouvelables connectées au réseau électrique, préalablement définies dans le Plan sectoriel d'infrastructures énergétiques. L'approbation de la Loi sur la délimitation des compétences des mairies a été cruciale pour permettre le déploiement de la politique énergétique puisque ce sont celles-ci qui cèdent gratuitement au Gouvernement les terrains urbains destinés à des projets d'intérêt national et aux plans sectoriels, et qui mettent également à disposition l'utilisation de biens communaux en soutien à la promotion de la transition énergétique du pays.

[Revenir à la table des matières](#)



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE**Bonne pratique**

Lancement de la campagne de sensibilisation FEDA «la Padrina Remei contra el malvat Malbarat» pour promouvoir les économies d'énergie auprès du grand public. Le format consiste en 10 capsules d'animation diffusées sur les différents réseaux sociaux et médias, présentant une série de conseils pour encourager les bonnes pratiques en matière de consommation d'énergie et promouvoir en même temps la durabilité.

Consultation nationale

L'enquête montre comment la population lutte au quotidien contre le gaspillage énergétique en essayant d'utiliser l'énergie de manière rationnelle et en recherchant de l'énergie produite à partir de sources durables.

53,9% de la population interrogée pense que l'ODD 7 devrait être une priorité en Andorre.

[Revenir à la table des matières](#)

7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



Défis

Accroître la souveraineté énergétique

Développer un système énergétique plus durable

Diversifier les types d'énergies

Progrès

Augmentation des énergies renouvelables

Augmentation de l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics

Prévention contre la précarité énergétique

*Revenir à
la table des
matières*

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



[Revenir à
la table des
matières](#)

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



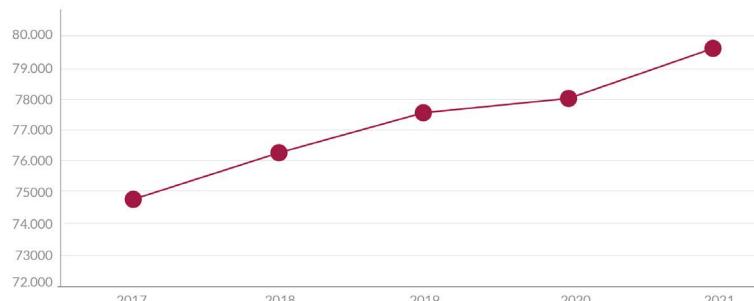
ODD 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour toutes les personnes.

Au lendemain de la Seconde Guerre Mondiale, l'Andorre, État montagneux à l'économie presque exclusivement primaire est devenu un pays où plus des deux tiers du PIB proviennent des secteurs touristique, commercial et bancaire. Cette transformation économique sans précédent a été accompagnée par une évolution démographique semblable.

En effet, la Principauté est passée d'une population de 8.392 habitants en 1960 à 79.535 habitants en 2021. Ces chiffres prouvent qu'au fil des ans, malgré les différentes crises économiques et évènements historiques mondiaux, l'Andorre a toujours été un territoire attractif offrant des opportunités aux étrangers. En dépit des lourdes conséquences sociales et économiques causées par la pandémie de Covid-19, l'Andorre a su conserver son attractivité économique. Comme le montre le graphique ci-joint, malgré la crise sanitaire mondiale, l'Andorre a connu une augmentation de sa population au cours des deux dernières années.

[Revenir à la table des matières](#)

Évolution de la population d'Andorre



Source : Département des Statistiques – Gouvernement d'Andorre

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Produit Intérieur Brut (8.1)

Comme indiqué ci-dessus, les secteurs touristique, commercial et bancaire sont devenus les piliers de l'économie andorrane. Les deux premiers représentent à eux seuls 40% du PIB national. La quasi-dépendance envers ces secteurs explique facilement la lourde répercussion que la pandémie de Covid-19 a eu sur l'économie du pays.

Si depuis 2017, le PIB de l'Andorre connaît une croissance, certes modérée mais régulière, il a connu en 2020 une chute sans précédent de 10,2% en termes réels, causée par la pandémie de Covid-19. La fermeture des frontières internationales et les restrictions causées par les différents confinements dans les pays voisins ont provoqué l'arrêt immédiat du principal acteur économique du pays, le tourisme. Jusqu'alors, l'Andorre accueillait environ 8 millions de visiteurs par an. S'il est vrai que le deuxième semestre de 2020 a connu une certaine reprise économique, ce n'est qu'à partir de la deuxième moitié de 2021 que l'économie nationale a réellement redémarrée. Ces données montrent que le secteur du tourisme continue de s'adapter aux nouveaux défis afin de rester l'un des moteurs de l'économie andorrane. Comme le montrent les données publiées par le Gouvernement d'Andorre en 2021, le PIB a ainsi augmenté de 8,9% en termes réels.

[Revenir à la table des matières](#)

Évolution du PIB réel d'Andorre



Source : Département des Statistiques – Gouvernement d'Andorre

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Malgré l'augmentation tangible du PIB, tous les secteurs économiques n'ont pas été affectés de la même manière par la pandémie. Les services liés au tourisme comme l'hôtellerie, le commerce ou la restauration ont été les plus touchés par les mesures de confinement que les pays frontaliers ont imposées à leur population. La conséquence la plus notable a été la chute de près de 40% des touristes en 2020, justifiant la baisse du PIB national.

Tourisme (8.4 et 8.9)

Le tourisme a toujours été un des secteurs fondamentaux de l'économie andorrane, du début du XXème siècle grâce au tourisme thermal jusqu'à aujourd'hui. Il a ainsi été la clé de l'ouverture économique du pays.

[Revenir à la table des matières](#)

En effet, dès le début des années 1900, l'Andorre a commencé à s'adapter et se moderniser pour accueillir les touristes des pays voisins qui venaient, en première instance, profiter des installations thermales d'Escaldes. Si pendant les premières décennies du siècle, le tourisme était une activité localisée et assez modérée, c'est à partir des années 1950 que l'Andorre est devenue une destination touristique de premier ordre. Son offre, large et diversifiée, proposant des activités adaptées aux saisons, font de l'Andorre la destination choisie par 8 millions de visiteurs chaque année.

La forte dépendance à l'égard du tourisme a conduit le pays à mettre en œuvre une série de réformes et de mesures pour assurer que le secteur le plus important de l'économie nationale soit durable, qu'il favorise la culture et la consommation locale tout en assurant un taux d'emploi maximal pour les travailleurs. Tous ces changements ont été rendus possibles grâce à la collaboration entre les différents ministères et secteurs du pays. Plusieurs instruments ont été créés afin de promouvoir la production andorrane ainsi que la consommation locale et durable avec, par exemple, la création de livres de recettes andorranes (*Receptari de la gastronomia andorrana*) ou la promotion d'entreprises de production locales (Productes agrícoles i artesans d'Andorra). L'adoption de la Loi 16/2017 sur l'hébergement touristique qui réglemente la croissance de ce dernier et garantit la durabilité des établissements existants va également dans ce sens.

8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE


Source : Gouvernement d'Andorre

[Revenir à la table des matières](#)

Bien que nombre de ces mesures ont été adoptées avant la pandémie de la Covid-19, les conséquences de celle-ci et le nouveau paradigme mondial qu'elle a institué, ont justifié la décision du Gouvernement d'axer une des 20 initiatives du document stratégique Horizon 2023 sur la promotion d'une nouvelle orientation de la politique touristique du pays.

Cette onzième initiative s'articule autour de 6 actions visant à promouvoir le tourisme de proximité en mettant en valeur le patrimoine gastronomique et productif du pays, et l'offre touristique liée à la montagne, à la culture, à la santé, au sport et à la sécurité. Pour y parvenir, le Gouvernement prévoit également d'accroître la qualité et la compétitivité du secteur en privilégiant l'éducation et la formation, en améliorant les infrastructures existantes comme les refuges de montagne ou en dynamisant l'offre par la création de nouvelles attractions destinées à tous types de public, et en mettant l'accent sur le tourisme familial et inclusif.

L'Andorre est le cadre idéal pour l'organisation de grands événements sportifs et culturels internationaux. Effectivement, grâce à son histoire dans le domaine du tourisme et à l'adaptation du secteur à la durabilité et aux défis futurs, l'Andorre dispose des moyens nécessaires pour organiser de grands événements internationaux où les bonnes pratiques et les connaissances dans ce domaine peuvent être partagées, comme lors du Congrès mondial du tourisme de neige et de montagne.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Cet événement international est organisé en collaboration avec l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) dont l'Andorre est membre depuis 1996. L'organisation reconnaît d'ailleurs le bon travail effectué par le pays en faisant l'un de ses principaux partenaires, comme en témoigne l'installation de l'Académie de l'OMT dans la Principauté en 1998.

L'amélioration constante de la gouvernance dans le domaine du tourisme est un des défis auxquels s'attèle le gouvernement andorran.

La mise en place de la taxe de séjour dans les hébergements touristiques à partir du 1er juillet 2022 sera une nouvelle opportunité pour continuer d'adapter le secteur touristique à ces nouveaux défis. Il faut souligner que les sommes collectées grâce à cette taxe alimenteront un Fonds de promotion du tourisme qui servira à financer des projets ou des actions poursuivant les objectifs suivants:

[Revenir à la table des matières](#)

- La promotion du tourisme dans la Principauté d'Andorre.
- La promotion du tourisme durable, responsable, inclusif et de qualité.
- La protection, la préservation, la récupération et l'amélioration des ressources touristiques.
- La promotion, la création et l'amélioration des produits touristiques.
- Le développement d'infrastructures et services liés au tourisme.
- Des actions pour la désaisonnementnalisation du tourisme.
- La promotion d'activités formatives dirigées aux personnes travaillant dans les secteurs directement liés au tourisme afin de garantir la qualité des services.

Bien que le secteur touristique soit le premier secteur économique du pays, l'Andorre travaille depuis des années sur une politique de diversification économique qui, avec les mesures adoptées par le Gouvernement envers les entreprises et la société civile, a permis à l'économie andorrane de surmonter les conséquences de la pandémie.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

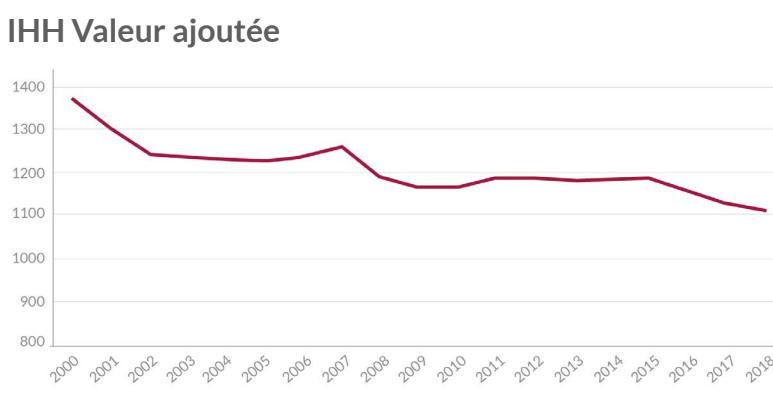


Ouverture et diversification du secteur économique (8.2)

Pour prétendre à une diversification de l'économie andorrane, un large compromis politique a dû être trouvé au niveau national. Cet accord était indispensable pour travailler concrètement sur des objectifs de développement économique et, en parallèle, à la mise en place d'un cadre attrayant pour les investissements étrangers directs (IED).

Il est tout d'abord nécessaire d'analyser le niveau de diversification de l'économie andorrane au cours des dernières années en fonction des différents secteurs. Cet indice a été mesuré grâce l'Indice de Herfindahl-Hirschman, souvent utilisé pour analyser le degré de concentration ou diversification d'une économie.

[Revenir à la table des matières](#)



Comme l'indique le graphique ci-dessus, la concentration économique en Andorre (basée sur la valeur ajoutée) est modérée puisqu'elle est inférieure à 2 500 et la tendance de ces dernières années montre une plus grande diversification économique, pour l'année 2018 elle s'approchait de 1 100 (contre 1 400 en l'an 2 000).

Devant ces résultats, le Gouvernement d'Andorre a mené à bien une réforme économique pour dynamiser l'investissement et la création d'un tissu d'entreprises. La première action à cet égard a été l'approbation de la Loi sur les sociétés en 2006, suivie en 2007 par l'approbation de la Loi sur la comptabilité des entrepreneurs.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

La référence la plus marquante dans ce domaine date du 21 juin 2012, lorsque le Conseil Général a approuvé la loi sur les investissements étrangers qui permet de créer des sociétés avec un capital 100% étranger (il était jusqu'alors limité à 49%).

Dès lors, l'Andorre a franchi les étapes suivantes pour une reconnaissance internationale, facilitant sans aucun doute les investissements étrangers, la diversification économique et permettant à l'Andorre d'être homologuée au niveau international:

- Le 16 juin 2014, l'Andorre devient le 48ème pays signataire de la Déclaration de l'OCDE sur l'échange automatique de renseignements en matière fiscale.
- Le 3 décembre 2015, l'Andorre signe l'Accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers (MCAA), un instrument multilatéral articulant l'échange automatique de renseignements entre tous les États adhérant au standard OCDE.
- Le 12 février 2016, la Principauté d'Andorre et l'Union Européenne signent un accord sur l'échange automatique de renseignements fiscaux, en vigueur à partir du 1er janvier 2017 (Accord UE).
- Le 16 octobre 2020, l'Andorre adhère au Fond Monétaire International (FMI).

[Revenir à
la table des
matières](#)

Andorra Business, l'Agence de promotion et de développement économique de l'Andorre, est l'acteur principal chargé de l'amélioration de la compétitivité, l'innovation et la durabilité de l'économie andorrane. L'agence joue également un rôle de moteur pour l'amélioration du secteur public et de l'environnement microéconomique, il attire et accompagne les investissements locaux et étrangers vers les secteurs clés et aide les entreprises andorranes à devenir plus compétitives sur le marché national et international.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

En 2020, la croissance économique en termes d'IED et de diversification économique était progressive et ascendante mais a été impactée par la pandémie de la Covid-19. En Andorre, malgré une baisse de seulement 8 % du nombre de transactions d'IED, la valeur de ceux-ci a diminué de 50%. Néanmoins, l'entrée de l'Andorre au FMI en tant que son 190ème pays membre, corrobore la solvabilité et crédibilité du pays. Cette adhésion démontre les bonnes pratiques du pays en termes de croissance et de développement économique.

Mesures gouvernementales pour pallier les impacts de la pandémie de la Covid-19 (8.3 et 8.8)

Comme l'a indiqué et approuvé le FMI, les mesures prises par le Gouvernement d'Andorre en 2020 par le biais de la Loi 3/2020 du 23 mars, remplacée par la Loi 5/2020 du 18 avril sur les mesures exceptionnelles et urgentes prises en raison de la situation d'urgence sanitaire causée par la pandémie de SARS-CoV-2, et la Loi 16/2020 du 4 décembre – ont permis de contenir la hausse du taux de chômage, de stabiliser les revenus des ménages et d'aider à couvrir les coûts d'exploitation des entreprises afin d'éviter des faillites.

[Revenir à la table des matières](#)

Les objectifs principaux de ces mesures concrètes, présentées ci-dessous, étaient de préserver un maximum d'emploi, tout en protégeant le tissu productif et les travailleurs indépendants. Ces mesures sont divisées en deux blocs principaux: celles destinées aux salariés et celles destinées aux indépendants et aux entreprises.

Mesures destinées aux salariés:

- Prestations pour les salariés concernés par la suspension temporaire des contrats de travail ou la réduction du temps de travail.
- Congé parental rémunéré.
- Possibilité de compenser les heures non travaillées en raison de la suspension totale ou partielle de l'activité de l'entreprise avec une coresponsabilité entre l'employeur et le salarié.
- Report et fractionnement des impôts, taxes, dettes et pénalités sans présentation de garanties ni intérêts moratoires.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



- Réduction du pourcentage du paiement fractionné de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
- Prestations économiques pour incapacité temporaire due à l'isolement ou au diagnostic du SARS-CoV-2.
- Option de récupération des régimes de retraite privés.
- Possibilité de demander une réduction de 20% sur le loyer du logement.
- Possibilité d'obtenir une carence ou un prolongement de la période d'amortissement du crédit immobilier ou emprunt personnel pour l'acquisition d'un véhicule.

Les quatre dernières mesures étaient également applicables aux travailleurs indépendants

[Revenir à la table des matières](#)

Mesures destinées aux travailleurs indépendants et aux entreprises:

- En cas de suspension ou réduction de l'activité, possibilité pour les indépendants de demander la réduction ou suspension de la cotisation à la sécurité sociale et le droit de percevoir une prestation économique mensuelle; possibilité pour les entreprises de demander le financement de la part patronale de cotisation sociale de leurs employés.
- Réduction des loyers de locaux commerciaux.
- Report et fractionnement des impôts, taxes, dettes et sanctions sans présentation de garanties ni intérêts moratoires.
- Réduction du pourcentage du paiement anticipé de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
- Réduction de la base imposable des impôts directs et indirects sur les revenus locatifs non perçus.
- Programmes extraordinaires de prêts bonifiés soutenus par le gouvernement à un taux d'intérêt de 0 % pour les entreprises et les commerces afin de refinancer les prêts et de faire face aux coûts d'exploitation.
- Report, fractionnement et remises sur les fournitures.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



Emploi (8.5 et 8.6)

Depuis le début de l'urgence sanitaire, le Conseil Général a adopté diverses lois promues par le Gouvernement, qui comprennent une série de mesures pour le travail, entre autres. Celles-ci ont été révisées en fonction de l'évolution de la situation afin d'apporter des solutions nécessaires et bénéfiques aux entreprises, aux salariés et aux travailleurs indépendants du pays, dans un contexte très difficile où presque toutes les activités ont dû être arrêtées.

Taux emploi par trimestre



Source : Ministère de la Présidence, de l'Economie et de l'Entreprise

[Revenir à la table des matières](#)

Taux de chômage par trimestre



Source : Ministère de la Présidence, de l'Economie et de l'Entreprise

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Ainsi, outre les mesures prévues par la loi 3/2020, la Loi 5/2020 réglemente pour la première fois dans le système juridique andorran, et depuis une perspective s'inscrivant dans la réalité actuelle, la suspension temporaire des contrats de travail et la réduction de la journée de travail (connue sous le nom de ERTO *Expedients temporals de regulació d'ocupació*). Par le biais de différentes lois et décrets, ce dispositif est applicable jusqu'en juin 2022 aux entreprises dont l'activité principale est affectée par les conséquences de la pandémie. C'est par exemple le cas des entreprises du secteur de la nuit. Ces mesures représentent un instrument indispensable pour éviter autant que possible le licenciement des employés et la destruction du tissu productif d'Andorre, et pour accompagner ces entreprises et leurs travailleurs dans la période de réactivation qui a eu lieu par la suite, au moyen de mécanismes justes et équitables, garantissant ainsi le maintien des chiffres de l'emploi pendant la pandémie.

[Revenir à la table des matières](#)

Il convient de rappeler que l'Andorre a l'un des taux de chômage les plus bas d'Europe ; avant la pandémie, le taux de chômage moyen national ne dépassait jamais 1,8%.

Néanmoins, il faut reconnaître que si les résultats sont tangibles et que, fin 2020, le taux de chômage s'élevait à 3,2% - représentant une augmentation réelle bien que modérée et contrôlée - ces résultats s'expliquent aisément par la reprise de l'économie nationale au cours du second semestre 2020 mais aussi par les mesures sans précédent du Gouvernement andorran en faveur de l'emploi de la population.

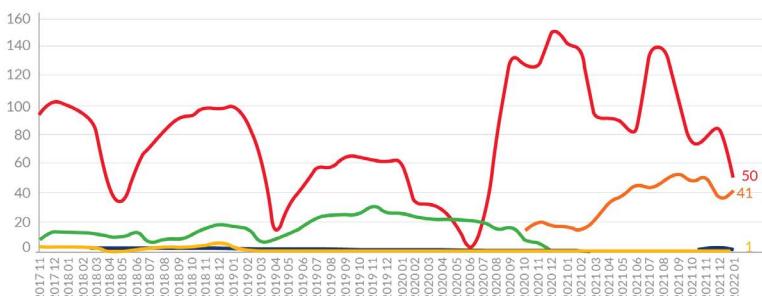
Il convient d'expliquer que le premier confinement, début mars 2020, a stoppé toute activité économique lors de la saison estivale alors que celle-ci garantit les revenus du pays après la saison hivernale marquée par les activités liées à la neige. Compte tenu de la situation mondiale, de nombreuses entreprises n'ont plus offert de postes de travail, entraînant une baisse de l'offre d'emplois au niveau national. Ainsi, malgré la présence du mécanisme ERTO, le taux de chômage mensuel a connu une augmentation sans précédent. Afin de faire face à ce phénomène, qui n'a pas été atténué par les mesures déjà adoptées, le Gouvernement d'Andorre, par le biais de politiques actives en faveur de l'emploi, a adapté les programmes de promotion de l'emploi à la situation, et a approuvé un premier *Règlement du Programme de la promotion de l'embauche pour répondre à la situation causée par*

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



l'urgence sanitaire SARS-CoV-2, par le secteur public et les entités d'initiative sociale, via le Décret du 23 juin 2020 et renouvelé par le Décret 56/2021 du 17 février 2021. L'objectif général de ces programmes d'amélioration de l'employabilité est de

Evolution des travailleurs des Programmes du Service de l'Emploi



[Revenir à la table des matières](#)

- Nombre d'employés du gouvernement, de sociétés parapubliques et d'organismes à but non lucratif
- Nombre d'employés dans le programme de promotion (PFCI, PFOF et PFCF actifs jeunes 16-21)
- Nombre de travailleurs du programme de promotion de l'emploi dans les zones géographiques éloignées
- Nombre d'employés du programme de promotion des achats du secteur privé pour répondre à la situation causée par l'urgence sanitaire SARS-COV 2
- Linéaire (nombre de travailleurs dans le programme de promotion de l'emploi dans les zones géographiques éloignées)

Source : Ministère de la Présidence, de l'Economie et de l'Entreprise

promouvoir un emploi de qualité et aussi stable que possible, selon les besoins du marché du travail et la situation des chômeurs. Dans un contexte où, en raison des conséquences de l'urgence sanitaire provoquée par la pandémie de SARS-CoV-2, le nombre de chômeurs a considérablement augmenté, des mesures spécifiques et urgentes ont été prises pour faire face à cette situation.

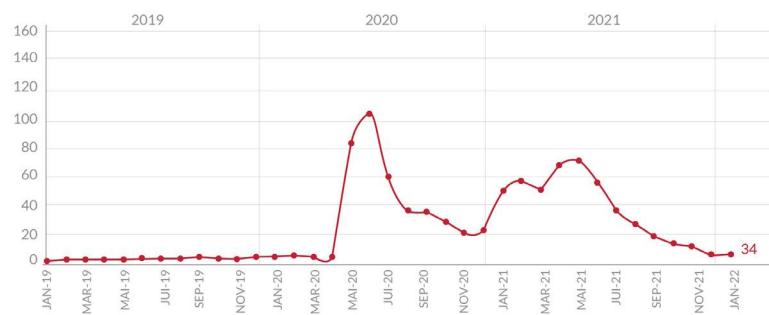
Dès juillet 2020, ces programmes, orientés vers le secteur public, ont permis à un grand nombre de chômeurs inscrits au Service de l'emploi d'être embauchés par l'administration publique pour des périodes de six mois renouvelables et, par conséquent, de garantir une augmentation minimale du chômage.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



En outre, afin d'encourager les entreprises à recruter des chômeurs inscrits au service de l'emploi, il a été jugé opportun de donner suite à la proposition de programmes pour le secteur privé, à travers le *Programme de promotion de l'embauche dans le secteur privé pour répondre à la situation provoquée par l'urgence sanitaire du SARS-CoV-2*.

Bénéficiaires totaux de l'allocation chômage involontaire



Source : Ministère de la Présidence, de l'Economie et de l'Entreprise

[Revenir à la table des matières](#)

Aux vues des éléments exposés ci-dessus, malgré le ralentissement de l'activité économique causé par la pandémie, les mesures ont permis à l'Andorre de pratiquement maintenir le plein emploi et d'avoir l'un des taux de chômage les plus bas de la région. Outre ce résultat, l'ensemble des mesures adoptées ont également permis de garantir que, début 2022, le nombre de bénéficiaires de l'allocation de chômage volontaire soit au niveau pré-pandémique.

Malgré une augmentation exceptionnelle de 1400% en moins d'un mois, le nombre de bénéficiaires a diminué de 60% en juillet 2020. Au cours des quatre premiers mois de 2021, une nouvelle augmentation causée par de nouvelles vagues de contagion, mais moins importante, est apparue, mais depuis, un retour aux niveaux pré-pandémiques de la courbe de bénéficiaires s'est fait ressentir. En conclusion, il faut noter que si ces mesures ont mené à une augmentation de 14,7% des dépenses publiques, elles ont également fait en sorte que la baisse des recettes publiques soit "limitée" à 9,9 % par rapport à 2019. De plus, ces mesures ont assuré le maintien de l'emploi de la plupart de la population andorrane et le fonctionnement du système économique national, mais également la préservation de la cohésion sociale, elles ont également permis d'éviter l'aggravation des inégalités sociales et économiques au sein de la Principauté.

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE**Progrès**

Adaptation des politiques actives de l'emploi à la situation provoquée par la pandémie: programmes de soutien à l'emploi et poursuite de la formation des personnes inscrites au Service de recherche d'emploi grâce à des formations en ligne.

Adoption de la nouvelle Loi de l'hébergement touristique pour réguler la croissance des logements à usage touristique avec de nouvelles réglementations obligatoires visant à garantir de meilleurs services pour les touristes.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Défis

Diversifier davantage l'économie nationale.

Parvenir à un secteur du tourisme 100% durable.

Rétablissement le taux d'occupation touristique et les niveaux économiques prépandémie.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



*Revenir à
la table des
matières*

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



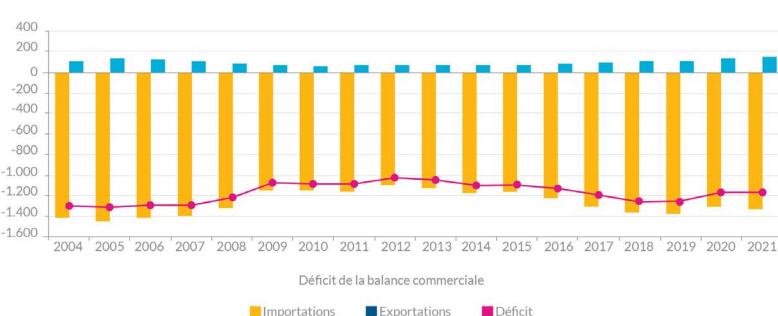
ODD 9: Industrie, innovation et infrastructure

La Principauté d'Andorre, bien qu'elle soit l'un des pays avec l'un des indices de développement les plus élevés au monde, bénéficie d'un secteur industriel qui, en 2020, ne représentait que 6% de la VAB andorrane totale et 4,6% des salariés. Néanmoins, en 2020, c'était le troisième secteur le plus important de l'économie andorrane derrière le secteur tertiaire, qui représentait 85,7% de la VAB et 86% des salariés, suivi du secteur de la construction et de son industrie auxiliaire, avec 7,7% de la VAB, mais devant le secteur primaire qui ne représentait que 0,6% de la VAB et 0,4% des salariés.

Ces données expliquent pourquoi l'Andorre a un déficit commercial très important. Les chiffres des exportations n'ont jamais dépassé 200 millions d'euros, alors que les importations ont représenté plus d'1,2 milliard d'euros par an au cours des quatre dernières années. Aujourd'hui, les principaux nouveaux marchés d'importation sont l'Espagne avec près d'1 milliard d'euros et en deuxième position, loin derrière, la France avec environ 130 millions d'euros; le phénomène des exportations connaît le même schéma. À un niveau plus large, l'Union européenne a toujours été le principal partenaire commercial de l'Andorre.

[Revenir à la table des matières](#)

Déficit commercial – Millions d'euros



Source: Gouvernement d'Andorre

**9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE**

Développement de l'industrialisation (9.2)

Compte tenu de cette caractéristique, le Gouvernement d'Andorre a mené une série de réformes pour garantir l'industrialisation du pays tout en garantissant la durabilité des industries ou des entreprises futures et existantes. La promotion de l'ouverture et de la diversification d'une économie durable a été définie comme l'une des cinq priorités nationales du Plan stratégique national pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030. En conséquence, tant au niveau national que local, une série de mesures et d'actions ont été développées.

À titre d'exemple, le Gouvernement d'Andorre et les différentes Communes de la Principauté exigent que toutes les nouvelles entreprises ou industries présentent un plan de durabilité de leur activité et que, dans le cas de la construction d'infrastructures, celles-ci soient durables. Suivant cette ligne, le Gouvernement d'Andorre, à travers le Plan ENGEA (démarrage), donne aux entreprises la possibilité de recevoir des subventions financières pour renouveler la flotte automobile de l'entreprise afin de la changer pour des modèles électriques. En effet, pour l'achat d'un véhicule de type tourisme électrique pur, la contribution peut être de l'ordre de 8 000 € et pour un fourgon ou une camionnette, les aides peuvent atteindre 13 000 € mais ne peuvent cependant pas excéder 35% du prix total du véhicule.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Toutes ces actions sont essentielles pour assurer le développement inclusif et durable de l'économie andorrane tout en encourageant l'innovation en général.

Promotion de la recherche et de l'innovation (9.5)

La recherche et l'innovation sont deux activités clés pour le développement d'un État démocratique, nécessaires pour assurer une société cohésive, une économie compétitive et un pays durable dans toutes ses dimensions.

L'Andorre d'aujourd'hui est le résultat d'un processus d'évolution constante, au cours duquel de nombreuses innovations ont été mises en œuvre et ont permis d'identifier la Principauté d'Andorre comme un pays avec une qualité de vie élevée, une destination touristique de référence, avec un environnement sûr et

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE

attrayant pour les citoyens, les professionnels, les entreprises et les investisseurs. De manière complémentaire, la recherche – dans des domaines aussi divers que l'étude du milieu naturel ou l'évolution historique et l'état actuel de la société andorrane – a non seulement permis d'améliorer la connaissance des différents aspects de notre pays mais a également mis en évidence les éléments constitutifs de l'identité andorrane.

La crise sanitaire de la Covid-19 a mis plus que jamais en évidence la nécessité et l'importance de la recherche et de l'innovation comme pièces maîtresses dans la gestion des situations de crise. Bien connaître son environnement et s'y adapter pour qu'il ne soit pas dépassé sont, désormais, des enjeux de premier ordre pour toute société.

Jusqu'en 2021, l'Andorre comptait avec des entités qui avaient été créées au cours des dernières décennies. Ces institutions ont contribué à générer de nouvelles connaissances essentielles et ont relevé les défis auxquels la société andorrane a été confrontée, favorisant à la fois l'adaptation au contexte et l'amélioration de la compétitivité des secteurs traditionnels, ainsi que l'identification de nouveaux secteurs émergents issus du contexte scientifique et technologique actuel.

Selon l'évolution de la situation mondiale mais surtout à la suite de la nouvelle vision du Gouvernement d'Andorre énoncée dans le document stratégique Horizon 23, la loi 11/2021 du 13 mai 2021, une fondation privée du secteur public axée sur la recherche et l'innovation, dénommée Andorra Recerca i Innovació (AR+I) a été créée.

Cette nouvelle entité s'appuie sur trois institutions existantes : l'Institut des Études Andorraines (IEA), la Fondation Privée Observatoire Durabilité d'Andorre (OBSA) et la Fondation Privée du Secteur Public ActuaTECH. La nouvelle entité de recherche et d'innovation est née avec une vocation sans équivoque de service public. Cette vocation de service public doit être entendue au sens large. Ainsi, les projets développés depuis la nouvelle fondation doivent bénéficier, dans leur ensemble, tant aux administrations publiques qu'au tissu entrepreneurial du pays et au grand public.

[Revenir à
la table des
matières](#)

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE

AR+I avec Andorra Business et Andorra Digital sont la clé pour pouvoir concrétiser un changement vers une économie plus résiliente, inclusive, durable et innovante.



Source: logos des trois entités

Dans ce cadre, Andorra Recerca + Innovació s'est positionnée dans le développement de la recherche de base, de la recherche appliquée, de l'innovation et de l'entrepreneuriat en s'appuyant sur 4 axes principaux: Montagne, Société, Technologie et Durabilité afin de générer des connaissances et des solutions innovantes pour les grands défis de la société andorrane. Ainsi sont abordés des projets qui fonctionnent et génèrent des connaissances et des solutions dans des domaines tels que la lutte contre le changement climatique, la gestion durable de l'eau, la protection de la biodiversité et la gestion des forêts, la réduction des risques naturels, la transition vers un tourisme plus durable, les inégalités sociales ou la participation citoyenne, ainsi que le développement de nouvelles filières numériques, technologiques et innovantes, entre autres.

[Revenir à
la table des
matières](#)

La recherche, l'innovation et l'entrepreneuriat seront des activités clés pour le renforcement et le développement d'un État démocratique, d'une société cohésive, d'une économie compétitive et d'un pays durable dans toutes ses dimensions, permettant la diversification progressive du tissu des entreprises et une augmentation de sa compétitivité et durabilité.

En outre, Andorra Recerca + Innovació dirige la conception et le déploiement de la Stratégie nationale d'innovation.

Il s'agit d'un plan d'action qui, associé à un cadre juridique adapté aux nouveaux contextes, devrait servir à catalyser les talents et les nouvelles initiatives commerciales dans le nouveau cadre de l'innovation, de la connaissance, de la

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



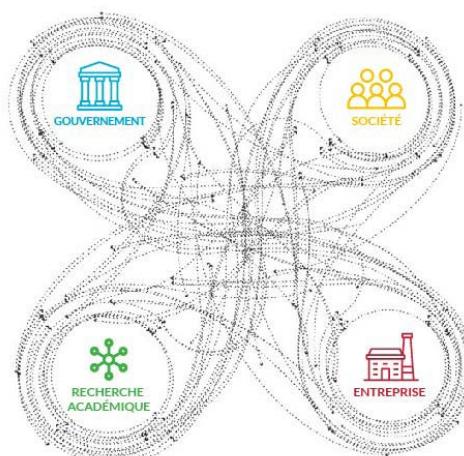
technologie et de la nouvelle économie numérique de la connaissance. Sans aucun doute, cette transformation du pays devra se faire en collaboration avec le secteur privé, l'administration publique, les institutions de recherche et d'innovation, ainsi que les citoyens, liens que l'on appelle le modèle de la quadruple hélice qui englobe les acteurs les plus pertinents dans le domaine des écosystèmes d'innovation. Le tissu entrepreneurial, avec le soutien et l'appui du secteur public, doit être l'un des principaux moteurs de ce changement.

La stratégie reposera sur deux idées principales: **l'innovation ouverte** qui veut donner au pays des outils pour s'adapter à la nouvelle économie mondiale tout en faisant face aux défis actuels ou faire de l'Andorre un incubateur de talents et d'idées bénéfiques pour la société andorrane; et **l'innovation comme source de création de richesse et d'emplois**.

Dès lors, la Stratégie d'innovation et d'entrepreneuriat 2030 doit être la base pour créer les fondations, les talents, les infrastructures ainsi que les espaces de réflexion et d'éthique, de gouvernance, de prise de décision et d'action indispensables pour permettre de promouvoir conjointement l'innovation collaborative entre les différents acteurs publics, privés, académiques et citoyens de cette transformation vers la future Andorre que nous voulons et devons consolider.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Modèle de quadruple hélice adapté par Fraunhofer (2016),
développé à l'origine par Carayannis et Campbell (2009).



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE

Numérisation du pays (9.4)

La numérisation du pays est l'un des domaines les plus prioritaires pour le Gouvernement d'Andorre pour mener à bien cette transformation. En ce sens, l'un de des principaux objectifs de l'entreprise parapublique Andorra Telecom, opératrice de télécommunications et seule distributrice Internet du pays, est de diriger la numérisation de la société et du pays. Ainsi, en 2016, elle a lancé l'incubateur et l'accélérateur d'entreprises NIU. Il s'agit d'un espace unique qui génère un écosystème collaboratif pour le développement de nouvelles entreprises. À ce jour, et depuis 2017, le NIU a géré des projets pour 27 entreprises. Dans le même sens, Andorra Telecom garantit depuis 2006 l'accès à Internet à toute la population grâce à un réseau de fibre optique jusqu'au domicile (FTTH).

Ces infrastructures ont permis, par exemple, d'assurer que tous les foyers puissent utiliser les méthodes de travail et d'études en ligne pendant le confinement que le pays a connu du fait de la pandémie de la Covid-19. En effet, grâce à cette fonctionnalité et aux mesures exceptionnelles adoptées par le Gouvernement d'Andorre, tous les foyers de la Principauté ont pu disposer d'une connexion Internet pour pouvoir suivre l'année scolaire en ligne et pouvoir faire du télétravail et ainsi garantir l'accès à l'éducation pour tous les enfants et les jeunes, et limiter le ralentissement économique du pays. De plus, Andorra Telecom a modernisé la couverture haut débit mobile de la 3G à la 4G et à la 5G d'ici la fin de 2021, avec 85 % de la population avec une couverture 5G.

En complément des actions menées au niveau national, les Communes proposent depuis quelques années un accès internet gratuit via des hotspots wifi publics dans les espaces publics des paroisses, comme les parcs ou encore les grands centres commerciaux.

[Revenir à
la table des
matières](#)



9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE

Bien que, comme nous l'avons vu, Andorre Telecom ait été l'acteur historique de la numérisation du pays ces dernières années, le Gouvernement d'Andorre entend diversifier ces acteurs et ainsi accélérer la numérisation et multiplier les résultats et les actions. C'est pourquoi le Gouvernement d'Andorre a créé l'agence Andorra Digital en juin 2021, qui a présenté un mois plus tard le Programme de transformation numérique, l'un des principaux axes du H23.

Le programme vise non seulement une digitalisation des processus administratifs mais aussi une transformation de tous les projets privés. Tout cette transformation se fera grâce à 50 lignes d'action qui sont développées à travers 131 initiatives et où 20,6 millions d'euros seront alloués d'ici 2024.

Dans la même veine d'innovation et de diversification économique, le deuxième pilier « Économie et Innovation » du H23 présente d'autres grands projets et mesures. Ce pilier, divisé en six initiatives, elles-mêmes divisées en 21 actions spécifiques, représente la feuille de route la plus importante et la plus ambitieuse que le Gouvernement d'Andorre ait élaborée ces dernières années dans le cadre de l'innovation et de la diversification. Du fait de la grande transversalité du sujet, la plupart des actions présentées, dont certaines ont déjà été réalisées, ont non seulement un impact sur la mise en œuvre de l'ODD 9, mais aussi sur les ODD 3, 12, 8, 10 ou 17 entre autres. Parmi les exemples de certaines mesures, citons la création, en collaboration avec les Communes, d'un co-living pour les entrepreneurs, la promotion d'initiatives conjointes publiques et privées pour financer la recherche et l'innovation ou la génération d'un effet d'appel aux investisseurs dans les secteurs de la technologie et de la santé.

Si l'Andorre s'est engagée dans une voie de transformation nationale, elle est également consciente que dans le monde de la recherche et de l'innovation, la visibilité et les collaborations doivent être plus globales. Pour cette raison, elle s'engage fortement à collaborer avec des institutions du monde entier, dans le double but de bénéficier des connaissances créées par d'autres institutions et de positionner la Principauté d'Andorre au niveau international.

[Revenir à
la table des
matières](#)

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE



Développement des infrastructures nationales et transfrontalières (9.1)

En ce sens, l'AR + I a établi une série d'alliances internationales avec diverses entités académiques, industrielles, scientifiques et de recherche pour développer ses projets et générer les conditions nécessaires pour que l'Andorre développe ses qualités en tant que *Living Lab d'Innovation Ouverte*. L'Andorre, en raison de ses caractéristiques géographiques, démographiques et autres, est une étude de cas parfaite pour pouvoir prototyper des mesures de transformation et ensuite pouvoir les transférer dans des villes ou des États plus grands.

L'*Andorra Living Lab* est un espace de coordination, de conception, de recherche et de validation de projets d'innovation impliquant tous les acteurs d'un même écosystème, permettant de créer et de lancer de nouveaux produits et services. Il s'agit d'un écosystème d'innovation ouvert basé sur le concept de la quadruple hélice.

[Revenir à
la table des
matières](#)



Cliquez pour regarder la vidéo

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE

L'un des canaux les plus importants pour assurer cet échange d'expériences avec les pays voisins et la création de nouveaux cadres de coopération est le programme européen INTERREG Espagne-France-Andorre qui se concentre sur les pays et régions de la chaîne des Pyrénées, appelé POCTEFA. L'Andorre, malgré sa situation 100 % pyrénéenne, n'est pas directement bénéficiaire des fonds économiques du programme POCTEFA car elle n'est pas membre de l'Union européenne. Cependant, les acteurs andorrans peuvent bénéficier des projets en les autofinancant. Depuis sa première participation sur la période 2007-2013, la Principauté a participé à de grands projets pyrénéens dont l'objectif principal est d'améliorer les infrastructures ou de créer des instruments pour le faire, renforcer le tissu entrepreneurial transfrontalier, créer des réseaux d'échanges scientifiques interrégionaux ou améliorer la connaissance de la chaîne des Pyrénées et ainsi pouvoir répondre spécifiquement aux problématiques de la région. À titre d'exemple, le projet SAPYRA promeut des investissements pour financer l'adaptation des infrastructures au changement climatique, comme la route entre l'Andorre et la France et ainsi assurer la connectivité des deux pays et augmenter, entre autres résultats, le commerce avec l'État voisin du nord. Suivant le même modèle mais à un niveau géographique plus large, l'Andorre fait également partie du programme de coopération transfrontalière SUDOE qui inclut toute la péninsule ibérique, l'Andorre et les régions du sud-ouest de la France.

Grâce à cette longue histoire en matière de coopération, le concept de coopération transfrontalière est un axe clé du troisième pilier « Alliances pour le changement » de la Stratégie H23. Ce troisième pilier offre, grâce aux différents canaux de coopération avec les résidents de la Principauté, de belles opportunités pour réduire l'isolement de l'Andorre et créer des infrastructures telles que l'aéroport d'Andorre-La Seu, à partir duquel les premiers vols vers Madrid ont commencé en 2021, ainsi que le projet de création d'une liaison ferroviaire transpyrénéenne France-Andorre-Espagne.

[Revenir à
la table des
matières](#)

9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE**Défis**

Diversifier les échanges commerciaux avec les voisins directs.

Développer les opportunités pour réduire l'isolement du pays grâce à des infrastructures modernes et durables.

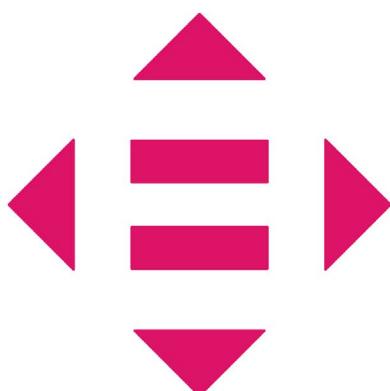
Progrès

Création de nouveaux mécanismes et instruments qui assurent l'innovation et la numérisation du pays.

Renforcement de l'ouverture économique vers de nouveaux marchés.

*Revenir à
la table des
matières*

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



*Revenir à
la table des
matières*

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



ODD 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Promouvoir l'égalité et l'inclusion sociale (10.2 et 10.3)

En janvier 2015, le Conseil Général a accepté la rédaction d'un Livre blanc sur l'égalité, avec le soutien du Gouvernement d'Andorre et la collaboration de l'Institut d'Etudes Andorraines. Son objectif visait à compiler et analyser toutes les informations sur la situation réelle de l'égalité en Andorre afin d'identifier les actions des institutions publiques du pays pour la promouvoir.

L'élaboration de ce Livre Blanc a suivi un processus inclusif, favorisant un espace de dialogue direct entre le Gouvernement et la société civile, permettant d'obtenir une radiographie précise, grâce à l'analyse qualitative et quantitative de la situation et la perception réelle de la population de l'égalité dans le pays. Le Livre blanc sur l'égalité est devenu le document de référence pour la mise en place de politiques publiques pour l'égalité. Il contient de précieuses informations sur les défis liés à l'égalité des chances dans le pays pour différents collectifs comme les enfants, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées ou le collectif LGTBI+.

[Revenir à la table des matières](#)

Grâce aux recommandations détaillées dans le Livre blanc sur l'égalité, la Loi 13/2019 pour l'égalité de traitement et la non-discrimination a pu être rédigée et adoptée. Cette Loi-cadre sur l'égalité et la non-discrimination développe le principe d'égalité de traitement et de non-discrimination de manière générale, intégrale et transversale. La Loi renforce également la protection effective du droit à l'égalité de traitement et à la non-discrimination par le biais de garanties judiciaires, administratives et institutionnelles qui offrent protection et dédommagements aux personnes ayant été victimes de discriminations.

Photographie prise lors de la création du Livre blanc sur l'égalité



Source: Gouvernement d'Andorre

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Cette Loi permet, sans aucun doute, d'actualiser le cadre de protection du droit à l'égalité conformément aux normes internationales les plus ambitieuses en la matière. Par exemple, il est important de souligner qu'elle a permis l'introduction dans la législation andorrane de l'inversion de la charge de la preuve pour les mesures de protection judiciaire, ainsi que la définition normative de la discrimination directe et indirecte de la discrimination par association et par erreur, de la discrimination multiple, du harcèlement discriminatoire, sexuel et sexiste, ainsi que la réglementation des mesures d'action positive.

Cette loi prévoit également :

- **Le Plan intégral pour l'égalité de traitement et non-discrimination**, établit sur une périodicité quadri annuelle et contenant des mesures destinées aux groupes en situation de grande vulnérabilité.

[Revenir à
la table des
matières](#)

- **Le Programme d'insertion sur le marché du travail**, établi sur proposition des Ministères des Affaires Sociales et du Travail, comprend un ensemble de mesures également basées sur quatre ans. Son objectif est de planifier, coordonner et contrôler les différents itinéraires d'insertion socioprofessionnelle et actions professionnelles, et d'autres projets conformes à la Stratégie Andorrane pour l'emploi. Ce programme s'adresse aux jeunes, aux personnes âgées, aux femmes, aux personnes nouvellement arrivées, aux personnes en situation de handicap et aux personnes LGBTI+.

- **Le Programme d'inclusion sociale des personnes nouvellement arrivées** vise à promouvoir leur intégration dans tous les domaines de la vie sociale en encourageant l'interaction avec leur environnement et en reconnaissant leur valeur culturelle et sociale.

- **Les mesures relatives aux marchés publics et aux clauses sociales**. Plus précisément, l'inclusion de clauses sociales visant à éradiquer les inégalités sociales dans les marchés publics et l'établissement de mesures pour la coresponsabilité sociale avec le secteur des entreprises dans la lutte contre les inégalités et la promotion de la contractualisation socialement responsable.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Conformément aux dispositions de la Loi 13/2019 pour l'égalité de traitement et la non-discrimination, l'Observatoire de l'Égalité a été créé en 2020 comme organe collégial à caractère technique et consultatif. Il a pour objectif de contribuer à la connaissance de la situation des femmes et des autres groupes vulnérables en Andorre, pour une meilleure prise de décision, planification et évaluation des politiques publiques. Ses fonctions comprennent la collecte et l'interprétation de données, ressources, études et évaluations sur l'égalité et la non-discrimination en Andorre.

Protection des groupes vulnérables

Personnes handicapées

Le Gouvernement d'Andorre accorde une attention particulière à la protection et à la promotion des droits des groupes vulnérables et est particulièrement sensible aux demandes et aux besoins des personnes handicapées. Suite à la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le 11 mars 2014, et de la présentation du rapport initial au Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Conseil Général a approuvé la Loi 27/2017 relative aux mesures urgentes pour la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le processus préalable à l'approbation de la Loi a été un exercice ouvert aux associations du pays, qui ont pu apporter des contributions au texte afin d'identifier et de résoudre les lacunes du cadre législatif du pays et, finalement, d'adapter les différentes lois nécessaires conformément aux recommandations du Comité.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Personnes âgées

Le Département de la Promotion de l'Autonomie personnelle, rattaché au Ministère des Affaires Sociales, de la Jeunesse et de l'Égalité, est chargé du programme pour les personnes âgées et la participation sociale qui vise à promouvoir les relations interpersonnelles entre les personnes âgées du pays, à encourager l'implication de professionnels liés aux personnes âgées dans des groupes de travail et à favoriser les relations intergénérationnelles par la participation à différentes activités et actions. Ce département souhaite également promouvoir une meilleure qualité de vie pour les personnes âgées par la pratique du sport et d'autres habitudes de vie saines et encourager l'esprit sportif et le désir de se surpasser.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Il est important de souligner qu'avec la mise en œuvre du **Plan intégral pour les personnes âgées “Tu es important”** en 2017, la prévention des situations d'exclusion et la promotion de l'autonomie a été mise en pratique, donnant un accès direct à la prise en charge à 100% des prestations de santé.

Il convient également de noter que la pandémie a mis en évidence l'urgence de revoir les politiques sanitaires et sociales, notamment celles relatives aux personnes âgées, ayant été l'un des groupes les plus touchés. Le Gouvernement andorran a adopté une série de mesures pour faire face à la situation, notamment dans les services résidentiels, en créant de nouvelles structures temporaires pour pouvoir offrir des soins séparés aux personnes âgées en bonne santé et aux personnes touchées par la Covid-19. Les services d'aide à domicile ont également renforcé les soins à domicile pour toutes les personnes de plus de 80 ans vivant seules et n'ayant pas de famille en Andorre.

En raison de l'urgence sanitaire, le Conseil Général a exhorté le Gouvernement à élaborer un **Plan national d'Assistance sanitaire et Sociale pour les Personnes âgées**, qui établit un plan intégral de la dépendance et des soins à domicile. Ce plan a été élaboré de façon stratégique et participative, avec la participation notamment de la Fédération des personnes âgées, des mairies et des professionnels de santé et des services sociaux, mais également des directions de différentes résidences pour personnes âgées du pays.

Ce Plan vise à opérer un changement de modèle en accord avec notre époque et la nouvelle réalité. Il se fonde sur les lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et, plus particulièrement, sur le Plan pour une Décennie pour le vieillissement en bonne santé 2021-2030.

Ce Plan exige une mise en œuvre intégrée et une exécution de proximité, c'est pour cette raison qu'il est mis en œuvre grâce au suivi d'une commission composée de tous les agents impliqués.

[Revenir à
la table des
matières](#)

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Personnes LGTBI+

D'autre part, le Département des Politiques d'égalité, rattaché au Secrétariat d'État aux Affaires sociales, à la Jeunesse et à l'Égalité, est chargé de superviser et d'appliquer les mesures d'égalité. Ces dernières années, différentes initiatives et politiques ont été menées en faveur de l'égalité, comme la campagne de sensibilisation 2021 #Aimer la diversité, en collaboration avec l'association Diversand. Elle visait à promouvoir une inclusion réelle et la non-discrimination sur la base de l'identité de genre et de l'orientation sexuelle et affective, tout en cherchant à rapprocher la réalité des obstacles et défis rencontrés par les personnes LGTBI+.

[Revenir à la table des matières](#)



Campagne à l'occasion de la Journée Mondiale des fiertés LGTBI+



Campagne à l'occasion de la Journée Mondiale contre la LGTBIfobie

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Protection des enfants

La promotion et la protection des droits de l'enfant est également une priorité nationale. En 2019, le Conseil Général a approuvé **la Loi 14/2019 sur les droits des enfants et des adolescents**. L'élaboration de la Loi a impliqué un processus ouvert et inclusif dans lequel différents professionnels publics et privés ont été consultés, ainsi que des enfants et des adolescents par le biais d'ateliers participatifs dans les écoles. L'objectif de cette Loi était d'établir légalement les droits et devoirs des enfants et des adolescents conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, de manière précise et adaptée, de façon préventive afin de favoriser la croissance saine, harmonieuse et positive des enfants.

La Loi réglemente également un système avancé de protection garantissant le respect de l'intérêt supérieur des mineurs, reconnaissant le droit au libre développement de leur personnalité et insistant sur la coordination effective des services visant la prévention et l'intervention en situations de risque et sur les mesures de récupération et d'insertion sociale des victimes.

En ce qui concerne les mesures de protection, le **Service de Rencontre familiale** a été créé en 2018 pour assister et prévenir les conflits survenant dans les relations familiales et, en particulier, pour le respect du régime de visite des enfants et des adolescents en cas de séparation ou divorce des parents ou de modification de mesures paterno-familiales et materno-familiales.

D'autre part, des campagnes sont menées pour promouvoir le placement familial comme la mesure de protection la plus adaptée aux situations d'abandon d'enfants et d'adolescents, afin de trouver un plus grand nombre de familles aux profils diversifiés disposées à les accueillir. La dernière campagne réalisée en 2021 a diffusé six capsules audiovisuelles sur les réseaux sociaux du Gouvernement d'Andorre et de RTVA (Service de Radio et Télévision d'Andorre) mais aussi au cinéma. Elles décrivaient des aspects spécifiques du placement familial, informant, entre autres, des différentes modalités existantes, des exigences, des visites des enfants et des adolescents dans leur famille.

Concernant les ressources de protection résidentielle, des unités résidentielles différencierées basées sur l'âge et les besoins spécifiques des enfants et des adolescents admis au **Centre résidentiel d'action éducative La Gavernera** ont été créées en 2019. Cela a permis une plus grande attention individualisée et spécialisée pour couvrir leurs besoins de façon globale.

[Revenir à la table des matières](#)

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



Campagne sur le placement familial

Source : Gouvernement d'Andorre

*Revenir à
la table des
matières*

Pour les politiques sur la jeunesse, le pays dispose d'un **Conseil de la jeunesse**, un organe de coordination interinstitutionnel composé de membres du département chargé de la jeunesse, des mairies, du Forum national de la Jeunesse d'Andorre et de l'association Carnet Jove d'Andorra. L'objectif du Conseil est la coordination et coopération quant aux questions relatives à la jeunesse, mais aussi d'offrir un espace de réflexion et de décision.

Le Conseil de la jeunesse est l'organe de coordination du futur **Plan national pour la Jeunesse**, qui bénéficiera des orientations du Conseil de l'Europe. Le Plan national pour la Jeunesse doit permettre de comprendre la réalité des jeunes du pays et de proposer des actions qui les aident à développer leurs projets de vie.

Le **Forum national de la jeunesse d'Andorre** est une entité de droit public dont l'objectif est de faire entendre la voix des jeunes du pays auprès des institutions locales et nationales et des organismes internationaux, en défendant leurs droits, opportunités et intérêts et en participant à l'élaboration des politiques publiques.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

La participation des jeunes aux organes de décision et de gestion des politiques publiques est l'un des objectifs promus par les recommandations du Conseil de l'Europe sur la citoyenneté et la participation des jeunes à la vie publique et sur l'information concernant leurs droits. Cette participation permet de renforcer la santé démocratique des pays et de favoriser le rôle actif de la société civile des jeunes dans l'élaboration et la gestion des politiques les concernant particulièrement.

La **mobilité** étant devenue une des priorités du Gouvernement, celle-ci touche également les jeunes. Ainsi, l'objectif est de promouvoir un modèle de mobilité encourageant des moyens de transport plus durables, et favoriser les transports publics par rapport aux transports privés et particuliers.

Dans le rapport sur la jeunesse en Andorre, Moviment Jove a proposé la création d'un abonnement pour les transports publics avec un tarif préférentiel pour les jeunes. Par ailleurs, la Loi 14/2019 sur les droits des enfants et des adolescents inclut le droit de connaître l'environnement urbain et de pouvoir en profiter, et établit que les administrations publiques doivent promouvoir l'utilisation des transports publics, en faciliter l'accès et l'efficacité.

Pour ces raisons, le Département de la participation et de la Promotion de la jeunesse et du volontariat promeut un nouvel abonnement de transport public destiné aux jeunes de 12 à 20 ans résidant de manière permanente, légale et effective en Andorre, pour l'utilisation des lignes régulières de transport public.

L'**émancipation** est une autre revendication majeure des jeunes. Le Programme d'émancipation des jeunes a été présenté le 30 novembre 2020. Les objectifs du programme sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans leur processus d'émancipation, en leur apportant un soutien et des informations sur les aspects liés à l'emploi et au logement.
- Faciliter l'émancipation des jeunes avec une aide financière directe pour couvrir les frais de la caution du contrat de location du logement, ainsi que le premier mois de loyer.

[Revenir à
la table des
matières](#)

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

- Faciliter la décentralisation de la population vers les communes non centrales en accordant une subvention pour couvrir le coût des transports publics pour une période d'un an. En parallèle, la mobilité durable est encouragée.

Au cours de l'année 2021, le Département de la participation et de la Promotion de la jeunesse et du volontariat a reçu un total de 87 demandes pour la subvention à l'émancipation et 22 demandes pour la subvention aux transports publics.

Initiatives pour les personnes nouvellement arrivées

En l'absence d'un cadre réglementaire approprié définissant le statut de réfugié dans le pays, le Conseil Général a approuvé la Loi 4/2018 sur la protection temporaire et transitoire pour des raisons humanitaires, en réponse à la crise humanitaire découlant du conflit syrien. La Loi permet de garantir un cadre juridique de protection pour les personnes sous la protection de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), permettant l'obtention d'un permis de séjour ou d'un permis de résidence.

[Revenir à la table des matières](#)

Avec l'approbation de cette Loi, le Service d'attention aux Personnes nouvellement arrivées a été créé. Il vise à promouvoir l'intégration et l'insertion sociale des personnes nouvellement arrivées, facilitant un service d'attention aux personnes réfugiées par le biais d'un service d'accueil, de protection et de soutien intégral. Ce service organise également des programmes de prévention et de sensibilisation destinés à l'ensemble de la population afin de promouvoir son implication dans l'intégration sociale des personnes réfugiées.

En 2018, avec l'entrée en vigueur de la Loi, 12 personnes originaires de Syrie ont été accueillies. Actuellement, le service soutient également les personnes qui ont fui le conflit en Ukraine (environ 300 personnes).

Réduction des inégalités salariales et mesures de protection sociale (10.1 et 10.4)

Le Conseil Général a accepté, en septembre 2017, de réaliser une étude sur le coût réel de la vie dans le pays. L'objectif de cette étude était d'obtenir les

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



informations nécessaires pour la correcte mise en œuvre des politiques sociales, mais également de déterminer le salaire minimum vital approprié garantissant un niveau de qualité de vie basique. L'étude a fourni de précieuses informations sur les inégalités de revenus dans le pays, ainsi que sur l'évolution de la pauvreté. Les conclusions de l'étude ont déterminé que le coût réel de la vie en Andorre en 2018 se situait entre 12 300 et 14 400 euros par an pour un ménage composé d'une seule personne, incluant le coût du logement.

Évolution du salaire minimum interprofessionnel (2017 - 2019)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Mai 2022
Salaire minimum interprofessionnel	991,47€	1 005,33€	1 017,47€	1 050,40€	1 121,47€	1 157,87€	1 200€

[Revenir à la table des matières](#)

Source: Caisse Andorrane de Sécurité Sociale (CASS)

L'étude a également permis de calculer le coefficient de Gini du pays, le mettant à jour depuis le dernier calcul effectué en 2003. En ce sens, le coefficient de Gini pour 2016 était de 0,2796, ce qui représente une augmentation de 2,7% par rapport à 2003 (0,2721).

Politiques de protection sociale (10.4)

L'article 6.2 de la Constitution andorrane stipule que "les pouvoirs publics doivent créer les conditions pour que l'égalité et la liberté des personnes soient réelles et effectives". Conformément à ce mandat constitutionnel, et dans le but d'organiser le cadre de protection sociale du pays, le Conseil Général a approuvé la **Loi 6/2014 sur les services sociaux et socio-sanitaires**.

Cette Loi prévoit que les services sociaux et socio-sanitaires s'adressent à l'ensemble de la population, avec une attention particulière pour les personnes se trouvant en situation de besoin, de dépendance, d'exclusion sociale ou de risque,

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

et qui ne disposent pas des moyens et des ressources personnelles ou familiales pour faire face à cette situation. La Loi établit une offre de services sociaux et socio-sanitaires comprenant des prestations techniques et économiques, et réglemente leur accès. Le texte définit, par exemple, le Seuil Économique de Cohésion Sociale (LECS), qui permet d'évaluer objectivement le moment où une personne ou une unité familiale peut avoir besoin d'une aide économique, afin de prévenir ou d'agir dans des situations de besoin ou de marginalisation sociale.

Dans le but de promouvoir et d'impliquer la population dans la détection et la couverture des besoins des personnes et des familles, et conformément aux dispositions de la même Loi, en juillet 2016, la **Commission pour la participation des entités civiques dans le domaine des services sociaux et socio-sanitaires (COPEC)** a été créée. Cet organe consultatif du Gouvernement est composé de représentants des différents départements du Gouvernement chargés des questions sociales et socio-sanitaires et de représentants des entités civiles du pays. Il a pour objectif d'élaborer et de suivre le **Plan national des services sociaux et socio-sanitaires (PNASS)**.

[Revenir à la table des matières](#)

Effets de la pandémie

Les politiques de confinement visant à stopper la propagation du virus de la Covid-19 dans le pays ont eu un impact retentissant sur l'activité économique du pays. En 2020, le taux de chômage avait augmenté de 50 %, une grande partie de la population voyant son niveau de revenu réduit en raison de la récession économique. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement d'Andorre a adopté une série de mesures visant à soutenir cette situation conjoncturelle. Principalement, les mesures adoptées visaient à assouplir l'accès à l'aide sociale, ainsi qu'à augmenter temporairement les prestations sociales. À cet égard, il convient de souligner les mesures suivantes :

- Augmentation de 905,96 % des indemnités pour chômage involontaire (2019 : 340 410,85 € / 2020 : 3.424.218,02 €).
- Augmentation de 51 pensions de solidarité pour les personnes âgées dont les revenus ne dépassent pas le salaire minimum mensuel ou le seuil d'exclusion sociale individuel ou familial (2019 : 973 / 2020 : 1 024).

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

- Augmentation de 48,58 % des allocations de logement (2019 : 2.010.790,20 € / 2020 : 2.987.718,95 €).
- Augmentation de 57,89% du montant des aides financières occasionnelles et de 23% du nombres des bénéficiaires de ces aides afin d'apporter une réponse immédiate aux besoins quotidiens et d'hygiène de la personne ou de la famille.

Les différentes communes du pays mettent en œuvre des mesures de protection sociale pour les personnes en situation de vulnérabilité, en protégeant les familles et les groupes dans le besoin. Par exemple, le service d'action sociale de la mairie d'Escaldes-Engordany offre un service d'information et de soutien aux familles de la commune qui se trouvent en situation de vulnérabilité, ainsi qu'un service d'assistance sociale. L'un de ces mécanismes est l'octroi de prestations sociales afin de couvrir les besoins de base et de favoriser le développement personnel et professionnel des personnes et des familles. Jusqu'en 2021, le montant total des aides allouées par la mairie d'Escaldes-Engordany a été de 60 000 euros pour plus de 240 demandes.

[Revenir à la table des matières](#)

Les conséquences de la pandémie, ainsi que l'augmentation progressive du coût de la vie dans le pays, ont entraîné une perte progressive du pouvoir d'achat pour une partie importante de la population. Des effets conjoncturels, tels que l'augmentation du prix du logement et la hausse du prix des produits de première nécessité, font courir à une partie de la population, un risque réel d'exclusion sociale.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement d'Andorre a adopté, le 20 avril 2022, une série de mesures telles que des augmentations de salaire, une augmentation des prestations économiques des services sociaux, des aides au logement plus flexibles, la promotion de la gratuité des transports publics, une réduction du prix du transport scolaire, des bourses d'études plus flexibles, une réduction des impôts indirects sur les produits de première nécessité et des campagnes de promotion de la durabilité et des économies d'énergie.

Il convient de souligner l'augmentation de 7 % du salaire minimum sur une période de 7 mois, qui atteindra 1 200 euros en mai 2022. Le salaire minimum représentera 55 % du salaire médian, une mesure conforme à la recommandation de la Charte sociale européenne d'établir le salaire minimum à 60 % du salaire

10 INÉGALITÉS RÉDUITES


médian, ce qui devrait être atteint en 2023. D'autre part, pour les salaires situés entre le salaire minimum et le salaire médian, l'augmentation salariale a été de 3,3 % (en accord avec l'indice des prix à la consommation). Une augmentation de 3,64 % est également prévue pour les pensions de retraite inférieures au salaire minimum.

Tableau montrant l'évolution de l'indice des prix à la consommation.
Mise en page.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Indice des Prix à la Consommation (IPC)	-0,9%	0,4%	2,6%	0,7%	1%	-0,2%	3,3%

Source: Département des statistiques- Gouvernement d'Andorre

[Revenir à la table des matières](#)

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Défis et prochaines étapes

Des progrès substantiels ont été réalisés ces dernières années dans le domaine de l'égalité, en particulier dans le cadre réglementaire pour la protection des groupes vulnérables contre la discrimination. Le processus d'élaboration du Livre blanc sur l'égalité a fourni de précieuses informations sur les défis et les perceptions du public en matière d'égalité dans le pays. Le déploiement législatif qui a suivi, et qui a également bénéficié du soutien et des contributions de la société civile, a permis de progresser vers une société consciente et engagée en faveur de l'égalité. De même, l'étude sur le coût réel de la vie en Andorre en 2017 a fourni d'importantes informations sur le niveau de revenu de la population du pays et a servi de base à la conception de ses politiques sociales. Cependant, la situation économique actuelle du pays a entraîné une perte de pouvoir d'achat pour une partie importante de la population et a mis en péril les progrès réalisés ces dernières années en termes d'égalité. Les pouvoirs publics sont clairement engagés pour la protection des groupes les plus vulnérables, mettant en place une augmentation des aides financières et en y assouplissant l'accès aux personnes dans le besoin, selon des principes de solidarité et de coresponsabilité, afin de ne laisser personne pour compte.

[Revenir à la table des matières](#)

En ce qui concerne la protection de l'enfance, le **Centre d'éducation résidentielle intensive (CREI)** a été créé en 2022. Il permet un service de séjour limité et dispose de mesures de protection structurelles pour la prise en charge d'adolescents en situation de vulnérabilité et présentant des altérations comportementales récurrentes ou des dépendances nécessitant une approche socio-éducative et un traitement psychologique et thérapeutique. Ce centre avait été fortement demandé par les professionnels et les associations familiales, et commencera ses activités au second semestre 2022 grâce à un partenariat public-privé, et sera géré par une entreprise spécialisée dans le secteur.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



De même, conformément aux dispositions de la Loi 14/2019, le règlement de fonctionnement de la **Commission nationale de l'enfance et de l'adolescence** a été approuvé en décembre 2019. Son objectif principal est de coordonner les politiques et les mesures liées à l'enfance et à l'adolescence qui sont adoptées par le gouvernement et les mairies. L'élaboration du premier **Plan national pour l'enfance et l'adolescence** est également l'une de ses fonctions, il s'agira du premier plan national profitant de la collaboration et des conseils du Conseil de l'Europe.

Le futur Plan national pour l'enfance et l'adolescence, qui aura une durée minimale de quatre ans, et sera révisé périodiquement, aura pour objectif de développer des programmes et des actions qui apportent une réponse réelle aux besoins des enfants et des adolescents. Le processus de consultation et de participation de tous les acteurs impliqués avait pour objectif d'être le plus large et le plus représentatif possible. Il a ainsi réuni des enfants et des adolescents, les institutions et entités travaillant avec et pour les enfants, les associations de parents, la communauté éducative, des spécialistes des différentes administrations publiques comme le Gouvernement ou différents ministères, les mairies et des experts du Conseil de l'Europe. Ce processus participatif a débouché sur une quarantaine d'actions, qui seront bientôt approuvées par le gouvernement.

Les prochaines actions pour l'égalité prévoient la production, par le Département des Politiques d'égalité, d'un manuel de bonnes pratiques, destiné aux médias, sur les victimes de violence de genre, les femmes et les groupes considérés comme vulnérables par la société, tels que les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes LGTBI+, les enfants, les jeunes et les personnes nouvellement arrivées.

[Revenir à
la table des
matières](#)

10 INÉGALITÉS RÉDUITES

Progrès

Progrès dans le cadre réglementaire pour la protection et la promotion de l'égalité.

Défi

Amélioration du pouvoir d'achat

*Revenir à
la table des
matières*



Bonne pratique

L'Agence de Tourisme d'Andorre et la startup Parlaapp ont réalisé un projet visant à promouvoir le tourisme inclusif à l'attention des personnes présentant un handicap. L'ambition est de promouvoir l'accès universel au contenu culturel du pays par l'installation de panneaux en Braille et équipées d'un code QR donnant accès à un menu multilingue avec des vidéos expliquant les lieux d'intérêt, en audio, langue des signes et sous-titres, à tous les points d'intérêt touristique du pays.



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Revenir à la table des matières

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**ODD 11: Villes et communautés durables**

Au cours des 70 dernières années, l'Andorre a connu une transformation sans précédent de son territoire. Avant 1950, le mode de vie en Andorre était axé autour de l'agriculture et l'élevage, l'entretien des jardins familiaux et la sylviculture, ce qui signifiait que l'occupation des espaces urbains était minimale. Entre 1948 et 2012, suite à la révolution économique et démographique qu'a connue le pays, les zones urbaines et voies de communication ont connu une augmentation exponentielle de 839% et 230% respectivement. Les zones urbaines ont donc été multipliées par plus de 9 et les voies de communication par plus de 3. La croissance urbaine a logiquement entraîné une baisse de la surface des cultures, passant de 5% du territoire andorran en 1948 à 1,7% en 2012.

Malgré une urbanisation indéniable, la diminution du secteur agricole dans l'économie andorrane a également amené un résultat qui, bien que moins prévisible, a une grande valeur environnementale. En effet, le changement le plus important, en proportion de la superficie totale, a été la croissance de la zone boisée, qui a augmenté de plus de 10%, principalement dans des zones qui étaient auparavant des broussailles, des prairies ou des forêts éparses.

[Revenir à la table des matières](#)



Vue aérienne de la croissance urbaine d'Andorre la Vieille et d'Escaldes-Engordany entre 1948 et 2012
Source: Andorra Recerca i Innovació

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Données statistiques des cartes d'occupation des sols d'Andorre, par catégorie

Catégorie	MCSA 1948 (%)	MCSA 1972 (%)	MCSA 1995 (%)	MCSA 2012 (%)	Différence année 48-12(%)	Incrément (%)
Forêt claire	3,28	1,62	0,81	0,42	-2,85	-87,1
Forêt dense	29,43	33,01	38,23	40,36	10,93	37,1
Buissons	11,41	12,1	10,14	9,28	-2,13	-18,7
Prairies	29,20	29,18	26,21	25,04	-4,16	-14,2
Rochers	6,83	5,69	5,68	6,84	0,01	0,1
Eboulis	11,25	12,9	14,09	12,96	1,71	15,2
Zones nues	0,09	0,36	1,02	0,85	0,76	892,6
Eaux continental	0,37	0,41	0,41	0,43	0,06	16,6
Champs	5,14	3,57	1,71	1,71	-3,43	-66,7
Zones urbanisées	0,16	0,51	1,32	1,51	1,35	839,2
Canaux de commun.	0,18	0,22	0,35	0,58	0,41	229,6
Sans faits	2,66	0,51	0	0	-2,66	-100,0

Données statistiques des cartes d'occupation des sols d'Andorre, par catégorie

Source: Andorra Recerca i Innovació

[Revenir à la table des matières](#)

Par ailleurs, l'augmentation des zones urbaines et par conséquent de la population, a entraîné une augmentation de la production de déchets au niveau national.

Gestion des déchets (11.6)

Depuis 1985, le Gouvernement d'Andorre a établi un cadre juridique pour le stockage, la collecte et le traitement des déchets. La Loi 25/2004, du 14 décembre 2004, sur les déchets, a permis à l'Andorre de s'adapter aux lignes d'action communes découlant du régime international et européen de gestion des déchets. Cette Loi définit la hiérarchie des options en matière de gestion des déchets, ainsi que les compétences entre les administrations publiques. Elle place la collecte et collecte sélective des déchets urbains sous compétence communale, et la gestion des déchets sous compétence gouvernementale.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Le Plan National des Déchets (PNR en catalan), révisable tous les 5 ans, est l'instrument de base pour la planification, le contrôle, la coordination et la rationalisation de toutes les actions relatives aux déchets en Andorre, dont la première version a été publiée en 2001, avec pour horizon 2020.

En 2021, pour les 20 ans d'existence du PNR, le Gouvernement a fait le point sur l'évolution de la situation des déchets en Andorre. Si en 2000 la situation était critique en raison de l'obsolescence ou du manque d'installations de traitement, aujourd'hui la situation s'est améliorée grâce à un saut qualitatif très important. Les exemples les plus marquants de ce changement sont: la fermeture et restauration progressives de toutes les décharges de cendres et de scories du pays, la construction d'un nouveau centre de traitement thermique avec récupération d'énergie respectant toutes les réglementations européennes, l'évolution d'un système de collecte de masse sans séparation préalable dans des conteneurs et un système de collecte sélective très embryonnaire à un système de collecte sélective pleinement opératif.

Cependant, approximativement 30 % du total des déchets produits sont traités dans le pays, tandis que 70 % sont exportés vers les installations des pays voisins pour y effectuer le traitement final.

Pour les déchets urbains, les fractions incluses ont été adaptées à la directive européenne 2018/851, qui modifie la directive 2008/98/CE sur les déchets, incluant ainsi la fraction des déchets ménagers, les fractions collectées sélectivement (papier et carton, verre, emballages, textiles, huiles végétales usagées, médicaments, piles, matières organiques, déchets encombrants tels que meubles et matelas) et tous les déchets collectés séparément et envoyés dans les décharges communales (métaux, déchets d'équipements électriques et électroniques, toners, tubes fluorescents, récipients de peinture, etc.). Les déchets du secteur commercial et des services et de la petite industrie envoyés dans les installations d'élimination des déchets industriels ont également été inclus.

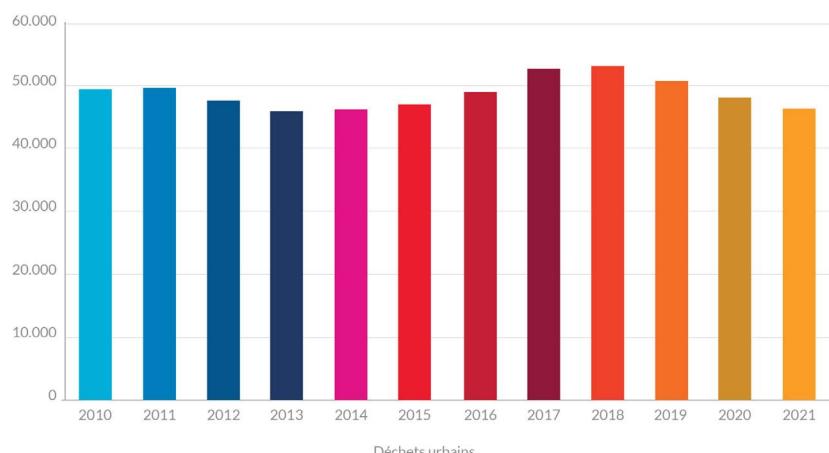
À cet égard, il convient de noter qu'en 2021 les déchets ont diminué en raison de la situation d'urgence sanitaire liée au coronavirus SARS-CoV-2, 46.409 tonnes de déchets urbains ont été produites. En ce qui concerne les collectes sélectives spécifiques, il convient de se référer à l'ODD 12.

[Revenir à la table des matières](#)

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES


En 2021, la valorisation énergétique des déchets par le Centre de traitement des déchets (CTR en catalan) a permis de produire 16.889 MWh d'énergie électrique qui ont été injectés dans le réseau électrique de FEDA, et 5.115 MWh d'énergie thermique, injectés dans le réseau de chaleur FEDA-Ecoterm, soit l'équivalent de la consommation énergétique de plus de 4 800 foyers.

Evolution des déchets urbains



[Revenir à la table des matières](#)

Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

Qualité de l'air (11.6)

La Principauté d'Andorre réglemente la qualité de l'air depuis l'adoption de la Loi de 1985 sur la pollution atmosphérique et le bruit. Dès cette date, le Département de l'Environnement et de la Durabilité effectue les interventions nécessaires pour établir un contrôle minutieux de la qualité de l'air. Afin de surveiller la qualité de l'air, l'Andorre dispose de 5 stations, deux stations fixes de référence, une urbaine et une périurbaine pour l'ozone, et 3 stations mobiles. Elle dispose également d'une stratégie pour l'environnement atmosphérique fixant les lignes directrices.

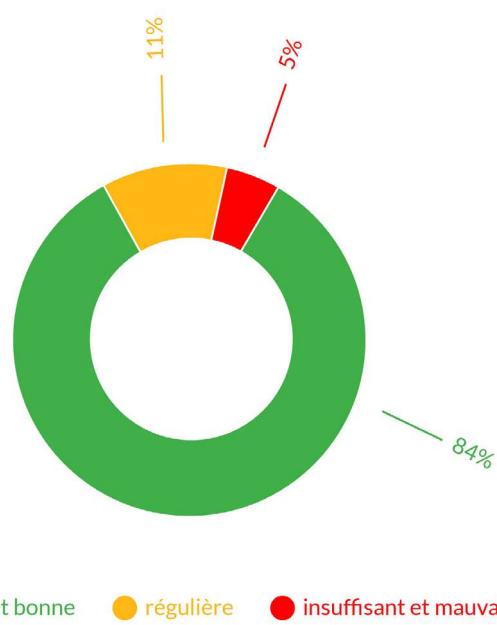
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Cet outil stratégique a été révisé en 2017 et définit les objectifs, jusqu'à l'horizon 2025-2030, pour la réduction des polluants atmosphériques et les actions en découlant, en prenant les valeurs cibles pour la qualité de l'air définies par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), celles-ci étant plus restrictives que les valeurs définies par le Gouvernement. Grâce aux caractéristiques du pays et aux actions menées, l'Andorre peut être fière d'avoir une très bonne qualité de l'air. En effet, en 2021, la qualité de l'air a été excellente ou bonne pendant 84 % de l'année, moyenne pendant 11 % et médiocre ou mauvaise pendant les 5 % restants. Il convient de souligner que cette même année, la valeur médiane annuelle la plus faible pour le dioxyde d'azote (NO_2) depuis 2005 y a été enregistrée, principalement en raison des restrictions de mobilité liées à la pandémie de la Covid-19. Cependant, il faut aussi noter que cela a été l'année où l'indice de mauvaise qualité a été le plus élevé, en raison de l'augmentation des épisodes d'intrusion aérienne en provenance d'Afrique du Nord.

[Revenir à la table des matières](#)

Qualité de l'air 2021

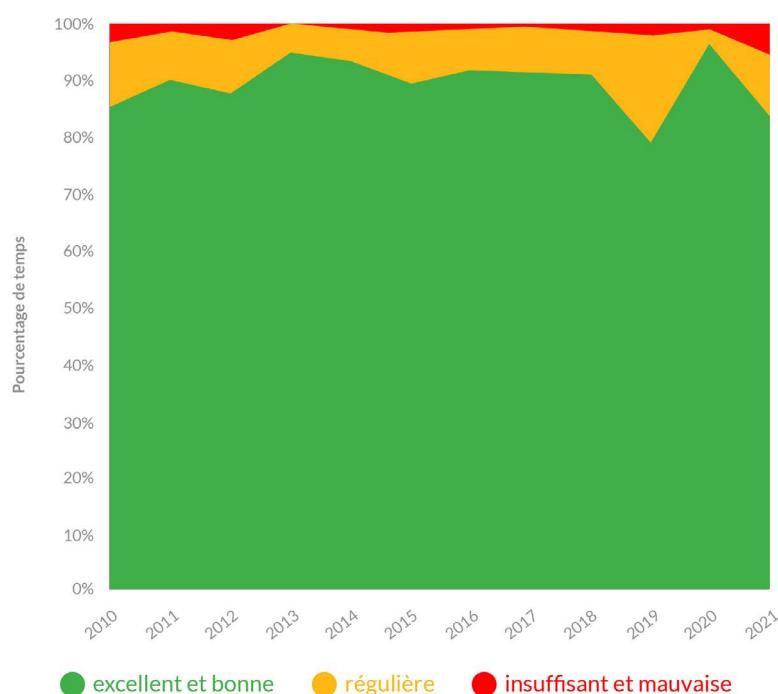


Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



Evolution qualité de l'air



[Revenir à la table des matières](#)

Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

Afin de continuer à bénéficier de conditions exceptionnelles pour la qualité de l'air, le Gouvernement d'Andorre met en œuvre plusieurs actions visant à promouvoir la décarbonisation et à multiplier l'offre de transports publics ou les incitations à réduire les véhicules à combustion, en donnant la priorité aux véhicules hybrides ou électriques.

Transports publics et mobilité durable (11.2)

L'Andorre dispose d'une grande offre de service de transport public, permettant que la quasi-totalité de la population du pays ait accès aux transports publics à moins d'un kilomètre de son domicile. Il convient de noter qu'en raison de l'orographie particulière de l'Andorre, le bus est le moyen de transport public le plus courant et l'unique, il y a de cela quelques années encore.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Cependant, ces dernières années, le Gouvernement d'Andorre, en collaboration avec diverses entités publiques du pays, a mis en place un réseau de vélos électriques partagés, Cicland, et des bornes de recharge pour véhicules électriques. Des acteurs privés ont, en parallèle, mis à disposition un réseau partagé de véhicules électriques et une gamme de trottinettes électriques.

Le Gouvernement d'Andorre gère les 7 lignes de bus nationales existantes, et les 7 mairies ont créé plusieurs services de transport public au niveau local au fil des ans. Ces lignes communales permettent aux personnes vivant dans des zones éloignées des lignes nationales de transport public de bénéficier d'un service se connectant avec ces lignes. Toutes les communes n'ont pas adopté le même modèle de service. Alors que des communes comme Escaldes-Engordany, Canillo et Encamp proposent un service de bus à la demande gratuit, d'autres comme Andorra la Vella, Sant Julià, La Massana ou Ordino ont établi des lignes régulières pour relier les différentes villes de la commune.

[Revenir à la table des matières](#)

Ces actions font écho à l'importance que la mobilité et la décarbonisation ont acquis d'un point de vue social. Le sondage citoyen réalisé dans le cadre de la rédaction de ce rapport a montré que pour un grand nombre de personnes, l'utilisation des transports publics ou l'utilisation de véhicules moins polluants est l'une des solutions les plus importantes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030.

L'accès, la promotion et l'accessibilité des transports publics constituent depuis des années l'une des priorités du pays, dans le cadre du programme de transition sociale de l'Andorre pour l'action climatique. En effet, la mobilité durable est l'un des éléments clés de la Loi 21/2018 sur la transition énergétique et le changement climatique (Litecc) et de la Stratégie pour l'Énergie et de lutte contre le changement climatique 2020-2050.

Par conséquent, et suivant les directives de la Litecc, le Gouvernement d'Andorre a ajouté la mobilité durable comme l'une des 20 initiatives du document présentant les priorités du Gouvernement Horizon 23. La mobilité durable y est abordée autour de 5 priorités visant, par exemple, à développer conjointement avec les Mairies, le Plan Directeur de Mobilité d'Andorre 2030 en se basant sur le travail déjà effectué par la Litecc. Établir ces priorités a permis l'adoption, en septembre 2021, de la Stratégie nationale de mobilité, qui est devenue la feuille de route

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

permettant d'opérer une transition vers une mobilité durable et de parvenir à la décarbonisation du secteur pour 2050.

Rendre les transports publics gratuits, ce qui a été fait pour toutes personnes de plus de 65 ans et pour toutes personnes en situation de handicap, est une autre action significative. Actuellement, et grâce à la révision des tarifs des transports publics approuvée en août 2021, le Gouvernement d'Andorre propose également à toutes les personnes de moins de 65 ans des abonnements mensuels (30 €), semestriels (180 €) ou annuels (360 €) illimités, utilisables sur l'ensemble du réseau national. Cette action a été rendue possible grâce à la création d'un Fonds vert, principalement alimenté par le prix du carbone (fixé à 30 €/tonne). Ce Fonds doit financer l'action climatique et la transition énergétique en Andorre, notamment l'amélioration des transports publics, la subvention pour l'achat de véhicules électriques, parmi d'autres initiatives.

En plus de cette révision des tarifs, FEDA a créé l'application mobile MOU_T_B qui permet aux usagers d'être immédiatement informés des changements et des modifications de lignes ou de fréquence des bus. Des informations sur les parkings du pays, les stations de vélos électriques *Cicland* et les points de recharge de véhicules électriques y sont également indiquées.

Outre la promotion des transports publics, le Gouvernement a lancé en 2014 le programme *Engega*, dont l'objectif principal est d'atteindre une part de 20% de véhicules électriques d'ici 2030, et de faire de l'Andorre l'un des cinq pays européens avec la part de ventes de véhicules électriques la plus élevée.

La principale initiative du programme consiste à financer jusqu'à 35 % d'un véhicule entièrement électrique (voiture, fourgonnette ou moto) ou hybride rechargeable neuf (voiture ou fourgonnette), la mise à la casse automobile de vieux véhicules et l'achat de véhicules économes en énergie (voiture ou fourgonnette). Afin de mener à bien ce programme, le Gouvernement d'Andorre le renouvelle chaque année avec des subventions destinées aux particuliers ou aux entreprises. À ce jour, plus de 5,6 millions d'euros ont été destinés à ce programme. Les chiffres de 2016 démontrent que le programme *Engega* a facilité alors l'achat de plus de voitures hybrides que de voitures entièrement électriques ; depuis, ce phénomène s'est inversé, et en 2021 le programme a permis le financement de 81 véhicules entièrement électriques contre 34 hybrides.

[Revenir à la table des matières](#)

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Nombre de véhicules financés par le programme Engega


Source: Gouvernement d'Andorre

[Revenir à la table des matières](#)

En parallèle, en février 2022, l'Andorre a connu le premier essai pilote d'un bus public 100% électrique. Bien qu'il s'agisse d'un essai court et au sein d'une commune, cela démontre le grand intérêt pour l'électrification des transports publics nationaux de la part du Gouvernement et des entreprises de transport. En outre, et pour assurer la transition vers un modèle de mobilité moins polluant, la Litecc envisage le déploiement de nouvelles technologies telles que l'hydrogène vert, parmi d'autres.

Dans le même ordre d'idées, et grâce au Règlement régulant les Plans de Mobilité Durable du Personnel de l'Administration, des entités publiques et des entreprises de plus de 100 travailleurs, le Gouvernement a établi des mesures pour réduire les émissions des déplacements professionnels et pour encourager le remplacement progressif des moyens de transport par des moyens utilisant une source d'énergie à plus faible émission de carbone, comme le prévoit la Litecc.

Constatant que le progrès technologique ne suffit pas pour parvenir à la décarbonisation de l'économie, la nécessité d'encourager une transition sociale individuelle et collective est évidente. En ce sens, il est nécessaire d'assurer l'information et la protection de la population afin de l'encourager à prendre des décisions conscientes et bien informées. Ainsi, au début de l'année 2022, l'utilisation de l'étiquette environnementale pour les véhicules a été réglementée. Il s'agit d'un système visant à garantir la véracité, la publicité et le contrôle de la classification des véhicules en fonction de leurs émissions, contribuant à accroître

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

la transparence de l'information afin que les utilisateurs puissent prendre des décisions en tant qu'agents actifs participant pleinement à la prise de décision de façon argumentée.

Toutes les initiatives présentées contribuent à créer des villes plus vertes et une Andorre plus verte et plus durable. Pour y parvenir, il faudra également s'adapter à une urbanisation inclusive et durable.

Développement urbain inclusif et durable (11.3 et 11.7)

Dans la Principauté d'Andorre, l'urbanisme est l'une des nombreuses compétences des 7 mairies. Ces dernières années, celles-ci, en coordination avec le Gouvernement, ont fait le pas vers une politique plus verte, plus inclusive et plus durable. L'exemple le plus évident est celui de la commune d'Ordino, qui a reçu le label de réserve de biosphère de l'UNESCO en octobre 2020. Bien qu'Ordino soit la seule commune à avoir reçu cette distinction, les autres mènent également des politiques d'urbanisme très respectueuses de l'environnement. Le grand nombre d'espaces verts ou de zones aménagées dans les différentes communes d'Andorre en est un bon exemple. D'un autre côté, toutes les communes ont adopté des plans d'urbanisme stipulant des critères de durabilité pour les nouvelles constructions, qui doivent remplir une série de critères comme l'efficacité énergétique.

[Revenir à la table des matières](#)

Existant depuis 2011 comme simple mesure pour revitaliser l'économie du pays après la crise économique, le programme Renova a été prolongé par le Gouvernement avec la Loi 21/2013. Ce programme vise à promouvoir la rénovation de bâtiments existants à travers un système d'aides publiques pour améliorer les conditions d'habitabilité, d'accessibilité, de sécurité industrielle et de sécurité générale du bâtiment, les façades, la durabilité et l'efficacité énergétique. Depuis sa création, 7,4 millions d'euros d'aides et 12,8 millions d'euros de prêts ont été accordés. Parallèlement et comme prévu par la Litecc, depuis 2020 le Gouvernement travaille à l'élaboration d'une réglementation qui encourage que les logements nouvellement construits aient une consommation énergétique quasi nulle, en promouvant un modèle de construction passive.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Proposer des logements sûrs, inclusifs, durables et accessibles est l'une des priorités du Gouvernement andorran depuis plusieurs années, notamment depuis la pandémie de la Covid-19.

Logement (11.1)

Fin 2018, le manque d'offre de logements locatifs associé à une tendance à la hausse des prix des loyers a provoqué une forte tension sur le marché du logement. Cela a amené à la création du portefeuille ministériel du logement en 2019 au sein du Gouvernement et à l'approbation d'une politique du logement structurée autour de trois axes fondamentaux : la protection des individus et des familles, la stimulation du marché et la gouvernance.

[Revenir à la table des matières](#)

Ainsi, la principale mesure pour la protection des personnes et des familles est la prolongation obligatoire pour une année supplémentaire des contrats de location de logements qui se terminaient en 2019, à la demande du locataire et en l'absence d'accord entre les parties. Cette mesure a été reconduite en 2020 et 2021 malgré l'introduction de plusieurs exceptions pour protéger d'autres intérêts importants. Celles-ci permettent la résiliation des contrats de location pour diverses raisons comme le transfert du logement au Gouvernement pour un usage social, la récupération pour un usage propre ou familial jusqu'au deuxième degré de consanguinité, d'adoption ou d'affinité, la résiliation des contrats dont le loyer est supérieur à 1 500 euros ou la réalisation de travaux de sécurité, de santé et d'hygiène incompatibles avec l'occupation du logement. En outre, les conditions d'accès aux aides au logement locatif créées en 2005 ont été assouplies, avec l'élimination du plafond de loyer, pénalisant les personnes devant payer un loyer élevé, et l'approbation du programme d'émancipation des jeunes, comprenant une aide financière consistant à payer la caution et le premier mois de loyer afin de faciliter la transition vers une vie indépendante pour les jeunes âgés de 22 à 29 ans.

Dans le même temps, plusieurs mesures pour stimuler le marché du logement locatif ont été approuvées, celui-ci représente environ 70 % des ménages en Andorre¹. Ainsi, d'un point de vue fiscal, l'approbation d'une exemption du taux

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

d'imposition du Gouvernement (1%) sur les droits de transmissions patrimoniales pour l'acquisition de logements destinés au marché locatif et l'application du taux super-réduit de l'impôt indirect général aux activités liées à la location de logements ont été approuvés. Pour la construction et la rénovation, dans le cadre du programme de rénovation "Renova", un abattement spécifique a été approuvé. Initialement de 10 %, passé ensuite à 15 %, il pouvait être ajouté à l'abattement déjà existant de 40 % facilitant les travaux liés à l'efficacité énergétique et à la sécurité, à la seule condition que les logements soient destinés au marché locatif. De manière temporaire, trois autres mesures ont également été approuvées. La première facilitait la réhabilitation des bâtiments, la deuxième le changement d'affectation d'hôtels et appart hôtels en logements conformément aux exigences d'habitabilité de l'année de construction. La troisième concernait la finalisation de bâtiments inachevés et renforçait le pouvoir des Mairies de réduire à 0 % la cession obligatoire et gratuite sur les terrains urbains consolidés, ce qui a permis d'introduire 620 logements sur le marché locatif.

En plus de ces mesures ayant un impact à court et moyen terme, l'Andorre a également approuvé des mesures de gouvernance pour le logement. En effet, le Conseil Général a validé la Loi 15/2021 du 17 juin, créant l'Institut National du Logement, comme organisme autonome doté d'une personnalité juridique propre et agissant indépendamment de l'administration. L'Institut National du Logement bénéficie de fonctions spécifiques pour la planification, la gestion des logements publics et la protection des personnes. Il est également chargé de promouvoir la création d'un fonds publico privé pour la promotion de logements abordables. En ce sens, la Loi 15/2021, introduit pour la première fois dans la législation andorrane la figure du logement subventionné avec deux modalités différentes. La première, le logement subventionné, est compris comme logement social locatif, et attribué en fonction des besoins sociaux détectés. La deuxième, le logement abordable, est un logement lié à des actions de développement public de nouvelle construction ou de réhabilitation et est destiné aux personnes et aux familles ayant une capacité économique limitée mais supérieure au seuil économique de cohésion sociale. Au cours de l'année 2022, l'Institut National du Logement assumera la gestion intégrale de la première expérience publico-privée de logement public : Casa Aristot Mora, un immeuble multifamilial destiné aux personnes vulnérables en risque d'exclusion résidentielle, et intégrant la gestion sociale par la mise en œuvre du modèle d'intervention intensive *Housing*.

[Revenir à la table des matières](#)

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

First. De même, il est important de souligner l'accord entre le Gouvernement et la commune d'Andorre-la-Vieille pour la cession d'une parcelle de terrain "Borda Nova" pour la construction d'un immeuble multifamilial de 44 logements avec une certification passivhaus. Similairement, la commune d'Escaldes-Engordany a prévu de construire un bâtiment destiné exclusivement à des logements au coût abordable.

La Loi 15/2021 a également confié au Gouvernement la création d'un organe consultatif et de participation technique pour le logement: la Commission Nationale du Logement. Cet organe hérite des responsabilités assumées par la Table Ronde Nationale du Logement depuis la fin de l'année 2018 et a pour fonction de faire des propositions à l'Institut National du Logement, au secteur immobilier, aux institutions publiques comme le l'Ombudsman et aux entités et associations civiles issues du domaine social et du logement.

[Revenir à la table des matières](#)

Ces actions ont été menées en parallèle avec d'autres mesures qui ont été adoptées de manière temporaire et urgente en raison de la pandémie de la Covid-19. Les personnes dont le contrat de travail a été suspendu ont, par exemple, eu le droit de demander une réduction du loyer de 20% dans un premier temps, puis de 10%, indépendamment du fait que le Gouvernement ait approuvé un assouplissement des aides au logement locatif pour les dépenses liées au logement.

Protection et sauvegarde du patrimoine culturel et naturel (11.4)

Le Gouvernement d'Andorre a fait de la culture l'un des piliers de sa stratégie d'État. À cet égard, et dans un esprit inclusif, un processus participatif a été mené aboutissant au Livre blanc sur la culture, présenté en mars 2021, et au Plan stratégique pour la culture 2030, en pleine conformité avec les ODD. En effet, le Gouvernement considère que l'accès à la culture est un moyen essentiel pour lutter contre l'exclusion sociale et promouvoir un développement humain durable. La sauvegarde du patrimoine culturel et naturel et la promotion de la diversité sont quelques-uns des éléments clés qui forgent l'identité de l'Andorre. Anton Fiter i Rossell (1706-1748), dans son Manuel Digest des Vallées Neutres d'Andorre, publié en 1748, fait de la préservation et de la conservation de l'environnement naturel deux des 56 maximes pour les vallées d'Andorre. L'Andorre, par

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

l'intermédiaire de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe, travaille actuellement à l'identification des biens et des itinéraires culturels et naturels au niveau national pouvant bénéficier des conventions pour la protection, la préservation et la sauvegarde du patrimoine, comme en témoignent les inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial et sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Ainsi, en 2004, le Comité du patrimoine mondial a approuvé l'inscription de la vallée Madriu-Perafita-Claror en tant que paysage culturel sur la liste du patrimoine mondial, dans la catégorie des biens culturels. Cette inscription de la vallée garantit la protection de 10 % du territoire andorran et constitue l'un des exemples de l'engagement du pays envers le paysage culturel en tant que moteur de sa stratégie de protection du patrimoine.

[Revenir à la table des matières](#)

D'autre part, le Gouvernement d'Andorre, suivant sa priorité de coopération avec les États voisins, a pu inscrire en 2015, avec l'Espagne et la France, "Les fêtes du feu du solstice d'été dans les Pyrénées" sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Deux autres candidatures pour cette même liste sont en attente d'évaluation par le Comité du patrimoine immatériel. En 2021, conjointement avec la France la candidature des "Fêtes de l'ours dans les Pyrénées" a été présentée. En 2022, l'Andorre a présenté la candidature pour le patrimoine culturel immatériel de la "Transhumance, déplacement saisonnier des troupeaux", en collaboration avec neuf autres pays, et qui sera analysée lors de la prochaine session du Comité, qui aura lieu du 28 novembre au 3 décembre 2022. En continuité des actions de coopération internationale, il convient de mentionner le travail de candidature au patrimoine mondial initié en 2015, intitulé "Les témoins matériels de la construction de l'État pyrénéen: la Coprincipauté d'Andorre". L'objectif est d'illustrer le processus unique de la construction politique et territoriale de la Principauté d'Andorre à travers l'inscription de 12 monuments répartis entre l'Andorre, l'Espagne et la France. Par rapport à la protection du patrimoine naturel, il convient de rappeler la distinction d'Ordino comme Réserve de la Biosphère, préservant 19% du territoire national.

Le Gouvernement d'Andorre travaille, par ailleurs, à la candidature de l'Andorre comme réserve de biosphère afin de garantir la préservation durable de toutes les vallées du pays et de protéger ainsi 100 % du territoire andorran.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

D'autre part, il convient de noter que depuis 2012, l'Andorre fait partie de l'accord partiel sur les itinéraires culturels. Cet accord est un outil précieux pour la diffusion des valeurs du Conseil de l'Europe et la sauvegarde d'itinéraires traditionnels et significatifs pour notre culture, tels que la Route du Fer.

La coopération internationale et surtout transfrontalière est la clé de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine du pays. De façon similaire, l'adaptation des infrastructures pour la réduction des risques et donc la réduction de blessés et de pertes humaines repose également, en grande partie sur la coopération internationale. En effet, les États membres de l'ONU sont régis par la même convention, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes.

[Revenir à la table des matières](#)

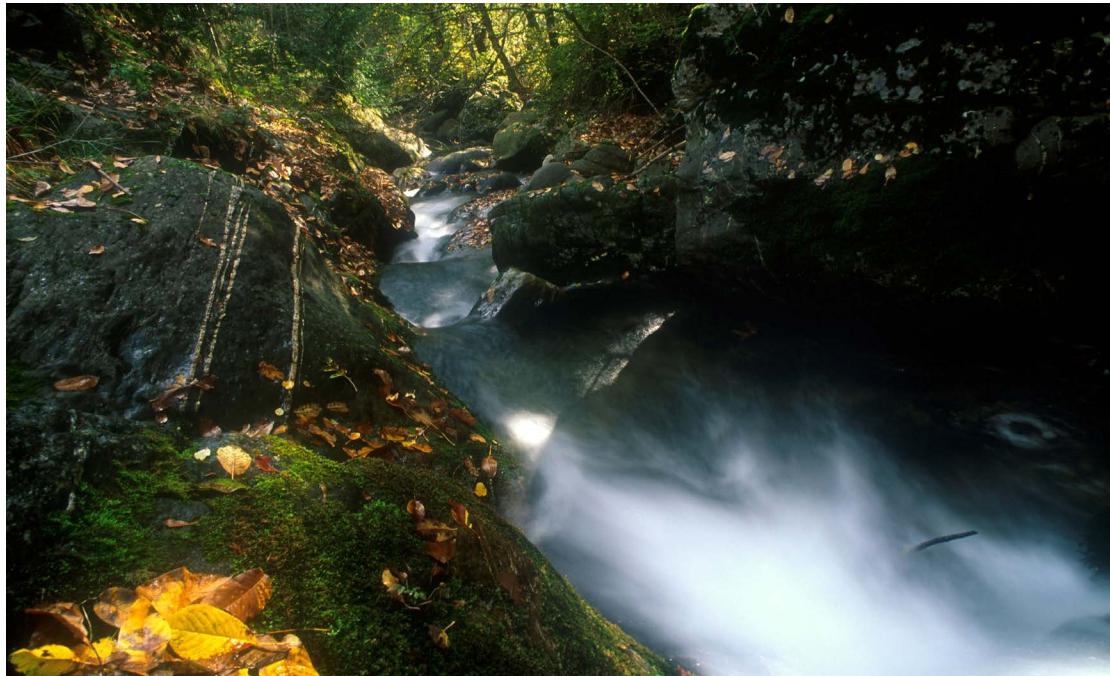


Photo: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Protection des personnes (11.5)

L'Andorre est un pays montagneux situé entre deux pays voisins. Il est donc primordial, à bien des égards, d'entretenir de bonnes relations avec les pays et les régions voisines. Cette entente et collaboration est essentielle en cas à d'éventuelles catastrophes naturelles qui pourraient isoler le pays. Comme nous l'avons déjà vu dans d'autres rapports d'ODD, le programme POCTEFA a permis la création de nombreux projets visant à améliorer les infrastructures et protéger les principales voies de communication du pays contre d'éventuels phénomènes naturels tels que les avalanches ou les risques géologiques, ainsi qu'encourager la mise à jour des procédures de gestion des urgences liées au risque sismique.

Ces projets contribuent à réduire de manière significative l'impact de ces phénomènes naturels et s'intègrent, au niveau national, dans les actions du département de la protection civile et de la gestion des urgences qui, depuis sa création en 2007, est chargé de protéger les personnes, les animaux et l'environnement en offrant une réponse adéquate aux différents types d'urgences et de catastrophes se produisant en Principauté d'Andorre.

En ce sens, ses principales missions sont de garantir la sécurité de la société civile, de réaliser des travaux techniques et d'élaborer des réglementations, ainsi que de promouvoir l'étude préventive des différentes situations d'urgence. Pour les mener à bien, le département est organisé autour de trois grands axes : la formation et la sensibilisation, la prévention et l'intervention pour le retour à la normale.

En matière de formation, il convient de mentionner les efforts déployés ces dernières années pour consolider un projet ambitieux et pionnier en Europe. Depuis 2012, plus de 2.000 élèves des différents systèmes éducatifs de la Principauté d'Andorre ont ainsi pu être formés sur des sujets aussi variés que les premiers secours, l'identification des risques naturels et les conseils d'autoprotection, les premiers gestes en cas d'incendie, ainsi que sur des ateliers pratiques de nivologie et d'action en cas d'avalanche.

Ces actions de formation sont renforcées par la sensibilisation à l'attention du grand public, comme l'élaboration de campagnes et la diffusion de conseils d'autoprotection diffusés sur les réseaux sociaux, sites web et autres médias.

[Revenir à la table des matières](#)

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

La plupart de ces actions sont menées en collaboration avec différentes organisations publiques et privées.

Par rapport à la prévention, le département assure la sécurité des événements publics qui le nécessitent et coordonne les réunions de préparation et les dispositifs de sécurité préventive des principaux événements extraordinaires. D'autre part, il travaille également à la conception et à la rédaction de plans d'action pour organiser la réponse aux situations d'urgence et prévoit des actions préventives liées à certains phénomènes afin de réduire le risque pour le territoire et les personnes.

En ce qui concerne l'intervention, il convient de mentionner le soutien que donne le Département de la protection civile et de la gestion des urgences au Ministère de la santé dans toutes les actions et projets visant à répondre aux besoins découlant de la pandémie de la Covid-19. Par exemple, le soutien logistique apporté au dépistage de la population et la coordination du groupe de travail sur les vaccins ou du Centre d'administration des vaccins.

Compte tenu de l'importance primordiale du département, le projet de loi sur la protection civile est actuellement soumis à la procédure parlementaire. Il vise à doter le pays d'un cadre juridique permettant de réglementer les actions de protection civile au sens large du terme, permettant de passer d'un modèle de gestion des catastrophes à celui de la gestion des risques de catastrophes. Cette loi permettra de passer à ce nouveau modèle grâce à l'identification des services essentiels, l'élaboration des plans d'urgence correspondants et la création du Centre National d'Urgence.

[Revenir à la table des matières](#)



Source: Département de Protection civile

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**Progrès**

Présence de divers instruments qui permettent la décarbonisation des véhicules privés et publics (Programme ENGEA)

Protection de l'environnement naturel et culturel du pays

Construction d'habitat à prix accessible (projets Andorre-la Vieille et Escaldes-Engordany)

[Revenir à la table des matières](#)

Défi

Développement de nouveaux moyens de transport public pour le rendre plus attractif, innovant et durable.

Défi majeur à relever

Malgré les efforts des administrations locales et du Gouvernement, l'accès à un logement à un prix abordable reste très difficile en Andorre. C'est d'ailleurs très largement la première préoccupation exprimée par la population auprès de l'Ombudsman. Le salaire moyen ne reflète effectivement pas le prix du loyer moyen.

La rareté du logement et les prix des loyers sont un problème important au sein de la population andorrane et en particulier pour l'émancipation des jeunes, mais aussi pour les nombreux travailleurs saisonniers qui viennent travailler en Andorre en hiver. Le problème a pris une telle ampleur que des représentants des travailleurs saisonniers ont averti que le prix des loyers et la difficulté de trouver un logement mettent en péril la venue des travailleurs saisonniers dont l'Andorre a cruellement besoin.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES

Le manque de logement a également eu un impact sur l'accueil qui a été réservé aux plus de 300 réfugiés ukrainiens arrivés en Andorre à partir du mois de février 2022 et pour lesquels il a été très difficile de trouver un logement sur le moyen terme.

Il s'agit donc réellement d'un défi important pour les autorités et pour la société andorrane.

*Revenir à
la table des
matières*



12 CONSUMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



*Revenir à
la table des
matières*

12 CONSUMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

ODD 12: Établir des modes de consommation et de production durables

En tant que pays très peu industrialisé, l'Andorre ne produit pratiquement pas de biens et consomme principalement des produits importés. Comme indiqué dans le précédent rapport de 2018, la nécessité de changer les habitudes de la population est connue. De ce fait, il existe un engagement envers une transition promouvant un modèle socialement, économiquement et écologiquement durable, laissant de côté une économie linéaire afin d'adopter un modèle d'économie circulaire, plus efficace et plus respectueux de l'environnement.

Dans cette optique, les politiques publiques s'efforcent d'intégrer le développement durable dans leurs actions. En témoigne l'article 52 de la loi 21/2018 visant à dynamiser la transition énergétique et le changement climatique (Litecc), qui stipule que les plans nationaux de déchets doivent intégrer et promouvoir l'économie circulaire. Le gouvernement d'Andorre s'est vu confier, par une résolution du Conseil Général reconnaissant la crise climatique et déclarant un état d'urgence climatique, l'objectif d'adopter des mesures spécifiques portant sur l'économie circulaire. Il doit, par exemple, favoriser la prévention de la production de déchets par l'interdiction des plastiques jetables, encourager la promotion de l'utilisation de l'eau du robinet et la réduction de l'utilisation de l'eau en bouteille, mettre en place un système de retour et de consigne des bouteilles, installer davantage de conteneurs de recyclage, soutenir des politiques encourageant le recyclage de tous les déchets produits dans le pays, mais également réaliser une étude sur la réduction de l'incinération des déchets en Andorre.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Projet de Loi d'Économie circulaire (12.1 et 12.2)

L'Andorre s'est engagée en faveur d'une transformation de l'économie vers la neutralité climatique et une plus grande compétitivité à long terme. Cela implique le passage d'une économie linéaire (produire-consommer-jeter) à une économie circulaire, un modèle plus efficace et durable où les déchets deviennent une ressource. Dans ce sens, le nouveau projet de **Loi sur l'économie circulaire** a été développé et est actuellement en procédure législative. Cette loi promouvra des politiques publiques favorisant le passage à un nouveau modèle de consommation et production plus durable.

12 CONSUMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

L'élaboration de la Loi s'est organisée en processus participatif, ouvert à l'ensemble de la population, afin de recueillir et d'intégrer des propositions et options que celle-ci soit prête à adopter, permettant de définir le degré d'ambition de ladite Loi. À titre d'exemple, les personnes qui ont participé à l'enquête se sont déclarées pour l'interdiction des sacs en plastique ou d'autres objets en plastique jetables, ou encore en faveur de la restriction d'entrée sur le territoire de produits selon les matériaux utilisés. L'importance de la réparation et de la restauration a aussi été soulignée. Les plastiques, les emballages et le gaspillage alimentaire ont été identifiés comme étant les problèmes les plus urgents dans cette même enquête.

La consultation publique préparant l'élaboration du texte a aussi permis au projet de loi de fixer les objectifs minimaux de la politique d'économie circulaire à l'horizon 2035. Ceux-ci comprennent, entre autres, d'augmenter la part du recyclage, de réduire de 10% la production de déchets urbains et de les abaisser à moins de 150 litres par jour et par personne (en incluant les touristes), ou une réduction de 50% du gaspillage alimentaire d'ici à 2030. En outre, le Plan national de gestion des déchets réorganisera l'ordre de priorité de ses actions (actuellement: prévention, réutilisation, recyclage, valorisation énergétique et élimination sûre), en appliquant le suivant: prévention, préparation à la réutilisation, recyclage, valorisation et élimination.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Les actions liées aux produits jetables, en particulier ceux en plastique, ainsi que l'importation et la mise sur le marché andorran de certains produits, sont décrites dans les différents chapitres de la Loi. Celle-ci statue sur la nécessité d'informer et de sensibiliser les consommateurs, afin de promouvoir des services et des biens plus durables. Des secteurs spécifiques tels que le tourisme et la restauration, le commerce et la construction sont également abordés dans la Loi, en raison de leur important impact pour une transformation vers une économie circulaire. Le rôle d'exemple de l'Administration y est également mentionné.

Finalement, la Loi établit l'obligation d'élaborer une stratégie d'économie circulaire et identifie l'innovation et la recherche, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité comme axes primordiaux pour cette transformation.

12 CONSUMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Gaspillage alimentaire (12.3)

L'Andorre s'est engagée à atteindre un développement durable dans ses trois dimensions, économique, sociale et environnementale, et à évoluer vers des systèmes alimentaires durables. Réduire le gaspillage jouera un rôle important pour atteindre ces objectifs, et le pays en est conscient.

C'est pour cette raison que le pays promeut, avec la République de Saint-Marin, une résolution auprès de l'Assemblée générale des Nations unies pour la proclamation et la commémoration du 29 septembre comme Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages alimentaires, appelant à l'organisation d'activités éducatives et de sensibilisation dans le monde entier. Dans le cadre de ces célébrations, l'Andorre s'efforce de sensibiliser le public à deux niveaux, national et multilatéral, par le biais de différentes actions et manifestations. Au niveau national, des ateliers de cuisine sont organisés pour promouvoir la réutilisation d'aliments et partager des bonnes pratiques pour éviter le gaspillage alimentaire.

[Revenir à la table des matières](#)

D'autre part, comme mentionné ci-dessus, l'un des objectifs de base du projet de Loi sur l'économie circulaire est basé sur l'ODD 12.3, et vise à réduire le gaspillage alimentaire de 50% d'ici 2030. Un chapitre du projet de Loi y est consacré et encourage un changement d'habitudes tant au niveau de la consommation que de la production et la distribution des aliments.

Des associations du pays, comme Càritas Andorra et la Croix-Rouge ont par ailleurs mis en œuvre des initiatives telles que les banques alimentaires qui ont non seulement couvert les besoins nutritionnels des personnes et des familles vulnérables, mais ont également permis de minimiser le gaspillage alimentaire grâce à la collaboration et à la participation d'institutions, d'entreprises et de particuliers.



Gestion des déchets (12.4, 12.5 et 12.7)

Le Plan national des déchets 2001-2020 (PNR, en catalan) a été le principal instrument stratégique de planification, de contrôle, de coordination et de rationalisation de toutes les actions liées aux déchets. Pour ces actions se basant sur des principes d'autosuffisance, de proximité, de "pollueur-payeur" et de responsabilité partagée, la priorité a été donnée à la prévention et à la minimisation, à la réutilisation, au recyclage, à la valorisation énergétique et à l'élimination sûre.

La révision du PNR 2017-2020 a segmenté les actions en cinq programmes : Prévention, réutilisation et recyclage, déchets associés à un problème spécifique, producteurs uniques et préparation d'un nouveau PNR. Ces actions étaient les suivantes :

1.- La prévention des déchets :

Le programme se concentre sur 6 axes essentiels, le gaspillage alimentaire, la gestion des matières organiques, le papier, le verre, le plastique et les emballages. Les actions sont regroupées sous le slogan «10 actions, moins de déchets».

Ces actions incitent à la réduction des matériaux jetables lors des événements festifs, culturels, sportifs et scolaires. Au cours de l'année 2018, un travail a été effectué sur tous les événements sportifs sponsorisés par *Andorra Turisme*, afin de calculer leur empreinte carbone et de mettre en place des mesures pour les réduire. Dès 2020, les émissions ne pouvant pas être réduites sont compensées par l'organisateur.

En outre, en 2021, le gouvernement a mis à la disposition de toutes les fédérations sportives un outil d'auto-évaluation de durabilité, consistant en une liste de contrôle et à un calcul des émissions de CO₂. Il s'agit d'une condition préalable pour accéder aux financements publics du ministère chargé des sports. Parmi les mesures à évaluer figurent toutes les actions visant à prévenir la production de matériaux jetables.

En ce qui concerne la réduction des matériaux jetables, *Andorra Sostenible* propose un service de prêt de vaisselle réutilisable à diverses organisations et personnes.

[Revenir à la table des matières](#)

12 CONSUMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Les effets des actions de prévention sont particulièrement notables en ce qui concerne la réduction de l'usage des sacs jetables, interdits par le **Décret du 17-5-2017 approuvant le règlement pour la réduction de la consommation de sacs en plastique**. La mise en œuvre du règlement a permis une réduction de 91 % entre 2017 et 2021.

En 2018, un label environnemental de collaboration pour la prévention des déchets et la promotion du recyclage a été lancé pour les secteurs de l'hôtellerie et du commerce. Celui-ci vise à promouvoir la prévention des déchets en encourageant la réduction des emballages, la commercialisation de produits en vrac, la diminution du gaspillage alimentaire et l'utilisation de récipients en verre consignés. De façon similaire, un label de durabilité spécifique aux hébergements touristiques a été créé en 2019.

[Revenir à la table des matières](#)

Enfin, étant donné le rôle que la formation et les connaissances ont dans la gestion correcte des déchets, il convient de souligner l'Accord-cadre de collaboration entre le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable et certaines associations pour l'information, la promotion et la diffusion de bonnes pratiques environnementales.

L'Administration joue un rôle primordial en tant que promotrice d'une utilisation responsable du papier. En 2018, la mise en place de la signature électronique et de certaines procédures administratives électroniques a impulsé la numérisation de tous les dossiers et l'élimination de leur version papier.

2.- Producteurs uniques

Les producteurs uniques sont ceux qui, en raison de leur activité, génèrent des déchets de manière significative, que ce soit quantitativement ou qualitativement, et qui jouent donc un rôle important dans la bonne classification des déchets qui seront collectés sélectivement.

Compte tenu de la quantité de déchets produits par les grands magasins et les grandes surfaces, et suite à la mise en place d'une nouvelle collecte sélective comme la matière organique, ceux-ci ont été déclarés producteurs uniques.

12 CONSUMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Des campagnes d'inspection et de contrôle ont été menées afin d'assurer le bon tri des déchets par les producteurs uniques. Ceci a permis d'améliorer les résultats de la collecte et de clarifier les doutes concernant le tri.

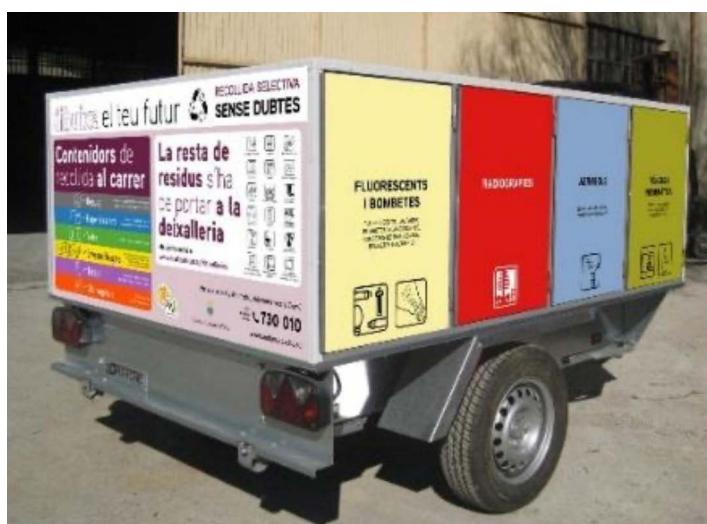
3.- Réutilisation et recyclage

Le programme spécifique de réutilisation et de recyclage poursuit les objectifs d'encourager la réutilisation, la collecte sélective, l'optimisation du modèle de gestion des déchets et la consolidation de la collecte sélective des textiles et des matières organiques.

À cette fin, des actions ont été développées comme, par exemple, l'inauguration, par Càritas Andorra, d'un dépôt de vêtements permettant de fournir un service social et, à la fois, d'encourager la réutilisation des textiles ou, à défaut, leur recyclage.

[Revenir à la table des matières](#)

En 2017, des centres mobiles de collecte de déchets ont été installés dans toutes les villes du pays et à différents endroits afin de rapprocher la collecte sélective de la population. Ce projet est maintenant entièrement consolidé.

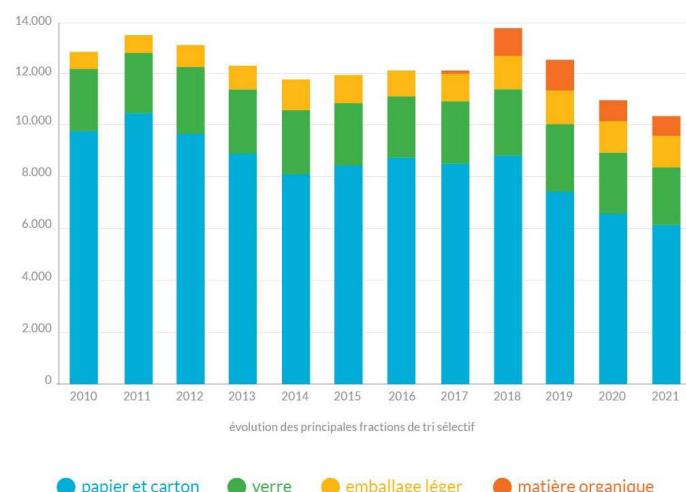


Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable



La collecte sélective des principaux éléments recyclables (papier et carton, verre, emballages légers) s'est consolidée au fil des ans, atteignant en 2021, un taux de recyclage de 47%. Cette valeur s'est maintenue par rapport à l'année précédente qui avait souffert d'une baisse liée au coronavirus SARS-CoV-2. Cependant, ce taux de recyclage est très proche de l'objectif fixé pour 2020, qui était de 50 % du poids des déchets destinés à être réutilisés et recyclés, conformément aux critères de la Directive 2008/98/CE sur les déchets.

Évolution des principales fractions de collecte sélective



[Revenir à la table des matières](#)

Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

En plus de ces principaux éléments de déchets, la collecte sélective des textiles, des matières organiques des gros producteurs depuis 2017, des piles, des huiles végétales, des équipements électriques et électroniques et d'autres déchets générés en petites quantités se poursuit également.

4.- Déchets associés à des problèmes spécifiques

Le programme couvre les déchets qui, bien que n'étant pas générés en quantités importantes, nécessitent une attention particulière en raison de leur impact sur l'environnement et de la pollution qu'ils peuvent provoquer par leur mise en décharge.

12 CONSUMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

Les objectifs du programme sont d'assurer une gestion correcte des déchets dangereux et d'éliminer les points noirs paysagers. À cet égard, le **Décret du 27 février 2019 approuvant le règlement modifiant le règlement de construction** a été adopté. Celui-ci, outre la simplification des procédures, met davantage l'accent sur la gestion des déchets dangereux produits ou situés dans les décombres tels que l'amiante.

L'approbation du **Décret du 20-02-2019 réglementant la gestion des déchets de médicaments** a facilité la collecte des médicaments domestiques, c'est-à-dire ceux qui sont périmés ou qui ont cessé d'être utilisés par la population. Il a permis d'étendre les points de collecte existants, des centres de santé et déchèteries (points de collecte spécifiques) aux pharmacies qui souhaitent volontairement les collecter.

[Revenir à la table des matières](#)

5.- Préparation d'un nouveau PNR

L'achèvement de l'actuel Plan national des déchets 2001-2020, conduira à l'élaboration d'un nouveau Plan national des déchets pour 2035, qui sera intégré à la Stratégie nationale d'économie circulaire. Il comportera les principes inscrits dans la nouvelle loi sur l'économie circulaire, intégrant ainsi les plus récents développements en matière de gestion des déchets. Le nouveau plan est en cours d'élaboration et prévoit des objectifs plus ambitieux en matière de prévention et de gestion des déchets.

L'urgence sanitaire due au coronavirus SRAS-CoV-2 a eu un impact sur la gestion des déchets. Compte tenu de la situation, en 2020, une série de mesures exceptionnelles ont été prises, touchant principalement les centres de tri et l'évaluation de certains déchets. En application des critères sanitaires, le tri des déchets a été temporairement suspendu en raison du risque possible de propagation. Conformément aux principes de précaution et de proximité établis dans la Loi 25/2004 sur les déchets, la valorisation énergétique de certains déchets soumis à la collecte sélective domestique a été autorisée à titre exceptionnel et transitoire. Cette mesure n'a duré qu'un mois et demi.

12 CONSUMPTION ET PRODUCTION RESPONSABLES



Campagne de sensibilisation (12.8)

Pour que les politiques de consommation et de production durables soient couronnées de succès, il est essentiel d'impliquer les différents acteurs. En ce sens, *Andorra Sostenible* est le canal de diffusion et de sensibilisation de la population, des écoles et des entreprises sur les projets promus par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable.

Depuis son lancement, l'Andorre participe à la Semaine européenne de prévention des déchets, célébrée chaque année, durant laquelle s'organisent des activités telles que des marchés, des conférences et des ateliers autour d'un thème lié à la prévention. Au cours de cette semaine, les mairies et le gouvernement organisent des activités en collaboration avec **Andorra Sostenible**.

[Revenir à la table des matières](#)

D'autres campagnes de sensibilisation sont à souligner, comme la deuxième phase de la campagne sur le tri correct des déchets à la source et leur livraison; la Journée sans sacs plastique au cours de laquelle 40 000 sacs réutilisables pour fruits et légumes ont été distribués gratuitement dans les grands centres commerciaux; et la Semaine de l'environnement où des cartons ont été donnés pour effectuer le recyclage du papier, du carton et des emballages légers, ainsi que des entonnoirs pour le recyclage des huiles usagées.

PARTICIPEM A LA SETMANA EUROPEA DE LA PREVENCIÓ DE RESIDUS



Campagne de la semaine européenne de la prévention des déchets.

Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable



Consultation nationale

55,7% de la population Andorrane évoque l'ODD 12 lorsqu'elle pense à l'Agenda 2030, exprimant également son engagement pour la réduction, la réutilisation et le recyclage. La population andorrane est consciente de l'importance d'adopter des habitudes de consommation durable pour les produits de la vie quotidienne, dans le but d'établir un mode de vie durable, conforme aux idéaux représentés par l'Agenda 2030. Elle se préoccupe également de la production de plastique jetable et des déchets sanitaires générés par la pandémie.

[Revenir à la table des matières](#)

Défis

Mise en œuvre de la loi sur l'économie circulaire et de sa stratégie.

Rédaction du nouveau PNR intégrant les concepts de l'économie circulaire.

Progrès

La collecte sélective de papier et carton, de verre, et d'emballages légers s'est consolidée.

Réalisation des objectifs fixés dans le PNR 2001-2020.

Réduction de 90% des sacs plastiques en 4 ans.

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



*Revenir à
la table des
matières*

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**ODD 13: Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

Le quatrième rapport (2007) du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) identifie les zones de montagne comme particulièrement sensibles au changement climatique. Bien que l'Andorre ne contribue qu'à 0,001 % (2017) des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), les effets du changement climatique sont déjà perceptibles dans la Principauté en termes de températures, de précipitations et d'épaisseur du manteau neigeux, et devraient avoir un impact croissant sur sa population, ses écosystèmes et son économie.

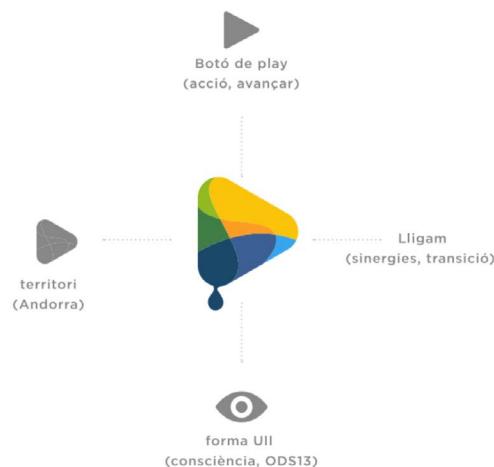
Malgré le poids «minime» de l'Andorre dans le calcul du carbone mondial, l'Andorre fait preuve d'un engagement ferme et inconditionnel dans la lutte mondiale contre le changement climatique, en témoigne son objectif d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. L'intention est que celui-ci serve de modèle aux pays dont les émissions sont plus élevées et dont les capacités de réduction des émissions sont plus importantes, afin qu'ils assument également leurs responsabilités dans la décarbonisation de l'économie. La réalisation de la neutralité carbone en 2050 repose principalement sur deux piliers, d'une part l'atténuation des émissions, principalement du secteur énergétique (mobilité et efficacité énergétique des bâtiments) et d'autre part, le maintien de l'effet puits de carbone des forêts, reconnues comme principal puits de carbone par la loi.

L'Andorre intègre, par ailleurs, d'ores et déjà le changement climatique dans ses politiques, ses stratégies et ses plans nationaux et accorde une attention particulière à l'éducation environnementale (abordée par l'ODD4) et à la participation de la société civile et notamment des jeunes, en offrant des espaces de débat afin de participer à la structuration des politiques publiques de lutte contre le changement climatique.

En ce sens, et pour faciliter la diffusion de l'information sur l'action climatique de l'Andorre et les ODD concernés par celle-ci, une nouvelle image a été créée reprenant les couleurs des ODD 7, 11, 13 et 17 et associée à un nouveau canal de communication.

[Revenir à
la table des
matières](#)

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Source: Bureau andorran de l'énergie et du changement climatique (OECC)- Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

[Revenir à la table des matières](#)

Prévention des risques naturels (13.1)

Selon le Rapport sur le changement climatique dans les Pyrénées: impacts, vulnérabilité et adaptation (OPCC, 2018), les Pyrénées (chaîne de montagnes située entre la France et l'Espagne) devront faire face aux effets du changement climatique tels que l'augmentation des températures maximales ou minimales, des épisodes de sécheresse et d'inondation, et la diminution de la stabilité des pentes et des rochers.

L'Andorre, faisant partie des Pyrénées, devra relever le défi d'assurer la sécurité face aux risques naturels. Afin de prévenir et gérer ces risques naturels, il est essentiel de travailler en coordination avec les pays voisins. L'Andorre participe donc au projet de coopération territoriale pour la zone du sud-ouest de l'Europe (SUDOE) cofinancé par les fonds européens de développement régional (FEDER), appelé MONTCLIMA (2019-2022). Ce projet, aligné sur les accords internationaux tels que le Cadre de Sendai des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes et l'Accord de Paris sur le changement climatique, développe le premier cadre stratégique transnational pour la prévention et la gestion des risques naturels dans les zones de montagne pour le territoire du SUDOE. Dans le cadre du projet, le cas pilote de l'Andorre étudie l'action protectrice des forêts contre les chutes de pierres et l'utilisation de la végétation pour retenir les sols soumis à de forts processus d'érosion en cas de pluies torrentielles.

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

L'Andorre, dans le cadre de la coopération transfrontalière, fait partie de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP), à travers laquelle elle participe au projet PHUSICOS : «According to Nature». Ce projet bénéficie d'un financement européen H2020 et vise à démontrer que des solutions fondées sur la nature et inspirées par celle-ci, peuvent être appliquées dans les zones de montagne pour réduire les risques liés aux événements météorologiques extrêmes.

Enfin, l'un des projets de prévention des risques le plus intéressant auquel l'Andorre a participé est le projet SAPYRA, financé par Interreg POCTEFA de FEDER, dans lequel l'Andorre et la France ont travaillé à la prévention du risque d'avalanches sur les voies d'accès inter-pyrénéennes entre les deux pays.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Politiques, stratégies, plans nationaux et mesures contre le changement climatique (13.2)

L'Andorre a adhéré à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) le 2 mars 2011, et à l'Accord de Paris le 22 avril 2016. Conformément aux obligations de communication prévues par la CCNUCC et l'Accord de Paris, la Principauté est l'un des premiers pays à avoir publié, en 2015, le document des Contributions déterminées au niveau national (INDC, pour son sigle en anglais), présentant l'engagement de réduire ses émissions de GES à 37%. En 2020, le quatrième rapport biannuel (BUR4), la deuxième communication nationale (NC2) et la deuxième contribution déterminée au niveau national (NDC) ont également été publiés. Cette dernière, qui présente les efforts déployés par l'Andorre pour s'adapter aux effets du changement climatique et réduire les émissions nationales, présente, pour la première fois, l'engagement de l'Andorre à atteindre **la neutralité carbone d'ici 2050**.

Les institutions andorraines sont résolument engagées en faveur de la lutte contre le changement climatique, en témoigne l'approbation de nombreux accords par le Conseil Général andorran: la **Loi 21/2018 du 13 septembre sur la transition énergétique et le changement climatique** (Litecc), approuvée à l'unanimité, chargée de créer les outils nécessaires pour une société neutre en carbone, l'**Accord de 2020 reconnaissant la crise climatique et la déclaration de l'état d'urgence climatique et écologique** (DEC), demandant au gouvernement de

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

mettre en place différentes actions dans ce domaine, et enfin l'**Accord pour la jeunesse**, de 2021. La pandémie causée par le SARS-CoV-2 a mis en avant la particulière vulnérabilité des jeunes. L'Accord pour la jeunesse est un résultat de ce constat mis en évidence par la pandémie, et a réuni les sections jeunesse des différents partis politiques d'Andorre ainsi que les parlementaires du Conseil Général, afin d'élaborer de nouvelles politiques pour les jeunes répondant à leurs besoins dans différents domaines, notamment les politiques environnementales et la lutte contre les impacts du changement climatique. Le **Plan d'action Horizon 23 (H23)** du Gouvernement est également né de la situation socio-économique amplifiée par la crise sanitaire et a pour but d'améliorer le bien-être social et la cohésion sociale en transformant le modèle actuel par un modèle plus durable, incluant la lutte contre le changement climatique et la réduction de la dépendance énergétique du pays.

[Revenir à
la table des
matières](#)

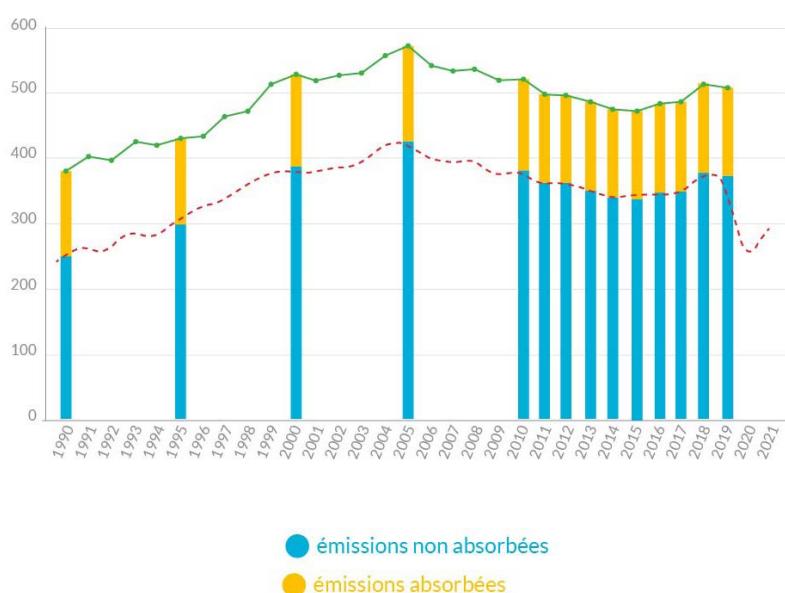
Le climat évolue, comme dans le reste du monde. Selon les données de 2019 fournies par le Bureau andorran de l'énergie et du changement climatique (OECC), la température annuelle moyenne en Andorre a augmenté de 0,21°C/décennie (période d'étude 1950-2019), et de 0,36°C/décennie au cours des 50 dernières années (1970-2019). Les précipitations annuelles moyennes ont également diminué de 22 mm/décennie depuis 1950. En conséquence, la ressource en eau de l'Andorre, estimée à 282 Hm³/an en moyenne pour la période 1961-1990, devrait baisser de 42 Hm³ pour la période 2021-2050 (-14,9%). Actuellement, on constate une baisse généralisée du débit des rivières. Bien que pour l'instant les cycles hydrologiques restent couverts, il se pourrait que la gestion des ressources en eau subisse des difficultés occasionnelles à l'avenir.

Par ailleurs, le total des émissions de dioxyde de carbone générées par l'Andorre, et non absorbées, a augmenté en 2019. Ces émissions de CO₂ représentent près de 90% du bilan total des GES non absorbés et proviennent à 94% du secteur énergétique, dont 68,9% correspondent au transport routier. Le transport et le chauffage sont responsables, à eux deux, de plus de 95 % des émissions, tandis que les déchets en représenteraient 0,99%. L'agriculture, la sylviculture et les autres utilisations des sols agissent comme puits de carbone, absorbant environ 25% des GES. Malgré une augmentation en 2018 et 2019, une tendance globale à la baisse des émissions annuelles depuis 2005 (-13% entre 2005 et 2019) est observée.

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Émissions absorbées et non absorbées d'Andorre (Gg CO₂ eq./annuelle)



[Revenir à la table des matières](#)

Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

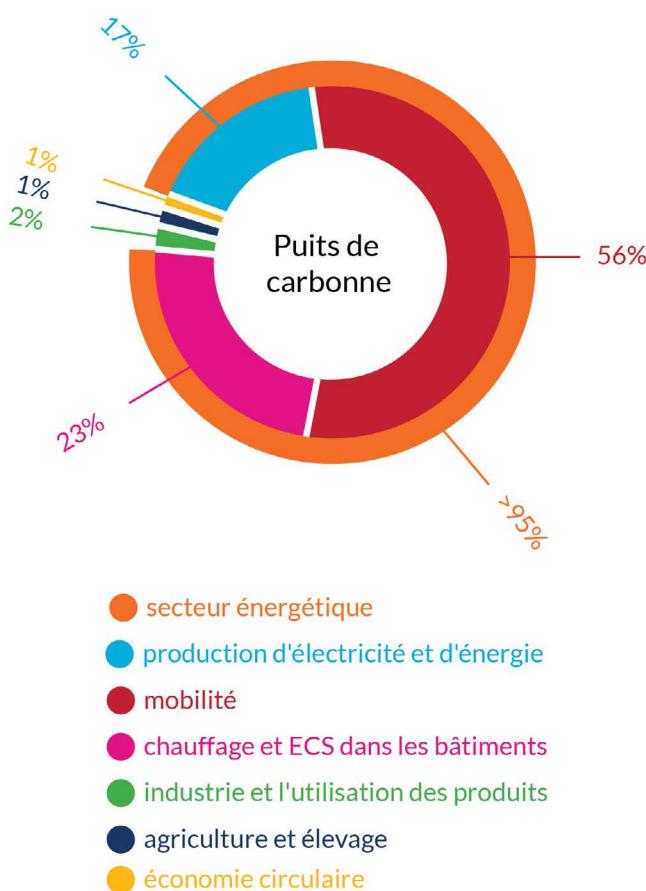
Sur la base des éléments susmentionnés, il est nécessaire de prendre d'urgence les mesures nécessaires pour réduire les effets néfastes du changement climatique en s'unissant aux actions mondiales visant à atteindre l'ODD 13. L'Andorre met en œuvre des politiques nationales décisives permettant l'adaptation, augmentant la résilience et orientant ses actions afin de ne pas dépasser les 1,5°C d'augmentation de température à la fin du XXI^e siècle par rapport aux niveaux préindustriels.

En ce sens, la Stratégie nationale de l'énergie et du changement climatique 2020-2050, approuvée en février 2021, est l'un des instruments permettant d'atteindre les objectifs de la Litecc et la feuille de route choisie pour planifier, coordonner et rationaliser les actions et les mesures en vue d'une société neutre en carbone d'ici 2050 et consolider la résilience face aux effets climatiques. Les actions incluses dans la stratégie se concentrent sur les secteurs générant des GES, tels que l'énergie, la mobilité, l'agriculture, la gestion des déchets et l'industrie. En Andorre, le secteur énergétique produit plus de 95 % des GES, le reste de l'industrie et l'utilisation de produits 2 %, l'agriculture et l'élevage 1 % et l'économie circulaire 1 %. La mobilité dans le secteur de l'énergie représente 56%.

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Origine des émissions de GES en 2017 en prenant en compte l'ensemble des émissions produites par la mobilité



[Revenir à la table des matières](#)

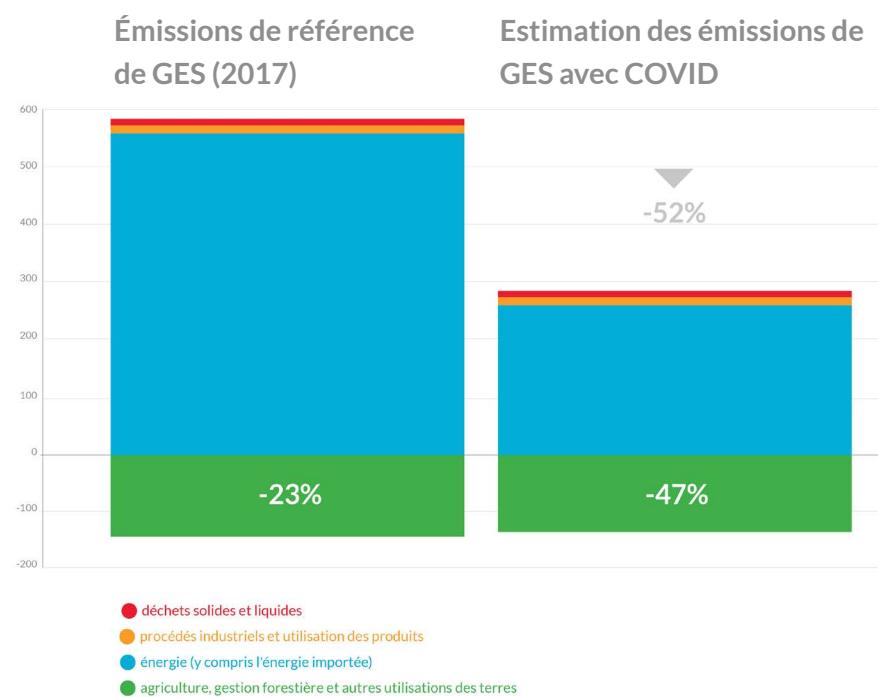
Source: Bureau andorran de l'énergie et du changement climatique (OECC)- Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

En ce qui concerne la mobilité, ces pourcentages ont été diminués grâce aux restrictions liées à la pandémie de 2020. Les politiques visant à réduire la mobilité au minimum et à adopter le télétravail réduiraient les GES de 52% si elles étaient maintenues pendant une année entière (voir graphique). Bien que ce scénario ne soit pas le plus désirable, il a permis d'évaluer des possibilités incorporant des habitudes de mobilité pouvant réduire les GES, tout en maintenant l'économie.

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Comparaison des émissions annuelles de GES avec et sans
COVID-19



[Revenir à la table des matières](#)

Source: Bureau andorran de l'énergie et du changement climatique (OECC)- Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

La Stratégie nationale de l'énergie et du changement climatique 2020-2050 est divisée en 5 programmes d'action:

- Programme de décarbonisation (I)
- Programme d'adaptation au changement climatique et de consolidation de la résilience (II)
- Programme national de marché de crédits carbone et autres outils fiscaux (III)
- Programme de transition sociale (IV)
- Programme d'innovation, de recherche et d'observation systématique (V)

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

La stratégie se concentre sur la réduction des émissions pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050. En effet, le programme de décarbonisation est principalement basé sur la réduction de la demande, l'établissement de systèmes plus efficaces, comme encourager les bâtiments à consommation énergétique nulle; et l'augmentation de la production d'énergies renouvelables. Cela contribuera à réduire les émissions, mais étant donné que les effets du changement climatique sont déjà présents dans le pays il est également nécessaire de travailler en parallèle sur l'adaptation et la résilience. Les actions à mener vont générer des coûts, d'où la mise en place d'un système de financement. D'autre part, l'innovation et la recherche sont des éléments essentiels qui permettront d'ajuster la stratégie en fonction des connaissances et du développement des nouvelles technologies. Enfin, et c'est l'un des points les plus importants, la nécessité d'une transition sociale pour réussir à franchir les étapes prévues. Cette transition repose sur la protection, l'éducation, la formation, la sensibilisation et l'autonomisation de la société dans son ensemble, tant au niveau individuel que collectif. Un exemple est la mise en œuvre, au début de l'année 2022, de l'utilisation de l'étiquette environnementale sur les véhicules. Ce système garantit la véracité, la publicité et le contrôle de la classification des véhicules en fonction de leurs émissions, contribuant à accroître la transparence de l'information afin que les utilisateurs puissent prendre des décisions en tant qu'agents actifs ayant à disposition les informations nécessaires afin d'appliquer un jugement.

Comme mentionné ci-dessus, la recherche est un point clé dans la stratégie d'application des connaissances pour adapter les mesures au changement climatique. Afin de réaliser des études scientifiques rigoureuses, l'Andorre continue de promouvoir l'Observatoire Pyrénéen du Changement Climatique (OPCC), une initiative de coopération transfrontalière au niveau territorial de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP). Dans ce cadre, le projet ADAPYR (2020-2022) est développé afin d'identifier les vulnérabilités, les impacts et l'adaptation au changement climatique, dans différents domaines tels que la flore, la faune, les forêts, l'eau, les risques naturels, les lacs, les glaciers ou l'étude du climat afin de développer la Stratégie Pyrénéeenne d'Adaptation au Changement Climatique.

[Revenir à
la table des
matières](#)

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Par rapport aux mécanismes financiers, le Gouvernement andorran a approuvé un **marché national du carbone et des énergies vertes**, fin 2021. Cela permet un système de compensation des émissions de GES afin d'encourager des projets durables, respectueux de l'environnement et pour la transition énergétique. Le marché est volontaire et accessible au grand public et aux entreprises.

En outre, en 2021, deux autres outils fiscaux ont été intégrés, le **Fond vert** incorporé au budget général du gouvernement, et le **prix du carbone** sur les combustibles fossiles (taxe verte) **fixé à 30 €/t**, qui permet de sensibiliser sur son coût social et environnemental, et contribue à réduire, atténuer et réparer les effets des émissions de CO₂.

La Commission nationale pour l'énergie et le changement climatique (CNECC) a été impliquée dans l'élaboration de la stratégie en tant qu'organe consultatif de gouvernance sur les différents domaines de la Litecc et responsable du suivi et de l'évaluation de la stratégie. La composition de cette Commission inclut à la fois les administrations publiques (nationale et communales), des acteurs non gouvernementaux comme Forces électriques andorraines (FEDA), des entités de distribution, des entreprises des secteurs de l'électricité et des combustibles, des associations professionnelles, des entreprises du pays, le secteur universitaire et de la recherche, des associations de citoyens et le Forum national de la jeunesse. L'Andorre est pleinement consciente que la lutte contre le changement climatique passera par l'implication de tous les acteurs clés de la population. La participation au processus décisionnel est un moyen efficace de sensibilisation aux effets que nos actions ont sur la planète, et des conséquences en découlant. Cela permettra d'aider à trouver les bonnes solutions facilitant une adaptation de toutes et de tous, et de ralentir l'évolution négative du climat.

La mise en œuvre des actions prévues pour atteindre l'ODD 13 permettra d'améliorer la qualité de l'environnement, apportera des bénéfices pour la santé de la population, encouragera des modèles économiques plus durables, et évitera des risques naturels liés au changement climatique. De même, l'Andorre croit fermement en une action climatique coordonnée au niveau mondial et régional. Les zones de montagne sont particulièrement sensibles aux effets du changement climatique, et l'Andorre en tant que pays de très petite dimension, est consciente que la coopération internationale est primordiale, en particulier avec les pays de la chaîne des Pyrénées.

[Revenir à
la table des
matières](#)

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Cette coopération se concrétise par la participation d'Andorre à des réseaux et des groupes de travail tels que la Communauté de travail des Pyrénées (CTP), et plus particulièrement, avec l'Observatoire pyrénéen du changement climatique (OPCC), le Réseau ibéro-américain du changement climatique (RIOCC), la Conférence des directeurs des services météorologiques et hydrologiques ibéro-américains (CIMHET) ou la Commission internationale des Pyrénées (OIF). L'Andorre, bien que responsable de moins de 0,001 % des émissions mondiales de dioxyde de carbone, veut être un leader en matière d'action climatique en montrant l'exemple dans la lutte contre le changement climatique.



"Nit als Cortals" de Toni Callejas
5ème Concours Photographie Digitale "L'Andorre des paysages", 2017.

*Revenir à
la table des
matières*

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**Bonnes Pratiques**

L'Andorre a mis en place un prix du carbone et fait partie de la Carbon Pricing Leadership Coalition (CPLC). Cette coalition vise une tarification internationale du carbone afin d'internaliser les coûts environnementaux et sociaux des émissions de carbone.

Principe de non-rétrogression de la capacité des puits de carbone: la Loi 7/2019 intègre le principe de non-réduction et de renforcement de la capacité d'absorption des puits de carbone dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et de l'utilisation durable de la biomasse, notamment dans les zones forestières.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Consultation nationale

Le changement climatique est l'un des grands défis auxquels l'humanité est confrontée. L'enquête menée auprès de la population andorrane sur les ODD, montre que 67,4 % de celle-ci établit un lien direct entre l'Agenda 2030 et la lutte contre le changement climatique. En ce qui concerne les ODD qui, selon la population, devraient être prioritaires au niveau national, la lutte contre le changement climatique arrive en deuxième position après l'accès à un travail décent. Le sondage met également en avant l'idée que la population andorrane considère que l'éducation est la première priorité à l'échelle internationale, suivie par le changement climatique. Pour tenter d'atténuer les effets produits par le changement climatique, la population andorrane participe à diverses actions au sein d'associations et échange des bonnes pratiques quotidiennes durables. Elle met également en œuvre des actions visant à réduire la pollution, aussi bien au niveau personnel que professionnel, afin de participer à une transition vers un mode de vie durable, respectueux de l'environnement et qui œuvrent au ralentissement des effets produits par le changement climatique.

13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES



Défis

Réduction des émissions non absorbées dans le scénario BAU d'ici 2030

Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

Transformation sociale

Progrès

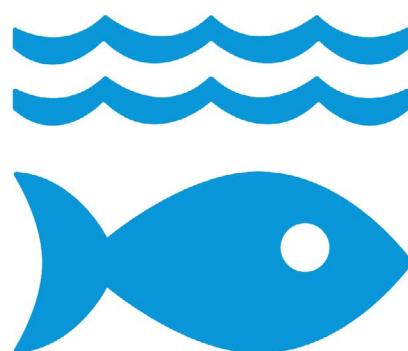
Adoption de la Stratégie énergétique nationale et lutte contre le changement climatique

Diminution des émissions de CO₂

Commission nationale de l'énergie et du changement climatique

*Revenir à
la table des
matières*

14 VIE AQUATIQUE



*Revenir à
la table des
matières*



ODD 14: Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

L'Andorre, de par son emplacement au cœur de la chaîne des Pyrénées entre l'Espagne et la France, ne dispose pas d'un accès direct aux océans ou aux mers. Elle ne joue donc pas de rôle essentiel ou direct dans la préservation des écosystèmes marins.

Néanmoins, l'Andorre est pleinement consciente de ses responsabilités non seulement en ce qui concerne la protection de ses rivières, afin d'améliorer l'état de ses écosystèmes aquatiques intérieurs et de développer sa biodiversité, mais aussi envers les pays voisins qui reçoivent ses affluents. C'est pour cette raison qu'elle a rejoint, en 2019, le projet européen **PlasticOPYR, Stratégies pour la réduction de la contamination par les plastiques des écosystèmes de montagne**, dans le cadre du Programme européen de coopération transfrontalière Andorre-Espagne-France, dont l'objectif est de réduire l'accumulation de plastiques dans les cours d'eau de montagne et leur transport vers la mer. Ce projet a pour but de développer des outils permettant d'évaluer et de diffuser l'impact environnemental des plastiques sur les écosystèmes de rivières, de réduire la production de déchets et d'améliorer la gestion de ces derniers, de faire participer les entreprises spécialisées, les centres de recherche, les agents locaux et les citoyens à ces actions, et de favoriser la co-création de modèles d'économie circulaire autour du recyclage du plastique.

D'autres administrations locales, telles que le Comú d'Escaldes-Engordany, mènent aussi des actions visant à sensibiliser les citoyens à la mise au rebut des déchets dans des collecteurs, par exemple, la campagne *No llencis res, aquí comença el mar* (Ne rien jeter, la mer commence ici) lancée en 2021 dans le cadre de la Journée mondiale de l'eau.

En tant que pays sans littoral, l'Andorre mise sur la coopération transfrontalière pour la préservation des écosystèmes aquatiques.

[Revenir à la table des matières](#)



15 VIE TERRESTRE



*Revenir à
la table des
matières*

15 VIE TERRESTRE**ODD 15: Protéger, restaurer et promouvoir l'utilisation durable des écosystèmes terrestres, gérer les forêts de manière durable, lutter contre la désertification et arrêter et inverser la dégradation des sols et stopper la perte de diversité biologique**

Les écosystèmes terrestres jouent un rôle clé pour assurer la vie sur la planète. C'est pourquoi les mesures prises pour protéger et restaurer ces écosystèmes contribueront à atteindre en grande partie le reste des ODD de l'Agenda 2030.

L'Andorre en tant que pays de montagne avec 40 % du territoire occupé par des forêts et 14,4 % par des espaces naturels protégés, attache une grande importance à la préservation de ses paysages et de sa biodiversité. En ce sens, et depuis 2018, année de la présentation du premier rapport national volontaire, une série d'actions ont été menées dans le cadre de la Stratégie Nationale du Paysage (ENPA) 2016-2020 et de la Stratégie Nationale de la Biodiversité d'Andorre (ENBA) 2016-2024, des instruments de planification stratégique et de coordination dans le domaine de la conservation du milieu naturel et de la biodiversité, visant, non seulement la préservation des habitats et de leurs espèces, mais aussi leur utilisation rationnelle par les citoyens et les touristes, conciliant ainsi les trois aspects du développement durable, environnemental, social et économique.

[Revenir à la table des matières](#)

Il convient de mentionner que l'année marquée par la pandémie a entraîné une restriction budgétaire des investissements sur le territoire, ces ressources économiques ayant été consacrées aux dépenses sociales et de santé. Mais même ainsi, il a été possible de poursuivre les tâches de surveillance définies dans ces stratégies.

Conservation du milieu naturel, de la biodiversité et du paysage (15.1)

L'évaluation des impacts environnementaux des projets, des plans et des programmes est un outil essentiel pour renforcer la protection de l'environnement, l'amélioration du paysage et de la qualité de vie des personnes, ainsi que l'utilisation rationnelle des ressources, permettant de mettre en place les principes de prévention, d'intégration, de précaution et de participation citoyenne.

15 VIE TERRESTRE



Le Projet de loi sur l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes (LAAPPP) s'inspire des directives européennes en la matière sans en faire une transposition directe, notamment dans la Directive 2014/52/UE, qui modifie la Directive 2011/92/UE relative à l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, et la Directive 2001/42/CE relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement. Il intègre également les principales considérations de la Convention d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière.

Le texte, examiné dans le cadre de la procédure parlementaire, intègre comme principales nouveautés la prévention des atteintes à l'environnement avec le renforcement de la surveillance et du contrôle dans l'exécution des travaux à travers une figure spécifique, le responsable de la surveillance environnementale et la possibilité de prendre des mesures de protection visant à éviter la continuité des infractions. De plus, il intègre pour les projets ayant un impact environnemental très important, la nécessité de mener des consultations auprès des citoyens intéressés, un processus simultané à l'information publique.

[Revenir à la table des matières](#)

Une autre des lois clés qui ont été approuvées depuis le Rapport National Volontaire présenté en 2018 est la **Loi 7/2019 du 7 février, sur la conservation de l'environnement naturel, de la biodiversité et du paysage**, inspirée principalement de la Convention de Berne relative à la vie sauvage en Europe, entrée en vigueur en Andorre le 1er février 2001, la Convention européenne du paysage, entrée en vigueur en Andorre le 1er juillet 2012, et la Convention sur la diversité biologique, entrée en vigueur en Andorre le 5 mai 2015. Cette Loi recueille les concepts de conservation les plus modernes couvrant les trois niveaux principaux de la biodiversité : les espaces (habitats), les espèces et les individus (gènes) ; ainsi que leur interdépendance et crée la Commission de coordination et de développement de la Stratégie nationale de la biodiversité de l'Andorre en tant qu'organe de consultation et de coordination des actions dans le domaine de la conservation de la biodiversité entre le gouvernement, les communes et la société civile.

La Loi encadre les mesures appropriées pour préserver l'environnement naturel, la biodiversité et le paysage à travers l'élaboration de la réglementation correspondante. À cette fin, l'Andorre adopte le **Décret 260/2021 du 18-**

15 VIE TERRESTRE



8-2021, approuvant le Règlement des activités professionnelles dans l'environnement naturel, qui établit la liste des activités professionnelles susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement naturel et les exigences que ces activités doivent respecter, le **Décret 317/2021 du 29-9-2021, approuvant le Règlement des événements majeurs dans l'environnement naturel**, qui réglemente les conditions spécifiques pour minimiser et corriger tout impact sur l'environnement pour les événements qui rassemblent plus de 300 personnes et le Décret 261/2021 du 18-8-2021 approuvant le Règlement des espèces de la faune protégées et le Décret 262/2021 du 18-8-2021, approuvant le Règlement des espèces de la flore protégées qui établissent les niveaux de protection et donc les actions à mener pour leur protection, des espèces qui auront le statut d'espèces protégées, menacées, en voie de disparition ou éteintes.

La loi 7/2019 du 7 février, sur la conservation de l'environnement naturel, de la biodiversité et du paysage, fournit un cadre juridique à la **Stratégie nationale du paysage (ENPA) 2021-2035** en tant qu'instrument de protection, de gestion et d'aménagement du paysage en cours d'élaboration. La nouvelle stratégie 2021-2035 vise à répondre à certains des principaux enjeux de la Convention européenne du paysage : la formulation d'objectifs de qualité paysagère, en accord avec l'avis et les aspirations de la population. Ainsi, le paysage cesse d'être une affaire d'experts pour devenir une affaire de société.

Le point de départ des principes de la Stratégie nationale du paysage est la transposition en Andorre des principes de la Convention européenne du paysage et la mise à jour et l'évolution de la Stratégie nationale du paysage 2011-2020. En ce sens, cette nouvelle ENPA prévoit les sept objectifs de qualité paysagère suivants:

- Des paysages de haute montagne bien préservés, qui allient le maintien de leur patrimoine naturel et culturel avec l'utilisation économique et qui en même temps, peuvent être appréciés de manière responsable à la fois par la population locale et par les visiteurs.
- Des paysages agricoles et forestiers productifs, écologiquement fonctionnels et socialement reconnus et en même temps, contribuant au dynamisme économique.

[Revenir à la table des matières](#)

15 VIE TERRESTRE



- Des paysages urbains de qualité qui valorisent les espaces publics et les éléments patrimoniaux de la population et qui améliorent l'image de l'ensemble du tissu urbain.

- Des paysages fluviaux vivants et fonctionnels qui permettent l'utilisation durable des ressources en eau et facilitent leur usage social, tout en promouvant leurs valeurs patrimoniales.

- Des infrastructures d'énergie et de communication plus intégrées dans le paysage qui répondent aux défis de l'urgence climatique et qui contribuent à la découverte et à la promotion des valeurs du paysage.

- Des équipements touristiques et de loisirs de qualité, dimensionnés et multifonctionnels, qui facilitent la désaisonnalisation et sont respectueux du paysage.

- Des repères et des références naturels et culturels qui renforcent l'identité et l'unicité du paysage andorran.

La nouvelle stratégie, comme la précédente, afin d'établir les objectifs de qualité paysagère et les lignes d'action, a été mise en place à travers un processus participatif qui a inclus la participation active de différents ministères du gouvernement, des communes, des acteurs sociaux et économiques et de la citoyenneté.

D'autre part, l'Andorre est devenue membre du **Réseau Émeraude du Conseil de l'Europe pour la protection de la biodiversité** en 2019, introduisant les parcs naturels de la Vallée de Sorteny et des Vallées du Comapedrosa dans le réseau d'intérêt pour la conservation de la nature. Le Réseau Émeraude a été créé dans le but de connecter des espaces dans le but de lutter contre la fragmentation des habitats, principale cause de la perte de la biodiversité.

En outre, depuis 2020, la paroisse d'Ordino est officiellement considérée comme une réserve de biosphère par l'UNESCO et fait partie du Réseau européen des réserves de biosphère dans l'axe thématique de la montagne. L'approbation de la candidature par l'UNESCO a été précédée d'un processus d'information et de participation citoyenne adressé à tous les secteurs et acteurs de la société civile,

[Revenir à la table des matières](#)

15 VIE TERRESTRE

élément clé pour impliquer toute la population d'Ordino dans la conservation du patrimoine naturel. Cette action est menée pour tenter de parvenir à un développement économique et social basé sur l'Agenda 2030, pour faire de la zone un espace d'apprentissage, d'innovation et d'expérimentation autour de la durabilité, pour favoriser l'échange d'expériences et de connaissances parmi ses habitants et ceux d'autres régions similaires à travers le monde, garantir un patrimoine territorial de qualité pour les générations futures et positionner Ordino comme une destination de qualité environnementale certifiée. Ces objectifs sont atteints à travers la conservation des paysages, des écosystèmes et de la biodiversité, la promotion d'un développement économique et humain, durable au plan écologique et socioculturel, et le développement de projets et d'actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, ainsi que la recherche locale et le suivi des initiatives de conservation et de durabilité. De plus, pour une meilleure mise en œuvre de ces actions, le territoire paroissial a été divisé en trois zones. La Zone Noyau correspond au Parc Naturel de Sorteny, de 1800 hectares, fidèle représentant de l'écosystème pyrénéen où peuvent être menées des activités et des actions telles que le tourisme durable, l'élevage extensif traditionnel, l'éducation à l'environnement et les activités de recherche scientifique. La Zone Tampon, qui comprend 6134 hectares composés de forêts, de pâturages et de montagnes publiques, où peuvent être pratiquées des activités à faible impact environnemental, telles que l'élevage, la gestion durable des forêts, la chasse et la pêche, les loisirs et les sports de montagne, en plus de limiter l'accès motorisé ou le camping. Enfin, la Zone de Transition, qui comprend les zones urbaines et rurales, qui représentent 14,8 % du territoire, visant à favoriser le développement social et économique dans une perspective de durabilité.

L'Andorre travaille actuellement sur la présentation de sa candidature au titre de Réserve de Biosphère en tant que pays, avec l'objectif de promouvoir l'équilibre entre développement socio-économique et conservation de la biodiversité du territoire.

[Revenir à
la table des
matières](#)

15 VIE TERRESTRE

Plan d'action pour les zones humides d'Andorre 2017-2024 (15.4)

Les tourbières de montagne jouent un rôle essentiel dans les services environnementaux, en termes de régulation du fonctionnement hydrologique grâce à leur capacité d'accumulation d'eau et de conservation de la biodiversité. L'Andorre travaille à la conservation de ces écosystèmes qui abritent 33 % des espèces végétales d'Andorre, bien qu'ils occupent 1,3 % de la superficie du pays, à travers le Plan d'action qui a permis de contrôler une partie des tourbières inventoriées dans un premier temps. L'évaluation de l'état de conservation de celles-ci en général est bonne, avec un certain impact sur un très petit nombre de tourbières situées dans les zones urbaines. Ce suivi a permis d'éviter la dégradation des zones humides et le catalogage de nouvelles zones.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Protection des espèces indigènes et des espèces menacées (15.5)

L'article 31 de la Constitution andorrane précise qu'il incombe à l'État d'assurer l'utilisation rationnelle des terres et de toutes les ressources naturelles, afin de garantir une qualité de vie digne pour tous et de restaurer et de maintenir pour les générations futures un équilibre écologique rationnel dans l'atmosphère, l'eau et la terre et pour défendre la flore et la faune indigènes. La loi 7/2019 reprend ce mandat dans le but de travailler à la conservation de l'environnement naturel, de la biodiversité et du paysage.

Dans cette ligne, les administrations, en collaboration avec d'autres institutions et la société civile, ont adopté les mesures nécessaires pour garantir la conservation, la protection et la récupération des espèces indigènes de faune et de flore.

À titre d'exemple, l'Accord de collaboration signé en mars 2022, entre le ministère de l'Environnement et de la Durabilité et l'UCLM (Université de Castilla-La Mancha) pour participer à l'étude EOW (*European Observatory of Wildlife*) dans le cadre du projet Enetwild, créé par l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments). L'EOW est formé d'un réseau européen de stations d'observation de surveillance de la faune qui vise à améliorer les capacités de surveillance de la faune sauvage en Europe en mettant en œuvre des normes de collecte de données.

15 VIE TERRESTRE



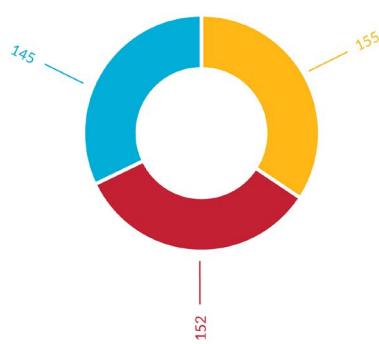
À titre d'exemples concrets de récupération d'espèces indigènes, nous pouvons citer l'initiative de la création du Centre d'élevage de la perdrix grise (*Perdix perdix hispaniensis*), visant à renforcer la conservation de la biodiversité en valorisant cette espèce endémique de l'Andorre et des Pyrénées. La libération des individus commence en 2018 avec 60 d'entre eux et jusqu'en 2021, 1420 perdrix grises indigènes ont été introduites dans l'environnement. Au niveau des habitats aquatiques, la procédure de repeuplement piscicole avec des espèces indigènes est établie après l'achèvement des travaux promus par le Gouvernement.

S'agissant des espèces menacées en Principauté, l'Andorre a participé au projet européen POCTEFA LOUPO, du printemps 2020 au printemps 2022, projet qui a abouti à l'élaboration d'un Plan transfrontalier de suivi et de contrôle notamment génétique pour les populations d'ours (*Ursus arctos*) et de loups (*Canis lupus*) dans les Pyrénées. De plus, en 2021 et 2022, des plans ont été élaborés pour le rétablissement de plusieurs espèces de la faune menacées, notamment neuf espèces de passereaux, le rat-trompette et différents rapaces tels que le gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), le percnoptère (*Neophron pernopterus*), le vautour moine (*Aegypius monachus*) et l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*).

Conformément à l'entrée en vigueur de la réglementation relative aux espèces de la faune et de la flore protégées, les espèces de la flore protégée (452 au total) sont réparties comme suit : éteintes 0, en voie de disparition 155, menacées 152 et protégées 145.

[Revenir à la table des matières](#)

Degré de menace et nombre d'espèces de la flore protégées comprises dans le Règlement

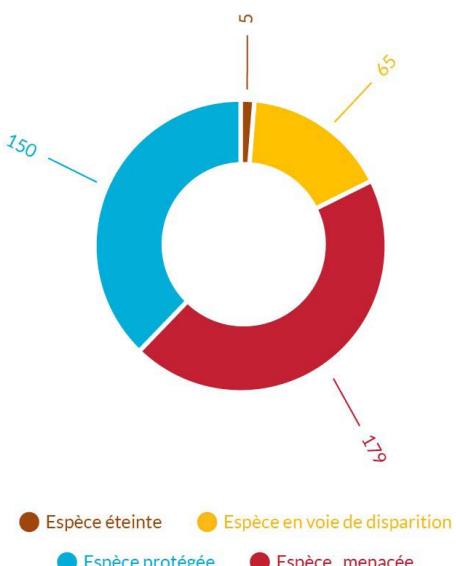


15 VIE TERRESTRE



Quant aux espèces de la faune protégées (399 au total), elles sont réparties comme suit : éteintes 5, en voie de disparition 65, menacées 179 et protégées 150.

Degré de menace et nombre d'espèces de la faune protégées incluses dans le Règlement



[Revenir à la table des matières](#)

Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable

Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES) (15.7)

La Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction (CITES) entre en vigueur en Andorre le 4 janvier 2022. Cette adhésion est la suite logique de la réglementation existante en Principauté et elle réaffirme l'engagement du pays dans la préservation et la lutte contre le trafic d'espèces protégées et menacées.

15 VIE TERRESTRE



Espèces exotiques envahissantes (15.8)

Parmi les espèces exotiques envahissantes de la flore, on distingue la présence abondante en Andorre du séneçon du cap (*Senecio inaequidens*) et du buddleia (*Buddleja davidii*). Le Service de l'Environnement et de la Durabilité élimine chaque année les séneçons du cap qui ont poussé à la surface de deux des sites de traitement des cendres fermés d'Andorre. Aussi, dans le cadre du plan de gestion de la végétation riveraine pour la période 2016-2021, la végétation riveraine est entretenue et les spécimens de buddleia, une espèce qui pousse dans les lits des rivières, sont arrachés, tout en profitant pour restaurer les berges des principales rivières avec la plantation de pieux et de fascines de différentes espèces indigènes de saules.

La loi 7/2019, sur la conservation de l'environnement naturel, de la biodiversité et du paysage, établit que les mesures nécessaires doivent être prises pour empêcher l'introduction et la prolifération dans l'environnement naturel d'espèces exotiques susceptibles de causer des dommages sur les écosystèmes du pays. Dans ce sens, une réglementation est en cours d'élaboration pour interdire l'importation, l'exportation et la possession d'espèces de la flore et de la faune classées comme exotiques envahissantes au moyen de méthodes de stérilisation pour les espèces de la faune ou d'éradication pour les espèces de la flore existantes dans le pays.

[Revenir à la table des matières](#)



15 VIE TERRESTRE

Stratégie nationale pour la biodiversité 2016-2024 (15.9)

La loi 7/2019 du 7 février, sur la conservation de l'environnement naturel, de la biodiversité et du paysage, réglemente la Stratégie nationale pour la biodiversité d'Andorre (ENBA), en donnant un cadre juridique à cette stratégie qui existait déjà avant l'adoption de la Loi et qui se base sur la Convention sur la diversité biologique et des 20 Objectifs d'Aichi. Ses axes actuels portent sur l'amélioration de la connaissance de la biodiversité de l'Andorre et l'étude de son évolution, la gestion de la biodiversité pour assurer les services des écosystèmes, la promotion de la conservation de la biodiversité dans les politiques sectorielles et l'éducation et la communication et la formation dans le domaine de la biodiversité.

Conformément à la loi, l'ENBA devient l'instrument de planification stratégique et de coordination en matière de conservation de l'environnement naturel et de la biodiversité qui comprend les objectifs de conservation, d'amélioration et d'utilisation durable de la biodiversité, les modalités d'intégration de la durabilité dans la planification sectorielle et notamment dans le domaine du tourisme durable et les instruments et les activités qui doivent permettre d'atteindre les objectifs fixés.

[Revenir à
la table des
matières](#)



Fabrice Pech- Concurs de fotografia digital «l'Andorra dels paisatges»

15 VIE TERRESTRE**Bonnes pratiques**

Diverses communes du pays se sont engagées à planter des espèces indigènes dans les jardins, les aires de jeux et à réaménager les allées afin de protéger et d'améliorer ce patrimoine naturel.

Les plantations indigènes permettent d'obtenir un meilleur rendement compte tenu de leur adaptation aux conditions environnementales de leur lieu de vie.

Consultation nationale

70,1 % de la population andorrane associe l'Agenda 2030 à l'environnement. Les actions dans lesquelles les personnes interrogées déclarent collaborer pour l'entretien de l'environnement naturel sont, à titre d'exemple, le recyclage ménager et la participation aux appels lancés pour nettoyer

[Revenir à
la table des
matières](#)

15 VIE TERRESTRE**Défis**

Approuver la nouvelle Stratégie nationale du Paysage 2021-2035 et développer les actions établies

Intégrer la procédure d'évaluation environnementale dans certains domaines tels que les plans et programmes qui agissent directement sur le territoire, en cherchant à s'aligner sur la directive européenne relative à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes.

Élaborer et exécuter des plans de rétablissement pour diverses espèces de la faune et de la flore menacées.

Poursuivre la communication transfrontalière dans tous les domaines liés à la protection du milieu naturel et de la biodiversité.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Progrès

Adhésion à la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction.

Élaboration d'un cadre juridique nécessaire à la conservation de l'environnement naturel, de la biodiversité et du paysage.

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



*Revenir à
la table des
matières*

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

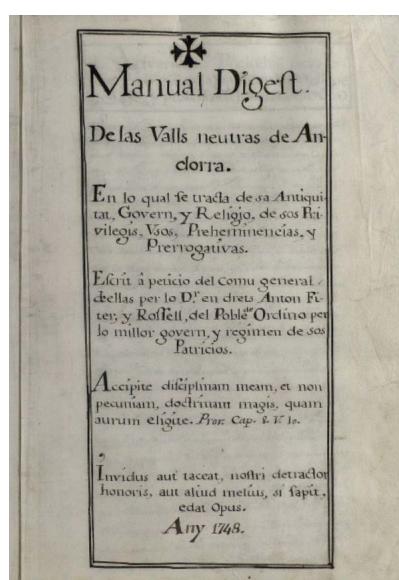


ODD 16: Paix, justice et institutions efficaces

Le préambule de la Constitution de la Principauté d'Andorre rappelle la tradition andorrane de respect des droits fondamentaux de la personne. Comme indiqué, l'objectif principal du texte constitutionnel adopté en 1993 est de « persévéérer dans la promotion de valeurs telles que la liberté, la justice, la démocratie et le progrès social, et de maintenir et de renforcer des relations harmonieuses entre l'Andorre et le reste du monde » et, en particulier, avec les pays voisins, sur la base du respect mutuel, de la coexistence et de la paix.

Bien que l'Andorre ait dû attendre 1993 pour se doter d'une constitution, son histoire et sa tradition démocratique ont toujours assuré le respect des droits de l'homme et surtout de la paix. Depuis sa création au Moyen Âge, l'Andorre n'a jamais eu de forces armées et a toujours maintenu et promu sa neutralité au cœur du continent européen. En 1748, le Dr Anton Fiter i Rossell, dans son *Manual Digest de les Valls Neutres d'Andorra*, fait de la neutralité des vallées d'Andorre l'une des principales maximes à conserver afin d'assurer la préservation de l'État andorran.

[Revenir à la table des matières](#)



Couverture du *Manual Digest de les Valls Neutres d'Andorra* (1748)
Source: Archives Nationales

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

La neutralité naturelle et la défense des droits du peuple du pays ont permis à l'Andorre depuis son adhésion aux Nations Unies et aux autres instances internationales, de toujours défendre les droits de l'homme et les différents mécanismes de sauvegarde des droits civils de sa population. L'un des exemples les plus clairs est la lutte contre la traite des êtres humains.

Lutte contre la traite et la violence contre les personnes, en particulier les enfants (16.2)

La Principauté d'Andorre a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains en 2005 et l'a ratifiée en 2011. Comme tous les États membres de la Convention, l'Andorre s'est engagée à présenter, deux fois déjà, le Rapport sur la mise en œuvre de la Convention. Le premier a été livré en 2014 et le second, et jusqu'à présent le dernier, lors de la 34e réunion plénière du GRETA en mars 2019.

[Revenir à la table des matières](#)

Dans ce deuxième rapport, le GRETA notait les grands progrès que la Principauté avait réalisés dans ce domaine depuis 2014. L'une des avancées les plus reconnues a été l'adoption en 2017 de la loi 9/2017 sur les mesures de lutte contre la traite des êtres humains et la protection des victimes. En 2017, le Service d'attention aux victimes de la traite des êtres humains a été créé, une équipe interdisciplinaire chargée de prendre en charge et d'accompagner les victimes de la traite des êtres humains et de mener des actions de formation des professionnels susceptibles d'intervenir dans de telles affaires et des actions de sensibilisation visant l'ensemble de la population. Depuis 2018, l'Andorre bénéficie également d'un Protocole d'action pour la protection des victimes de la traite des êtres humains, d'un dépliant d'information, et d'un numéro de téléphone spécifique, gratuit et opérationnel 24h/24. Il convient par ailleurs de noter qu'en ce qui concerne les éventuels cas de détection de victimes mineures, ces enfants sont accompagnés à tout moment par des professionnels spécialisés du Service d'Aide à l'Enfance et à l'Adolescence. Cette année, il est prévu d'élaborer un protocole spécifique à l'intention de ce public afin de renforcer le rôle et la capacité des systèmes de protection des plus jeunes victimes de la traite des êtres humains.

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

En 2022, un protocole a été approuvé entre le Service des victimes de la traite des êtres humains et le Service de l'emploi pour établir un circuit clair et précis.

Malgré le bilan positif du premier rapport, le GRETA a reconnu que l'Andorre devait prendre des mesures supplémentaires. Fidèle à la volonté de répondre aux instructions de ce groupe d'experts, l'Andorre continue d'œuvrer à la pleine mise en œuvre de la Convention. Par conséquent, il est prévu d'introduire dans les travaux parlementaires un projet de loi modifiant le Code pénal qui modifiera divers aspects relatifs aux délits liés aux nouvelles technologies. En ce sens, il est jugé nécessaire d'adapter le cadre réglementaire existant à ces nouvelles formes pénales afin de protéger les citoyens et les entreprises du pays contre tout type de cyberattaque, ainsi que d'assurer la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information.

[Revenir à la table des matières](#)

Dans une perspective plus internationale, l'Andorre apporte une contribution financière volontaire au Fonds des Nations Unies pour les victimes de la traite des êtres humains depuis 2021, et en particulier pour les femmes et les enfants. Bien que l'Andorre ait commencé ses contributions à ce fonds en 2021, la lutte contre la violence ou la traite des enfants a longtemps été l'une des priorités du pays. C'est pourquoi l'Andorre est un partenaire majeur d'organismes internationaux tels que le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des enfants dans les conflits armés ou l'UNICEF, entre autres.

Dans un contexte national, l'Andorre dispose de plusieurs mécanismes qui assurent le bien-être des mineurs. Le premier rapport national volontaire d'Andorre a exposé divers aspects qui ont été inclus dans le projet de loi sur les droits de l'enfant et de l'adolescent. Ce projet a été approuvé par le Conseil général le 15 février 2019, approuvant ainsi la **Loi qualifiée 14/2019 du 15 février, sur les droits des enfants et des adolescents**, qui vise d'abord à offrir aux professionnels, aux entités et aux citoyens un ensemble complet de réglementations sectorielles, conformément aux recommandations internationales et qui inclut et actualise également les réglementations qui avaient été approuvées dans le passé. En outre, la Loi 14/2019 stipule que les administrations publiques doivent protéger les enfants et les adolescents de toute forme d'abus, afin d'assurer leur développement sain et complet, en comprenant l'abus comme toute forme de violence, physique ou psychologique, telle que les châtiments corporels, la négligence, les violences

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

sexuelles, la maltraitance, la violence sexiste, domestique ou familiale, et l'exploitation sexuelle et par le travail. Pour faire face à toutes ces situations, elle met l'accent sur une action préventive et une coordination efficace entre les administrations publiques, les services publics et privés et les professionnels compétents et spécialisés dans le domaine, en déterminant une action prioritaire dans la rééducation physique et psychologique et la réinsertion des enfants ou adolescents qui ont été maltraités.

Cette même année 2019, la création de la **Commission Nationale de l'Enfance et de l'Adolescence** a également été approuvée (Décret du 4-12-2019 portant approbation du Règlement de fonctionnement de la CNIA) dont les principaux objectifs sont de coordonner les politiques et les mesures prises par le Gouvernement et les Communes liées aux enfants et aux adolescents; d'évaluer régulièrement et de manière permanente leur situation réelle, notamment l'impact des textes réglementaires, les politiques, les plans, les programmes et les protocoles qui affectent directement ou indirectement leurs droits; et d'élaborer, de coordonner et de développer le **Plan national pour les enfants et les adolescents**.

Le Plan national en cours d'élaboration fixe quatre objectifs dont deux sont « Tous les enfants et les adolescents sont protégés de toute situation à risque » et « Tous les enfants et les adolescents bénéficient d'un environnement sûr et de moments de qualité avec leurs familles ».

Conformément aux objectifs de la loi, et dans le but de créer des outils spécifiques, en 2020, le Protocole d'action et d'intervention dans les situations à risque pour les enfants et les adolescents et le Protocole d'action immédiate pour les situations d'abus sexuels et d'abus physiques envers les enfants ont été approuvés. Ces protocoles ont permis d'organiser les mécanismes de coordination nécessaires pour prévenir la victimisation secondaire chez les enfants et les adolescents, favoriser le dépistage précoce de ces situations par les professionnels et les services liés à l'enfance et à l'adolescence et étendre cette obligation aux citoyens, qui doivent également collaborer dans la détection et la notification de ces situations.

[Revenir à la table des matières](#)

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



Depuis la mise en place de ces protocoles et la formation dispensée aux professionnels intervenant auprès des enfants et des adolescents du pays, il a été possible de détecter un plus grand nombre de signalements de situations à risques effectués par ces derniers.

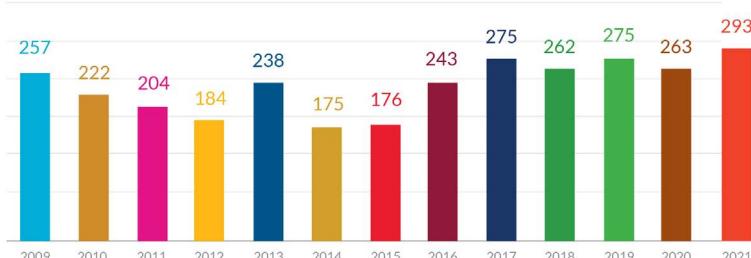
Comme déjà vu dans l'ODD 10, le Ministère des Affaires sociales, de la Jeunesse et de l'Égalité en collaboration avec Andorra Telecom a activé le numéro de téléphone 175, qui est l'un des principaux outils à la disposition des jeunes afin de pouvoir alerter les autorités compétentes sur des situations à risque.

Grâce à la mise en place des nouveaux mécanismes de détection, les services du Ministère des Affaires Sociales, de la Jeunesse et de l'Égalité qui traitent les situations à risque des enfants et des adolescents, le service social de soins primaires concernant l'intervention dans les situations à risque léger et modéré, et le service spécialisé de soins aux enfants et adolescents en situation de risque grave et d'impuissance, ont vu une augmentation de la population prise en charge en 2021. Le service social de soins primaires, en particulier, a vu une augmentation des cas d'environ 32 %.

[Revenir à la table des matières](#)

En ce qui concerne les cas à risque grave, au cours des 10 dernières années, on constate qu'au niveau national, ils ont connu une augmentation relative mais en restant toujours dans les mêmes tranches numériques. La légère augmentation en 2021, qui si elle se confirmait d'ici 2022, pourrait être directement liée aux conséquences éducatives, économiques, sociales et psychologiques de la pandémie de la Covid-19.

Cas des mineurs en situation de risque grave et de négligence



Source: Ministère des Affaires Sociales, de la Jeunesse et de l'Égalité

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**Accès égal et gratuit à la justice (16.3)**

Afin de pouvoir faire face à toutes les situations de violence, de traite des êtres humains ou d'autres violations des droits de l'homme, l'Andorre applique fondamentalement l'un des droits constitutionnels les plus importants : l'accès libre et égal à la justice.

Le titre II de la Constitution andorrane garantit que tous les individus sont égaux devant la loi et ont un accès libre et égal à la justice. En effet, l'article 6 de la Constitution stipule que toute discrimination fondée sur « la naissance, la race, le sexe, l'origine, la religion, l'opinion ou toute autre condition personnelle ou sociale » est constitutionnellement illégale. Le droit à la défense et à l'assistance technique judiciaire est également prévu.

[Revenir à la table des matières](#)

Dans le même ordre d'idées, il est également stipulé que toute personne puisse saisir la Cour européenne des droits de l'homme si toutes les voies de recours nationales ont été épuisées, et le droit à une réclamation individuelle auprès des différents mécanismes des Nations Unies est reconnu.

Malgré la clarté de la Constitution sur l'accès à la justice et tous les organes juridiques disponibles dans le pays, au fil des années, l'Andorre a approuvé plusieurs amendements pour adapter son modèle de justice et tous les instruments connexes pour les adapter à l'évolution de la jurisprudence et des besoins.

L'un des derniers changements majeurs a été l'adoption de la Loi qualifiée de la justice, qui renforce le contrôle et la prévention en matière de corruption des juges et des magistrats. Ainsi, les différentes réformes ont mis à l'ordre du jour les règles et lois du pays pour assurer la lutte contre le blanchiment d'argent et la prévention de la corruption, entre autres.

Lutte contre le blanchiment d'argent, le trafic financier illicite et la corruption pour assurer des institutions efficaces et transparentes (16.4, 16.5 et 16.6)

L'Andorre a connu une évolution économique et démographique sans précédent au cours des 70 dernières années. Cette évolution a impliqué l'adaptation

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

nécessaire pour établir un modèle économique, social et financier adapté aux nouveaux défis du XXI^e siècle.

Il faut rappeler que l'Andorre, jusqu'à la première décennie du XXI^e siècle était considérée comme un paradis fiscal et était inscrite sur diverses listes noires d'organisations internationales telles que l'Union européenne ou l'OCDE. Pour affirmer et expliquer la volonté de la Principauté de devenir un acteur sur la scène internationale, le Gouvernement a dû engager des réformes essentielles au cœur du système financier. Ces changements ont permis à l'Andorre d'être retirée de la liste noire de l'OCDE en 2011 et de ne plus figurer sur aucune liste noire ou grise internationale des paradis fiscaux en 2021.

Pour relever ce défi, le Gouvernement de l'Andorre a dû adopter des lois ou d'autres mécanismes afin d'aligner son nouveau modèle sur les recommandations internationales. Mais si les changements ont été longs, les premiers résultats ont été rapides. L'un des meilleurs exemples a été la signature en 2011 de l'accord monétaire avec l'UE, qui a été l'une des premières étapes vers le processus de négociation d'un éventuel accord d'association en cours entre l'UE et Andorre. La Principauté a dû, non seulement réformer son système fiscal, mais aussi mettre à jour sa législation et ses dispositifs en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et la corruption.

[Revenir à la table des matières](#)

En ce qui concerne la corruption, il convient de noter que l'Andorre a rejoint le Groupe d'États contre la Corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe en 2005. En devenant l'un des membres de ce groupe, l'Andorre a créé l'Unité de prévention et de lutte contre la corruption qui est chargée de mener les initiatives et actions nécessaires pour mettre en œuvre les recommandations que le GRECO présente en Andorre à travers des rapports d'évaluation.

Quant à la lutte contre le blanchiment d'argent, elle est sous le mandat de la cellule de renseignement financier - UIFAND (*Unitat d'Intel·ligència Financera d'Andorra*), qui, malgré trois changements de nom, a conservé sa mission première, qui l'érige en organe compétent pour promouvoir et coordonner les mesures de détection, de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent ou de valeurs, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive. Si sa mission a été définie avec sa création en 2001, la loi 14/2017 a fini

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

par fixer les objectifs de l'UIFAND et renforcer l'engagement de l'Andorre contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Sans aucun doute, l'Andorre a fait des réformes majeures ces dernières années pour assurer sa place en tant que pays moderne, en phase avec les défis actuels, mais surtout elle est devenue un État plus transparent aux yeux de la scène internationale. De plus, cette transformation vers la reconnaissance internationale s'est accompagnée d'une transformation interne pour atteindre les mêmes objectifs de transparence et de responsabilité.

Un pays transparent avec une société participative (16.6, 16.7 et 16.10)

[Revenir à la table des matières](#)

La Constitution définit la Principauté d'Andorre comme une co-principauté parlementaire. Ce régime totalement unique au monde remonte au Moyen Âge avec la signature des « Pareatges » de 1278 et 1288, qui créèrent la Co-Principauté. S'il est traditionnellement établi que la fondation du Conseil Général – institution toujours en vigueur – remonte à 1419, des études récentes établissent que déjà à l'époque des « Pareatges », l'Andorre avait une forme de Parlement. Cette tradition parlementaire presque millénaire explique sans difficulté l'enracinement de la représentativité de la société andorrane dans la prise de décision et indirectement la transparence des institutions nationales et locales.

L'un des meilleurs exemples de l'inclusion de la société andorrane dans la prise de décision est constitué par les différents Conseils de la jeunesse et de l'enfance qui se tiennent au niveau local et national avec le Conseil Général de la jeunesse. Dans ce dernier exemple, 28 jeunes de tous les systèmes éducatifs du pays des classes de troisième ou de quatrième, travaillent à l'élaboration de 6 textes législatifs qui après leur approbation par les jeunes seront étudiés par le corps législatif du pays.

Si la représentation du peuple andorran est assurée par des principes constitutionnels, en 1998 un pas supplémentaire a été franchi pour garantir les droits et libertés des citoyens devant l'administration, et pour les défendre en cas d'impuissance, avec la création de l'institution du « Raonador del Ciutadà ». Cette figure, héritée de l'Ombudsman, existait déjà historiquement à travers les deux personnes élues par le Conseil Général et qui faisaient partie du Tribunal de

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

Corts, la plus haute juridiction du pays. Malgré la tradition historique, la Loi de création et de fonctionnement de l'action de l'ombudsman a définitivement fixé les missions de cette institution. Il convient de noter que depuis 1998, le mandat de l'ombudsman a été élargi à plusieurs reprises afin de pouvoir couvrir explicitement la protection des droits des groupes les plus vulnérables tels que les enfants, les personnes handicapées ou les victimes de racisme et de discrimination suivant les recommandations des Comités de suivi de la mise en œuvre des différentes conventions des Nations Unies relatives à la protection des Droits de l'Homme.

Par ailleurs, l'une des activités les plus importantes de l'ombudsman est la présentation annuelle du [**Rapport**](#) (2020) de ses activités à la Commission Législative de Justice, des Affaires Intérieures et Institutionnelles du Conseil Général. Cet exercice, outre son objectif premier de reddition de comptes, sert principalement à analyser les préoccupations des citoyens qui ont nécessité l'intervention de l'ombudsman tout au long de l'année.

La figure de l'ombudsman garantit que les institutions soient beaucoup plus transparentes et efficaces envers les citoyens.

En parallèle, le Gouvernement et les Mairies ont adopté des politiques pour gagner en transparence et impliquer les citoyens dans le processus d'élaboration des politiques publiques.

En 2019, le Gouvernement d'Andorre a créé le Secrétariat d'État à l'égalité et à la participation citoyenne avec pour principaux objectifs de promouvoir la participation citoyenne et de rapprocher les institutions des citoyens. En 2021, le Ministère des Administrations Publiques et de la Participation Citoyenne est créé et se voit attribuer en matière de participation citoyenne – par l'intermédiaire du Service de la Participation Citoyenne – les fonctions suivantes:

- Créer et gérer des mécanismes, des espaces et des outils de participation qui rapprochent l'activité des institutions et de leurs représentants de la vie quotidienne des citoyens.
- Recueillir les opinions, les perceptions, les contributions, les suggestions, les intérêts et les inquiétudes des citoyens.

[Revenir à la table des matières](#)

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

- Favoriser le débat et la recherche conjointe de solutions aux préoccupations de la société.

- Générer des engagements de concertation et de consensus entre les citoyens et les institutions. Déployer des mécanismes, des programmes pédagogiques et éducatifs pour promouvoir les valeurs démocratiques et civiques.

- Organiser, assister et soutenir toutes les phases de consultation ou de référendum. Organiser, assister, soutenir et assurer le bon fonctionnement de tout processus participatif. Générer et organiser des activités, des journées, des séminaires, des congrès et des conférences.

- Collaborer et participer à des activités, des journées, des conférences, des séminaires, des congrès et des conférences organisés par le Gouvernement et d'autres organismes nationaux ou internationaux.

- Répondre aux citoyens, fournir des informations et des conseils sur la participation citoyenne. Rechercher et établir des modes de collaboration interne, inter-institutionnelle et transversale tant au niveau national qu'international.

- Génération, production, élaboration, recherche, traitement, publication et diffusion de l'information à travers divers canaux pour la présenter dans des ressources documentaires intelligibles, infographiques et accessibles dans divers médias et formats.

- Attention et communication directe vis-à-vis des citoyens. Assurer une attention et une communication directes aux citoyens qui permettent une interaction agile et une augmentation du degré de connaissance des affaires publiques.

D'autre part, un exemple de la volonté de transparence des institutions andorranes est l'adoption le 2 décembre 2021 de la Loi 33/2021, sur la transparence, l'accès à l'information publique et le gouvernement ouvert qui s'articule autour de principes tels que la participation et la collaboration des citoyens dans la

[Revenir à la table des matières](#)

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES

définition des politiques publiques les plus pertinentes, à caractère général et sectoriel, la transparence et l'information du public comme cadre de référence pour permettre l'efficacité du gouvernement ouvert ou le dialogue permanent entre l'administration publique et les citoyens.

À travers cette Loi, la volonté générale d'impliquer davantage la société andorrane dans la prise de décision est clairement exprimée, exhortant les administrations publiques à encourager la participation et la collaboration des citoyens dans la prise de décision publique.

Suivant cette même ligne de travail, la plateforme numérique de participation citoyenne du gouvernement d'Andorre Visc a été utilisée pour rédiger ce rapport, afin de réaliser une enquête auprès de la population andorrane sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030. Comme indiqué dans l'introduction du Rapport, l'enquête a servi à impliquer les citoyens et à transmettre aux Nations Unies une image de la perception de l'état de mise en œuvre de l'Agenda 2030 en Andorre. De plus, ce deuxième rapport national volontaire sert à rendre plus transparente et accessible l'action du Gouvernement, des autorités locales, d'autres institutions publiques, sociales ou privées à toute la population andorrane.

[Revenir à
la table des
matières](#)

16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES**Bonnes pratiques**

De par son histoire, la Principauté d'Andorre se veut fidèle à sa trajectoire de paix, de dialogue et d'intégration de la diversité, dans la construction d'un ordre multilatéral en faveur du développement durable. C'est ainsi, que la Délégation Permanente de la Principauté d'Andorre auprès de l'UNESCO a présenté pour la première fois un projet de décision dans le cadre de la 214ème session du Conseil exécutif de l'UNESCO.

Le projet de décision intitulé « **La route de la paix : dialogue et action pour la tolérance et la compréhension interculturelle** » prétend encourager l'UNESCO et ses États membres à mettre en œuvre des actions concrètes pour promouvoir d'avantage le dialogue interculturel, la non-discrimination, l'égalité, le respect et la tolérance pour une coexistence pacifique au sein des sociétés.

Cette initiative prévoit un programme d'action conçu autour de quatre piliers clés : la recherche, le renforcement de capacités, le plaidoyer public

[Revenir à la table des matières](#)

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



*Revenir à
la table des
matières*

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**ODD 17: Renforcer les Partenariats Mondiaux pour le Développement Durable**

La communauté internationale est bien consciente que les ODD ne seront atteints qu'en renforçant des partenariats mondiaux solides et inclusifs, et en promouvant la coopération au développement. Ainsi, l'ODD 17, qui est au cœur de l'Agenda 2030, définit les moyens de mise en œuvre des autres objectifs et place les partenariats au centre de l'action nationale et internationale.

Le financement de ces actions est une question primordiale, cependant, la situation économique mondiale traverse une situation inédite en raison de la pandémie de la Covid-19. C'est pour cela qu'il est d'autant plus nécessaire de compter sur une coopération internationale robuste, permettant un nouvel élan vers l'accomplissement des objectifs communs.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Coopération internationale andorrane pour le Développement

Le préambule de la Constitution d'Andorre exprime la volonté du peuple andorran " de collaborer et s'employer à toutes les causes communes à l'humanité". Le Gouvernement est donc conscient qu'il est fondamental de miser sur un engagement fort en faveur de la coopération internationale ainsi que des partenariats efficaces et inclusifs à l'échelle mondiale.

Le premier RNV de 2018 détaillait la politique de coopération pour le développement du pays, menée depuis 2005, par le Ministère des Affaires étrangères. Les Objectifs du Millénaire pour le Développement guidaient déjà le Gouvernement à établir les priorités nationales en matière de coopération internationale. Par la suite, et jusqu'à présent, les ODD ont été pleinement intégrés au Plan directeur de coopération internationale pour le développement durable, l'instrument de planification stratégique du Gouvernement d'Andorre en matière de coopération internationale pour le développement et l'aide humanitaire.

Ce Plan est révisé annuellement en fonction des tendances marquées au niveau international en matière de développement et des priorités marquées par le Gouvernement. La politique de coopération internationale au développement se doit d'être rigoureuse, efficace, et axée autour de l'impact

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

réel pour l'accomplissement des ODD. C'est dans cet esprit que, depuis 2017, le Plan directeur s'intitule "Plan directeur de coopération internationale pour le développement durable". Le facteur de durabilité, au sens le plus large est automatiquement pris en compte lors de l'évaluation des projets auxquels le Gouvernement attribue des subventions, c'est aussi le cas des accords bilatéraux concernant des projets de coopération.

Malgré les coûts économiques générés par la pandémie en Andorre, notamment dans les domaines sanitaire et social, le Gouvernement, par l'approbation du Plan directeur de coopération internationale pour le développement durable démontre que la solidarité internationale reste au cœur de la politique andorrane, et qu'il est conscient des difficultés et urgences auxquelles le monde est confronté.

C'est pour cela que le montant du budget alloué à la coopération internationale et à l'aide humanitaire a été maintenu tant en 2020, qu'en 2021 et 2022, malgré les restrictions budgétaires auxquelles le budget de l'Etat est soumis. Ce budget inclut les subventions destinées aux projets d'entités andorranes, les projets bilatéraux, les urgences humanitaires et les contributions volontaires aux divers fonds des organismes internationaux.

En matière de priorités, ces dernières années il a été observé que l'une des difficultés causées par la pandémie a été de maintenir les écoles et centres d'enseignement ouverts. Partout dans le monde, l'organisation de l'enseignement à distance a représenté un défi. Cependant, les populations les plus vulnérables et celles ayant un accès restreint au matériel technologique nécessaire à un enseignement à distance de qualité ont été les principales victimes de cette pandémie.

C'est pourquoi, en 2021, il a été décidé de maintenir les mêmes priorités sectorielles de la coopération internationale andorrane, tout en mettant l'accent sur l'éducation.

[Revenir à
la table des
matières](#)

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Les priorités sectorielles de la coopération en 2021 et 2022 sont:

- L'éducation, **et tout particulièrement l'éducation et la formation des filles et des femmes.**
- Les groupes vulnérables (principalement, enfants, femmes et personnes en situation de handicap).
- L'environnement et la lutte contre le changement climatique avec une attention particulière sur la question de l'eau.
- La santé, ajoutée comme priorité en 2020 en raison de la pandémie de la Covid-19.

Le Ministère des Affaires étrangères, en cohérence avec l'Agenda 2030, a effectivement souhaité mettre l'accent sur **l'éducation et plus particulièrement sur l'éducation et la formation des filles et des femmes**. Les objectifs s'orientent vers la réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre, l'égalité entre les femmes et les hommes, la réduction de la pauvreté et de la faim, l'autonomisation des femmes et la réduction des mariages forcés ou précoces et l'exploitation éventuelle des enfants.

[Revenir à la table des matières](#)

Cette priorité spécifique sera un axe de la politique de coopération pendant deux ans mais également un axe de travail au niveau multilatéral. Les organisations andorranes présentant des projets axés sur ce domaine pourront recevoir en outre une subvention supérieure à celles qui s'octroient habituellement.

En plus des priorités sectorielles, le Gouvernement d'Andorre établit une liste de pays prioritaires, ayant comme objectif d'augmenter l'impact de la coopération au développement de l'Andorre. Cette liste est créée en se basant sur trois critères:

- Les relations bilatérales de l'Andorre, et particulièrement, les pays en voie de développement dans lesquels l'Andorre a déjà effectué des projets de coopération.
- Le statut des pays sur les listes internationalement reconnues, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la liste de pays moins avancés des Nations Unies et la Banque Mondiale, afin de donner la priorité aux pays qui en ont le plus besoin.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

- Les organismes internationaux dont l'Andorre est membre comme l'Organisation Internationale de la Francophonie, la Conférence des Sommets ibéro-américains, le Conseil d'Europe, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe ou la Communauté de Pays de Langue Portugaise (CPLP) dont l'Andorre est Observateur permanent.

Le Plan directeur définit également les trois types de coopération que le Gouvernement d'Andorre met en œuvre, à savoir, la coopération multilatérale, la coopération bilatérale et la coopération triangulaire.

Bien que les trois modèles de coopération soient d'égale importance pour l'Andorre, l'élaboration annuelle d'un budget de coopération et de priorités sectorielles et géographiques permet de développer davantage la coopération bilatérale et, surtout, les subventions destinées aux organisations civiques andorranes. Effectivement, un quart du budget national prévu pour la coopération internationale est destiné à financer les projets de coopération internationale développés par les ONG andorranes.

[Revenir à la table des matières](#)

La collaboration avec les ONG andorranes est essentielle pour le pays puisque celles-ci s'efforcent de diffuser et de faire connaître non seulement leurs projets internationaux mais aussi les différentes réalités sociales, culturelles et économiques des pays où elles collaborent. Ce travail est essentiel pour établir et renforcer un dialogue Nord-Sud équilibré et durable mais aussi pour sensibiliser la société andorrane à des réalités et des cultures différentes et par là-même travailler pour un meilleur dialogue interculturel.

Gardant à l'esprit la sensibilisation, le travail avec les organisations andorranes est une passerelle permettant de faire connaître les ODD, aussi bien auprès de la population andorrane que de la population bénéficiaire des projets. C'est pourquoi, depuis la révision du Plan directeur 2022, le Ministère des Affaires étrangères a franchi une étape supplémentaire dans l'alignement de la coopération internationale sur l'Agenda 2030, en rendant obligatoire pour toutes les entités l'alignement de leurs projets sur deux ODD prioritaires et deux ODD secondaires.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

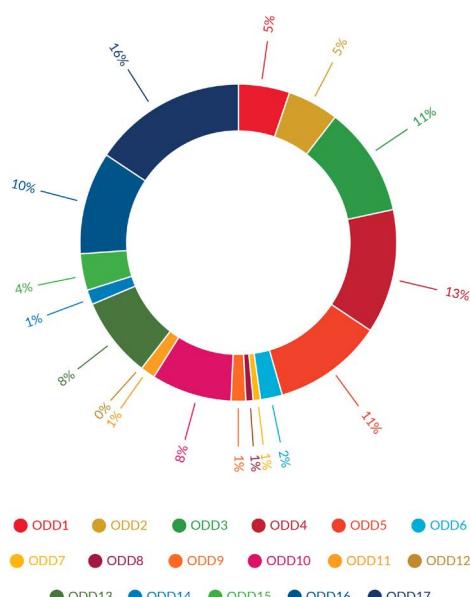


Lors du premier Rapport National Volontaire de 2018, la proportion de subventions, financements et contributions volontaires d'aide au développement avait été calculée et distribuée par ODD. La majorité des projets de coopération internationale de 2017, répondaient, par ordre d'importance, aux ODD 10, 17, 4, 5 et 6. Cette année, les résultats pour la période 2018-2021 seront présentés.

L'étude de ces quatre dernières années manifeste une certaine similarité avec 2017. L'ODD 17 est naturellement le plus représenté tandis que l'ODD 4 est en seconde position. Cette hausse des projets en matière d'éducation s'explique par l'importance de l'ODD 4 pour le pays. Comme le démontrent les résultats de la consultation nationale, l'éducation joue un rôle central en Andorre et influence donc les projets de coopération. Les ODD 3, 5 et 16 suivent de près les ODD 10 et 13 qui ont été les plus présents dans les projets de coopération d'Andorre pour le développement durable. Bien que ces sept ODD soient ceux qui regroupent la majorité des projets, il est important de souligner que tous les projets de coopération de l'Andorre répondent à plusieurs ODD à la fois. Pour faciliter l'étude, seul l'ODD prioritaire de chaque projet a été pris en compte.

[Revenir à la table des matières](#)

Project de coopération pour les ODD



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**Bonne pratique**

L'Andorre accorde beaucoup d'importance au rôle de moteur de la société civile autant en Andorre qu'au niveau international. C'est la raison pour laquelle depuis 2021, l'Andorre est devenue l'un des acteurs du projet "**La société civile francophone engagée avec les Objectifs de Développement Durable**". Il s'agit d'un fonds créé en 2019, suite à une coopération bilatérale entre l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et le Ministère de l'Europe et Affaires étrangères français, qui a pour objectif de financer des projets d'organisations non-gouvernementales de l'espace francophone promouvant le développement des sociétés civiles des pays francophones. Chaque projet se doit de respecter les priorités sectorielles de la coopération internationale de chaque partenaire, l'Agenda 2030 et les principes de l'Accord de Paris. Après deux ans de succès, l'OIF a choisi d'élargir le nombre de partenaires et c'est ainsi que l'Andorre et le Gouvernement du Québec se sont joints à ce projet en 2021 afin de soutenir les initiatives de la société civile francophone en faveur du développement durable.

[Revenir à la table des matières](#)

**Bonne pratique**

L'Andorre est consciente de l'importance des partenariats et des alliances tissées en matière de coopération internationale. Ainsi, dès 2009, l'Andorre et la Principauté de Monaco ont initié une collaboration pour la mise en œuvre de projets de développement. Après divers projets réalisés à Madagascar, le 16 décembre 2020, le Gouvernement d'Andorre a approuvé la signature d'un nouvel accord de collaboration avec le Gouvernement de Monaco, le Gouvernement du Mali et l'ONG Santé Sud Mali pour un projet de trois ans portant sur la Décentralisation de la prise en charge de la Drépanocytose en zones rurales au Mali.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS**Bénévolat**

C'est dans un esprit de solidarité et d'échange de valeurs et d'expériences que le Gouvernement d'Andorre encourage activement le bénévolat, tant au niveau national qu'international. Au niveau national, le bénévolat est très présent parmi la société civile andorrane que ce soit par le biais d'activités sociales, culturelles ou sportives. De plus, le Ministère des Affaires étrangères promeut le volontariat international et le département en charge de la coopération participe régulièrement à des tables rondes et des activités organisées par les entités locales pour donner des informations sur le volontariat. Il participe également à chacune des éditions du Cours sur la coopération organisée annuellement par l'Université d'Andorre en collaboration avec certaines ONG du pays.

La crise sanitaire, sociale et économique provoquée par la Covid-19 a révélé, plus que jamais, la solidarité et la cohésion de la société andorrane, dans laquelle l'empathie et la proximité ont contribué à apporter des réponses aux besoins de la population. La pandémie a mis en évidence que les volontaires sont un élément fondamental de la société, un exemple d'engagement, de dévouement et d'effort. Un des exemples à mentionner en ce sens est celui des bénévoles qui ont uni leurs efforts lors de l'irruption de la pandémie de la Covid-19 en mars 2020 en créant l'Équipe COVID. Il s'agissait d'un groupe de personnes ayant quelques connaissances sanitaires préalables, ou au moins une expérience en matière d'accueil téléphonique, et avait comme objectif de détecter les cas positifs et freiner la contagion. L'équipe s'est agrandie, a acquis des connaissances et les dispositifs technologiques nécessaires comme le programme Pandemius. Le bon fonctionnement et l'utilité de cette équipe de bénévoles a été reconnu et, en novembre 2020, la création du Bureau COVID a été actée par décret.

Il convient aussi de souligner le travail réalisé par la Croix-Rouge andorrane qui, depuis 1980, œuvre pour diminuer les inégalités sociales et promouvoir la solidarité au sein de notre société. Pour développer ses activités au niveau national, la Croix-Rouge andorrane s'appuie principalement sur le travail de ses bénévoles qui permettent la réalisation d'un ample éventail d'activités différentes, toutes orientées à cette lutte contre la pauvreté, le renforcement de la cohésion sociale, la sensibilisation de la population et en particulier des jeunes à la solidarité.

[Revenir à
la table des
matières](#)

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

L'augmentation de l'activité due à la pandémie a entraîné une augmentation des équipes opérationnelles qui comptaient plus de 2000 bénévoles aux moments les plus critiques. Dès le début de la pandémie, les ressources humaines de la Croix-Rouge ont été au cœur de toutes les opérations puisque l'organisation était chargée de gérer les tests de dépistage de SARS-CoV-2 ainsi que la campagne de vaccination.

Au cours de l'année 2021, 10.741 heures de bénévolat ont été effectuées, grâce aux 570 bénévoles actifs durant cette époque, avec le soutien des 92 employés nécessaires pendant la pandémie, nombre qui est ensuite passé à 55.

Le département opérationnel a assuré la continuité des transports permettant de garantir les services indispensables tout en s'occupant du transport des personnes âgées et des personnes dépendantes positives à la Covid-19. Le Centre National de Formations a réalisé, tout au long de l'année, des formations spécifiques de prévention et des risques liés à la Covid-19 en complément des formations habituelles. Les services préventifs ont également repris sur tout le territoire national (ainsi qu'à l'international, selon les besoins et la demande ; installation de tentes, déblaiement de débris et gestion de stoplabs (laboratoires de dépistage)). Afin de répondre aux besoins de certains usagers, le département social de l'organisation a permis à 2.294 personnes de bénéficier d'aides et de services essentiels pendant la pandémie tels que la boutique solidaire, les repas à domicile, l'assistance et le soutien aux travailleurs saisonniers, la livraison de médicaments, les appels et visites de suivi aux personnes âgées et aux personnes dépendantes, entre autres. Les services de Téléassistance et du programme « Toujours accompagné » ont continué à être très appréciés et sollicités.

[Revenir à la table des matières](#)

Fonds de solidarité

Pour pallier la situation provoquée par la Covid-19 en Andorre, le Gouvernement a convenu avec l'association des banques andorraines, Andorran Banking, de mettre à la disposition de chaque banque andorrane un numéro de compte permettant de recevoir des dons. Cette initiative a été lancée après que plusieurs personnes et entreprises ont contacté le gouvernement pour savoir comment elles pouvaient collaborer financièrement et unir leurs forces contre l'urgence sanitaire.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

L'argent collecté grâce à ces dons a été destiné à l'achat de matériel sanitaire et à la mise en place d'actions visant à aider les collectifs les plus vulnérables de la population, ainsi qu'à faire face aux éventuelles dépenses en faveur des associations bénévoles.

En outre, un numéro de téléphone solidaire a été mis en place, en collaboration avec Andorra Telecom, grâce auquel les personnes pouvaient envoyer des SMS pour collaborer financièrement de façon simple et rapide. Le fonds de solidarité a été un succès, récoltant ainsi plus de 2 millions d'euros.

Commerce extérieur

[Revenir à la table des matières](#)

Le commerce extérieur joue un rôle très important dans l'activité économique de l'Andorre. Étant donné le faible poids du secteur industriel du pays, la demande interne de biens dépend fortement des importations des pays voisins. Par conséquent, le pays souffre d'un fort déficit commercial, renforcé par les nombreux touristes attirés par les avantages commerciaux de la Principauté. La demande intérieure est donc beaucoup plus élevée que ce qui serait approprié pour une population de moins de 80 000 habitants.

Comme cela avait déjà été indiqué dans le RNV de 2018, l'Andorre n'a toujours pas mis en œuvre une politique commerciale et des droits douaniers spécifiques pour les pays en voie de développement. Compte tenu des données statistiques des importations en Andorre, cette politique n'est, pour l'instant, pas une mesure envisagée. En effet, les importations en provenance de France et d'Espagne représentent à elles seules 75,6% des importations (2021). Si l'on ajoute les importations en provenance du reste de l'Union européenne, cela représente près de 90% des importations. De ce fait, les importations en provenance des pays du sud sont extrêmement faibles.

Il est important de souligner qu'aucun pays en voie de développement n'a contracté de dette publique avec la Principauté d'Andorre. Ainsi, l'aide publique pour le développement d'Andorre ne pèse pas sur l'endettement des pays en voie de développement et est totalement indépendante de tout intérêt économique direct.

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Le multilatéralisme et l'Andorre

La Principauté d'Andorre s'est toujours engagée en faveur du multilatéralisme inclusif, outil indispensable pour garantir la paix et la résolution pacifique des conflits, condition *sine qua non* pour parvenir à un développement durable, équitable, solidaire et respectueux de l'environnement et de la diversité culturelle. Actuellement, l'Andorre est membre de 27 organisations internationales et observateur de trois autres organisations. La Principauté a su mettre à profit sa position géographique et historique particulière pour devenir membre de différentes organisations régionales ou linguistiques. L'Andorre est, en effet, le seul État à être à la fois membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et du Secrétariat Ibéro-américain (SEGIB) tout en étant un pays observateur au sein de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP). Cela témoigne de l'importance du multilinguisme pour l'Andorre. C'est d'ailleurs pour cela que, cette année, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une résolution sur le multilinguisme portée et négociée par l'Andorre et la Colombie.

Les relations multilatérales ont été particulièrement touchées par la pandémie et par les diverses restrictions résultant des mesures de précaution et de lutte contre la Covid-19. Dès mars 2020, les grandes réunions et les sommets multilatéraux ont été suspendus ou organisés en ligne. S'il est vrai que les organismes internationaux ont su s'adapter à la situation en organisant ces rencontres internationales par voie télématique, l'essence-même de ces rencontres de haut niveau multilatérale a été très nettement altérée par les réunions à distance. En effet, l'absence de contacts directs lors des réunions et rencontres informelles ont difficulté le travail et les négociations multilatérales. Pour les petits états comme l'Andorre, les contacts directs sont essentiels et ne peuvent pas être remplacés par des réunions télématiques. Malgré tout, les facilités apportées par les nouvelles technologies et mises en pratique au cours des deux dernières années marqueront, sans doute, de nouvelles manières de travailler, même dans les relations multilatérales.

[Revenir à la table des matières](#)

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

En dépit de ces difficultés, le Gouvernement d'Andorre a participé, au plus haut niveau, à chacun des grands évènements multilatéraux. De plus, elle a soutenu de manière constante et inconditionnelle le multilatéralisme et les organisations multilatérales à un moment où celles-ci jouent un rôle essentiel, comme, en particulier, l'OMS et le système COVAX d'accès aux vaccins. L'Andorre a, maintes fois, défendu l'accès universel, juste et abordable aux vaccins pour ne laisser personne de côté dans la lutte contre la Covid-19.

**Bonne pratique**

L'Andorre coopère avec ses régions voisines ainsi qu'avec l'ensemble des Pyrénées par le biais des programmes de financement du développement régional de l'Union Européenne INTERREG. Concrètement, il s'agit du programmes SUDOE, qui inclut les pays et régions du sud-ouest occidental de l'UE, et le programme POCTEFA entre l'Espagne, la France et l'Andorre. Ce dernier est géré par la Communauté de travail des Pyrénées, dont l'Andorre est membre depuis 2011. Etant donné que l'Andorre ne fait pas partie de l'UE, elle ne reçoit pas directement de financement des institutions européennes mais peut être bénéficiaire de projets communs qui incluent le territoire andorran, d'études scientifiques générales sur les Pyrénées ou de projets plus spécifiques promus par des entités andorraines. L'Andorre finance alors sa participation à ces projets.

[Revenir à la table des matières](#)

Ces programmes sont actuellement axés sur la période 2021-2027 et un nouvel appel à projets auquel les entités andorraines pourront se présenter est sur le point d'être publié. La nouveauté du programme 21-27 du POCTEFA réside dans la création d'espaces fonctionnels au sein de l'espace Pyrénéen. Les espaces fonctionnels représentent des zones spécifiques dans une zone géographique définie par un ensemble d'interdépendances, de liens et d'interactions.

Conclusions et prochaines étapes

[Revenir à
la table des
matières](#)



Le deuxième Rapport National Volontaire de la Principauté d'Andorre a dressé la carte des efforts du pays pour mettre en œuvre les 17 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. En pleine Décennie d'action pour atteindre les objectifs mondiaux, cette deuxième Révision a supposé une opportunité de renforcer la participation des acteurs non gouvernementaux autour de la réalisation des ODD, afin de matérialiser l'approche multisectorielle de l'Agenda 2030 et accélérer sa mise en œuvre.

Cet examen a mis en lumière l'engagement largement ancré de la population andorrane en faveur du développement durable, comme en témoigne la consultation publique, ainsi que les contributions de toutes les parties impliquées, en particulier les parlementaires, les autorités locales et la société civile. Et c'est justement l'un des principaux progrès accomplis par la Principauté ces dernières années, à savoir une meilleure et croissante appropriation des Objectifs par la population.

Le premier rapport présenté en 2018 avait mis en évidence l'importance de mener un processus de révision participatif et inclusif. C'est ainsi que le pays n'a cessé de développer des mécanismes de consultation nationale, y compris un espace de dialogue et de participation dont l'objectif principal est d'échanger des bonnes pratiques pour avancer vers le développement durable.

Dans ce même contexte, des avancées ont été réalisées sur l'alignement des différentes feuilles de route nationales avec les ODD. En effet, le Plan stratégique national pour la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030, le Plan d'action Horizon 23, l'alignement du budget de l'État avec les ODD ou encore le prochain Plan statistique 2022-2025, constituent quelques exemples de l'intégration concrète des principes de l'Agenda 2030 dans les politiques gouvernementales.

A ce qui précède s'ajoute l'engagement des autres entités publiques et du secteur privé, à travers par exemple les différentes candidatures pour protéger le patrimoine et la biodiversité du pays, l'utilisation d'outils innovant comme EscanerODS.ad, ou même l'intégration des ODD dans les Responsabilités sociales des entreprises.

[Revenir à
la table des
matières](#)



Les avancées susmentionnées, et celles détaillées tout au long du présent rapport, représentent l'effort conjoint des acteurs publics, privés et de la société civile vers un modèle de développement durable qui intègre les dimensions sociales, économiques et environnementales, sans laisser personne de côté. De nouvelles initiatives doivent cependant être mises en place pour alimenter cet élan afin de maintenir et de renforcer l'intérêt de toutes les parties prenantes.

Il était également important de prendre en compte la situation sanitaire des deux dernières années, qui a supposée sans aucun doute un défi et une opportunité pour la planète. La pandémie de la Covid-19 a pesé largement sur l'économie et son impact social s'est révélé considérable. Les mesures nécessaires prises par le Gouvernement pour protéger la santé publique ainsi que pour remédier aux graves conséquences économiques ont atténué l'impact négatif de la croissance du pays.

[Revenir à
la table des
matières](#)

En ce sens, le Gouvernement n'a cessé de mettre en œuvre des actions dans différents domaines pour renforcer la capacité de consommation, permettre la récupération du pouvoir d'achat des foyers et promouvoir une économie circulaire et durable. C'est ainsi que le 9 juin 2022, le Parlement a approuvé le projet de Loi de mesures pour améliorer le pouvoir d'achat des citoyens, qui sera financé par un budget extraordinaire d'environ 10 millions d'euros.

L'approbation de ce texte complète l'ensemble des actions que le Gouvernement a promues tout au long des deux dernières années pour accompagner la population dans le contexte actuel, marqué par l'augmentation du coût de la vie. Le document précise les mesures concernant les salaires, les pensions, les taxes appliquées aux produits d'hygiène féminine et la production d'énergies renouvelables propres. De même, il est prévu un nouvel appel d'aide au logement, une prolongation de la dotation du Plan Renova de 1,5 million d'euros, davantage de facilités pour accéder aux aides à la scolarité obligatoire et à l'enseignement supérieur, la réduction du prix du transport scolaire et la réduction du prix du carburant pour le secteur des transports.

Pour compléter toutes ces actions, la gratuité des transports publics entrera en vigueur le 1er juillet prochain pour une durée initiale de 6 mois, en tant que projet pilote. Une mesure de grande importance qui symbolise la transformation verte du pays et répond à l'urgence sociale et écologique.



Par ailleurs, l'accès à un logement abordable étant l'un des principaux problèmes du pays, un nouveau projet de loi urgent sur le logement sera publié dans les prochaines semaines.

Dans un scénario post-Covid-19, l'Agenda 2030 doit servir de guide pour une réactivation au niveau mondial, en mettant l'accent sur les ODD les plus touchés, en gardant toujours à l'esprit que toute stratégie de relance doit intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales. L'Andorre poursuivra résolument la voie de la transformation socio-environnementale exposée dans ce rapport, comme envisagé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et plaidera en faveur de cette voie dans les organisations et conférences internationales. Les défis mondiaux que la pandémie a considérablement exacerbés requièrent une réponse concertée des États et de nos institutions internationales, en particulier des Nations Unies.

Ce deuxième Rapport National Volontaire a ainsi permis de constater le niveau d'aboutissement des Objectifs par l'Andorre. Il a également révélé le chemin qu'il reste à parcourir, même si le bilan est très positif. Les nouvelles synergies insufflées par ces mois de travail et de sensibilisation sur les ODD sont un message d'espoir pour une mise en œuvre réussie de l'Agenda 2030 en Andorre.

[Revenir à
la table des
matières](#)

Annexes

*Revenir à
la table des
matières*



Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

[Revenir à
la table des
matières](#)

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2018	2019	2020	2021
1.1. D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar des États-Unis par jour)	1.1.1. Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)	%	Total	0%	0%	0%	0%
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	1.2.1. Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	%	Total	12,8%	13,4%	13,0%	:
	1.2.2. Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	%	Total	15,7%	18,1%	17,2%	:
1.3. Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1. Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)		:	:	:	:	:
1.4. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	1.4.1. Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	%	Total	100%	100%	100%	100%
	1.4.2. Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers a) de documents légalement authentifiés et b) qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type		:	:	:	:	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2018	2019	2020	2021
1.5. D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	1.5.1. Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	:	:	:	:	:	:
	1.5.2. Pertes économiques directement attribuables à des catastrophes par rapport au produit intérieur brut mondial (PIB)	:	:	:	:	:	:
	1.5.3. Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	:	:	:	:	:	:
	1.5.4. Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale	:	:	:	:	:	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2018	2019	2020	2021
1.a. Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1.a.1. Total des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté, tous donateurs confondus, exprimé en proportion du revenu national brut du pays bénéficiaire		:	:	:	:	:
	1.a.2. Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)	%	Dépense publique en santé	17,3%	17,3%	18,8%	:
		%	Dépense publique en éducation	15,1%	14,8%	14,1%	:
		%	Dépense publique en protection sociale	25,9%	26,7%	28,3%	:
1.b. Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1.b.1. Dépenses sociales publiques favorables aux pauvres	Millions d'euros	Dépense publique en protection sociale	188,6	204,4	228,6	:

Source: Département des statistiques
 := not available



Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

*Revenir à
la table des
matières*



Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2018	2019	2020	2021
3.1. D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	3.1.1. Taux de mortalité maternelle		Quinquennat	0	0	0	0
	3.1.2. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié			100%	100%	100%	100%
3.2. D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	3.2.1. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans			:	:	:	:
	3.2.2. Taux de mortalité néonatale	(nombre de morts de 0 à 27 jours/nés vivants) x 1.000	Femme; Quinquennat	1,3 (2 morts)	1,4 (2 morts)	1,4 (2 morts)	:
	3.2.2. Taux de mortalité néonatale	(nombre de morts de 0 à 27 jours/nés vivants) x 1.000	Femme; Quinquennat	0,6 (1 morts)	1,3 (2 morts)	2,1 (3 morts)	:

[Revenir à la table des matières](#)

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2018	2019	2020	2021
3.3. D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	3.3.1. Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque			:	:	:	:
	3.3.2. Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants			:	:	:	:
	3.3.3. Incidence du paludisme pour 1 000 habitants			:	:	:	:
	3.3.4. Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants			:	:	:	:
	3.3.5. Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires			:	:	:	:
3.4. D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.1. Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques			:	:	:	:
	3.4.2. Taux de mortalité par suicide		Femme Cause 71; Quinquennat	4,2 (8 morts)	5,2 (10 morts)	4,1 (8 morts)	:
	3.4.2. Taux de mortalité par suicide		Homme Cause 71; Quinquennat	8,5 (17 morts)	8,9 (18 morts)	8,8 (18 morts)	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2018	2019	2020	2021
3.5. Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	3.5.1. Couverture des interventions thérapeutiques (services pharmacologiques, psychosociaux, services de désintoxication et de postcure) pour les troubles liés à la toxicomanie			:	:	:	:
	3.5.2. Consommation d'alcool (en litres d'alcool pur) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile			:	:	:	:
3.6. D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	3.6.1. Taux de mortalité lié aux accidents de la route		Femme Cause 66; Quinquennat	2,6 (5 morts)	2,1 (4 morts)	2,0 (4 morts)	:
	3.6.1. Taux de mortalité lié aux accidents de la route		Homme Cause 66; Quinquennat	7,5 (15 morts)	6,4 (13 morts)	7,3 (15 morts)	:
3.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1. Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale		:	:	:	:	:
	3.7.2. Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge		Entre 10 et 14 ans; Quinquennat	0	0	0	:
	3.7.2. Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge		Entre 15 et 19 ans; Quinquennat	2,9	2,8	2,3	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2018	2019	2020	2021
3.8. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	3.8.1. Couverture des services de santé essentiels	:	:	:	:	:	:
	3.8.2. Proportion de la population consacrant une grande part de ses dépenses ou de ses revenus domestiques aux services de soins de santé	:	:	:	:	:	:
3.9. D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	3.9.1. Taux de mortalité attribuable à la pollution de l'air dans les habitations et à la pollution de l'air ambiant	:	:	:	:	:	:
	3.9.2. Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)	:	:	:	:	:	:
	3.9.3. Taux de mortalité attribuable à un empoisonnement accidentel	:	:	:	:	:	:
3.a. Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3.a.1. Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les personnes de 15 ans ou plus (taux comparatifs par âge)	:	:	:	:	:	:
3.b. Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	3.b.1. Proportion de la population cible ayant reçu tous les vaccins prévus par le programme national	:	:	:	:	:	:
	3.b.2. Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base	:	:	:	:	:	:
	3.b.3. Proportion des établissements de santé disposant constamment d'un ensemble de médicaments essentiels à un coût abordable	:	:	:	:	:	:



Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2018	2019	2020	2021
3.c. Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	3.c.1. Densité et répartition du personnel de santé	:	:	:	:	:	:
3.d. Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	3.d.1. Application du Règlement sanitaire international (RSI) et degré de préparation aux urgences sanitaires	:	:	:	:	:	:
	3.d.2. Pourcentage de septicémies causées par un organisme résistant aux antimicrobiens donné	:	:	:	:	:	:

Source: Département des statistiques
:= not available

[Revenir à la table des matières](#)



Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

*[Revenir à
la table des
matières](#)*



Objectif 4: Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
4.1. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles	4.1.1. Proportion d'enfants et de jeunes a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe	% 	Primaire - Femmes	95%	94%	95%	93%	92%	91%	92%
			Primaire - Hommes	95%	94%	93%	94%	94%	92%	93%
			Primaire - Total	95%	94%	94%	94%	93%	91%	92%
		% 	Secondaire - Femmes	91%	91%	94%	91%	92%	94%	93%
			Secondaire - Hommes	95%	94%	97%	93%	91%	95%	91%
			Secondaire - Total	93%	92%	95%	92%	92%	94%	92%
		% 	Baccalauréat et FP - Femmes	91%	83%	81%	83%	80%	84%	84%
			Baccalauréat et FP - Hommes	83%	86%	79%	72%	79%	77%	83%
			Baccalauréat et FP - Total	86%	84%	80%	77%	79%	79%	84%
	4.1.2. Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire)	%	Population selon le niveau d'instruction - Primaire	:	23,8%	25,9%	25,1%	22,7%	19,4%	:
			Population selon le niveau d'instruction - Secondaire	:	21,5%	22,6%	22,9%	22,9%	22,0%	:
			Population selon le niveau d'instruction - Baccalauréat et FP	:	12,6%	13,4%	15,3%	18,4%	20,5%	:

[Revenir à la table des matières](#)

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
4.2. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	4.2.1. Proportion d'enfants âgés de 24 à 59 mois dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe 4.2.2. Taux de participation à des activités d'apprentissage organisées (un an avant l'âge officiel de scolarisation dans le primaire), par sexe	%								
		%	Maternelle - Femmes	89%	87%	88%	91%	90%	90%	86%
		%	Maternelle - Hommes	90%	91%	88%	92%	91%	89%	84%
		%	Maternelle - Total	90%	89%	88%	92%	91%	90%	85%
4.3. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	4.3.1. Taux de participation des jeunes et des adultes à un programme d'éducation et de formation scolaire ou non scolaire au cours des 12 mois précédents, par sexe	%		:	:	:	:	:	:	:
4.4. D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	4.4.1. Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence	%		:	:	:	:	:	:	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
4.5. D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	4.5.1. Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés	%	Système éducatif andorran - Femmes	48%	47%	48%	48%	48%	48%	48%
		%	Système éducatif andorran - Hommes	52%	53%	52%	52%	52%	52%	52%
		%	Système éducatif andorran - Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
		%	Système éducatif espagnol - Femmes	47%	49%	48%	48%	48%	48%	48%
		%	Système éducatif espagnol - Hommes	53%	51%	52%	52%	52%	52%	52%
		%	Système éducatif espagnol - Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
		%	Système éducatif français - Femmes	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
		%	Système éducatif français - Hommes	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%
		%	Système éducatif français - Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
4.6. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	4.6.1. Proportion de la population d'un groupe d'âge donné ayant les compétences voulues à au moins un niveau d'aptitude fixé a) en alphabétisme et b) arithmétique fonctionnels, par sexe	%	Alphabétisation - Femmes	97%	97%	97%	97%	97%	97%	:
		%	Alphabétisation - Hommes	97%	97%	97%	97%	97%	97%	:
		%	Alphabétisation - Total	97%	97%	97%	97%	97%	97%	:
		%	Arithmétique fonctionnels	:	:	:	:	:	:	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
4.7. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	4.7.1. Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants	%		:	:	:	:	:	:	:
4.a. Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1. Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité ; b) Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable ; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]	%		:	:	:	:	:	:	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
4.b. D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	4.b.1. Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation	€	Crédits	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Nº	Crédits	0	0	0	0	0	0	0
		€	Bourses	987.747,31 €	1.200.265,19 €	1.283.484,79 €	1.243.229,60 €	1.239.646,52 €	1.298.021,00 €	1.396.000,12 €
		Nº	Bourses	216	278	300	288	281	286	311
		€	Prix nationaux à l'éducation	86.972,36 €	87.220,56 €	93.431,61 €	98.686,01 €	75.795,05 €	69.771,29 €	36.581,18 €
		Nº	Prix nationaux à l'éducation	16	17	17	17	18	19	13
4.c. D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.	4.c.1. Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire ; b) le cycle primaire ; c) le premier cycle du secondaire ; d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné.	%	Nous pouvons assurer que tous les enseignants ont la formation et ses accréditations mais nous n'avons pas le détail du niveau (préscolaire, cycle primaire, secondaire,...).	:	:	:	:	:	:	:



Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau

*Revenir à
la table des
matières*

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
6.1. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	6.1.1. Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	%	% de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	6.2.1. Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	%	% de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
6.3. D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	6.3.1. Proportion des eaux usées traitées sans danger	%	% des eaux usées traitées sans danger	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	6.3.2. Proportion des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	%	% des plans d'eau dont la qualité de l'eau ambiante est bonne	:	86%	86%	84%	86%	95%	100%
6.4. D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.1. Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	Euro/m3	Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	:	:	:	:	:	:	:
	6.4.2. Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	%	Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	35%	35%	31%	33%	26%	32%	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
6.5. D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1. Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	Moyenne	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	:	:	36%	:	:	36%	:
	6.5.2. Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	%	% de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	4%	4%	4%	4%	4%	4%	4%
6.6. D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	6.6.1. Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau	%	Variation de l'étendue des écosystèmes tributaires de l'eau	:	:	:	:	:	:	:
6.a. D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.a.1. Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics	Euro €	Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics	:	:	:	:	:	:	:
6.b. Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1. Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement	%	Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement	:	:	:	:	:	:	:

Source: Département des statistiques
:= not available

[Revenir à la table des matières](#)



Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

[Revenir à
la table des
matières](#)



Objectif 7: Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

Source: Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et du Développement durable
:= not available

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
7.1. D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	7.1.1. Proportion de la population ayant accès à l'électricité	%	% de la population ayant accès à l'électricité	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	7.1.2. Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	%	% de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	:	:	49%	:	:	:	:
7.2. D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	7.2.1. Part de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	%	% de l'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie	:	:	12%	:	:	:	:
7.3. D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	7.3.1. Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]		Intensité énergétique [rapport entre énergie primaire et produit intérieur brut (PIB)]	107	107	105	:	:	:	:
7.a. D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie	7.a.1. Flux financiers internationaux à destination des pays en développement à l'appui de la recherche-développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides	Euro €	Flux financiers internationaux à destination des pays en développement à l'appui de la recherche-développement dans le domaine des énergies propres et de la production d'énergie renouvelable, notamment au moyen de systèmes hybrides	:	:	:	:	:	:	:
7.b. D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	7.b.1. Investissements dans l'efficacité énergétique en proportion du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable	%	Investissements dans l'efficacité énergétique en proportion du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable	:	:	:	:	:	:	:

[Revenir à la table des matières](#)



Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

[Revenir à la table des matières](#)

Objectif général	Objectif désagrégée	Unité	Indicateur	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
8.1. Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés	8.1.1. Taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant	%			1,4	3,7	0,3	1,6	2	-11,2	8,9
8.2. Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1. Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi				:	:	:	:	:	:	:
8.3. Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers	8.3.1. Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, par secteur et par sexe				:	:	:	:	:	:	:
8.4. Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à disso- cier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière	8.4.1. Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB				:	:	:	:	:	:	:
	8.4.2. Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB				:	:	:	:	:	:	:

Objectif général	Objectif désagrégée	Unité	Indicateur	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
8.5. D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1. Rémunération horaire moyenne des salariés, par sexe, profession, âge et situation au regard du handicap	€/h	Moyenne horaire	Femme	:	:	9,26	9,36	:	11,7	13,1
	8.5.1. Rémunération horaire moyenne des salariés, par sexe, profession, âge et situation au regard du handicap	€/h	Moyenne horaire	Homme	:	:	10,73	11,28	:	13,7	15,0
	8.5.2. Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	%	15 ans et plus	Femme	2,9	2,7	1,6	1,8	1,4	3,2	3,4
	8.5.2. Taux de chômage, par sexe, âge et situation au regard du handicap	%	15 ans et plus	Homme	4,2	3,3	1,9	1,3	2,1	2,5	2,5
8.6. D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	8.6.1. Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi ni formation				:	:	:	:	:	:	:
8.7. Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	8.7.1. Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge				:	:	:	:	:	:	:

Objectif général	Objectif désagrégée	Unité	Indicateur	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
8.8. Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire	8.8.1. Nombre d'accidents du travail mortels et non mortels par 100 000 travailleurs, par sexe et statut au regard de l'immigration				:	:	:	:	:	:	:
	8.8.2. Niveau de respect des droits du travail (liberté d'association et droit de négociation collective) au niveau national, eu égard aux textes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et à la législation nationale, par sexe et statut migratoire				:	:	:	:	:	:	:
8.9. D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.1. PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance				:	:	:	:	:	:	:
8.10. Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	8.10.1. a) Nombre de succursales de banques commerciales pour 100 000 adultes et b) nombre de distributeurs automatiques de billets pour 100 000 adultes				:	:	:	:	:	:	:
	8.10.2. Proportion d'adultes (15 ans ou plus) possédant un compte dans une banque ou dans une autre institution financière ou faisant appel à des services monétaires mobiles				:	:	:	:	:	:	:

Objectif 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Objectif général	Objectif désagrégée	Unité	Indicateur	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
8.a. Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	8.a.1. Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce				:	:	:	:	:	:	:
8.b. D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	8.b.1. Existence d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi des jeunes, qu'il s'agisse d'une stratégie à part entière ou d'une composante d'une stratégie nationale de promotion de l'emploi, et application de cette stratégie				:	:	:	:	:	:	:

Source: Département des statistiques
:= not available

11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES



Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

*[Revenir à
la table des
matières](#)*

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
11.1. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1. Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	%		:	:	:	:	:	:	:
11.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées	11.2.1. Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap	Nombre personnes	Personnes qui utilisent les transports publics	2.330.046	2.838.369	2.951.904	3.234.357	3.345.224	2.641.763	2.398.431
		%	Réduction que s'appliquaient aux personnes handicapées et aux plus de 65 ans	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
		Euro €	Montant investi à le transport des personnes handicapées ("Carte bleue")	95.718 €	90.571 €	96.143 €	121.455 €	130.991 €	100.524 €	89.223 €
		Euro €	Montant investi à le transport des personnes aux plus de 65 ans ("Carte magne")	480.253 €	488.884 €	590.484 €	610.000 €	672.625 €	350.379 €	289.491 €
		%	Réduction que s'appliquaient aux élèves de l'enseignement secondaire	:	:	76%	76%	76%	76%	76%
		%	Réduction que s'appliquaient aux étudiants de l'enseignement supérieur	:	:	90%	90%	90%	90%	90%

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
11.3. D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays	11.3.1. Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique	Ratio	Données non disponibles	:	:	:	:	:	:	:
	11.3.2. Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	Euro €	Il y a un objectif à cet effet (au niveau national) pas au niveau de la paroisse	:	:	200.000 €	:	300.000 €	:	:
11.4. Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial	11.4.1. Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau d'administration (national, régional et local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement/investissement) et type de financement privé (dons en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage)	Euro €		:	:	:	:	:	:	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
11.5. D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable	11.5.1. Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes 11.5.2. Pertes économiques directes mesurées par rapport au PIB mondial, dommages causés aux infrastructures critiques et nombre de perturbations des services de base résultant de catastrophes 11.5.2. Pertes économiques directes mesurées par rapport au PIB mondial, dommages causés aux infrastructures critiques et nombre de perturbations des services de base résultant de catastrophes	Nombre de personnes % %	Personnes décédées, disparues ou touchées lors de catastrophes pour 100 000 personnes Sur GDP, current prices Sur GDP, current prices (purchasing power parity)	0	0	0	0	0	0	0

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
11.6. D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets	11.6.1. Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville	%	% de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville	:	:	100%	100%	100%	100%	100%
	11.6.2. Niveau moyen annuel de particules fines (PM 2,5 et PM 10, par exemple) dans les villes, pondéré en fonction du nombre d'habitants	Microns par mètre cube	PM2.5	11,3	11,5	10,3	9,9	10,2	9,7	11,7
			PM10	20,5	19,4	18,9	18,9	18,9	17,7	23,1
11.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs	11.7.1. Proportion moyenne de la surface urbaine construite consacrée à des espaces publics, par sexe, âge et situation au regard du handicap	%	Données non disponibles	:	:	:	:	:	:	:
	11.7.2. Proportion de personnes victimes de harcèlement physique ou sexuel, par sexe, âge, situation au regard du handicap et lieu des faits (au cours des 12 mois précédents)	%		:	:	:	:	:	:	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
11.a. Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	11.a.1. Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, selon la taille de la ville	%		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
11.b. D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	11.b.1. Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	%		100% (Oui)						
	11.b.2. Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale	%		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
11.c. Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux	11.c.1. Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économies en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux	%		:	:	:	:	:	:	:

Source: Département des statistiques
:= not available

[Revenir à la table des matières](#)



Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

[Revenir à la table des matières](#)

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
12.1. Mettre en œuvre le Cadre décentral de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement	12.1.1. Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales	%	Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales	:	:	:	:	:	:	:
12.2. D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	12.2.1. Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB	Euro €	Emprise matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB	:	:	:	:	:	:	:
	12.2.2. Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	Euro €	Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	:	:	:	:	:	:	:
12.3. D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte	12.3.1. Indice mondial des pertes alimentaires	Indice		:	:	:	:	:	:	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
12.4. D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	12.4.1. Nombre de parties aux accords internationaux multilatéraux sur l'environnement relatifs aux substances chimiques et autres déchets dangereux ayant satisfait à leurs engagements et obligations en communiquant les informations requises par chaque accord	Nombre de parties		:	:	:	:	:	:	:
	12.4.2. Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement	%	Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement	:	:	:	:	:	:	:
12.5. D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	12.5.1. Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés	%	% de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés	51%	49%	48%	50%	48%	47%	47%
12.6. Encourager les entreprises, en particulier les grandes entreprises et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	12.6.1. Nombre de sociétés publant des rapports sur la viabilité	Nombre entreprises	Nombre de sociétés publant des rapports sur la viabilité	:	:	:	:	:	:	:
12.7. Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	12.7.1. Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	%	Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	:	:	:	:	:	:	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
12.8. D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	12.8.1. Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants	%		:	:	:	:	:	:	:
12.a. Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12.a.1. Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de recherche-développement consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles	Euro €		:	:	:	:	:	:	:
12.b. Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	12.b.1. Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus	Nombre de stratégies		:	:	:	:	:	:	:
12.c. Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées	12.c.1. Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles	%	Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles	:	:	:	:	:	:	:



Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

*Revenir à
la table des
matières*

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
13.1. Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	13.1.1. Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	Nombre	Nombre de pays ayant adopté et mis en place des stratégies nationales de réduction des risques, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)	100% (Oui)						
	13.1.2. Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	Personnes	Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100 000 personnes	0	0	0	0	0	0	0
13.2. Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	13.2.1. Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)	Nombre	Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)	:	:	100% (Oui)				

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
13.3. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	13.3.1. Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide	Nombre		:	:	:	:	:	:	:
	13.3.2. Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les activités en faveur du développement	Nombre		:	:	:	:	:	:	:
13.a. Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	13.a.1. Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année, de 2020 à 2025, au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars	Euro €		:	:	:	:	:	:	:
13.b. Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés	13.b.1. Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités	Nombre		:	:	:	:	:	:	:



Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

[Revenir à
la table des
matières](#)



Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauprissement de la biodiversité

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
15.1. D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1. Surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre	%		40%	40%	40%	40%	40%	40%	40%
	15.1.2. Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui se trouvent dans des aires protégées (par type d'écosystème)	%		37%	37%	37%	37%	37%	37%	37%
15.2. D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial	15.2.1. Progrès vers la gestion durable des forêts	%		:	:	:	:	:	:	:
15.3. D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres	15.3.1. Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre	%		:	:	:	:	:	:	:
15.4. D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable	15.4.1. Sites importants pour la biodiversité des montagnes qui se trouvent dans des aires protégées	%		37%	37%	37%	37%	37%	37%	37%
	15.4.2. Indice de couvert végétal montagneux	Indice		:	:	:	:	:	:	:

[Revenir à la table des matières](#)



Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauprissement de la biodiversité

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
15.5. Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauprissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	15.5.1. Indice de la Liste rouge	Indice		:	:	:	:	:	:	:
15.6. Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale	15.6.1. Nombre de pays ayant adopté des cadres législatifs, administratifs et opérationnels destinés à assurer un partage juste et équitable des bénéfices	Nombre		:	:	:	:	:	:	:
15.7. Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	15.7.1. Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages	%		:	:	:	:	:	:	:
15.8. D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires	15.8.1. Proportion de pays ayant adopté une législation nationale pertinente et allouant des ressources suffisantes à la prévention ou au contrôle des espèces exotiques envahissantes	%		:	:	:	:	:	:	:

[Revenir à la table des matières](#)



Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauprissement de la biodiversité

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
15.9. D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité	15.9.1. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020	%		:	:	:	:	:	:	:
15.a. Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	15.a.1. Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes	%		:	:	:	:	:	:	:
15.b. Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	15.b.1. Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes	%		:	:	:	:	:	:	:
15.c. Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance	15.c.1. Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages	%		:	:	:	:	:	:	:

Source: Département des statistiques
:= not available

[Revenir à la table des matières](#)



17 PARTENARIATS POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS



Objectif 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

*Revenir à
la table des
matières*

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
17.1. Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1. Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source	%	Impôts directs	2,71%	3,17%	2,68%	3,10%	3,12%	3,46%	:
		%	Impôts indirects	10,70%	11,11%	11,03%	10,58%	10,18%	8,65%	:
		%	Honoraires et autres revenus	1,15%	0,94%	1,01%	0,93%	1,17%	0,92%	:
		%	Transferts courants	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,14%	:
		%	Revenu patrimonial	0,94%	1,54%	1,21%	1,25%	1,20%	2,57%	:
		%	Aliénation de vrais investissements	0,00%	0,00%	0,01%	0,00%	0,00%	0,00%	:
		%	Transferts de capital	0,04%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	:
		%	Actifs financiers	0,08%	0,15%	0,21%	0,13%	0,01%	0,09%	:
		%	Passifs financiers	15,29%	27,75%	19,68%	8,49%	13,26%	22,16%	:
	17.1.2. Proportion du budget national financé par les impôts nationaux	%	Dépenses budgétaires (courantes et en capital)	404.014.713,41 €	416.196.883,77 €	414.271.862,25 €	434.539.465,18 €	438.835.366,89 €	503.133.635,02 €	:
		%	Impôts directs / indirects	337.321.314,31 €	373.663.175,00 €	364.192.215,55 €	372.602.441,26 €	375.099.288,15 €	306.530.666,86 €	:
		%	Impôt directs/indirects sur Dépenses budgétaires (courant et en capital)	83,49%	89,78%	87,91%	85,75%	85,48%	60,92%	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
17.2. Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 pour cent et 0,20 pour cent à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 pour cent de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	17.2.1. Aide publique au développement nette, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	%		:	:	:	:	:	:	:
17.3. Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	17.3.1. Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total	%		:	:	:	:	:	:	:
	17.3.2. Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total	%		:	:	:	:	:	:	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
17.4. Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allégement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	17.4.1. Service de la dette en proportion des exportations de biens et services	%	Dette publique	1.029,8 M€	1.040,1M€	1.005,3M€	990,4M€	996,7M€	1.171,7M€	nd
			Marchandises d'exportation	80.605.001,48 €	90.774.466,76 €	106.223.400,65 €	112.245.678,62 €	113.795.045,82 €	143.491.081,31 €	140.867.637,60 €
		%	Dette publique / Marchandises d'exportation	1277%	1147%	946%	882,4%	875,9%	816,6%	nd
17.5. Adopter et mettre en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	17.5.1. Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	Nombre	:	:	:	:	:	:	:	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
17.6. Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	17.6.1. Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération	Nombre	Sondage TIC Foyers : foyers ayant accès à Internet	:	:	:	:	:	:	:
	17.6.2. Abonnements à une connexion à Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion			:	:	94,5%	:	95,7%	:	96,9%
17.7. Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	17.7.1. Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement	%		:	:	:	:	:	:	:
17.8. Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications	17.8.1. Proportion de la population utilisant Internet	%	Sondage TIC foyers : Personnes ayant utilisé Internet au cours des trois derniers mois	:	:	91,6%	:	93,2%	:	97,0%

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
17.9. Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	17.9.1. Valeur en dollars de l'aide financière et technique promise aux pays en développement (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire)	Euro €		:	:	:	:	:	:	:
17.10. Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	17.10.1. Moyenne mondiale pondérée des taux de droits de douane	%		:	:	:	:	:	:	:
17.11. Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	17.11.1. Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales	%		:	:	:	:	:	:	:
17.12. Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	17.12.1. Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement	%		:	:	:	:	:	:	:

[Revenir à la table des matières](#)

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
17.13. Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	17.13.1. Tableau de bord macroéconomique	Nombre	PIB nominal (en millions d'euros)	2.514,51	2.616,86	2.655,76	2.725,27	2.818,42	2.531,09	2.815,42
		Nombre	PIB réel (en millions d'euros))	2.479,73	2.571,72	2.580,62	2.621,62	2.674,46	2.375,35	2.587,93
		Nombre	PIB ppp (en millions de dollars)	3.299,49	3.577,63	3.651,20	3.847,88	4.120,19	3.788,53	:
17.14. Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	17.14.1. Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Nombre	:	:	:	:	:	:	:	:
17.15. Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable	17.15.1. Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays	%	:	:	:	:	:	:	:	:
17.16. Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable	17.16.1. Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable	%	:	:	:	:	:	:	:	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
17.17. Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	17.17.1. Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile	Euro €	Subventions (APP et SC) accordées par le gouvernement	1.480.080,56 €	1.670.375,41 €	2.271.379,62 €	:	:	:	:
		Euro €		\$1.643.481,45	\$1.848.687,99	\$2.565.500,57	:	:	:	:
17.18. D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	17.18.1. Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	%		:	:	:	:	:	:	:
	17.18.2. Nombre de pays dotés d'une législation nationale relative à la statistique conforme aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	:		:	:	:	:	:	:	:
	17.18.3. Nombre de pays dotés d'un plan statistique national intégralement financé et en cours de mise en œuvre, par source de financement	Nombre		:	:	:	:	:	:	:

Objectif général	Indicateurs	Unité	Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
17.19. D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	17.19.1. Valeur (en dollars) de l'ensemble des ressources allouées au renforcement des capacités statistiques des pays en développement	Euro €	Budget du Département des Statistiques	739.750,54 €	1.208.044,79 €	1.258.468,29 €	1.489.892,46 €	1.479.128,67 €	1.498.663,91 €	:
	17.19.2. Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 pour cent et un taux d'enregistrement des décès de 80 pour cent	%		\$821.419,00	\$1.337.003,57	\$1.479.627,43	\$1.705.926,87	\$1.319.146,11	\$1.839.010,48	:
Tipus de canvi anual aplicat		Eur/Dollar		1,1104	1,10675	1,12949	1,145	0,89184	1,2271	:

Source: Département des statistiques.
 := not available

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Govern d'Andorra